

Conseil provincial

Palais provincial
Place Saint-Lambert, 18A
4000 LIEGE
N° d'entreprise : 0207.725.104

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION PUBLIQUE DU 25 MAI 2023

M. Jean-Claude JADOT, Président, ouvre la séance à 16h35'.

M. Irwin GUCKEL et M^{me} Victoria VANDEBERG siègent au Bureau en qualité de Secrétaires.

M. le Gouverneur et M. le Directeur général provincial assistent à la séance.

Il est constaté par la liste de présence que **51** membres assistent à la séance.

Présents :

M. Mustafa BAGCI (PS), M^{me} Astrid BASTIN (Les Engagés-CSP), M^{me} Muriel BRODURE-WILLAIN (PS), M. Serge CAPPÀ (PS), M. Thomas CIALONE (MR), M^{me} Deborah COLOMBINI (PS), M^{me} Catharina CRAEN (PTB), M^{me} Aline de BARROS (ECOLO), M. Alain DECERF (PS), M^{me} Virginie DEFRANG-FIRKET (MR), M. Maxime DEGEY (MR), M. Marc DELREZ (PTB), M. André DENIS (MR), M. Guy DUBOIS (MR), M. Hajib EL HAJJAJI (ECOLO), M. Miguel FERNANDEZ (PS), M^{me} Katty FIRQUET (MR), M^{me} Murielle FRENAY (ECOLO), M^{me} Sandrina GAILLARD (ECOLO), M. Luc GILLARD (PS), M^{me} Isabelle GRAINDORGE (PS), M. Irwin GUCKEL (PS), M. Pol HARTOG (MR), M. Alexis HOUSIAUX (PS), M^{me} Isabelle HUMBLET (PS), M. Jean-Claude JADOT (MR), M. Claude KLENKENBERG (PS), M. Jean-Denis LEJEUNE (Les Engagés-CSP), M. Luc LEJEUNE (Les Engagés-CSP), M. Roland LÉONARD (PS), M^{me} Valérie LUX (MR), M. Marc MAGNERY (ECOLO), M. Jean-Claude MEURENS (MR), M^{me} Marie MONVILLE (Les Engagés-CSP), M^{me} Assia MOUKKAS (ECOLO), M. Daniel MÜLLER (PFF-MR), M^{me} Sabine NANDRIN (MR), M^{me} Chantal NEVEN-JACOB (MR), M. Didier NYSSSEN (PS), M. Alfred OSSEMANN (SP), M. Grégory PIRON (PTB), M. Rafik RASSAA (PTB), M^{me} Carine RENSON (PS), M^{me} Isabelle SAMEDI (ECOLO), M^{me} Marie-Christine SCHEEN (PTB), M. Jacques SCHROBILTGEN (Les Engagés-CSP), M^{me} Vinciane SOHET (PS), M^{me} Odette THREINEN (ECOLO), M^{me} Victoria VANDEBERG (MR), M. Julien VANDEBURIE (ECOLO), M^{me} Daphné WISLEZ (ECOLO).

Excusés :

M. Serge ERNST (Les Engagés-CSP), M^{me} Nathalie FRANÇOIS (ECOLO), M^{me} Catherine LACOMBLE (PTB), M^{me} Caroline LEBEAU (ECOLO), M^{me} Anne THANS-DEBRUGE (MR).

1. ORDRE DU JOUR ACTUALISÉ

Séance publique

1. Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 27 avril 2023.
2. Questions d'actualité :
 - 2.1. Question d'actualité de plusieurs membres du Conseil provincial relative au Service d'analyse des milieux intérieurs et de l'air (SAMI).
(Document 22-23/A18)
 - 2.2. Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative à l'abattoir à volailles en province de Liège.
(Document 22-23/A19)
3. Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Festival Africain de Liège » dans le cadre de l'organisation de la 10^e édition du Festival africain de Liège, les 24 et 25 juin 2023.
(Document 22-23/220) – 1^{re} Commission (Personnel – Culture – Sécurité civile – Relations avec les territoires, les villes et les communes – Relations internationales et institutionnelles – Fonds européens)
4. Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Alogique Production », dans le cadre de la création du spectacle « Battement de Peur », durant la saison 2023.
(Document 22-23/221) – 1^{re} Commission (Personnel – Culture – Sécurité civile – Relations avec les territoires, les villes et les communes – Relations internationales et institutionnelles – Fonds européens)
5. Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Soiron sur Scène », dans le cadre de la 15^e édition du Festival « Soiron sur Scène », le 13 août 2023 à Soiron.
(Document 22-23/222) – 1^{re} Commission (Personnel – Culture – Sécurité civile – Relations avec les territoires, les villes et les communes – Relations internationales et institutionnelles – Fonds européens)
6. Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Jazz à Liège », dans le cadre de l'organisation de la 32^e édition du Jazz à Liège Festival, du 25 au 28 mai 2023.
(Document 22-23/223) – 1^{re} Commission (Personnel – Culture – Sécurité civile – Relations avec les territoires, les villes et les communes – Relations internationales et institutionnelles – Fonds européens)
7. Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Concerts du Printemps du Val Dieu à Aubel » dans le cadre du « Festival des Concerts de Printemps du Val Dieu à Aubel », du 26 mai au 23 juin 2023.
(Document 22-23/224) – 1^{re} Commission (Personnel – Culture – Sécurité civile – Relations avec les territoires, les villes et les communes – Relations internationales et institutionnelles – Fonds européens)
8. Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de Madame Lara GASPAROTTO, dans le cadre d'une exposition « Nouvelles Ukrainiennes » à la SPACE Collections, du 23 septembre au 23 octobre 2023.
(Document 22-23/225) – 1^{re} Commission (Personnel – Culture – Sécurité civile – Relations avec les territoires, les villes et les communes – Relations internationales et institutionnelles – Fonds européens)
9. Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Productions Associées » pour Monsieur Olivier PIERARD, dans le cadre du lancement d'une deuxième exposition intitulée « Cul, Bite, Chien », programmée du 20 avril au 8 juin 2023.
(Document 22-23/226) – 1^{re} Commission (Personnel – Culture – Sécurité civile – Relations avec les territoires, les villes et les communes – Relations internationales et institutionnelles – Fonds européens)
10. Perspective de donation de matériels de prêt à des structures associatives culturelles issues du territoire de la province de Liège.
(Document 22-23/227) – 1^{re} Commission (Personnel – Culture – Sécurité civile – Relations avec les territoires, les villes et les communes – Relations internationales et institutionnelles – Fonds européens)

11. Reconstruction des communes sinistrées par les inondations des 14 et 15 juillet 2021 – Octroi de subventions en matière de Relations avec les territoires, les villes et les communes en faveur du CPAS de Pepinster.
(Document 22-23/228) – 1^{re} Commission (Personnel – Culture – Sécurité civile – Relations avec les territoires, les villes et les communes – Relations internationales et institutionnelles – Fonds européens)
12. Octroi de subventions en matière d'Affaires sociales – Demande de soutien de l'asbl « Maison Arc-en-Ciel de Verviers – Ensemble Autrement », dans le cadre du projet « LGBTQIA+ Protect ». **(Document 22-23/231) – 2^e Commission (Santé – Établissements hospitaliers – Affaires sociales – Enseignement spécialisé – ASBL Centre de réadaptation au travail – Sports – Communication et information – Budget)**
13. Désignation au 1^{er} mai 2023 d'un nouveau receveur spécial des recettes pour le compte « Produits divers ». **(Document 22-23/232) – 2^e Commission (Santé – Établissements hospitaliers – Affaires sociales – Enseignement spécialisé – ASBL Centre de réadaptation au travail – Sports – Communication et information – Budget)**
14. Approbation des comptes de gestion pour l'année 2022 des fonds provenant des legs « MONTEFIORE-LEVI », « Mme V^{ve} GABRIEL-HALIN », « ROUSSEAU-BOSHOWERS », « BONDARIU », « Marthe BRABANT-VECKMANS », « Fernand PETIT », « Raymonde SIMON », « BARTHOLOME Maria V^{ve} LEONARD », « Mykola DYHID », « CUVELIER V^{ve} ROLAND » et legs « ASBL ICAN ». **(Document 22-23/233) – 2^e Commission (Santé – Établissements hospitaliers – Affaires sociales – Enseignement spécialisé – ASBL Centre de réadaptation au travail – Sports – Communication et information – Budget)**
15. Arrêt des comptes relatifs à l'exercice 2022. **(Document 22-23/234) – 2^e Commission (Santé – Établissements hospitaliers – Affaires sociales – Enseignement spécialisé – ASBL Centre de réadaptation au travail – Sports – Communication et information – Budget)**
16. Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Conseil des Pouvoirs Organisateurs de l'Enseignement Officiel Neutre Subventionné » (CPEONS) – Exercice 2021/Prévisions 2022. **(Document 22-23/235) – 3^e Commission (Enseignement – Formation – Transition numérique)**
17. Adaptation du montant des redevances annuelles de pension dans les internats des établissements provinciaux d'enseignement : montants et modalités de paiement 2023-2024. **(Document 22-23/236) – 3^e Commission (Enseignement – Formation – Transition numérique)**
18. Marché public de Travaux – Mode de passation et conditions du marché – Domaine provincial de Wégimont – Remplacement du liner de l'ensemble des bassins. **(Document 22-23/237) – 4^e Commission (Transition écologique et alimentaire : Agriculture - Ruralité - Environnement - Laboratoire – Infrastructures et Développement durable)**
19. Octroi de subventions en matière d'Infrastructures et de Développement Durable – Proposition de convention entre la Commune de Hamoir et la Province de Liège relative à la réalisation de travaux pour l'aménagement d'un parking d'écovoiturage et d'une aire de convivialité, avenue des Villas, à Hamoir. **(Document 22-23/238) – 4^e Commission (Transition écologique et alimentaire : Agriculture - Ruralité - Environnement - Laboratoire – Infrastructures et Développement durable)**
20. Octroi de subventions en matière d'Agriculture – Demande de soutien de l'asbl « Centre Provincial Liégeois de Productions Végétales et Maraîchères (CPL-VEGEMAR) » – 8^e journée interprofessionnelle sur l'agriculture bio le 6 juillet 2023. **(Document 22-23/239) – 4^e Commission (Transition écologique et alimentaire : Agriculture - Ruralité - Environnement - Laboratoire – Infrastructures et Développement durable)**
21. Organisation du « Prix des Acteurs de la Transition Écologique et Alimentaire de la Province de Liège » – Approbation du règlement de participation. **(Document 22-23/240) – 4^e Commission (Transition écologique et alimentaire : Agriculture - Ruralité - Environnement - Laboratoire – Infrastructures et Développement durable)**

22. Prise de connaissance trimestrielle des travaux relevant du budget extraordinaire adjugés à un montant inférieur à 144.000,00 € HTVA.
(Document 22-23/241) – 4^e Commission (Transition écologique et alimentaire : Agriculture - Ruralité - Environnement - Laboratoire – Infrastructures et Développement durable)
23. RESA : Première assemblée générale ordinaire fixée au 7 juin 2023.
(Document 22-23/242) – 5^e Commission (Tourisme – Économie – Finances – Administration générale – Logement – Mobilité)
24. AQUALIS : Première assemblée générale ordinaire fixée au 7 juin 2023.
(Document 22-23/243) – 5^e Commission (Tourisme – Économie – Finances – Administration générale – Logement – Mobilité)
25. AQUALIS : Assemblée générale extraordinaire fixée au 7 juin 2023.
(Document 22-23/244) – 5^e Commission (Tourisme – Économie – Finances – Administration générale – Logement – Mobilité)
26. C.I.L.E. : Première assemblée générale ordinaire fixée au 15 juin 2023.
(Document 22-23/245) – 5^e Commission (Tourisme – Économie – Finances – Administration générale – Logement – Mobilité)
27. Marché public de Fournitures – Mode de passation et conditions du marché relatif à l’acquisition, dans le cadre de la modernisation des équipements pédagogiques de pointe de l’Enseignement qualifiant (Appel à projets 2021-2022), de matériel agricole pour les besoins de l’IPEA de La Reid et de la Ferme de Jevoumont.
(Document 22-23/246) – 5^e Commission (Tourisme – Économie – Finances – Administration générale – Logement – Mobilité)
28. Approbation du procès-verbal de la réunion du 27 avril 2023.

Séance à huis clos

29. Rapport relatif à l’évaluation du Directeur général provincial suite à l’échéance d’une année de stage – Nomination définitive.
(Document 22-23/229) – 1^{re} Commission (Personnel – Culture – Sécurité civile – Relations avec les territoires, les villes et les communes – Relations internationales et institutionnelles – Fonds européens)
30. Rapport relatif à l’évaluation du Directeur financier provincial suite à l’échéance d’une année de stage – Nomination définitive.
(Document 22-23/230) – 1^{re} Commission (Personnel – Culture – Sécurité civile – Relations avec les territoires, les villes et les communes – Relations internationales et institutionnelles – Fonds européens)

2. COMMUNICATION DE M. LE PRÉSIDENT

M. le Président informe l’Assemblée que se trouvent sur les bancs l’ordre du jour actualisé de la séance du jour comprenant les questions d’actualité.

Il rappelle qu’au terme de la séance publique, se tient une séance à huis clos portant sur deux dossiers.

3. LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION PRÉCÉDENTE

M. le Premier Secrétaire donne lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 27 avril 2023 :

« Séance publique

- *La réunion est présidée par Monsieur Jean-Claude JADOT, assisté de Madame Anne THANS-DEBRUGE et de moi-même.*
- *La séance est ouverte à 16h40’.*

- 48 membres y assistent.
- Monsieur le Directeur général provincial assiste à la séance.
- L'Assemblée entend une communication de Monsieur le Président.
- Monsieur le Premier Secrétaire donne lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 30 mars 2023.
- L'Assemblée entend les réponses du Collège provincial aux questions d'actualité reprises sous les documents 22-23/A12 à 22-23/A17.
- L'Assemblée adopte à l'unanimité les documents :
 - 22-23/176 à 213 ;
 - et 22-23/219.
- L'Assemblée adopte les documents 22-23/214 à 218.
- Le procès-verbal de la réunion du 30 mars est approuvé.
- La séance publique est levée à 17h45'. »

L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de réunion.

4. QUESTIONS D'ACTUALITÉ

DOCUMENT 22-23/A18 : QUESTION D'ACTUALITÉ DE PLUSIEURS MEMBRES DU CONSEIL PROVINCIAL RELATIVE AU SERVICE D'ANALYSE DES MILIEUX INTÉRIEURS ET DE L'AIR (SAMI).

DOCUMENT 22-23/A19 : QUESTION D'ACTUALITÉ D'UN MEMBRE DU CONSEIL PROVINCIAL RELATIVE À L'ABATTOIR À VOLAILLES EN PROVINCE DE LIÈGE.

M. le Président rappelle que, conformément au ROI du Conseil provincial, « après développement de la question par son auteur, un membre par groupe politique peut intervenir sur la question, pendant deux minutes maximum par intervenant.

Le Député concerné prend ensuite la parole pour la réponse.

À l'issue de la réponse, l'auteur ou le coauteur peut exprimer sa réaction pendant une durée n'excédant pas deux minutes. »

M. Marc MAGNERY, Conseiller provincial, développe sa question référencée 22-23/A18 à la tribune.

M. André DENIS, Député provincial, intervient à la tribune pour la réponse du Collège provincial à cette question.

M. Guy DUBOIS, Conseiller provincial, développe sa question référencée 22-23/A19 à la tribune.

M. André DENIS, Député provincial, intervient à la tribune pour la réponse du Collège provincial à cette question.

5. DISCUSSIONS ET/OU VOTES DES RAPPORTS SOUMIS À LA DÉLIBÉRATION DU CONSEIL PROVINCIAL

DOCUMENT 22-23/220 : OCTROI DE SUBVENTIONS EN MATIÈRE DE CULTURE – DEMANDE DE SOUTIEN DE L'ASBL « FESTIVAL AFRICAIN DE LIÈGE » DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION DE LA 10^E ÉDITION DU FESTIVAL AFRICAIN DE LIÈGE, LES 24 ET 25 JUIN 2023.

DOCUMENT 22-23/221 : OCTROI DE SUBVENTIONS EN MATIÈRE DE CULTURE – DEMANDE DE SOUTIEN DE L'ASBL « ALOGIQUE PRODUCTION », DANS LE CADRE DE LA CRÉATION DU SPECTACLE « BATTEMENT DE PEUR », DURANT LA SAISON 2023.

DOCUMENT 22-23/222 : OCTROI DE SUBVENTIONS EN MATIÈRE DE CULTURE – DEMANDE DE SOUTIEN DE L'ASBL « SOIRON SUR SCÈNE », DANS LE CADRE DE LA 15^E ÉDITION DU FESTIVAL « SOIRON SUR SCÈNE », LE 13 AOÛT 2023 À SOIRON.

DOCUMENT 22-23/223 : OCTROI DE SUBVENTIONS EN MATIÈRE DE CULTURE – DEMANDE DE SOUTIEN DE L'ASBL « JAZZ À LIÈGE », DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION DE LA 32^E ÉDITION DU JAZZ À LIÈGE FESTIVAL, DU 25 AU 28 MAI 2023.

DOCUMENT 22-23/224 : OCTROI DE SUBVENTIONS EN MATIÈRE DE CULTURE – DEMANDE DE SOUTIEN DE L'ASBL « CONCERTS DU PRINTEMPS DU VAL DIEU À AUBEL » DANS LE CADRE DU « FESTIVAL DES CONCERTS DE PRINTEMPS DU VAL DIEU À AUBEL », DU 26 MAI AU 23 JUIN 2023.

DOCUMENT 22-23/225 : OCTROI DE SUBVENTIONS EN MATIÈRE DE CULTURE – DEMANDE DE SOUTIEN DE MADAME LARA GASPAROTTO, DANS LE CADRE D'UNE EXPOSITION « NOUVELLES UKRAINIENNES » À LA SPACE COLLECTIONS, DU 23 SEPTEMBRE AU 23 OCTOBRE 2023.

DOCUMENT 22-23/226 : OCTROI DE SUBVENTIONS EN MATIÈRE DE CULTURE – DEMANDE DE SOUTIEN DE L'ASBL « PRODUCTIONS ASSOCIÉES » POUR MONSIEUR OLIVIER PIERARD, DANS LE CADRE DU LANCEMENT D'UNE DEUXIÈME EXPOSITION INTITULÉE « CUL, BITE, CHIEN », PROGRAMMÉE DU 20 AVRIL AU 8 JUIN 2023.

M. le Président informe l'Assemblée que ces sept documents ont été soumis à l'examen de la 1^{re} Commission et ont été regroupés à sa demande.

Les documents 22-23/220 et 226 ayant soulevé des questions, M^{me} Marie MONVILLE, Conseillère provinciale, fait rapport sur ceux-ci au nom de la 1^{re} Commission, laquelle invite l'Assemblée à les adopter par 9 voix pour et 2 abstentions.

Les cinq autres documents n'ayant soulevé aucune question, la 1^{re} Commission invite l'Assemblée à les adopter par 9 voix pour et 2 abstentions.

M. le Président ouvre la discussion générale.

Personne ne souhaitant intervenir, M. le Président clôt la discussion générale.

Mises aux voix, les conclusions de la 1^{re} Commission sont approuvées, par un vote globalisé, à l'unanimité.

En conséquence, le Conseil adopte les sept résolutions suivantes :

RÉSOLUTION

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Décret du Parlement wallon du 31 janvier 2013 entré en vigueur le 1^{er} juin 2013, modifiant certaines dispositions du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, et plus particulièrement ses articles L3331-1, à L3331-8, contenus au Livre IV, Titre III ;

Vu la circulaire du Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville, Paul FURLAN, datée du 30 mai 2013 portant sur l'octroi des subventions pour les pouvoirs locaux ;

Attendu que ledit Décret attribue compétence au Conseil provincial pour l'octroi de subventions telles qu'elles y sont définies ;

Vu la demande de subvention introduite par l'asbl « Festival Africain de Liège » dans le cadre de l'organisation du Festival Africain de Liège les 24 et 25 juin 2023 sur l'esplanade Saint-Léonard à Liège ;

Considérant que la sollicitation, telle que motivée par le demandeur, atteste que ce projet participe à l'accès à la culture pour tous ;

Attendu que le projet à subventionner, présenté à des fins non lucratives, répond de ce chef, aux exigences portées par l'article L3331-02, du CDLD, en ce qu'il impose que la subvention dont il est question corresponde à une aide du pouvoir provincial à l'endroit d'une proposition de développer une activité ou un évènement s'inscrivant dans une des priorités définies par la politique provinciale et relevant de son intérêt ;

Considérant, par ailleurs, que l'activité projetée est conforme aux dispositions statutaires du demandeur ;

Attendu que le bénéficiaire a joint à sa demande les comptes les plus récents ainsi que le budget prévisionnel présentant une perte de 3.000,00 € dont les dépenses s'élèvent à 17.000,00 € et les recettes à 14.000,00 € hors subventions provinciales ;

Attendu, au regard des considérations qui précèdent, qu'il échet de rencontrer la demande de subvention susvisée, dans les limites des crédits inscrits au budget provincial ;

Attendu qu'il résulte du dossier ainsi que de la nature même de la subvention qu'aucun règlement, ni convention ne modélise les conditions d'octroi et d'emploi de cette subvention ;

Sur proposition du Collège provincial,

DÉCIDE

Article 1^{er}. – D'octroyer, à titre de subvention en espèces, dans les limites des crédits inscrits à cet effet au budget provincial, à l'asbl « Festival Africain de Liège », rue Firquet 3A à 4000 Liège, un montant de 3.000,00 € aux fins de soutenir financièrement l'organisation de la 10^e édition du festival africain les 24 et 25 juin 2023 sur l'esplanade Saint-Léonard.

Article 2. – Le bénéficiaire respectera la finalité de la subvention accordée sous peine d'être contraint de procéder à sa restitution, telle que prévue en cas de non-respect de cette finalité, par application des articles L3331-6, et L3331-8, §1^{er}, 1^o, du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Article 3. – Toutes les obligations susceptibles d'être mises à charge du bénéficiaire en exécution des dispositions impératives du Livre IV, Titre III du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation sont applicables à l'exécution de la présente décision.

Article 4. – D'imposer au bénéficiaire de produire, avant le 25 septembre 2023, la justification du subside octroyé, ces justificatifs consistant en factures, extraits de compte bancaire ainsi que le bilan financier du Festival incluant l'ensemble des recettes et dépenses y liées, lequel sera dûment certifié, daté et signé par le représentant légal de l'association.

Article 5. – Le bénéficiaire devra apposer sur les supports promotionnels le logo de la Province de Liège ainsi que la mention « avec le soutien de la Province de Liège ».

Article 6. – Le Collège provincial procèdera à l'engagement ainsi qu'à l'ordonnancement de la présente résolution, avant la production des justificatifs par le bénéficiaire.

Article 7. – Le service Culture est chargé :

- de procéder, dès après l'expiration du délai accordé au bénéficiaire pour produire les pièces justificatives, au contrôle de l'utilisation de la subvention ainsi octroyée ;
- de rendre compte du résultat du contrôle de l'utilisation de cette somme par la voie du prochain rapport annuel d'activités.

Article 8. – Le Collège provincial est chargé de notifier la présente résolution au bénéficiaire concerné sous les signatures de Monsieur le Député provincial- Président et de Monsieur le Directeur général provincial.

En séance à Liège, le 25 mai 2023.

Par le Conseil,

Le Directeur général provincial,

Le Président,

Pierre BROOZE

Jean-Claude JADOT.

Document 22-23/221

RÉSOLUTION

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Décret du Parlement wallon du 31 janvier 2013 entré en vigueur le 1^{er} juin 2013, modifiant certaines dispositions du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, et plus particulièrement ses articles L3331-1, à L3331-8, contenus au Livre IV, Titre III ;

Vu la circulaire du Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville, Paul FURLAN, datée du 30 mai 2013 portant sur l'octroi des subventions par les pouvoirs locaux ;

Attendu que ledit Décret attribue compétence au Conseil provincial pour l'octroi de subventions telles qu'elles y sont définies ;

Vu la demande de subvention introduite par l'asbl « Alogique Production », Rue Joseph Dethier, 1 4607 Dalhem dans le cadre de la création du spectacle « Battement de peur dont la première représentation est prévue le 21 septembre 2023 ;

Considérant que la sollicitation, telle que motivée par le demandeur, atteste que ce projet participe à l'accès à la culture pour tous ;

Attendu que l'objet à subventionner, présenté à des fins non lucratives, répond, de ces chefs, aux exigences portées par l'article L3331-2, du CDLD, en ce qu'il impose que la subvention dont question corresponde à une aide du pouvoir provincial à l'endroit d'une proposition de développer une activité ou un événement s'inscrivant dans les priorités définies par la politique provinciale et relevant de l'intérêt provincial ;

Considérant par ailleurs que les activités projetées sont conformes aux dispositions statutaires du demandeur ;

Attendu que le bénéficiaire a joint à sa demande ses comptes les plus récents ainsi que le budget prévisionnel de la création présentant une perte de 11.499,00 € (hors subvention provinciale) dont les recettes s'élèvent à 73.330,00 € et les dépenses à 84.829,00 € ;

Attendu au regard des considérations qui précèdent, qu'il échet de rencontrer la demande de subvention susvisée, dans les limites des crédits inscrits au budget provincial ;

Attendu qu'il résulte du dossier ainsi que de la nature même de la subvention qu'aucun règlement, ni convention ne modélise les conditions d'octroi et d'emploi de cette subvention ;

Sur le rapport du Collège provincial,

DÉCIDE

Article 1^{er}. – D'octroyer, à titre de subvention en espèces, dans les limites des crédits inscrits à cet effet au budget provincial, un montant de 5.000,00 € à l'asbl « Alogique Production », Rue Joseph Dethier, 1 4607 Dalhem aux fins de soutenir financièrement la création du spectacle « Battement de peur » dont la première représentation est prévue le 21 septembre 2023.

Article 2. – Le bénéficiaire respectera la finalité de la subvention accordée sous peine d'être contraint de procéder à sa restitution, telle que prévue en cas de non-respect de cette finalité, par application des articles L3331-6, et L3331-8, §1^{er}, 1^o, du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Article 3. – Toutes les dispositions susceptibles d'être mises à charge du bénéficiaire en exécution des dispositions impératives du Livre IV, Titre III du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation sont applicables à l'exécution de la présente décision.

Article 4. – Le bénéficiaire devra produire avant le 21 décembre 2023, les justificatifs d'utilisation du montant octroyé, ces justificatifs consistant en factures, extraits de compte bancaire ainsi que le bilan financier de l'exposition incluant l'ensemble des recettes et dépenses y liées, lequel sera dûment certifié, daté et signé par le représentant légal de l'association.

Article 5. – Le bénéficiaire devra apposer sur les supports promotionnels le logo de la Province de Liège ainsi que la mention « avec le soutien de la Province de Liège ».

Article 6. – Le Collège provincial procédera à l'engagement ainsi qu'à l'ordonnancement de la présente résolution, en un versement unique avant la production des justificatifs par le bénéficiaire.

Article 7. – Le Département Culture est chargé :

- de procéder, dès après l'expiration du délai accordé au bénéficiaire pour produire les pièces justificatives, au contrôle de l'utilisation de la subvention ainsi octroyée ;
- de rendre compte du contrôle de l'utilisation de cette somme par la voie du prochain rapport annuel d'activités.

Article 8. – Le Collège provincial est chargé de notifier cette résolution au bénéficiaire concerné, sous les signatures du Député provincial-Président et de Monsieur le Directeur général provincial.

En séance à Liège, le 25 mai 2023.

Par le Conseil,

Le Directeur général provincial,

Le Président,

Pierre BROOZE

Jean-Claude JADOT.

Document 22-23/222

RÉSOLUTION

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Décret du Parlement wallon du 31 janvier 2013 entré en vigueur le 1^{er} juin 2013, modifiant certaines dispositions du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, et plus particulièrement ses articles L3331-1, à L3331-8, contenus au Livre IV, Titre III ;

Vu la circulaire du Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville, Paul FURLAN, datée du 30 mai 2013 portant sur l'octroi des subventions par les pouvoirs locaux ;

Attendu que ledit Décret attribue compétence au Conseil provincial pour l'octroi de subventions telles qu'elles y sont définies ;

Vu la demande de subvention introduite par l'asbl « Soiron sur Scène », rue des Snacs, 2 à 4650 Grand-Rechain dans le cadre de la 15^e édition du Festival Soiron sur Scène, le 13 août 2023 sur la Grand-Place de Soiron ;

Considérant que la sollicitation, telle que motivée par le demandeur, atteste que ce projet participe à l'accès à la culture pour tous ;

Attendu que l'objet à subventionner, présenté à des fins non lucratives, répond, de ces chefs, aux exigences portées par l'article L3331-2, du CDLD, en ce qu'il impose que la subvention dont question corresponde à une aide du pouvoir provincial à l'endroit d'une proposition de développer une activité ou un événement s'inscrivant dans les priorités définies par la politique provinciale et relevant de l'intérêt provincial ;

Considérant par ailleurs que les activités projetées sont conformes aux dispositions statutaires du demandeur ;

Attendu que le bénéficiaire a joint à sa demande les comptes 2022 ainsi que le budget prévisionnel du festival dont les recettes s'élèvent à 80.900,00 € (hors subvention provinciale) et les dépenses s'élèvent à 84.900,00 € présentant une perte de 4.000,00 € ;

Attendu au regard des considérations qui précèdent, qu'il échet de rencontrer la demande de subvention susvisée, dans les limites des crédits inscrits au budget provincial ;

Attendu qu'il résulte du dossier ainsi que de la nature même de la subvention qu'aucun règlement, ni convention ne modélise les conditions d'octroi et d'emploi de cette subvention ;

Sur le rapport du Collège provincial,

DÉCIDE

Article 1^{er}. – D'octroyer, à titre de subvention en espèces, dans les limites des crédits inscrits à cet effet au budget provincial, un montant de 3.000,00 € à l'asbl Soiron sur Scène, rue des Snacs, 2 à 4650 Grand-Rechain aux fins de soutenir financièrement la 15^e édition du Festival Soiron sur Scène, le 13 août 2023 à Soiron.

Article 2. – Le bénéficiaire respectera la finalité de la subvention accordée sous peine d'être contraint de procéder à sa restitution, telle que prévue en cas de non-respect de cette finalité, par application des articles L3331-6, et L3331-8, §1^{er}, 1^o, du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Article 3. – Toutes les dispositions susceptibles d'être mises à charge du bénéficiaire en exécution des dispositions impératives du Livre IV, Titre III du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation sont applicables à l'exécution de la présente décision.

Article 4. – Le bénéficiaire devra produire, avant le 13 novembre 2023, les justificatifs de la réalité de l'emploi de la subvention allouée à savoir, les factures et les extraits de compte bancaire ainsi que le bilan financier du festival incluant l'ensemble des recettes et dépenses y relatives, lequel sera dûment certifié, daté et signé par le représentant légal de l'association.

Article 5. – Le bénéficiaire devra apposer sur tous les supports promotionnels le logo de la Province de Liège ainsi que la mention « avec le soutien de la Province de Liège ».

Article 6. – Le Collège provincial procèdera à l'engagement ainsi qu'à l'ordonnancement de la présente résolution, en un versement unique avant la production des justificatifs par le bénéficiaire.

Article 7. – Le service de la Culture est chargé :
- de procéder, dès après l'expiration du délai accordé au bénéficiaire pour produire les pièces justificatives, au contrôle de l'utilisation de la subvention ainsi octroyée ;
- de rendre compte du contrôle de l'utilisation de cette somme par la voie du prochain rapport annuel d'activités.

Article 8. – Le Collège provincial est chargé de notifier cette résolution au bénéficiaire concerné, sous les signatures du Député provincial-Président et de Monsieur le Directeur général provincial.

En séance à Liège, le 25 mai 2023.

Par le Conseil,

Le Directeur général provincial,

Le Président,

Pierre BROOZE

Jean-Claude JADOT.

RÉSOLUTION

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Décret du Parlement wallon du 31 janvier 2013 entré en vigueur le 1^{er} juin 2013, modifiant certaines dispositions du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, et plus particulièrement ses articles L3331-1, à L3331-8, contenus au Livre IV, Titre III ;

Vu la circulaire du Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville, Paul FURLAN, datée du 30 mai 2013 portant sur l'octroi des subventions par les pouvoirs locaux ;

Attendu que ledit Décret attribue compétence au Conseil provincial pour l'octroi de subventions telles qu'elles y sont définies ;

Vu la demande de subvention introduite par l'asbl « Jazz à Liège », boulevard de la Sauvenière, 118 à 4000 Liège à Liège dans le cadre de l'organisation de la 32^e édition du Jazz à Liège Festival, du 25 au 28 mai 2023 ;

Considérant que la sollicitation, telle que motivée par le demandeur, atteste que ce projet participe à l'accès à la culture pour tous ;

Attendu que l'objet à subventionner, présenté à des fins non lucratives, répond, de ces chefs, aux exigences portées par l'article L3331-2, du CDLD, en ce qu'il impose que la subvention dont question corresponde à une aide du pouvoir provincial à l'endroit d'une proposition de développer une activité ou un événement s'inscrivant dans les priorités définies par la politique provinciale et relevant de l'intérêt provincial ;

Considérant par ailleurs que les activités projetées sont conformes aux dispositions statutaires du demandeur ;

Attendu que le bénéficiaire a joint à sa demande les comptes et bilan 2021, le budget prévisionnel avec des dépenses s'élevant à 427.300,00 € et recettes s'élevant à 428.500,00 € et présentant un bénéfice de 1.200,00 € ;

Attendu au regard des considérations qui précèdent, qu'il échet de rencontrer la demande de subvention susvisée, dans les limites des crédits inscrits au budget provincial ;

Attendu qu'il résulte du dossier ainsi que de la nature même de la subvention qu'aucun règlement, ni convention ne modélise les conditions d'octroi et d'emploi de cette subvention ;

Sur le rapport du Collège provincial,

DÉCIDE

Article 1^{er}. – D'octroyer, à titre de subvention en espèces, dans les limites des crédits inscrits à cet effet au budget provincial, un montant de 25.000,00 € à l'asbl « Jazz à Liège », boulevard de la Sauvenière, 118 à 4000 Liège dans le cadre de l'organisation de la 32^e édition du Jazz à Liège Festival, du 25 au 28 mai 2023.

Article 2. – L'organisation bénéficiaire respectera la finalité de la subvention accordée sous peine d'être contrainte de procéder à sa restitution, telle que prévue en cas de non-respect de cette finalité, par application des articles L3331-6, et L3331-8, §1^{er}, 1^o, du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Article 3. – Toutes les dispositions susceptibles d’être mises à charge du bénéficiaire en exécution des dispositions impératives du Livre IV, Titre III du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation sont applicables à l’exécution de la présente décision.

Article 4. – Le bénéficiaire devra produire, avant le 28 août 2023, les factures et extraits de compte bancaire ainsi que bilan financier des activités, mentionnant l’ensemble des recettes et des dépenses s’y rapportant, lequel sera dûment certifié, daté et signé par le représentant légal de l’association.

Article 5. – Le Collège provincial procèdera à l’engagement ainsi qu’à l’ordonnancement de la présente résolution, en un versement unique avant la production des justificatifs par le bénéficiaire.

Article 6. – Le service Culture est chargé :
- de procéder, dès après l’expiration du délai accordé au bénéficiaire pour produire les pièces justificatives, au contrôle de l’utilisation de la subvention ainsi octroyée ;
- de rendre compte du contrôle de l’utilisation de cette somme par la voie du prochain rapport annuel d’activités.

Article 7. – Le Collège provincial est chargé de notifier cette résolution au bénéficiaire concerné, sous les signatures du Député provincial-Président et de Monsieur le Directeur général provincial.

En séance à Liège, le 25 mai 2023.

Par le Conseil,

Le Directeur général provincial,

Le Président,

Pierre BROOZE

Jean-Claude JADOT.

Document 22-23/224

RÉSOLUTION

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Décret du Parlement wallon du 31 janvier 2013 entré en vigueur le 1^{er} juin 2013, modifiant certaines dispositions du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, et plus particulièrement ses articles L3331-1, à L3331-8, contenus au Livre IV, Titre III ;

Vu la circulaire du Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville, Paul FURLAN, datée du 30 mai 2013 portant sur l’octroi des subventions par les pouvoirs locaux ;

Attendu que ledit Décret attribue compétence au Conseil provincial pour l’octroi de subventions telles qu’elles y sont définies ;

Vu la demande de subvention introduite par l’asbl « Concerts du Printemps du Val Dieu à Aubel », dans le cadre de l’édition 2023 du « Festival de musique des Concerts de Printemps du Val Dieu à Aubel » qui se déroule du 26 mai au 23 juin 2023 ;

Considérant que la sollicitation, telle que motivée par le demandeur, atteste que ce projet participe à l’accès à la culture pour tous ;

Attendu que l'objet à subventionner, présenté à des fins non lucratives, répond, de ces chefs, aux exigences portées par l'article L3331-2, du CDLD, en ce qu'il impose que la subvention dont question corresponde à une aide du pouvoir provincial à l'endroit d'une proposition de développer une activité ou un événement s'inscrivant dans les priorités définies par la politique provinciale et relevant de l'intérêt provincial ;

Considérant par ailleurs que les activités projetées sont conformes aux dispositions statutaires du demandeur ;

Attendu que le bénéficiaire a joint à sa demande ses comptes les plus récents ainsi que le budget de l'édition 2023 présentant une perte de 10.459,00 € avec des dépenses s'élevant à 62.624,00 € et des recettes s'élevant à 52.165,00 € (hors subvention provinciale) ;

Attendu au regard des considérations qui précèdent, qu'il échet de rencontrer la demande de subvention susvisée, dans les limites des crédits inscrits au budget provincial ;

Attendu qu'il résulte du dossier ainsi que de la nature même de la subvention qu'aucun règlement, ni convention ne modélise les conditions d'octroi et d'emploi de cette subvention ;

Sur le rapport du Collège provincial,

DÉCIDE

Article 1^{er}. – D'octroyer, à titre de subvention en espèces, dans les limites des crédits inscrits à cet effet au budget provincial, un montant de 3.500,00 € à l'asbl « Concerts du Printemps du Val Dieu à Aubel », Place Nicolaï, 1 à 4880 Aubel aux fins de soutenir financièrement l'édition 2023 du « Festival de musique des Concerts de Printemps du Val Dieu à Aubel » qui se déroule du 26 mai au 23 juin 2023.

Article 2. – Le bénéficiaire respectera la finalité de la subvention accordée sous peine d'être contrainte de procéder à sa restitution, telle que prévue en cas de non-respect de cette finalité, par application des articles L3331-6, et L3331-8, §1^{er}, 1^o, du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Article 3. – Toutes les dispositions susceptibles d'être mises à charge du bénéficiaire en exécution des dispositions impératives du Livre IV, Titre III du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation sont applicables à l'exécution de la présente décision.

Article 4. – Le bénéficiaire devra produire, avant le 23 septembre 2023, les justificatifs d'utilisation du montant octroyé, ces justificatifs consistant en factures, extraits de compte bancaire ainsi que le bilan financier du Festival incluant l'ensemble des recettes et dépenses y liées, lequel sera dûment certifié, daté et signé par le représentant légal de l'association.

Article 5. – Le bénéficiaire devra apposer sur tous les supports promotionnels le logo de la Province de Liège ainsi que la mention « avec le soutien de la Province de Liège ».

Article 6. – Le Collège provincial procèdera à l'engagement ainsi qu'à l'ordonnancement de la présente résolution, en un versement unique avant la production des justificatifs par le bénéficiaire.

Article 7. – Le service Culture est chargé :

- de procéder, dès après l'expiration du délai accordé au bénéficiaire pour produire les pièces justificatives, au contrôle de l'utilisation de la subvention ainsi octroyée ;
- de rendre compte du contrôle de l'utilisation de cette somme par la voie du prochain rapport annuel d'activités.

Article 8. – Le Collège provincial est chargé de notifier cette résolution au bénéficiaire concerné, sous les signatures du Député provincial-Président et de Monsieur le Directeur général provincial.

En séance à Liège, le 25 mai 2023.

Par le Conseil,

Le Directeur général provincial,

Le Président,

Pierre BROOZE

Jean-Claude JADOT.

Document 22-23/225

RÉSOLUTION

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Décret du Parlement wallon du 31 janvier 2013 entré en vigueur le 1^{er} juin 2013, modifiant certaines dispositions du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, et plus particulièrement ses articles L3331-1, à L3331-8, contenus au Livre IV, Titre III ;

Vu la circulaire du Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville, Paul FURLAN, datée du 30 mai 2013 portant sur l'octroi des subventions par les pouvoirs locaux ;

Attendu que ledit Décret attribue compétence au Conseil provincial pour l'octroi de subventions telles qu'elles y sont définies ;

Vu la demande de subvention introduite par Madame Lara GASPAROTTO, rue des Stepennes, 19A à 4160 Anthisnes dans le cadre d'une exposition « Nouvelles Ukrainiennes » à la SPACE Collections du 23 septembre au 23 octobre 2023 ;

Considérant que la sollicitation, telle que motivée par le demandeur, atteste que ce projet participe à l'accès à la culture pour tous ;

Attendu que l'objet à subventionner, présenté à des fins non lucratives, répond, de ces chefs, aux exigences portées par l'article L3331-2, du CDLD, en ce qu'il impose que la subvention dont question corresponde à une aide du pouvoir provincial à l'endroit d'une proposition de développer une activité ou un événement s'inscrivant dans les priorités définies par la politique provinciale et relevant de l'intérêt provincial ;

Considérant par ailleurs que les activités projetées sont conformes aux dispositions statutaires du demandeur ;

Attendu que le bénéficiaire a joint à sa demande le budget prévisionnel présentant une perte de 5.000,00 € (hors subvention provinciale) dont les recettes s'élèvent à 31.200,00 € et les dépenses à 36.200,00 € ;

Attendu au regard des considérations qui précèdent, qu'il échet de rencontrer la demande de subvention susvisée, dans les limites des crédits inscrits au budget provincial ;

Attendu qu'il résulte du dossier ainsi que de la nature même de la subvention qu'aucun règlement, ni convention ne modélise les conditions d'octroi et d'emploi de cette subvention ;

Sur le rapport du Collège provincial,

DÉCIDE

Article 1^{er}. – D'octroyer, à titre de subvention en espèces, dans les limites des crédits inscrits à cet effet au budget provincial, un montant de 5.000,00 € à Madame Lara GASPAROTTO, rue des Steppes, 19A à 4160 Anthisnes aux fins de soutenir financièrement une exposition « Nouvelles Ukrainiennes » à la SPACE Collections du 23 septembre au 23 octobre 2023.

Article 2. – Le bénéficiaire respectera la finalité de la subvention accordée sous peine d'être contraint de procéder à sa restitution, telle que prévue en cas de non-respect de cette finalité, par application des articles L3331-6, et L3331-8, §1^{er}, 1^o, du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Article 3. – Toutes les dispositions susceptibles d'être mises à charge du bénéficiaire en exécution des dispositions impératives du Livre IV, Titre III du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation sont applicables à l'exécution de la présente décision.

Article 4. – Le bénéficiaire devra produire avant le 23 janvier 2024, les justificatifs d'utilisation du montant octroyé, ces justificatifs consistant en factures, extraits de compte bancaire ainsi que le bilan financier de l'exposition incluant l'ensemble des recettes et dépenses y liées, lequel sera dûment certifié, daté et signé.

Article 5. – Le bénéficiaire devra apposer sur les supports promotionnels le logo de la Province de Liège ainsi que la mention « avec le soutien de la Province de Liège ».

Article 6. – Le Collège provincial procèdera à l'engagement ainsi qu'à l'ordonnancement de la présente résolution, en un versement unique avant la production des justificatifs par le bénéficiaire.

Article 7. – Le Département Culture est chargé :

- de procéder, dès après l'expiration du délai accordé au bénéficiaire pour produire les pièces justificatives, au contrôle de l'utilisation de la subvention ainsi octroyée ;
- de rendre compte du contrôle de l'utilisation de cette somme par la voie du prochain rapport annuel d'activités.

Article 8. – Le Collège provincial est chargé de notifier cette résolution au bénéficiaire concerné, sous les signatures du Député provincial-Président et de Monsieur le Directeur général provincial.

En séance à Liège, le 25 mai 2023.

Par le Conseil,

Le Directeur général provincial,

Le Président,

Pierre BROOZE

Jean-Claude JADOT.

RÉSOLUTION

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Décret du Parlement wallon du 31 janvier 2013 entré en vigueur le 1^{er} juin 2013, modifiant certaines dispositions du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, et plus particulièrement ses articles L3331-1, à L3331-8, contenus au Livre IV, Titre III ;

Vu la circulaire du Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville, Paul FURLAN, datée du 30 mai 2013 portant sur l'octroi des subventions par les pouvoirs locaux ;

Attendu que ledit Décret attribue compétence au Conseil provincial pour l'octroi de subventions telles qu'elles y sont définies ;

Vu la demande de subvention introduite par l'asbl « Productions Associées », rue Coenraets 72, 1060 Bruxelles pour Monsieur Olivier PIERARD, 10, rue Ste-Marguerite à 4000 Liège, dans le cadre du lancement d'une deuxième exposition intitulée « Cul, Bite, Chien », programmée du 20 avril au 8 juin 2023 ;

Considérant que la demande, telle que motivée par le demandeur et explicitée par le service émetteur dans la fiche de renseignements qu'il transmet à l'appui de la demande, atteste que ce projet intervient dans la problématique des assuétudes ;

Attendu que l'objet à subventionner, présenté à des fins non lucratives, répond, de ces chefs, aux exigences portées par l'article L3331-2, du CDLD, en ce qu'il impose que la subvention dont question corresponde à une aide du pouvoir provincial à l'endroit d'une proposition de développer une activité ou un événement s'inscrivant dans les priorités définies par la politique provinciale et relevant de l'intérêt provincial ;

Considérant par ailleurs que l'activité projetée est conforme aux dispositions statutaires du demandeur ;

Attendu que le bénéficiaire a joint à sa demande le budget prévisionnel de l'exposition dont les dépenses sont estimées à 14.834,21 € et les recettes à 2.075,00 €, soit une perte de 14.813,46 € ;

Attendu que l'asbl a joint le budget prévisionnel de l'année et les comptes et bilan les plus récents ;

Attendu au regard des considérations qui précèdent, qu'il échet de rencontrer la demande de subvention susvisée, dans les limites des crédits inscrits au budget provincial ;

Attendu qu'il résulte du dossier ainsi que de la nature même de la subvention qu'aucun règlement, ni convention ne modélise les conditions d'octroi et d'emploi de cette subvention ;

Sur le rapport du Collège provincial,

DÉCIDE

Article 1^{er}. – D'octroyer, à titre de subvention en espèces, dans les limites des crédits inscrits à cet effet au budget provincial, un montant de 4.500,00 € à l'asbl « Productions Associées », rue Coenraets 72, 1060 Bruxelles pour Monsieur Olivier PIERARD, 10, rue Ste-Marguerite à 4000 Liège, aux fins de soutenir financièrement le lancement d'une deuxième exposition intitulée « Cul, Bite, Chien », programmée du 20 avril au 8 juin 2023.

Article 2. – L’organisation bénéficiaire respectera la finalité de la subvention accordée sous peine d’être contrainte de procéder à sa restitution, telle que prévue en cas de non-respect de cette finalité, par application des articles L3331-6, et L3331-8, §1^{er}, 1^o, du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Article 3. – Toutes les dispositions susceptibles d’être mises à charge du bénéficiaire en exécution des dispositions impératives du Livre IV, Titre III du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation sont applicables à l’exécution de la présente décision.

Article 4. – Monsieur Olivier PIERARD devra produire avant le 8 septembre 2023, les justificatifs d’utilisation du montant octroyé, à savoir la facture et extraits de compte, ainsi que le bilan financier de l’exposition incluant l’ensemble des recettes et dépenses y relatives lequel sera dûment certifié, daté et signé.

Article 5. – Le Collège provincial procédera à l’engagement ainsi qu’à l’ordonnancement de la présente résolution, en un versement unique à l’asbl Productions associées, avant la production des justificatifs par le bénéficiaire.

Article 6. – Monsieur Olivier PIERARD devra apposer sur les supports promotionnels le logo de la Province de Liège ainsi que la mention « avec le soutien de la Province de Liège ».

Article 7. – Le Service Culture :

- de procéder, dès après l’expiration du délai accordé au bénéficiaire pour produire les pièces justificatives, au contrôle de l’utilisation de la subvention ainsi octroyée ;
- de rendre compte du résultat du contrôle de l’utilisation de cette somme par la voie du prochain rapport annuel d’activités.

Article 8. – Le Collège provincial est chargé de notifier cette résolution au bénéficiaire concerné, sous les signatures de Monsieur le Député provincial Président et de Monsieur le Directeur général provincial.

En séance à Liège, le 25 mai 2023.

Par le Conseil,

Le Directeur général provincial,

Le Président,

Pierre BROOZE

Jean-Claude JADOT.

DOCUMENT 22-23/227 : PERSPECTIVE DE DONATION DE MATÉRIELS DE PRÊT À DES STRUCTURES ASSOCIATIVES CULTURELLES ISSUES DU TERRITOIRE DE LA PROVINCE DE LIÈGE.

M. le Président informe l’Assemblée que le document 22-23/227 a été soumis à l’examen de la 1^{re} Commission.

Ce document ayant soulevé des questions, M. Mustafa BAGCI, Premier Vice-Président, fait rapport sur celui-ci au nom de la 1^{re} Commission, laquelle invite l’Assemblée à l’adopter par 9 voix pour et 2 abstentions.

M. le Président ouvre la discussion générale.

Personne ne souhaitant intervenir, M. le Président clôt la discussion générale.

Mises aux voix, les conclusions de la 1^{re} Commission sont approuvées à l'unanimité.

En conséquence, le Conseil adopte la résolution suivante :

RÉSOLUTION

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, et plus particulièrement l'article L2222-1 ;

Vu les résolutions du Conseil provincial du 25 novembre 2021 (21-22/052 et 21-22/053) approuvant la mise en vente des bâtiments abritant le Service de la Jeunesse et l'Espace Belvaux, sis rue Belvaux, 123 et 189 à 4030 Grivegnée ;

Considérant la nécessité de réorganiser les activités du Service de la Jeunesse et plus particulièrement le Service du Prêt de matériels, une partie du matériel d'éclairage, de sonorisation et multimédia est donc devenue inutile ;

Vu le bon état général desdits matériels, la Direction générale de la Culture propose de permettre leur utilisation en les attribuant/donnant à des organismes reconnus sur le territoire de la Province de Liège, relevant des secteurs : des Centres culturels, des Maisons de jeunes et des Bibliothèques ;

Vu la proposition du service émetteur de répartir les biens proposés à la donation en 54 lots d'une valeur à neuf de 168.181,00 € et d'une valeur résiduelle de 37.290,00 €, soit approximativement 36% de l'inventaire arrêté au 31 décembre 2021 ;

Vu la procédure proposée pour déterminer les bénéficiaires fixant notamment : les conditions d'accès, les critères de sélection et de pondération visant une répartition géographique équitable et la composition du Comité de sélection, composé de 6 membres ;

Sur le rapport du Collège provincial,

DÉCIDE

Article 1^{er}. – d'autoriser le principe de la donation, par la Province de Liège, des biens tels que déterminés par le Service de la Jeunesse dont l'inventaire est repris en annexe.

Article 2. – d'approuver la procédure de sélection des bénéficiaires de ladite donation.

Article 3. – de charger le Collège provincial de toutes les modalités d'exécution liées à la présente résolution.

En séance à Liège, le 25 mai 2023.

Par le Conseil,

Le Directeur général provincial,

Le Président,

Pierre BROOZE

Jean-Claude JADOT.

Lots à céder.

6 lots de sono de type conférence

Composés de :

- 1 table de mixage ZED10fx
- 2 haut-parleurs amplifiés ART310a
- 2 pieds JJB
- 1 micro HF AKG
- 1 lecteur CD/USB

Valeur neuve par lot : 1526.00 €

Valeur d'occasion par lot : 720.00 €

Numéros d'inventaire :

- Mixage ZED10fx
 - o 0750585 ; 0750588 ; 0750589 ; 0750590 ; 0750591 ; 0750592
- ART310a
 - o 0718649 ; 0718653 ; 0739274 ; 0739275 ; 0739277 ; 0739280 ; 0739281 ; 0739283 ; 0772718 ; 0772720 ; 0772721 ; 0772722
- Micro HF AKG
 - o 0750623 ; 0750624 ; 0750626 ; 0750627 ; 0750631 ; 0750632
- CD/USB
 - o 0750593 ; 0750594 ; 0750595 ; 0750597 ; 0750601 ; 0750602
- Pieds JB
 - o 0718678 ; 0718679 ; 0718680 ; 0718681 ; 0718683 ; 0718684 ; 0718685 ; 0718686 ; 0718687 ; 0718688 ; 0718689 ; 0718690

6 lots sono type disco

Composé de :

- 1 mixage RODEC MX100
- 2 haut-parleurs SANDVOICE S1
- 1 ampli QSA1000
- 2 lecteurs CD TECHNICS
- 1 micro filaire

Valeur neuve par lot : 3526.00 €

Valeur d'occasion par lot : 570.00 €

Numéros d'inventaire :

- Mixage RODEC MX100
 - o 0028810 ; 0028978 ; 0028980 ; 0028982 ; 0028984 ; 0033773
- Haut-parleurs SANDVOICE S1

- 0028821 ; 0028822 ; 0029244 ; 0029245 ; 0029246 ; 0029247 ; 0033783 ; 0033784 ; 0401065 ; 0401066 ; 0401067 ; 0401068
- Ampli QSA1000
 - 0028827 ; 0028828 ; 0029205 ; 0029353 ; 0033778 ; 0033781
- Lecteur CD TECHNICS
 - 0021695 ; 0029190 ; 0028842 ; 0028843 ; 0028844 ; 0028845 ; 0028964 ; 0028965 ; 0028969 ; 0029192 ; 0029196 ; 0029197
- Micro filaire
 - 0138890 ; 013889 ; 0739205 ; 0739206 ; 0739207 ; 0739208

2 lots sono type disco

Composé de :

- 1 mixage AMIX RMC55
- 2 haut-parleurs SANDVOICE S1
- 1 ampli QSA1000
- 2 lecteurs CD TECHNICS
- 1 micro filaire

Valeur neuve par lot : 3943.00 €

Valeur d'occasion par lot : 570.00 €

Numéros d'inventaire :

- Mixage RODEC MX100
 - 0715049 ; 0715150
- Haut-parleurs SANDVOICE S1
 - 0401069 ; 0401084 ; 0401064 ; 0401065
- Ampli QSA1000
 - 00401079 ; 0401080
- Lecteur CD TECHNICS
 - 0033750 ; 0033753 ; 0033754 ; 0033755
- Micro filaire
 - 0739209 ; 0739210

2 lots sono de type spectacle

Composée de :

- 1 table de mixage ZED22fx
- 1 multicable audio
- 2 haut-parleurs amplifiés ART710a
- 2 pieds JB

Valeur neuve par lot : 2278.00 €

Valeur d'occasion par lot : 1315.00 €

Numéros d'inventaire :

- Mixage ZED22fx
 - o 0752965 ; 0752966
- Multicable audio
 - o 9501863 ; 9501864
- Haut-parleurs amplifiés ART710a
 - o 0752956 ; 0752957 ; 0752958 ; 0752959
- Pieds JB
 - o 0718691 ; 0718692 ; 0718693 ; 0718695

4 lots sono extérieure

Composés de :

- 1 ampli ligne 100 v
- 4 cônes de diffusion

Valeur neuve par lot : 1281.00 €

Valeur d'occasion par lot : 250.00 €

Numéros d'inventaire :

- Ampli et 4 cônes en flight-case
 - o 0033763 ; 0033765 ; 0033779 ; 0033780

6 lots lumière LED

Composés de :

- 1 régie lumière SC2412
- 4 projecteurs LED RGB
- 1 barre pour projecteurs LED
- 1 pied à manivelle

Valeur neuve par lot : 1239.00 €

Valeur d'occasion par lot : 660.00 €

Numéros d'inventaire :

- Régie lumière SC2412
 - o 0718656 ; 0739230 ; 0739231 ; 0739232 ; 0739233 ; 0739234 ; 0739235
- Projecteurs LED RGB
 - o 0718658 ; 0718660 ; 0718661 ; 0718663 ; 0718664 ; 0718665 ; 0718666 ; 0718667 ; 0718668 ; 0718669 ; 0718670 ; 0718671, 0718672 ; 0718673 ; 0750558 ; 0750559 ; 0750560 ; 0750561 ; 0750562 ; 0750563 ; 0750564 ; 0750565 ; 0750566 ; 0750567
- Barres pour projecteurs LED
 - o 9500059
- Pieds à manivelle
 - o 0772656 ; 0772657 ; 0772658 ; 0772659 ; 0772660 ; 0772661

2 lots régie lumière

Composé de :

- 1 console lumière JETSER
- 2 blocs de puissances 12 x 2Kw

Valeur neuve par lot : 6365.00 €

Valeur d'occasion par lot : 1450.00 €

Numéros d'inventaire :

- Consoles JETSER
 - o 0715039 ; 0715040
- Blocs de puissance
 - o 0028812 ; 0028813 ; 0029050 ; 0029051

5 lots poursuite

Composés de :

- 1 projecteur de poursuite 1200w
- 1 pied
- 1 changeur de couleur

Valeur neuve par lot : 1091.00 €

Valeur d'occasion par lot : 300.00 €

Numéros d'inventaire :

- Lot poursuite
 - o 0029121 ; 0029122 ; 0029123 ; 0029125 ; 0029126

2 lots de 20 projecteurs 500w

Composés de :

- 10 pieds et barres JB
- 20 projecteurs LAMPO 500w

Valeur neuve par lot : 3910.00 €

Valeur d'occasion par lot : 1000.00 €

Numéros d'inventaire :

- Pieds et barres JB
 - o 0750674 ; 0750675 ; 0750676 ; 0750677 ; 0750678 ; 0750679 ; 0750680 ; 0750681 ; 0750682 ; 0750683 ; 0750684 ; 0750685 ; 0750686 ; 0750687 ; 0750688 ; 0750689 ; 0750690 ; 0750691 ; 0750692 ; 0750693

- Projecteurs LAMPO 500w
 - o 0028998 ; 0029052 ; 0029053 ; 0029054 ; 0029055 ; 0029056 ; 0029057 ; 0029058 ; 0029059 ; 0029060 ; 0029061 ; 0029062 ; 0029063 ; 0029064 ; 0029065 ; 0029066 ; 0029067 ; 0029068 ; 0029069 ; 0029070 ; 0029071 ; 0029072 ; 0029074 ; 0029075 ; 0029076 ; 0029077 ; 0029078 ; 0029079 ; 0029080 ; 0029081 ; 0029084 ; 0029085 ; 0029086 ; 0029087 ; 0029089 ; 0029090 ; 0029091 ; 0029092 ; 0029093 ; 0029094

2 lots de 12 projecteurs de théâtre RHEA 1000w

Composés de :

- 1 flight-case armoire sur roulettes
- 12 projecteurs RHEA 1000w

Valeur neuve par lot : 6996.00 €

Valeur d'occasion par lot : 760.00 €

Numéros d'inventaire :

- Projecteurs RHEA 1000w
 - o 0029320 ; 0029321 ; 0029322 ; 0029323 ; 0029324 ; 0029325 ; 0029326 ; 0029327 ; 0029328 ; 0029329 ; 0029330 ; 0029331 ; 0029332 ; 0029333 ; 0029334 ; 0029335 ; 0029336 ; 0029337 ; 0029338 ; 0029340 ; 0029341 ; 0029342 ; 0029343 ; 0029344

2 lots de 10 projecteurs de théâtre JULIA 1000w

Composé de :

- 10 projecteurs de théâtre dans des boites de transport

Valeur neuve du lot : 5830.00 €

Valeur d'occasion du lot : 600.00 €

Numéros d'inventaire :

- Projecteurs JULIA 1000w
 - o 0028855 ; 0028868 ; 0028860 ; 0028865 ; 0028867 ; 0028856 ; 0028859 ; 0028874 ; 0028866 ; 0028871 ; 0028857 ; 0028864 ; 0028873 ; 0028862 ; 0028872 ; 0028861 ; 0028878 ; 0028863 ; 0028869 ; 0028870

2 lots de 7 projecteurs de théâtre JULIA 650w

Composé de :

- 7 projecteurs de théâtre dans des boites de transport

Valeur neuve du lot : 4081.00 €

Valeur d'occasion du lot : 350.00 €

Numéros d'inventaire :

- Projecteur JULIA 650 w
 - o 0028877 ; 0028953 ; 0028885 ; 0028950 ; 0033802 ; 0028947 ; 0028884 ; 0028951 ; 0028897 ; 0028952 ; 0028948 ; 0033801 ; 0028949 ; 0028886

5 lots de 10 projecteurs de théâtre RHEA 1000w

Composé de :

- 10 projecteurs de théâtre (dans des boites de transport pour 25 d'entre eux)

Valeur neuve du lot : 5830.00 €

Valeur d'occasion du lot : 600.00 €

Numéros d'inventaire :

- Projecteurs RHEA 1000 w avec boites de transport
 - o 0028907 ; 0028931 ; 0028936 ; 0028912 ; 0028941 ; 0028927 ; 0028929 ; 0028938 ; 0028934 ; 0028943 ; 0028918 ; 0028916 ; 0028944 ; 0028911 ; 0028921 ; 0028924 ; 0028919 ; 0028915 ; 0028926 ; 0028914 ; 0028909 ; 0028928 ; 0028910 ; 0028920 ; 0028935
- Projecteurs RHEA 1000w
 - o 3001040 ; 3001037 ; 3001032 ; 3001047 ; 3001045 ; 3001025 ; 3001028 ; 3001038 ; 3001043 ; 3001050 ; 3001048 ; 3001031 ; 3001024 ; 3001029 ; 3001021 ; 3001033 ; 3001035 ; 3001027 ; 3001042 ; 3001034 ; 3001044 ; 3001041 ; 3001026 ; 3001036 ; 3001023

10 lots d'exposition

Composés de :

- 10 grilles CADDIE
- 20 attaches

Valeur neuve par lot : 2390.00 €

Valeur d'occasion par lot : 800.00 €

Numéro d'inventaire :

- Grilles
 - o 0029198
- Attaches
 - o 9500593

Valeur totale des lots de matériel à céder :

- Valeur neuve : 168181.00 €
- Valeur sur le marché de l'occasion en fonction de la vétusté : 37290.00 €

Lots	Nbre de lots	Valeur neuve du lot	Valeur d'occasion du lot	Total Valeur neuve	Total Valeur d'occasion
Lots de sono de type conférence	6	1.526,00 €	720,00 €	9.156,00 €	4.320,00 €
Lots sono type disco	6	3.526,00 €	570,00 €	21.156,00 €	3.420,00 €
Lots sono type disco	2	3.943,00 €	570,00 €	7.886,00 €	1.140,00 €
Lots sono de type spectacle	2	2.278,00 €	1.315,00 €	4.556,00 €	2.630,00 €
Lots sono extérieure	4	1.281,00 €	250,00 €	5.124,00 €	1.000,00 €
Lots lumière LED	6	1.239,00 €	660,00 €	7.434,00 €	3.960,00 €
Lots régie lumière	2	6.365,00 €	1.450,00 €	12.730,00 €	2.900,00 €
Lots poursuite	5	1.091,00 €	300,00 €	5.455,00 €	1.500,00 €
Lots de 20 projecteurs 500w	2	3.910,00 €	1.000,00 €	7.820,00 €	2.000,00 €
Lots de 12 projecteurs de théâtre RHEA 1000w	2	6.996,00 €	760,00 €	13.992,00 €	1.520,00 €
Lots de 10 projecteurs de théâtre JULIA 1000w	2	5.830,00 €	600,00 €	11.660,00 €	1.200,00 €
Lots de 7 projecteurs de théâtre JULIA 650w	2	4.081,00 €	350,00 €	8.162,00 €	700,00 €
Lots de 10 projecteurs de théâtre RHEA 1000w	5	5.830,00 €	600,00 €	29.150,00 €	3.000,00 €
Lots d'exposition	10	2.390,00 €	800,00 €	23.900,00 €	8.000,00 €
				168.181,00 €	37.290,00 €

DOCUMENT 22-23/228 : RECONSTRUCTION DES COMMUNES SINISTRÉES PAR LES INONDATIONS DES 14 ET 15 JUILLET 2021 – OCTROI DE SUBVENTIONS EN MATIÈRE DE RELATIONS AVEC LES TERRITOIRES, LES VILLES ET LES COMMUNES EN FAVEUR DU CPAS DE PEPINSTER.

M. le Président informe l'Assemblée que le document 22-23/228 a été soumis à l'examen de la 1^{re} Commission.

Ce document n'ayant soulevé aucune question, la 1^{re} Commission invite l'Assemblée à l'adopter par 9 voix pour et 2 abstentions.

M. le Président ouvre la discussion générale.

Personne ne souhaitant intervenir, M. le Président clôt la discussion générale.

Mises aux voix, les conclusions de la 1^{re} Commission sont approuvées à l'unanimité.

En conséquence, le Conseil adopte la résolution suivante :

RÉSOLUTION

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Décret du Parlement wallon du 31 janvier 2013, entré en vigueur le 1^{er} juin 2013, modifiant certaines dispositions du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, et, plus particulièrement, ses articles L3331-1 à L3331-8, contenus au Livre IV, Titre III ;

Vu la circulaire du Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville, datée du 30 mai 2013, portant sur l'octroi des subventions pour les Pouvoirs locaux ;

Attendu que ledit Décret attribue compétence au Conseil provincial pour l'octroi de subventions telles qu'elles y sont définies ;

Vu les contacts entre le CPAS de Pepinster et le Département des relations avec les Territoires, les Villes et les Communes ;

Vu la nécessaire intervention financière au bénéfice du CPAS de Pepinster, visant à prendre en charge de frais divers contribuant à maintenir le bon fonctionnement de ses services administratifs ;

Considérant que la proposition, telle que motivée, relève du domaine des relations avec les territoires, les villes et les communes ;

Sur proposition du Collège provincial,

DÉCIDE

Article 1^{er}. – D'octroyer, à titre de subvention en espèces, le montant de 35.941,35 € au CPAS de Pepinster (Rue Neuve 35, 4860 Pepinster) aux fins de financer la prise en charge de frais divers contribuant à maintenir le bon fonctionnement de ses services administratifs (location de conteneurs-bureaux et frais énergétiques y liés du 1^{er} janvier au 30 juin 2023).

Article 2. – L’organisation bénéficiaire respectera la finalité de la subvention accordée sous peine d’être contrainte de procéder à sa restitution, telle que prévue en cas de non-respect de cette finalité, par application des articles L3331-6 et L3331-8, §1^{er}, 1^o du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation.

Article 3. – Toutes les obligations susceptibles d’être mises à charge du bénéficiaire en exécution des dispositions impératives du livre IV, titre III du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation sont applicables à l’exécution de la présente décision.

Article 4. – Le Collège provincial procédera à l’engagement de la dépense ainsi qu’à l’ordonnancement de la présente résolution en un versement unique avant la production des justificatifs par le bénéficiaire.

Article 5. – Le Département des relations avec les Territoires, Villes et Communes est chargé de contrôler l’utilisation de la subvention et de rendre compte au Conseil provincial du contrôle de la subvention octroyée.

Article 6. – Le Collège provincial est chargé de notifier la présente résolution au bénéficiaire concerné sous les signatures du Député provincial – Président et de Monsieur le Directeur général provincial.

En séance à Liège, le 25 mai 2023.

Par le Conseil,

Le Directeur général provincial,

Le Président,

Pierre BROOZE

Jean-Claude JADOT.

DOCUMENT 22-23/231 : OCTROI DE SUBVENTIONS EN MATIÈRE D’AFFAIRES SOCIALES – DEMANDE DE SOUTIEN DE L’ASBL « MAISON ARC-EN-CIEL DE VERVIERS – ENSEMBLE AUTREMENT », DANS LE CADRE DU PROJET « LGBTQIA+ PROTECT ».

M. le Président informe l’Assemblée que le document 22-23/231 a été soumis à l’examen de la 2^e Commission.

Ce document n’ayant soulevé aucune question, la 2^e Commission invite l’Assemblée à l’adopter par 8 voix pour et 3 abstentions.

M. le Président ouvre la discussion générale.

Personne ne souhaitant intervenir, M. le Président clôt la discussion générale.

Mises aux voix, les conclusions de la 2^e Commission sont approuvées à l’unanimité.

En conséquence, le Conseil adopte la résolution suivante :

RÉSOLUTION

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Décret du Parlement wallon du 31 janvier 2013 entré en vigueur le 1^{er} juin 2013, modifiant certaines dispositions du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, et plus particulièrement ses articles L3331-1, à L3331-8, contenus au Livre IV, Titre III ;

Vu la circulaire du Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville, Paul FURLAN, datée du 30 mai 2013 portant sur l'octroi des subventions par les pouvoirs locaux ;

Attendu que ledit Décret attribue compétence au Conseil provincial pour l'octroi de subventions telles qu'elles y sont définies ;

Vu la demande de subvention introduite par l'asbl « Maison Arc-en-Ciel de Verviers –Ensemble Autrement » dans le cadre du projet « LGBTQIA+ Protect » durant l'année 2023 ;

Attendu que l'objet à subventionner, présenté à des fins non lucratives, répond, de ces chefs, aux exigences portées par l'article L3331-2, du CDLD, en ce qu'il impose que la subvention dont question corresponde à une aide du pouvoir provincial à l'endroit d'une proposition de développer une activité ou un événement s'inscrivant dans les priorités définies par la politique provinciale et relevant de l'intérêt provincial ;

Considérant que la demande, telle que motivée par le demandeur et explicitée par le Département Santé et Affaires sociales dans la fiche de renseignements qu'il transmet à l'appui de la demande, atteste que ce projet s'inscrit dans les priorités définies au sein de la politique provinciale en matière de Santé ;

Considérant par ailleurs que l'activité projetée est conforme aux dispositions statutaires du demandeur ;

Attendu que le bénéficiaire a joint à sa demande ses comptes les plus récents ainsi que le budget prévisionnel du projet dont les dépenses sont estimées à 2.850,00 € et les recettes à 0,00 € engendrant une perte de 2.850,00 € ;

Attendu au regard des considérations qui précèdent, qu'il échet de rencontrer la demande de subvention susvisée, dans les limites des crédits inscrits au budget provincial ;

Attendu qu'il résulte du dossier ainsi que de la nature même de la subvention qu'aucun règlement, ni convention ne modélise les conditions d'octroi et d'emploi de cette subvention ;

Sur le rapport du Collège provincial,

DÉCIDE

Article 1^{er}. – D'octroyer, à titre de subvention en espèces, dans les limites des crédits inscrits à cet effet au budget provincial, un montant de 2.850,00 € au profit de l'asbl « Maison Arc-en-Ciel de Verviers – Ensemble Autrement », rue Xhavée, 18 boîte 6 à 4800 Verviers aux fins de soutenir financièrement le projet « LGBTQIA+ Protect » durant l'année 2023.

Article 2. – Le bénéficiaire respectera la finalité de la subvention accordée sous peine d'être contraint de procéder à sa restitution, telle que prévue en cas de non-respect de cette finalité, par application des articles L3331-6, et L3331-8, §1^{er}, 1^o, du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Article 3. – Toutes les dispositions susceptibles d’être mises à charge du bénéficiaire en exécution des dispositions impératives du Livre IV, Titre III du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation sont applicables à l’exécution de la présente décision.

Article 4. – Le bénéficiaire devra produire, avant le 31 décembre 2023, les justificatifs d’utilisation du montant octroyé, ces justificatifs consistant en factures, extraits de compte bancaire ainsi que le bilan financier du projet incluant l’ensemble des recettes et dépenses y liées, lequel sera dûment certifié, daté et signé par le représentant légal de l’association.

Article 5. – Le bénéficiaire devra apposer sur les supports promotionnels le logo de la Province de Liège ainsi que la mention « avec le soutien de la Province de Liège ».

Article 6. – Le Collège provincial procèdera à l’engagement ainsi qu’à l’ordonnancement de la présente résolution, en un versement unique avant la production des justificatifs par le bénéficiaire.

Article 7. – Le Département Santé et Affaires sociales est chargé :

- de procéder, dès après l’expiration du délai accordé au bénéficiaire pour produire les pièces justificatives, au contrôle de l’utilisation de la subvention ainsi octroyée ;
- de rendre compte du résultat du contrôle de l’utilisation de cette somme par la voie du prochain rapport annuel d’activités.

Article 8. – Le Collège provincial est chargé de notifier cette résolution au bénéficiaire concerné, sous les signatures de Madame la Députée provinciale Vice-présidente et de Monsieur le Directeur général provincial.

En séance à Liège, le 25 mai 2023.

Par le Conseil,

Le Directeur général provincial,

Le Président,

Pierre BROOZE

Jean-Claude JADOT.

DOCUMENT 22-23/232 : DÉSIGNATION AU 1^{ER} MAI 2023 D'UN NOUVEAU RECEVEUR SPÉCIAL DES RECETTES POUR LE COMPTE « PRODUITS DIVERS ».

M. le Président informe l’Assemblée que le document 22-23/232 a été soumis à l’examen de la 2^e Commission.

Ce document n’ayant soulevé aucune question, la 2^e Commission invite l’Assemblée à l’adopter par 8 voix pour et 3 abstentions.

M. le Président ouvre la discussion générale.

Personne ne souhaitant intervenir, M. le Président clôt la discussion générale.

Mises aux voix, les conclusions de la 2^e Commission sont approuvées à l’unanimité.

En conséquence, le Conseil adopte la résolution suivante :

RÉSOLUTION

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu l'arrêté royal du 2 juin 1999 portant le règlement général de la comptabilité provinciale ;

Vu la résolution du 25 mars 2013 désignant Monsieur Michel BROKAMP en qualité de receveur spécial des recettes du compte « Produits divers » ;

Considérant la demande, de Monsieur le Directeur financier provincial, de désigner un nouveau receveur spécial du compte « Produits divers » à dater du 1^{er} mai 2023 ;

Considérant qu'un compte de fin de gestion arrêté au 30 avril 2023 sera transmis à la Cour des Comptes afin qu'elle puisse statuer pour accorder la décharge à Monsieur BROKAMP précité, conformément aux dispositions des articles 7 et 8 de la loi du 29 octobre 1846 relative à l'organisation de la Cour des Comptes ;

Vu la résolution du 27 avril 1970, approuvée par Arrêté Royal du 27 août 1970, stipulant que, sauf décision contraire expresse, les agents provinciaux, pour le surplus établis receveurs ou commis à la garde, à la conservation ou à l'emploi des matières ou du matériel appartenant à la Province, sont dispensés de déposer un cautionnement pour garantir leur gestion ;

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation et les dispositions de la loi provinciale non abrogées ;

Sur le rapport du Collège provincial,

ARRÊTE

Article 1^{er}. – À dater du 1^{er} mai 2023, Monsieur Jetmir HAXHIAJ est désigné en qualité de receveur spécial des recettes du compte « Produits divers ».

Article 2. – La présente résolution sera notifiée, sous pli ordinaire, à l'intéressé, pour lui servir de titre, à sa Direction, à la S.A. Belfius Banque et à la Cour des Comptes pour information et disposition.

En séance à Liège, le 25 mai 2023.

Par le Conseil,

Le Directeur général provincial,

Le Président,

Pierre BROOZE

Jean-Claude JADOT.

DOCUMENT 22-23/233 : APPROBATION DES COMPTES DE GESTION POUR L'ANNÉE 2022 DES FONDS PROVENANT DES LEGS « MONTEFIORE-LEVI », « MME VVE GABRIEL-HALIN », « ROUSSEAU-BOSHOWERS », « BONDARIU », « MARTHE BRABANT-VECKMANS », « FERNAND PETIT », « RAYMONDE SIMON », « BARTHOLOME MARIA VVE LEONARD », « MYKOLA DYHID », « CUVELIER VVE ROLAND » ET LEGS « ASBL ICAN ».

M. le Président informe l'Assemblée que le document 22-23/233 a été soumis à l'examen de la 2^e Commission.

Ce document n'ayant soulevé aucune question, la 2^e Commission invite l'Assemblée à l'adopter par 8 voix pour et 3 abstentions.

M. le Président ouvre la discussion générale.

Personne ne souhaitant intervenir, M. le Président clôt la discussion générale.

Mises aux voix, les conclusions de la 2^e Commission sont approuvées à l'unanimité.

En conséquence, le Conseil adopte la résolution suivante :

RÉSOLUTION N°1

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le compte de gestion du legs « MONTEFIORE-LEVI » rendu pour l'année 2022 ;

Vu l'arrêté royal du 2 juin 1999 portant le règlement général de la comptabilité provinciale ;

Attendu que ce compte est dressé en exécution dudit arrêté ;

Vu les livres et documents relatifs à la gestion de ce fonds, tenus dans les bureaux de la Direction générale transversale ;

Vu le Code de la Démocratie locale et de la décentralisation et les dispositions de la loi provinciale non abrogées ;

DÉCIDE

Article 1^{er}. – d'approuver ledit compte, conformément aux chiffres établis et se clôturant au 31 décembre 2022, par un boni de 40.922,92 € se répartissant comme suit :

- 23.796,35 € au compte courant de la Banque Belfius (compte « Sanatorium ») ;
- 17.126,57 € au compte courant de la Banque Belfius (compte « Dispensaires »).

Article 2. – d'affecter les revenus 2022 dudit legs à l'asbl Fonds des Affections Respiratoires (FARES) suite à la reprise du C.H.S. L'Accueil de Lierneux par l'Intercommunale de Soins spécialisés (ISoSL).

En séance à Liège, le 25 mai 2023.

Par le Conseil,

Le Directeur général provincial,

Le Président,

Pierre BROOZE

Jean-Claude JADOT.

RÉSOLUTION N°2

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le compte de gestion du legs « GABRIEL-HALIN » rendu pour l'année 2022 ;

Vu l'arrêté royal du 2 juin 1999 portant le règlement général de la comptabilité provinciale ;

Attendu que ce compte est dressé en exécution dudit arrêté ;

Vu les livres et documents relatifs à la gestion de ce fonds, tenus dans les bureaux de la Direction générale transversale ;

Vu le Code de la Démocratie locale et de la décentralisation et les dispositions de la loi provinciale non abrogées ;

DÉCIDE

Article 1^{er}. – d'approuver ledit compte, conformément aux chiffres établis et se clôturant au 31 décembre 2022, par un boni de 11.496,26 € en avoir à la Banque Belfius au nom du legs « GABRIEL-HALIN ».

Article 2. – d'affecter les revenus 2022 dudit legs à l'asbl Fonds des Affections Respiratoires (FARES) suite à la reprise du C.H.S. L'Accueil de Lierneux par l'Intercommunale de Soins spécialisés (ISoSL).

En séance à Liège, le 25 mai 2023.

Par le Conseil,

Le Directeur général provincial,

Le Président,

Pierre BROOZE

Jean-Claude JADOT.

RÉSOLUTION N°3

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le compte de gestion du legs « Prix ROUSSEAU-BOSHOWERS » rendu pour l'année 2022 ;

Vu l'arrêté royal du 2 juin 1999 portant le règlement général de la comptabilité provinciale ;

Attendu que ce compte est dressé en exécution dudit arrêté ;

Vu les livres et documents relatifs à la gestion de ce fonds, tenus dans les bureaux de la Direction générale transversale ;

Vu le Code de la Démocratie locale et de la décentralisation et les dispositions de la loi provinciale non abrogées ;

DÉCIDE

Article unique. – d’approuver ledit compte, conformément aux chiffres établis et se clôturant au 31 décembre 2022, par un boni de 3.223,46 € en avoir à la Banque Belfius au nom du legs « ROUSSEAU-BOSHOWERS ».

En séance à Liège, le 25 mai 2023.

Par le Conseil,

Le Directeur général provincial,

Le Président,

Pierre BROOZE

Jean-Claude JADOT.

RÉSOLUTION N°4

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le compte de gestion du legs « BONDARIU » rendu pour l’année 2022 ;

Vu l’arrêté royal du 2 juin 1999 portant le règlement général de la comptabilité provinciale ;

Attendu que ce compte est dressé en exécution dudit arrêté ;

Vu les livres et documents relatifs à la gestion de ce fonds, tenus dans les bureaux de la Direction générale transversale ;

Vu le Code de la Démocratie locale et de la décentralisation et les dispositions de la loi provinciale non abrogées ;

DÉCIDE

Article 1^{er}. – d’approuver ledit compte, conformément aux chiffres établis et se clôturant au 31 décembre 2022 par un boni de 3.105,14 € en avoir à la Banque Belfius au nom du legs « BONDARIU ».

Article 2. – d’affecter les revenus 2022 dudit legs à l’asbl Fonds des Affections Respiratoires (FARES) suite à la reprise du C.H.S. L’Accueil de Liernux par l’Intercommunale de Soins spécialisés (ISoSL).

En séance à Liège, le 25 mai 2023.

Par le Conseil,

Le Directeur général provincial,

Le Président,

Pierre BROOZE

Jean-Claude JADOT.

RÉSOLUTION N°5

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le compte de gestion du legs « Marthe BRABANT-VECKMANS » rendu pour l’année 2022 ;

Vu l’arrêté royal du 2 juin 1999 portant le règlement général de la comptabilité provinciale ;

Attendu que ce compte est dressé en exécution dudit arrêté ;

Vu les livres et documents relatifs à la gestion de ce fonds, tenus dans les bureaux de la Direction générale transversale ;

Vu le Code de la Démocratie locale et de la décentralisation et les dispositions de la loi provinciale non abrogées ;

DÉCIDE

Article unique. – d’approuver ledit compte, conformément aux chiffres établis et se clôturant au 31 décembre 2022 par un boni de 3.106,91 € en avoir à la Banque Belfius au nom du legs « Marthe BRABANT-VECKMANS ».

En séance à Liège, le 25 mai 2023.

Par le Conseil,

Le Directeur général provincial,

Le Président,

Pierre BROOZE

Jean-Claude JADOT.

RÉSOLUTION N°6

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le compte de gestion du legs « Prix Fernand PETIT » rendu pour l'année 2022 ;

Vu l'arrêté royal du 2 juin 1999 portant le règlement général de la comptabilité provinciale ;

Attendu que ce compte est dressé en exécution dudit arrêté ;

Vu les livres et documents relatifs à la gestion de ce fonds, tenus dans les bureaux de la Direction générale transversale ;

Vu le Code de la Démocratie locale et de la décentralisation et les dispositions de la loi provinciale non abrogées ;

DÉCIDE

Article unique. – d'approuver ledit compte, conformément aux chiffres établis et se clôturant au 31 décembre 2022, par un boni de 76.266,28 € en avoir à la Banque Belfius au nom du legs « Fernand PETIT ».

En séance à Liège, le 25 mai 2023.

Par le Conseil,

Le Directeur général provincial,

Le Président,

Pierre BROOZE

Jean-Claude JADOT.

RÉSOLUTION N°7

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le compte de gestion du legs « Prix Raymonde SIMON » rendu pour l'année 2022 ;

Vu l'arrêté royal du 2 juin 1999 portant le règlement général de la comptabilité provinciale ;

Attendu que ce compte est dressé en exécution dudit arrêté ;

Vu les livres et documents relatifs à la gestion de ce fonds, tenus dans les bureaux de la Direction générale transversale ;

Vu le Code de la Démocratie locale et de la décentralisation et les dispositions de la loi provinciale non abrogées ;

DÉCIDE

Article unique. – d’approuver ledit compte, conformément aux chiffres établis et se clôturant au 31 décembre 2022, par un boni de 32.008,00 € en avoir à la Banque Belfius au nom du legs « Raymonde SIMON ».

En séance à Liège, le 25 mai 2023.

Par le Conseil,

Le Directeur général provincial,

Le Président,

Pierre BROOZE

Jean-Claude JADOT.

RÉSOLUTION N°8

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le compte de gestion du legs « BARTHOLOME Veuve LEONARD » rendu pour l’année 2022 ;

Vu l’arrêté royal du 2 juin 1999 portant le règlement général de la comptabilité provinciale ;

Attendu que ce compte est dressé en exécution dudit arrêté ;

Vu les livres et documents relatifs à la gestion de ce fonds, tenus dans les bureaux de la Direction générale transversale ;

Vu le Code de la Démocratie locale et de la décentralisation et les dispositions de la loi provinciale non abrogées ;

DÉCIDE

Article 1^{er}. – d’approuver ledit compte, conformément aux chiffres établis et se clôturant au 31 décembre 2022 par un boni de 14.873,74 € en avoir à la Banque Belfius au nom du legs « BARTHOLOME Veuve LEONARD ».

Article 2. – d’affecter les revenus 2022 dudit legs à l’asbl Fonds des Affections Respiratoires (FARES) suite à la reprise du C.H.S. L’Accueil de Lierneux par l’Intercommunale de Soins spécialisés (ISoSL).

En séance à Liège, le 25 mai 2023.

Par le Conseil,

Le Directeur général provincial,

Le Président,

Pierre BROOZE

Jean-Claude JADOT.

RÉSOLUTION N°9

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le compte de gestion du legs « Mykola DYHID » rendu pour l'année 2022 ;

Vu l'arrêté royal du 2 juin 1999 portant le règlement général de la comptabilité provinciale ;

Attendu que ce compte est dressé en exécution dudit arrêté ;

Vu les livres et documents relatifs à la gestion de ce fonds, tenus dans les bureaux de la Direction générale transversale ;

Vu le Code de la Démocratie locale et de la décentralisation et les dispositions de la loi provinciale non abrogées ;

DÉCIDE

Article 1^{er}. – d'approuver ledit compte, conformément aux chiffres établis et se clôturant au 31 décembre 2022 par un boni de 46.627,59 € en avoir à la Banque Belfius au nom du legs « Mykola DYHID ».

Article 2. – d'affecter les revenus 2022 dudit legs à l'asbl Fonds des Affections Respiratoires (FARES) suite à la reprise du C.H.S. L'Accueil de Lierneux par l'Intercommunale de Soins spécialisés (ISoSL).

En séance à Liège, le 25 mai 2023.

Par le Conseil,

Le Directeur général provincial,

Le Président,

Pierre BROOZE

Jean-Claude JADOT.

RÉSOLUTION N°10

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le compte de gestion du legs « CUVELIER Veuve ROLAND » rendu pour l'année 2022 ;

Vu l'arrêté royal du 2 juin 1999 portant le règlement général de la comptabilité provinciale ;

Attendu que ce compte est dressé en exécution dudit arrêté ;

Vu les livres et documents relatifs à la gestion de ce fonds, tenus dans les bureaux de la Direction générale transversale ;

Vu le Code de la Démocratie locale et de la décentralisation et les dispositions de la loi provinciale non abrogées ;

DÉCIDE

Article 1^{er}. – d’approuver ledit compte, conformément aux chiffres établis et se clôturant au 31 décembre 2022 par un boni de 10.070,12 € en avoir à la Banque Belfius au nom du legs « CUVELIER Veuve ROLAND ».

Article 2. – d’affecter les revenus 2022 dudit legs à l’asbl Fonds des Affections Respiratoires (FARES) suite à la reprise du C.H.S. L’Accueil de Lierneux par l’Intercommunale de Soins spécialisés (ISoSL).

En séance à Liège, le 25 mai 2023.

Par le Conseil,

Le Directeur général provincial,

Le Président,

Pierre BROOZE

Jean-Claude JADOT.

RÉSOLUTION N°11

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le compte de gestion du legs « ICAN » rendu pour l’année 2022 ;

Vu l’arrêté royal du 2 juin 1999 portant le règlement général de la comptabilité provinciale ;

Attendu que ce compte est dressé en exécution dudit arrêté ;

Vu les livres et documents relatifs à la gestion de ce fonds, tenus dans les bureaux de la Direction générale transversale ;

Vu le Code de la Démocratie locale et de la décentralisation et les dispositions de la loi provinciale non abrogées ;

DÉCIDE

Article unique. – d’approuver ledit compte, conformément aux chiffres établis et se clôturant au 31 décembre 2022 par un boni de 7.003,83 € en avoir à la Banque Belfius au nom du legs « ICAN ».

En séance à Liège, le 25 mai 2023.

Par le Conseil,

Le Directeur général provincial,

Le Président,

Pierre BROOZE

Jean-Claude JADOT.

DOCUMENT 22-23/234 : ARRÊT DES COMPTES RELATIFS À L'EXERCICE 2022.

M. le Président informe l’Assemblée que le document 22-23/234 a été soumis à l’examen de la 2^e Commission.

Ce document ayant soulevé des questions, M^{me} Astrid BASTIN, Conseillère provinciale, fait rapport sur celui-ci au nom de la 2^e Commission, laquelle invite l’Assemblée à l’adopter par 6 voix pour et 5 abstentions.

M. le Président ouvre la discussion générale.

M^{me} Sandrina GAILLARD, Conseillère provinciale, intervient à la tribune.

Plus personne ne souhaitant intervenir, M. le Président clôt la discussion générale.

Mises aux voix, les conclusions de la 2^e Commission sont approuvées selon le vote suivant :

- Votent pour : le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO et le groupe Les Engagés-CSP
- Vote contre : le groupe PTB
- S’abstien(nen)t : /

En conséquence, le Conseil adopte la résolution suivante :

RÉSOLUTION

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu les comptes pour l’année 2021 approuvés par le Collège provincial en date du 28 avril 2023 ;

Vu le Code wallon de la démocratie locale et de la décentralisation et, plus particulièrement, les articles L2231-6 et L2231-8 relatifs à l’adoption du budget et règlement des comptes, tel que modifié par le décret wallon du 21 décembre 2016 (MB du 29 décembre 2016) ;

Vu les dispositions non abrogées de l’article 66 de la loi provinciale relatives au rôle de la Cour des comptes ;

Vu l'arrêté royal du 2 juin 1999 portant le règlement général de la comptabilité provinciale ;

Vu les livres et documents relatifs à la gestion comptable tenus dans les Services du directeur financier provincial ;

Considérant qu'il y a lieu d'annuler les engagements et crédits sans emploi ;

La Commission des Finances entendue ;

PREND CONNAISSANCE

des observations de la Cour des comptes.

ANNULE

les engagements et crédits sans emploi s'établissant comme suit :

a) exercices antérieurs :

- service ordinaire : 2 508 548,91
- service extraordinaire : 1 772 796,02

b) exercice propre :

- service ordinaire : 8 879 631,37
- service extraordinaire : 9 760 772,97

ARRÊTE

Le compte budgétaire 2022, tel qu'annexé à la présente résolution [au présent PV] et dont la synthèse se présente comme suit :

Résultats budgétaires :

Service ordinaire	Propre	Antérieur	Global
Droits constatés au profit de la Province	488 891 046,08	20 972 992,65	509 864 038,73
- Irrécouvrables et non valeurs	-4 042,99		-4 042,99
-= Droits constatés nets	488.887.003,09	20 972 992,65	509.859.995,74
- Engagements	-452.087.482,81	-24.769.149,07	-476.856.631,88
= Résultat budgétaire avant prélèvements	36.799.520,28	-3.796.156,42	33.003.363,86
+ Prélèvements positifs			2.818.093,00
- Prélèvements négatifs			-2.661.425,00
= Résultat budgétaire de l'exercice	36.799.520,28	-3.796.156,42	33.160.031,86

Service extraordinaire	Propre	Antérieur	Global
Droits constatés au profit de la Province	5.006.493,42	98.542.642,80	103.549.136,22
- Irrécouvrables et non valeurs			
= Droits constatés nets	5.006.493,42	98.542.642,80	103.549.136,22
- Engagements	-26.479.763,72	-66.295.881,77	-92.775.645,49
= Résultat budgétaire avant prélèvements	-21.473.270,30	32.246.761,03	10.773.490,73
+ Prélèvements positifs			584.093,00
- Prélèvements négatifs			
= Résultat budgétaire de l'exercice	-21.473.270,30	32.246.761,03	11.357.583,73

Résultats comptables :

Service ordinaire	Propre	Antérieur	Global
Droits constatés au profit de la Province	488 891 046,08	20 972 992,65	509 864 038,73
- Irrécouvrables et non valeurs	-4 042,99		-4 042,99
-= Droits constatés nets	488.887.003,09	20 972 992,65	509.859.995,74
- Imputations sur engagements	-435.862.192,20	-24.769.149,07	-460.631.341,27
= Résultat comptable avant prélèvements	53.024.810,89	-3.796.156,42	49.228.654,47
+ Prélèvements positifs			2.818.093,00
- Prélèvements négatifs			-2.661.425,00
= Résultat comptable de l'exercice	53.024.810,89	-3.796.156,42	49.385.322,47

Service extraordinaire	Propre	Antérieur	Global
Droits constatés au profit de la Province	5.006.493,42	98.542.642,80	103.549.136,22
- Irrécouvrables et non valeurs			
= Droits constatés nets	5.006.493,42	98.542.642,80	103.549.136,22
- Imputations sur Engagements	-6.163.011,42	-40.123.138,16	-46.286.149,58
= Résultat comptable avant prélèvements	-1.156.518,00	58.419.504,64	57.262.986,64
+ Prélèvements positifs			584.093,00
- Prélèvements négatifs			
= Résultat comptable de l'exercice	-1.156.518,00	58.419.504,64	57.847.079,64

Le compte de résultats 2022, tel qu'annexé à la présente résolution [au présent PV] et dont la synthèse se présente comme suit :

	Produits	
I.	Produits d'exploitation	487.238.042
III.	Mali d'exploitation (I - II)	
IV.	Produits financiers	3.447.735
VI.	Mali financier (IV - V)	
VII.	Mali courant (III + VI)	
VIII.	Produits exceptionnels	169.619
X.	Mali exceptionnel (VIII - IX)	-606.760
XI.	Mali de l'exercice (VII + X)	
XIII.	Prélèvements sur les fonds de réserve	2.818.093
XIV.	Mali de l'exercice à reporter	

	Charges	
II.	Charges de fonctionnement	467.380.439
III.	Boni d'exploitation (I - II)	19.857.603
V.	Charges financières	2.383.138
VI.	Boni financier (IV - V)	1.064.597
VII.	Boni courant (III + V)	20.922.200
IX.	Charges exceptionnelles	776.379
X.	Boni exceptionnel (VIII - IX)	
XI.	Boni de l'exercice (VII + X)	20.315.440
XIII.	Transferts aux fonds de réserve	2.077.332
XIV.	Boni de l'exercice à reporter	21.056.201

Le bilan 2022, tel qu'annexé à la présente résolution [au présent PV] et dont la synthèse se présente comme suit :

Actif		
Actifs immobilisés		675.326.918
I.	Frais d'établissement	
II.	Immobilisations incorporelles	
III.	Immobilisations corporelles	394.658.761
IV.	Immobilisations financières	267.786.643
V.	Créances à plus d'un an	12.881.514
Actifs circulants		268.631.956
VI.	Stocks et commandes en cours d'exécution	0
VII.	Créances à un an au plus	34.861.949
VIII.	Placements de trésorerie	116.811.040
IX.	Valeurs disponibles	116.958.967
X.	Comptes de régularisation	
Total de l'actif		943.958.874

Passif		
Fonds propres		754.746.064
I.	Capital	235.833.642
II.	Patrimoine permanent résultant de dons	
III.	Plus-values de réévaluation	116.713 199
IV.	Réserves	133.695.756
V.	Résultats reportés	216.148.467
VI.	Subsides d'investissement	52.355.000
Provisions		
VII.	Provisions pour risques et charges	
Dettes		189.212.809
VIII.	Dettes à plus d'un an	146.556.379
IX.	Dettes à un an au plus	41.698.472
X.	Comptes de régularisation	957.958
Total du passif		943.958.874

La liste des adjudicataires des marchés de travaux, de fournitures ou de services pour lesquels le Conseil provincial a choisi le mode de passation et a fixé les conditions, telle qu'annexée à la présente résolution [au présent PV].

ORDONNE

- 1) conformément à l'article L2231-9 du Code wallon de la démocratie locale et de la décentralisation relatif à la publicité du budget et des comptes :
 - l'insertion des comptes sommaires par nature des recettes et dépenses dans le bulletin provincial dans le mois qui suit celui au cours duquel ils ont été arrêtés ;
 - le dépôt de ces comptes aux archives de l'administration de la Région wallonne ;
 - le dépôt de ces comptes au greffe de la Province, à l'inspection du public, pendant un mois, à partir de l'arrêté du compte ;
 - l'information au public de ce dépôt par la voie du bulletin provincial ainsi que par la voie d'au moins un journal distribué dans la province et par une information disponible sur le site internet de la Province ;
 - la communication des présents comptes, dans les cinq jours de leur adoption, aux organisations syndicales représentatives, ainsi qu'à l'organisation, sur demande desdites organisations syndicales et avant la transmission des présents comptes aux autorités de tutelle, d'une séance d'information présentant et expliquant les présents comptes.

- 2) conformément à l'article L3131-1 § 2 5° du Code wallon de la Démocratie Locale et de la Décentralisation :
 - la notification d'un extrait conforme de la présente résolution à l'Autorité de tutelle, pour approbation.

Résultats du vote :

- Nombre de votants : 51
- Votent pour : PS (17) – MR (14) – ECOLO (10) – Les Engagés-CSP (5) : 46
- Vote contre : PTB (5) : 5
- S'abstienne(nt) : /
- ~~Unanimité.~~

En séance à Liège, le 25 mai 2023.

Par le Conseil,

Le Directeur général provincial,

Le Président,

Pierre BROOZE

Jean-Claude JADOT.

DOCUMENT 22-23/235 : RAPPORT D'ÉVALUATION ANNUEL RELATIF AU CONTRAT DE GESTION CONCLU ENTRE LA PROVINCE DE LIÈGE ET L'ASBL « CONSEIL DES POUVOIRS ORGANISATEURS DE L'ENSEIGNEMENT OFFICIEL NEUTRE SUBVENTIONNÉ » (CPEONS) – EXERCICE 2021/PRÉVISIONS 2022.

M. le Président informe l'Assemblée que le document 22-23/235 a été soumis à l'examen de la 3^e Commission.

Ce document ayant soulevé des questions, M. Luc LEJEUNE, Chef de groupe, fait rapport sur celui-ci au nom de la 3^e Commission, laquelle invite l'Assemblée à l'adopter par 6 voix pour et 5 abstentions.

M. le Président ouvre la discussion générale.

Personne ne souhaitant intervenir, M. le Président clôt la discussion générale.

Mises aux voix, les conclusions de la 3^e Commission sont approuvées selon le vote suivant :

- Votent pour : le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB et le groupe Les Engagés-CSP
- Vote(nt) contre : /
- S'abstient : le groupe ECOLO

En conséquence, le Conseil adopte la résolution suivante :

RÉSOLUTION

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, plus particulièrement en ses articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu le Code des sociétés et des associations ;

Vu le contrat de gestion conclu le 15 décembre 2008 avec l'asbl « Conseil des Pouvoirs Organismes de l'Enseignement Officiel Neutre Subventionné » (CPEONS) ;

Vu le rapport d'évaluation positif relatif à l'exercice 2021 émanant du Collège ;

Sur proposition du Collège provincial,

DÉCIDE

Article 1^{er}. – D'attester de la vérification de la réalisation des tâches de service public par l'asbl « Conseil des Pouvoirs Organismes de l'Enseignement Officiel Neutre Subventionné » (CPEONS) portant sur l'exercice 2021 relatif au contrat de gestion conclu le 15 décembre 2008.

Article 2. – De marquer son accord sur le rapport d'évaluation annuel positif tel que présenté par le Collège.

En séance à Liège, le 25 mai 2023.

Par le Conseil,

Le Directeur général provincial,

Le Président,

Pierre BROOZE

Jean-Claude JADOT.

DOCUMENT 22-23/236 : ADAPTATION DU MONTANT DES REDEVANCES ANNUELLES DE PENSION DANS LES INTERNATS DES ÉTABLISSEMENTS PROVINCIAUX D'ENSEIGNEMENT : MONTANTS ET MODALITÉS DE PAIEMENT 2023-2024.

M. le Président informe l'Assemblée que le document 22-23/236 a été soumis à l'examen de la 3^e Commission.

Ce document n'ayant soulevé aucune question, la 3^e Commission invite l'Assemblée à l'adopter par 9 voix pour et 2 abstentions.

M. le Président ouvre la discussion générale.

Personne ne souhaitant intervenir, M. le Président clôt la discussion générale.

Mises aux voix, les conclusions de la 3^e Commission sont approuvées selon le vote suivant :

- Votent pour : le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO et le groupe Les Engagés-CSP
- Vote(nt) contre : /
- S'abstient : le groupe PTB

En conséquence, le Conseil adopte la résolution suivante :

RÉSOLUTION

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu sa résolution du 25 octobre 1985, validant l'alignement du montant des redevances annuelles de pension dans les internats des établissements provinciaux d'enseignement sur celui en vigueur dans les internats de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;

Vu sa résolution du 02 juillet 2015, fixant le prix des repas et services rendus par les internats et les économats ;

Vu sa résolution du 17 juin 2021, approuvant la proposition de révision et d'adaptation du montant des redevances annuelles de pension dans les internats des établissements provinciaux d'enseignement sur base du rapport référencé 2021-03814 ;

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Sur proposition du Collège provincial,

ARRÊTE

Article 1^{er}. – Le montant de la redevance annuelle des internats, les modalités relatives à cette redevance et les propositions de mensualités en fonction des adaptations des différentes prestations des internats pour la rentrée 2023-2024 sont les suivants :

Redevance annuelle :

- **2.810,00 €** pour l'Enseignement secondaire ordinaire et supérieur non-universitaire UE
- **3.780,00 €** pour l'Enseignement Supérieur hors UE

Adaptation des différentes prestations, du calcul des redevances :

- Le montant des mensualités (10*281,00 € UE – 378,00 € hors UE) serait ventilé en deux postes distincts :
 - L'hébergement (111,00 € UE – 208,00 € hors UE), dont le coût serait fixe et non-exonérable, y compris durant les périodes de stage ou de maladie. L'interne qui souhaite bénéficier d'une réduction sur ce poste devra alors libérer totalement sa chambre pour qu'elle soit éventuellement remise à un autre interne ;
 - Les repas (170,00 €), dont le coût serait variable en fonction des repas non pris avec une exonération applicable sur le paiement de la dernière redevance mensuelle conditionnée au respect du système de réservation telle que validée par votre Conseil Provincial du 17 juin 2021.
- **Maintien d'une réduction de 5 % (uniquement sur le coût fixe d'hébergement) accordée aux frères et aux sœurs d'un(e) interne, lorsqu'ils (elles) sont inscrit(e)s dans un même internat de la Province de Liège. Si les prix de pension dus dans ce cas ne sont pas identiques, la réduction est accordée sur le prix de pension le plus élevé.**

Le calcul des mensualités 2023-2024 se décompose comme suit :

REDEVANCE ANNUELLE 2022-2023		
SECONDAIRE ORDINAIRE & SUPERIEUR NON-UNIVERSITAIRE UE		€ 2.810,00
SUPERIEUR HORS UE		€ 3.780,00
EPOQUE DE PAIEMENT	Mensualité SECONDAIRE ORDINAIRE & SUPERIEUR NON-UNIVERSITAIRE UE	SUPERIEUR HORS UE
A l'INSCRIPTION (ACOMPTE => pas de réduction)	281,00 €	378,00 €
pour le 5/09/2023 = SEPTEMBRE	281,00 €	378,00 €
pour le 5/10/2023 = OCTOBRE	281,00 €	378,00 €
pour le 5/11/2023 = NOVEMBRE	281,00 €	378,00 €
pour le 5/12/2023 = DECEMBRE	281,00 €	378,00 €
pour le 5/01/2023 = JANVIER	281,00 €	378,00 €
pour le 5/02/2023 = FEVRIER	281,00 €	378,00 €
pour le 5/03/2023 = MARS	281,00 €	378,00 €
pour le 5/04/2023 = AVRIL	281,00 €	378,00 €
pour le 31/05/2023 = MAI - déduction de l'exonération éventuelle de la partie variable « repas »*	281,00 € - réduction éventuelle partie variable des repas	378,00 € - réduction éventuelle partie variable des repas

*Cette exonération étant calculée comme-suit :

- 3,20 €/j pour le repas complet de midi ;
- 3 €/j pour le repas du soir ;
- 8,50 €/j pour l'ensemble des repas en cas de non-présence à l'internat lors d'absences pour maladie ou pour accomplir un stage imposé par le programme des cours et d'une durée ininterrompue de min. 16 jours calendriers ou 2*1semaine (hors congés scolaires).

Le calcul de la redevance annuelle avec ventilation hébergement fixe et repas variable se décompose comme suit :

PROPOSITION REDEVANCE 2023-2024 (Hébergement fixe+ repas variable)						
REDEVANCE ANNUELLE '2023-2024' (Circulaire FWB n° 8876 du 29/03/2023)	Arrondis redevances internats provinciaux	REDEVANCE ANNUELLE FWB / 10 mois	HEBERGEMENT coût fixe	REPAS 'repas coût variable selon réservation ou non du repas de midi (repas principal soit 3,20€) ou 8,50€ repas d'une journée complète coût maximum ou réduction maximale	redevance journalière hébergement = coût mensuel/20	redevance journalière hébergement+pension complète (8,50€/jour)
Secondaire ordinaire et Supérieur non-universitaire UE	-	-	-	-	-	-
2.812,68	2.810,00	281,00	111,00	170,00	5,55	14,05
Supérieur hors UE	-	-	-	-	-	-
3.783,73	3.780,00	378,00	208,00	170,00	10,40	18,90

Article 2. – La présente résolution sera publiée au Bulletin provincial et mise en ligne sur le site Internet de la Province de Liège. Elle produira ses effets à partir du 1^{er} septembre 2023.

En séance à Liège, le 25 mai 2023.

Par le Conseil,

Le Directeur général provincial,

Le Président,

Pierre BROOZE

Jean-Claude JADOT.

DOCUMENT 22-23/237 : MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX – MODE DE PASSATION ET CONDITIONS DU MARCHÉ – DOMAINE PROVINCIAL DE WÉGIMONT – REMPLACEMENT DU LINER DE L'ENSEMBLE DES BASSINS.

M. le Président informe l'Assemblée que le document 22-23/237 a été soumis à l'examen de la 4^e Commission.

Ce document n'ayant soulevé aucune question, la 4^e Commission invite l'Assemblée à l'adopter par 9 voix pour et 2 abstentions.

M. le Président ouvre la discussion générale.

Personne ne souhaitant intervenir, M. le Président clôt la discussion générale.

Mises aux voix, les conclusions de la 4^e Commission sont approuvées à l'unanimité.

En conséquence, le Conseil adopte la résolution suivante :

RÉSOLUTION

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Attendu qu'il s'avère nécessaire de procéder à la réalisation des travaux relatifs au remplacement du liner de l'ensemble des bassins au Domaine provincial de Wégimont, dont l'estimation s'élève au montant de 277.603,50 € hors TVA, soit 335.900,24 € TVA de 21 % comprise ;

Considérant que les travaux s'inscrivent dans une perspective de pérennisation du patrimoine provincial ;

Vu les conditions du marché constituées par l'avis de marché, le cahier spécial des charges, les métrés et le plan ;

Considérant qu'une procédure négociée directe avec publication préalable peut être organisée, sur base de l'article 41, § 1^{er}, 2^o de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, en vue de l'attribution du marché ;

Attendu que les crédits nécessaires au financement des travaux sont inscrits à charge du budget extraordinaire 2023 ;

Vu la communication du dossier à Monsieur le Directeur financier provincial faite en date du 27 avril 2023 en vue d'obtenir son avis, conformément à l'article L2212-65, § 2, 8^o du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu l'avis favorable de Monsieur le Directeur financier provincial rendu en date du 3 mai 2023 ;

Vu les propositions formulées à cet effet par la Direction générale des Infrastructures et du Développement durable et approuvées par le Collège provincial ;

Vu la loi du 29 juillet 1991 relative à la motivation formelle des actes administratifs ;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics et plus particulièrement son article 41, § 1^{er}, 2^o ;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions ;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques ;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics ;

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et plus particulièrement son article L2222-2, § 1^{er} ;

Sur proposition du Collège provincial,

DÉCIDE

Article 1^{er}. – Une procédure négociée directe avec publication préalable sera organisée en vue d'attribuer le marché public de travaux relatif au remplacement du liner de l'ensemble des bassins au Domaine provincial de Wégimont, dont l'estimation s'élève au montant de 277.603,50 € hors TVA, soit 335.900,24 € TVA de 21 % comprise.

Article 2. – L'avis de marché, le cahier spécial des charges, les métrés et le plan fixant les conditions du marché sont adoptés.

En séance à Liège, le 25 mai 2023.

Par le Conseil,

Le Directeur général provincial,

Le Président,

Pierre BROOZE

Jean-Claude JADOT.

DOCUMENT 22-23/238 : OCTROI DE SUBVENTIONS EN MATIÈRE D'INFRASTRUCTURES ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE – PROPOSITION DE CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE HAMOIR ET LA PROVINCE DE LIÈGE RELATIVE À LA RÉALISATION DE TRAVAUX POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN PARKING D'ÉCOVOITURAGE ET D'UNE AIRE DE CONVIVIALITÉ, AVENUE DES VILLAS, À HAMOIR.

M. le Président informe l'Assemblée que le document 22-23/238 a été soumis à l'examen de la 4^e Commission.

Ce document n'ayant soulevé aucune question, la 4^e Commission invite l'Assemblée à l'adopter par 9 voix pour et 2 abstentions.

M. le Président ouvre la discussion générale.

Personne ne souhaitant intervenir, M. le Président clôt la discussion générale.

Mises aux voix, les conclusions de la 4^e Commission sont approuvées à l'unanimité.

En conséquence, le Conseil adopte la résolution suivante :

RÉSOLUTION

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le décret du Parlement wallon du 31 janvier 2013 entré en vigueur le 1^{er} juin 2013, modifiant certaines dispositions du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, et plus particulièrement ses articles L3331-1 à L3331-8, contenus au Livre III, Titre III de la 3^e partie ;

Vu la circulaire du Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville, Paul FURLAN, datée du 30 mai 2013 portant sur l'octroi des subventions pour les pouvoirs locaux ;

Attendu que ledit Décret attribue compétence au Conseil provincial pour l'octroi de subventions telles qu'elles y sont définies ;

Vu la proposition de la Direction Générale des Infrastructures et du Développement durable – Service Equipement, d'octroyer un soutien de l'Institution provinciale à la Commune de la Commune de Hamoir, rue de Tohogne, 14 à 4180 Hamoir dans le cadre de l'aménagement d'un parking d'EcoVoiturage et d'une aire de convivialité, avenue des Villas, à Hamoir ;

Considérant que la proposition de la Direction Générale des Infrastructures et du Développement durable – Service Equipement, atteste que le projet s'inscrit dans les priorités définies dans le cadre de la déclaration provinciale de politique générale, la Province de Liège ayant décidé de s'investir dans des actions de mobilité durable et de renforcer ses actions en matière de supracommunalité et de soutien aux communes ;

Attendu que le projet à subventionner, présenté à des fins non lucratives, répond, de ces chefs, aux exigences portées par l'article L3331-2, du CDLD, en ce qu'il impose que la subvention dont question corresponde à une aide du pouvoir provincial à l'endroit d'une proposition de développer une activité ou un événement s'inscrivant dans les priorités définies par la politique provinciale et relevant de l'intérêt provincial ;

Attendu au regard des considérations qui précèdent, qu'il échet de rencontrer la proposition de la Direction Générale des Infrastructures et du Développement durable – Service Equipement ;

Sur le rapport du Collège provincial,

DÉCIDE

Article 1^{er}. – D'approuver le projet de convention joint à la présente résolution relative à la réalisation de travaux pour l'aménagement d'un parking d'ecovoiturage et d'une aire de convivialité, avenue des Villas, à Hamoir.

Article 2. – Le Collège provincial est chargé de l'exécution de la présente résolution.

En séance à Liège, le 25 mai 2023.

Par le Conseil,

Le Directeur général provincial,

Le Président,

Pierre BROOZE

Jean-Claude JADOT.

CONVENTION

ENTRE LA COMMUNE DE HAMOIR ET LA PROVINCE DE LIEGE RELATIVE A LA REALISATION DE TRAVAUX POUR L'AMENAGEMENT D'UN PARKING D'ECOVOITURAGE ET D'UNE AIRE DE CONVIVIALITE A PROXIMITE DE LA GARE S.N.C.B., AVENUE DES VILLAS

Entre

La Commune de Hamoir, inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises sous le n° 0207 333 441, ayant son siège social Rue de Tohogne, 14 à 4180 Hamoir, représentée par Monsieur Patrick LECERF, Bourgmestre et Monsieur Fabrice MAKKA, Directeur général, agissant en vertu d'une décision adoptée le _____ par le Conseil communal et dûment habilités aux fins de signer les présentes,

Ci-après dénommée "**la Commune**" ;

La Province de Liège, inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises sous le n° 0207.725.104, ayant son siège social Place Saint-Lambert 18A, à 4000 Liège, représentée par Monsieur André DENIS, Député provincial et par Pierre BROOZE, Directeur général provincial, agissant en vertu d'une décision adoptée par le Collège provincial en sa séance du _____ et dûment habilités aux fins de signer les présentes,

Ci-après dénommée "**la Province**" ;

Ci-après dénommées ensemble "**les parties**".

PREAMBULE :

La Commune de Hamoir souhaite entreprendre l'aménagement d'un parking d'EcoVoiturage et d'une aire de convivialité sur son territoire.

Ce projet s'inscrit parfaitement dans les actions de « Développement territorial durable » et de « supracommunalité et soutien aux communes » menées par la Province de Liège dans le cadre de sa déclaration de politique générale.

Dans sa note de politique provinciale 2018-2024, la Province de Liège a décidé de poursuivre et d'amplifier la structure supracommunale durant cette législature.

Le projet d'EcoVoiturage participe pleinement à ces objectifs tant au niveau de chacune des réalisations individuelles que de l'ensemble du projet.

Le parking d'EcoVoiturage situé à proximité de la gare S.N.C.B. avenue des Villas, à Hamoir, a pour finalité de :

- faciliter l'organisation et la pratique du covoiturage par toute personne transitant par le territoire de la Province ;

- proposer divers services et commodités supplémentaires s'intégrant aux concepts de développement et de mobilité durable ;
- supporter l'organisation d'actions, ponctuelles ou non, éventuellement de longue durée, s'intégrant aux concepts de développement et de mobilité durable ;
- s'intégrer dans un réseau structuré, à l'échelle du territoire de la Province, de parkings d'EcoVoiturage partageant les mêmes finalités.

Le projet d'EcoVoiturage se veut multifonctionnel. C'est ainsi qu'au-delà de la fonction première de créer des emplacements de stationnement, une aire de convivialité est systématiquement créée.

Les parties souhaitent donc s'associer pour la réalisation dudit projet et répartir, entre elles, la charge des travaux d'aménagement, du financement et de l'ensemble des implications, matérielles, financières et organisationnelles, y liées.

EN VERTU DE QUOI, LES PARTIES ONT ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIIT :

Chapitre I : Objet de la convention

Article 1 : Création d'un parking à proximité de la gare S.N.C.B. avenue des Villas, à Hamoir

La présente convention a pour objet de déterminer les droits et obligations respectifs des parties dans le cadre de la collaboration qu'elles souhaitent mettre en place entre elles en vue de la création et de l'utilisation d'un parking d'EcoVoiturage et d'une aire de convivialité situés à proximité de la gare S.N.C.B. avenue des Villas, à Hamoir, repris sous le liseré rouge au plan 'périmètre des travaux' en annexe 1.

La définition de cet emplacement repris sous liseré rouge pourra être affinée dans un avenant à la présente convention pour autant qu'il y ait lieu de le préciser en fonction du projet qui sera déposé dans le cadre du permis d'urbanisme.

Article 2 : Délai de réalisation du projet

Le projet visé à l'article 1 devra être mis en œuvre, sans pour autant être finalisé, endéans les cinq ans à dater de la signature de la présente convention. A défaut de quoi, cette dernière prendra fin de plein droit.

Chapitre II : Mise à disposition du terrain.

Article 3 : autorisation de concession.

Une convention a été conclue entre la S.N.C.B. et la Commune de Hamoir, par laquelle la S.N.C.B. autorise un droit de concession pour une durée de vingt ans à la Commune sur le terrain

faisant partie du domaine public situé entre la gare, les voies du chemin de fer et l'avenue des Villas délimité par le liseré rouge au plan 'périmètre des travaux' repris en annexe 1.

La surface de la zone ainsi délimitée est de 2008 m².

Article 4 : Destination des terrains donnés en concession.

Les terrains donnés en concession sont destinés à être aménagés en un parking d'EcoVoiturage par la Commune conformément aux plans établis par l'auteur de projet qui est la Province.

Article 5 : Durée du droit de concession.

Le droit de concession est accordé pour une durée de vingt (20) ans, il a pris cours le 01/01/2019 et se terminera de plein droit, sans reconduction tacite, le 31/12/2038.

Pour des besoins d'utilité publique, la S.N.C.B. se réserve le droit de résilier anticipativement le droit de concession.

Chapitre III : Droits et obligations des parties pour la phase de projet et de réalisation

Article 6 : Obligations de la Commune.

La Commune est chargée d'introduire la demande de permis d'urbanisme pour l'ensemble du projet.

Dans le cadre de la présente convention, la Commune est le pouvoir adjudicateur et désignera le Fonctionnaire dirigeant chargé de contrôler et de diriger l'exécution du marché.

La Commune de Hamoir, en sa qualité de Maître d'Ouvrage et de Pouvoir Adjudicateur est chargée, notamment :

- de solliciter les autorisations nécessaires relatives aux aménagements pour la zone qui la concerne et les communiquer aux autres parties ;
- de communiquer à la Province de Liège les clauses administratives ou techniques, plans et métrés qu'elle souhaite voir reprendre dans le cahier spécial des charges ou ses annexes pour ce qui concerne les travaux à exécuter pour son compte. Elle assume l'entière responsabilité des données qu'elle communique ;
- d'approuver le cahier spécial des charges et tous autres documents qui lui seront soumis par la Province de Liège ;
- de soumettre à approbation de son Collège le mode de passation du marché proposé par la Province de Liège et les documents appelés à régir le marché ;
- de soumettre, à l'approbation de son Collège le choix de l'adjudicataire proposé par la Province ;

- de désigner l'adjudicataire du marché;
- de notifier aux soumissionnaires évincés la décision d'attribution de marché;
- de notifier à l'adjudicataire la décision d'approbation de son offre;
- d'assumer la gestion des litiges éventuels avec les soumissionnaires évincés.

Article 7 : Obligations de la Province

La Province de Liège assure la coordination de l'action entre les différents partenaires liés par la présente convention.

La Province de Liège s'engage à assurer la mission d'auteur de projet dans le cadre de l'aménagement d'un parking d'EcoVoiturage et d'une aire de convivialité de la gare S.N.C.B. avenue des Villas, à Hamoir.

7.1. La mission de projet

Les missions de la Province en tant qu'auteur de projet sont :

- l'étude du projet ;
- veiller à ce que soient respectées les dispositions légales et réglementaires en vigueur ;
- veiller à ce que soient respectées les directives des parties de la présente convention ;
- établir des documents nécessaires à l'obtention du permis d'urbanisme ;
- établir les plans, le cahier spécial des charges (parties administrative et technique) et les métrés régissant le marché ;
- rédiger le rapport d'examen des offres déposées dans le cadre de ce marché ;
- assister les maîtres de l'ouvrage dans les démarches administratives qu'ils doivent effectuer dans le cadre de ce marché.

7.2. La mission d'exécution des travaux

La Province, lors de l'exécution des travaux, est chargée :

- de la surveillance et de la direction des travaux ;
- de l'assistance au fonctionnaire dirigeant via la désignation d'un délégué dont le nom sera notifié à la Commune avant le début des travaux ;
- de l'assistance quant aux réceptions provisoire et définitive des dits travaux.

7.3. La mission de coordination sécurité-santé

La Province, par l'intermédiaire de sa Direction Générale des Infrastructures et du Développement durable, est également chargée de la mission de coordination « sécurité et santé » tant dans le cadre du projet que du suivi du chantier lié audit marché. Elle désignera, pour ce faire, en interne, le coordinateur sécurité et santé qui réalisera l'entièreté de la mission.

Chapitre IV : Charges financières de chacune des parties

Article 8 : Coût des travaux

La Commune de Hamoir prendra en charge les coûts liés à l'aménagement du parking d'Ecovoiturage et d'une aire de convivialité et supportera les coûts supplémentaires résultant de la modification, de l'adjonction ou de la suppression de travaux concernant les travaux exécutés pour son compte. Les ordres modificatifs ne pourront être donnés que par le Fonctionnaire dirigeant à la demande ou avec l'accord de la partie concernée.

Article 9 : Participation financière de la Province de Liège

La Province de Liège réalisera sa mission d'auteur de projet ainsi que sa mission de coordination sécurité et santé à titre gratuit au profit du projet commun mis en place par les partenaires.

La réalisation de la mission d'auteur de projet implique la mise à disposition gratuite de moyens matériels et humains, laquelle doit être considérée comme une subvention en nature en vertu des dispositions (articles L2212-32 §6 et 3331-1 à 3331-8) introduites dans le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation (CDLD) par le décret du Parlement wallon du 31 janvier 2013, en vigueur le 1er juin 2013, explicitées par la Circulaire du Ministre en charge des pouvoirs locaux du 30 mai 2013.

Ces missions s'apparentent à une subvention en nature dont le montant est calculé sur la base des barèmes repris au mémorial administratif de la Province.

Enfin, conformément à l'article L3331-6,2° du CDLD, la Commune, en sa qualité de bénéficiaire d'une subvention, devra pouvoir justifier de l'utilisation de la subvention. Pour ce faire, en application de l'article L3331-7 du CDLD, la Province procédera sur place à la vérification de l'accomplissement des travaux et de la capacité des ouvrages réalisés à rendre au public le service lié à l'utilisation du parking d'EcoVoiturage, d'une aire de convivialité.

Par ailleurs, la Province s'engage à financer, par l'octroi d'une subvention en espèces, le coût des travaux, toutes taxes et majorations incluses, pris en charge par la Commune, à concurrence de 75 % (septante-cinq pourcents) du montant total à charge de celle-ci. L'intervention provinciale ne pourra cependant être supérieure à la somme forfaitaire et maximale, tout compris, de 100.000,00€ (cent-mille euros).

Les sommes dues seront liquidées en deux tranches :

- la première, correspondant à une somme équivalente à 50 % (cinquante pourcents), calculée selon les modalités qui précèdent, sera versée dès que l'ordre d'exécution des travaux sera donné et transmis à la Province ;
- la deuxième, correspondant au solde restant dû calculé sur base du décompte final, sera versée après production, par la Commune, du procès-verbal de réception provisoire des travaux.

Les dispositions qui précèdent sont conformes aux articles L3331-1 à L3331-8 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation sur l'octroi et le contrôle des subventions octroyées par les communes et les provinces dont les termes sont tenus ici pour intégralement reproduits et intégrés.

Article 10 : Condition spéciale liée à l'octroi de la subvention

L'octroi de la subvention dont question ci-avant est impérativement lié à l'intégration dans le projet de la charte graphique et de l'architecture des parkings définis par la Province comprenant notamment la signalétique, l'abri voyageurs et le mobilier.

Chapitre V : Droits et obligations des parties dans le cadre de l'utilisation des parkings d'EcoVoiturage

Article 11 : Entretien des lieux

Pendant la durée de la présente convention,

- La Commune veillera à :
 - o assurer la fonctionnalité première du parking d'EcoVoiturage, à savoir un parking accessible au public et entièrement gratuit ;
 - o faire évacuer les déchets ;
 - o maintenir en bon état de fonctionnement et d'entretien les installations ;
 - o l'entretien des aménagements de voirie, des arrêts pour autobus, de la signalisation et du mobilier urbain créés dans le cadre du présent projet ;
 - o l'entretien des espaces verts et des arbres ;
 - o le déneigement et le déverglacage des accès et des emplacements de parking.

- La Province, par l'intermédiaire de sa Direction Générale des Infrastructures et du Développement durable, fera annuellement le bilan de l'entretien des infrastructures et s'engage à promulguer des recommandations qui seront transmises à toutes les parties signataires.

Article 12 : Relations publiques

Toutes les parties peuvent faire la mention et la promotion du « parking d'EcoVoiturage » à la condition de citer, dans toutes communications, les parties associées audit projet.

En outre, la Commune associera la Province de Liège à toutes éventuelles opérations de promotion du projet.

Article 13 : Promotion

Les parties sont autorisées à utiliser le « parking d'EcoVoiturage » dans le cadre d'actions ponctuelles ou récurrentes de promotion et de soutien d'actions concernant la mobilité durable.

Article 14 : Cartographie, propriété et transmissions de données techniques

14.1 Propriété et utilisation des données communiquées par l'utilisateur

Les données cartographiques seront protégées par les dispositions légales relatives aux droits d'auteur ainsi que par les dispositions légales protégeant les bases de données, conformément au droit belge et au droit international.

14.2 Propriété et utilisation des données relevées et analysées par la Province

La Province cède à la Commune la propriété pleine et entière des données relevées et élaborées par elle dans le cadre de la présente convention. La Province ne dispose d'aucun droit de propriété intellectuelle sur ces données.

A l'exception des données précitées, l'ensemble des techniques, méthodes ainsi que les modèles utilisés par la Province lors de l'exécution de sa mission sont et restent la propriété de la Province.

Lorsqu'elle procède à des opérations qui peuvent donner lieu à une mise à jour des données relevées et élaborées par la Province, la Commune se charge de les intégrer elle-même dans le système informatique ou délègue à la Province la réalisation des mises à jour.

La Commune s'engage également à signaler dans les plus brefs délais à la Province tout défaut ou erreur qu'elle constaterait dans les données, ainsi que toute information susceptible de les améliorer.

La Province et la Commune sont seules habilitées à gérer et diffuser les données et leur mise à jour.

La Commune s'engage à ne faire usage des données précitées que pour son seul bénéfice, à l'exclusion de tout usage externe et commercial.

En sa qualité de titulaire dérivé des droits intellectuels sur les données relevées et élaborées par la Province, la Commune est autorisée à concéder à des tiers le droit d'utiliser lesdites données à condition que la finalité de leur utilisation concoure à la gestion des parkings d'EcoVoiturage.

Chapitre VI : Dispositions générales

Article 15 : Durée

La présente convention entrera en vigueur à dater du jour de sa signature par les parties et sans préjudice des dispositions de l'article 2, est conclue :

- en ce qui concerne les dispositions du chapitre III : pour une durée déterminée prenant fin à la date de réception définitive des travaux d'aménagement d'un parking d'EcoVoiturage et d'une aire de convivialité;
- en ce qui concerne les dispositions du chapitre V : pour une durée indéterminée.
Durant les 15 premières années qui suivront la date de réception provisoire, les parties renoncent à solliciter la résiliation unilatérale de la convention. Passé ce délai, les parties pourront renoncer à tout moment à la résiliation unilatérale de la convention, à condition de notifier aux autres parties sa volonté par voie recommandée postale et moyennant le respect d'un préavis de 6 mois qui prendra cours à la date d'envoi du pli recommandé.

Article 16 : Cession

La coopération et *l'intuitu personae* étant le fondement de la relation, les parties ne peuvent céder à des tiers, ou entre elles, en tout ou en partie, à titre gratuit ou onéreux, tout ou partie des droits ou obligations qui leurs sont attribués par la présente convention.

Article 17 : Bonne gouvernance et règles de l'art

Les parties s'engagent également à respecter intégralement les normes, législations et prescriptions et codes de bonne pratique non énumérés mais nécessaires à la réalisation de l'objet selon les règles de l'art.

Article 18 : Dispositions diverses

- §1 Les parties conviennent expressément que la nullité éventuelle d'une des clauses de la présente convention n'affecte pas la validité de la convention dans son entièreté et que pour le cas où une des clauses de la présente convention viendrait à être déclarée nulle, elles négocieront de bonne foi la conclusion d'une nouvelle clause poursuivant dans la limite de la légalité des objectifs identiques à ceux poursuivis par la clause invalidée.
- §2 Toute modification des clauses de la présente convention ou de ses annexes ne prendra ses effets que pour autant qu'elle ait été matérialisée dans un avenant rédigé en trois exemplaires originaux et signés par chacune des parties.
- §3 En cas de difficulté non prévue par la présente convention et liée à son exécution, les parties se rencontreront et essayeront de la résoudre en négociant de bonne foi.
- §4 Les parties déclarent et certifient que la présente convention constitue l'intégralité de leur accord. Cette convention annule tous accords de volonté antérieurs qui auraient pu intervenir entre elles concernant le même objet.

Article 19 : Clause attributive de juridiction

DOCUMENT 22-23/239 : OCTROI DE SUBVENTIONS EN MATIÈRE D'AGRICULTURE – DEMANDE DE SOUTIEN DE L'ASBL « CENTRE PROVINCIAL LIÉGEOIS DE PRODUCTIONS VÉGÉTALES ET MARAÎCHÈRES (CPL-VÉGEMAR) » – 8^E JOURNÉE INTERPROFESSIONNELLE SUR L'AGRICULTURE BIO LE 6 JUILLET 2023.

M. le Président informe l'Assemblée que le document 22-23/239 a été soumis à l'examen de la 4^e Commission.

Ce document n'ayant soulevé aucune question, la 4^e Commission invite l'Assemblée à l'adopter par 9 voix pour et 2 abstentions.

M. le Président ouvre la discussion générale.

Personne ne souhaitant intervenir, M. le Président clôt la discussion générale.

Mises aux voix, les conclusions de la 4^e Commission sont approuvées à l'unanimité.

En conséquence, le Conseil adopte la résolution suivante :

RÉSOLUTION

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Décret du Parlement wallon du 31 janvier 2013 entré en vigueur le 1^{er} juin 2013, modifiant certaines dispositions du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, et plus particulièrement ses articles L3331-1, à L3331-8, contenus au Livre IV, Titre III ;

Vu la circulaire du Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville, Paul FURLAN, datée du 30 mai 2013 portant sur l'octroi des subventions par les pouvoirs locaux ;

Attendu que ledit Décret attribue compétence au Conseil provincial pour l'octroi de subventions telles qu'elles y sont définies ;

Vu la demande de subvention introduite par l'asbl Centre Provincial Liégeois de Productions Végétales et Maraîchères dans le cadre de la 8^e journée interprofessionnelle sur l'agriculture organisée le 6 juillet 2023 à Thisnes ;

Considérant que la sollicitation, telle que motivée par le demandeur, atteste que ce projet participe au développement et à la promotion d'une agriculture durable en Province de Liège ;

Attendu que l'objet à subventionner, présenté à des fins non lucratives, répond, de ces chefs, aux exigences portées par l'article L3331-2, du CDLD, en ce qu'il impose que les subventions dont question correspondent à une aide du pouvoir provincial à l'endroit d'une proposition de développer une activité ou un événement s'inscrivant dans les priorités définies par la politique provinciale et relevant de l'intérêt provincial ;

Considérant par ailleurs que l'activité projetée est conforme aux dispositions statutaires du demandeur ;

Attendu que le bénéficiaire a joint à sa demande ses comptes annuels les plus récents ainsi que le budget prévisionnel de la journée présentant une perte de 18.365,00 € avec des dépenses s'élevant à 59.365,00 € et les recettes à 41.000,00 € ;

Attendu au regard des considérations qui précèdent, qu'il échet de rencontrer la demande de subvention susvisée, dans les limites des crédits inscrits au budget provincial ;

Attendu qu'il résulte du dossier ainsi que de la nature même de la subvention qu'aucun règlement, ni convention ne modélise les conditions d'octroi et d'emploi de cette subvention ;

Sur le rapport du Collège provincial,

DÉCIDE

Article 1^{er}. – D'octroyer, à titre de subvention en espèces, dans les limites des crédits inscrits à cet effet au budget provincial, un montant de 12.500,00 € à l'asbl « Centre Provincial Liégeois de Productions Végétales et Maraîchères », rue de Huy, 123 à 4300 WAREMME, aux fins de soutenir l'organisation de la 8^e journée interprofessionnelle sur l'agriculture du bio le 6 juillet 2023 à Thisnes.

Article 2. – Le bénéficiaire respectera la finalité de la subvention accordée sous peine d'être contraint de procéder à sa restitution, telle que prévue en cas de non-respect de cette finalité, par application des articles L3331-6, et L3331-8, §1^{er}, 1^o, du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Article 3. – Toutes les dispositions susceptibles d'être mises à charge du bénéficiaire en exécution des dispositions impératives du Livre IV, Titre III du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation sont applicables à l'exécution de la présente décision.

Article 4. – Le bénéficiaire devra produire, pour le 06 octobre 2023, les justificatifs d'utilisation du montant octroyé. Ces justificatifs consisteront en factures, extraits de compte bancaire et le bilan financier de la journée incluant l'ensemble des recettes et dépenses y relatives, lequel sera dûment certifié, daté et signé par le représentant légal de l'association.

Article 5. – Le Collège provincial procèdera à l'engagement ainsi qu'à l'ordonnancement de la présente résolution, en un versement unique avant la production des justificatifs par le bénéficiaire.

Article 6. – Le bénéficiaire devra apposer sur les supports promotionnels le logo de la Province de Liège ainsi que la mention « avec le soutien de la Province de la Province de Liège ».

Article 7. – Les services agricoles :

- de procéder, dès après l'expiration du délai accordé au bénéficiaire pour produire les pièces justificatives, au contrôle de l'utilisation de la subvention ainsi octroyée.
- de rendre compte du contrôle de l'utilisation de cette somme par la voie du prochain rapport annuel d'activités.

Article 8. – Le Collège provincial est chargé de notifier cette résolution au bénéficiaire concerné, sous les signatures du Député provincial rapporteur et de Madame la Directrice générale provinciale.

En séance à Liège, le 25 mai 2023.

Par le Conseil,

Le Directeur général provincial,

Le Président,

Pierre BROOZE

Jean-Claude JADOT.

DOCUMENT 22-23/240 : ORGANISATION DU « PRIX DES ACTEURS DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ALIMENTAIRE DE LA PROVINCE DE LIÈGE » – APPROBATION DU RÈGLEMENT DE PARTICIPATION.

M. le Président informe l'Assemblée que le document 22-23/240 a été soumis à l'examen de la 4^e Commission.

Ce document ayant soulevé des questions, M. Guy DUBOIS, Conseiller provincial, fait rapport sur celui-ci au nom de la 4^e Commission, laquelle invite l'Assemblée à l'adopter par 9 voix pour et 2 abstentions.

M. le Président ouvre la discussion générale.

Personne ne souhaitant intervenir, M. le Président clôt la discussion générale.

Mises aux voix, les conclusions de la 4^e Commission sont approuvées à l'unanimité.

En conséquence, le Conseil adopte la résolution suivante :

RÉSOLUTION

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Attendu, qu'en sa séance du 12 mai 2023, le Collège provincial a décidé, en parfaite adéquation avec sa volonté d'être acteur de la transition écologique et alimentaire et de plusieurs projets définis dans son Plan Stratégique Transversal 2018-2024, de l'organisation du « Prix des Acteurs de la Transition Écologique et Alimentaire de la Province de Liège » par les Départements de l'Agriculture, de la Ruralité et du Laboratoire et des Infrastructures et du Développement Durable ;

Attendu que ce Prix est dédié aux acteurs (personne physique, personne morale, association de fait, etc.) qui ont mis en place une action, un projet sur le territoire de la province de Liège qui participe à au moins une des trois thématiques suivantes : les transitions alimentaire, écologique et énergétique ;

Attendu qu'afin de récompenser les lauréats, il est prévu de remettre un prix d'un montant total de 40.000,00 € à diviser en fonction du nombre de lauréats avec un maximum de 8 lauréats ;

Attendu que les différents lauréats seront choisis parmi les dossiers de candidature valablement introduits par un jury composé de 7 personnes sensibles aux enjeux des transitions alimentaire, écologique et énergétique et du fonctionnement coopératif ;

Attendu que les lauréats et leurs actions seront transmis au public via, notamment, les médias provinciaux ;

Vu que dans le cadre de cette organisation, un projet de règlement a été rédigé ;

Le Collège provincial vous propose d'adopter le texte de ce règlement qui fixe l'ensemble des conditions de participation au « Prix des Acteurs de la Transition Écologique et Alimentaire de la Province de Liège » ;

Sur proposition du Collège provincial,

ARRÊTE

Article unique. – Le texte ci-annexé du règlement qui fixe l'ensemble des conditions de participation au « Prix des Acteurs de la Transition Écologique et Alimentaire de la Province de Liège » est adopté.

En séance à Liège, le 25 mai 2023.

Par le Conseil,

Le Directeur général provincial,

Le Président,

Pierre BROOZE

Jean-Claude JADOT.

Prix des Acteurs de la Transition Écologique et Alimentaire

RÈGLEMENT

Article 1 – Objet du concours

La Province de Liège, dans le cadre de sa Déclaration de politique provinciale entérinant sa volonté d'être actrice des transitions alimentaire, écologique et énergétique a décidé d'organiser depuis 2021 le présent Prix, sur une base annuelle.

L'objectif est de valoriser des projets/actions réalisés sur le territoire de la Province de Liège qui participent à au moins une des thématiques suivantes :

- la transition alimentaire, notamment des objectifs de relocalisation, d'accès aux productions locales, de maîtrise coopérative ou associative des filières, de juste rémunération et de performance environnementale de la production, la transformation et/ou la distribution ;
- la transition écologique, notamment des objectifs de résilience locale et/ou d'économie circulaire ;
- la transition énergétique, notamment des objectifs de production d'énergie renouvelable et/ou de réduction de la consommation énergétique et donc, une réduction des émissions de CO₂.

Article 2 – Conditions de participation

Tout acteur concerné peut introduire son dossier (personne physique, personne morale, association de fait, etc.) sur base de projets/actions menés.

Ces projets/actions doivent être en fonctionnement ou la préparation pour leur mise en œuvre doit être significative et concerner le territoire de la province de Liège.

La participation n'est pas autorisée :

- Si elle concerne un projet/une action lauréats d'un prix ou d'un concours, dans une thématique similaire ou associée, organisé par la Province de Liège au cours de l'année, de date à date, qui précède le jour d'ouverture des candidatures du présent concours ;
- Aux entités qui ont, avec la Province de Liège, un plan ou un contrat de gestion.

Article 3 – Remise du dossier

Le formulaire de candidature obligatoire, reprenant les consignes à respecter pour le compléter en français ou en allemand, est disponible sur le site internet de la Province de Liège.

Les dates de rigueur pour la remise des dossiers seront stipulées dans l'appel à candidature.

L'introduction du dossier se fait exclusivement via le formulaire susvisé qui devra être transmis par mail à l'adresse : prixprovincial@provincedeliege.be.

Pour sa participation au concours, chaque participant doit faire le choix d'un seul projet/action.

Article 4 - Critères de sélection

Tout dossier de candidature incomplet, déposé sous un autre format que le formulaire de candidature disponible sur le site internet de la Province de Liège ou ne respectant pas les consignes pour le compléter ne sera pas pris en compte. Seuls les dossiers complets seront pris en considération.

Les projets/actions seront évalués sur base des critères suivants :

- action en matière de transition alimentaire et/ou écologique et/ou énergétique ;
- caractère innovant et/ou original et/ou complémentaire ;
- ancrage territorial et soutien par des acteurs de la société ;
- perspectives, notamment économiques, de continuité et de développement ;
- caractère inspirant et transposable.

Article 5 – Jury

Le jury, composé de 7 personnes sensibles aux enjeux des transitions alimentaire, écologique et énergétique et du fonctionnement coopératif, sera choisi par les organisateurs du concours.

Le jury examinera les dossiers déposés selon les critères de recevabilité et de sélection précités et désignera les projets/actions sélectionnés.

La décision du jury ne pourra faire l'objet d'aucun recours.

Article 6 – Prix

Le jury est souverain dans la détermination du nombre de lauréats à sélectionner en vue de partager entre eux le montant total de 40 000,00 € de prix. Néanmoins, il ne pourra nommer qu'un maximum de 8 lauréats lesquels recevront alors, chacun un prix 5 000,00 €.

Article 7 – Publicité

Afin de mettre en valeur les projets/actions lauréats du concours, la Province de Liège s'engage à assurer leur visibilité dans des médias provinciaux ou selon toute autre modalité jugée utile par la Province de Liège.

Le Concours étant une organisation publique, en acceptant ce règlement, le participant accepte que la Province de Liège prenne et utilise son image et ses coordonnées en vue d'une diffusion via les outils de communication papier ou numériques. Par exemple :

- site internet www.provincedeliege.be ;
- WebTV www.youtube.be/provincedeliegetv ;
- revues et articles de presse ;
- newsletter provinciale ;
- réseaux sociaux ;
- écrans géants provinciaux ;
- stands Province de Liège lors de salons et foires ;
- photothèque de l'intranet provincial.

Les images et les coordonnées du participant seront uniquement traitées par la Province dans le cadre de la promotion des activités provinciales en matière d'agriculture, de développement rural et économique et de formation, ainsi que pour l'organisation et la publication des résultats du présent Concours.

La Province de Liège s'engage à respecter le Règlement général européen sur la protection des données n°2016/679 (RGPD), les dispositions du Code de droit économique en matière de droit d'auteur et de droits voisins ainsi que la loi belge du 30/07/2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel.

Les données seront conservées et pourront être utilisées aussi longtemps que la Province de Liège mènera des actions en lien avec les thématiques du Prix des Acteurs de la Transition Écologique et Alimentaire.

Chaque participant dispose à tout moment des droits d'accès, de rectification, de portabilité et de limitation de traitement, concernant lesdites données.

Les démarches pour exercer ces droits ou obtenir tout renseignement complémentaire concernant la protection des données à caractère personnel se feront auprès des services indiqués dans le formulaire de candidature.

Article 8 – Acceptation du règlement

Les participants, par l'envoi de leur candidature :

- acceptent le présent règlement ;
- autorisent les organisateurs à utiliser leur nom, leur image ainsi que les documents remis à des fins de communication/promotion ;
- acceptent d'être présents lors des rencontres prévues dans le cadre du concours ;
- s'interdisent tout recours contre les organisateurs.

Article 9 – Annulation

La Province de Liège se réserve le droit de ne pas organiser ou d'annuler le Prix.

DOCUMENT 22-23/241 : PRISE DE CONNAISSANCE TRIMESTRIELLE DES TRAVAUX RELEVANT DU BUDGET EXTRAORDINAIRE ADJUGÉS À UN MONTANT INFÉRIEUR À 144.000,00 EUROS HORS T.V.A.

M. le Président informe l'Assemblée que le document 22-23/241 a été soumis à l'examen de la 4^e Commission.

Ce document n'ayant soulevé aucune question, la 4^e Commission invite l'Assemblée à en prendre connaissance.

M. le Président ouvre la discussion générale.

Personne ne souhaitant intervenir, M. le Président clôt la discussion générale.

Il s'agit d'une prise de connaissance.

En conséquence, le Conseil prend connaissance de la résolution suivante :

RÉSOLUTION

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu sa résolution du 31 janvier 2019 décidant de renvoyer à l'approbation du Collège provincial, le mode de passation et les conditions des marchés de travaux dont le montant s'avère inférieur à 144.000,00 euros hors T.V.A ;

Attendu que, dans un souci de transparence, le Collège provincial entend informer trimestriellement le Conseil provincial, par voie de prise de connaissance, les marchés susvisés adjugés pour des travaux provinciaux ;

Vu les tableaux ci-joints établis à cet effet, par entreprise de travaux, pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 mars 2023 ;

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et notamment son article L2222-2 ;

Sur proposition du Collège provincial,

PREND CONNAISSANCE

Article unique. – des tableaux établis pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 mars 2023 et comportant, par entreprise, les travaux relevant du budget extraordinaire adjugés à un montant inférieur à 144.000,00 euros hors T.V.A.

En séance à Liège, le 25 mai 2023.


Par le Conseil,

Le Directeur général provincial,

Le Président,

Pierre BROOZE

Jean-Claude JADOT.

 Relevé trimestriel des dossiers de travaux dans les bâtiments relevant du budget extraordinaire dont le montant est inférieur à 144.000,00€ hors T.V.A.						
Période du 01/01/2023 au 31/03/2023						
GED	Date CP	Bâtiment concerné	Objet	Adjudicataire	Montant hors T.V.A.	Article budgétaire
2023-00197	27/01/2023	IPES Seraing – Site Jemeppe	Remplacement de la vanne de sécurité	GERARD DEBRASSINE ET FILS de Seraing	9.620,00 €	104/25000/270105
2023-01183	03/03/2023	EP Herstal	Mise en conformité des menuiseries RF	SA MENUISERIE KEPPENNE d'Oreye	11.110,00 €	104/24600/270105
2023-01205	17/03/2023	Gîte de Logne	Remise en état des locaux et des abords	SA MENUISERIE KEPPENNE d'Oreye	69.371,92 €	560/56800/273000
2023-02028	24/03/2023	Pôle Bavière	Travaux de menuiserie	SA MENUISERIE KEPPENNE d'Oreye	131.491,65 €	104/11000/270105

DOCUMENT 22-23/242 : RESA : PREMIÈRE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE FIXÉE AU 7 JUIN 2023.

DOCUMENT 22-23/243 : AQUALIS : PREMIÈRE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE FIXÉE AU 7 JUIN 2023.

DOCUMENT 22-23/244 : AQUALIS : ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE FIXÉE AU 7 JUIN 2023.

DOCUMENT 22-23/245 : C.I.L.E. : PREMIÈRE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE FIXÉE AU 15 JUIN 2023.

M. le Président informe l'Assemblée que ces quatre documents ont été soumis à l'examen de la 5^e Commission et ont été regroupés à sa demande.

Ces quatre documents n'ayant soulevé aucune question, la 5^e Commission invite l'Assemblée à les adopter :

- par 9 voix pour et 1 abstention, pour le document 22-23/242 relatif à RESA ;
- et par 11 voix pour et 1 abstention, pour les trois autres documents.

M. le Président ouvre la discussion générale.

Personne ne souhaitant intervenir, M. le Président clôt la discussion générale.

Avant de passer au vote, M. le Président précise que, comme en Commission, M^{me} Valérie LUX, Conseillère provinciale, et M. Julien VANDEBURIE, Chef de groupe, ne participent pas au vote sur le document 22-23/242 relatif à RESA.

Mises aux voix, les conclusions de la 5^e Commission sont approuvées selon les votes suivants :

- pour le document 22-23/242 :
 - o Votent pour : le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO et le groupe Les Engagés-CSP
 - o Vote(nt) contre : /
 - o S'abstient : le groupe PTB
- pour les trois autres documents, par un vote globalisé :
 - o Votent pour : le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO et le groupe Les Engagés-CSP
 - o Vote(nt) contre : /
 - o S'abstient : le groupe PTB

En conséquence, le Conseil adopte les quatre résolutions suivantes :

Document 22-23/242

RÉSOLUTION

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, et plus particulièrement ses articles L1523-12, L1523-13, L1523-14, L1523-16 et L1523-17 ;

Vu le Décret du Gouvernement wallon du 29 mars 2018 modifiant le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, et plus particulièrement ses articles 21 à 25 ;

Vu les statuts de la SA « RESA » à laquelle la Province de Liège est associée ;

Attendu que les comptes annuels de l'exercice clôturé de la société seront soumis à l'approbation de l'Assemblée générale ordinaire du mercredi 7 juin 2023 et que celle-ci doit également donner décharge aux Administrateurs et au Commissaire Réviseur ;

Vu les documents présentés en fonction de l'ordre du jour de l'Assemblée générale ;

Sur proposition du Collège provincial,

DÉCIDE

Article 1^{er}. – de prendre connaissance de l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire de RESA prévue le mercredi 7 juin 2023 et des documents présentés.

Article 2. – de marquer son accord sur le rapport de gestion 2022 du Conseil d'Administration sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2022.

Résultats du vote

- Nombre de votants : 49
- Votent pour : PS (17) – MR (13) – ECOLO (9) – Les Engagés-CSP (5) : 44
- Vote(nt) contre : /
- S'abstient : PTB (5) : 5
- Unanimité.

Article 3. – de marquer son accord sur l'approbation du rapport spécifique sur les prises de participation.

Résultats du vote

- Nombre de votants : 49
- Votent pour : PS (17) – MR (13) – ECOLO (9) – Les Engagés-CSP (5) : 44
- Vote(nt) contre : /
- S'abstient : PTB (5) : 5
- Unanimité.

Article 4. – de marquer son accord sur l'approbation du rapport de rémunération 2022 du Conseil d'Administration.

Résultats du vote

- Nombre de votants : 49
- Votent pour : PS (17) – MR (13) – ECOLO (9) – Les Engagés-CSP (5) : 44
- Vote(nt) contre : /
- S'abstient : PTB (5) : 5
- Unanimité.

Article 5. – de prendre acte du rapport du Collège des Contrôleurs aux comptes sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2022.

Article 6. – de marquer son accord sur l’approbation des comptes annuels statutaires arrêtés au 31 décembre 2022.

Résultats du vote

- Nombre de votants : 49
- Votent pour : PS (17) – MR (13) – ECOLO (9) – Les Engagés-CSP (5) : 44
- Vote(nt) contre : /
- S’abstient : PTB (5) : 5
- Unanimité.

Article 7. – de marquer son accord sur l’approbation de la proposition d’affectation du résultat.

Résultats du vote

- Nombre de votants : 49
- Votent pour : PS (17) – MR (13) – ECOLO (9) – Les Engagés-CSP (5) : 44
- Vote(nt) contre : /
- S’abstient : PTB (5) : 5
- Unanimité.

Article 8. – de marquer son accord sur l’exemption de consolidation.

Résultats du vote

- Nombre de votants : 49
- Votent pour : PS (17) – MR (13) – ECOLO (9) – Les Engagés-CSP (5) : 44
- Vote(nt) contre : /
- S’abstient : PTB (5) : 5
- Unanimité.

Article 9. – de marquer son accord sur la décharge à donner aux Administrateurs pour leur gestion lors de l’exercice 2022.

Résultats du vote

- Nombre de votants : 49
- Votent pour : PS (17) – MR (13) – ECOLO (9) – Les Engagés-CSP (5) : 44
- Vote(nt) contre : /
- S’abstient : PTB (5) : 5
- Unanimité.

Article 10. – de marquer son accord sur la décharge à donner aux membres du Collège des Contrôleurs aux comptes pour leur mission de contrôle lors de l’exercice 2022.

Résultats du vote

- Nombre de votants : 49
- Votent pour : PS (17) – MR (13) – ECOLO (9) – Les Engagés-CSP (5) : 44
- Vote(nt) contre : /
- S’abstient : PTB (5) : 5
- Unanimité.

Article 11. – de marquer son accord sur les modalités de rémunération des organes de gestion.

Résultats du vote

- Nombre de votants : 49
- Votent pour : PS (17) – MR (13) – ECOLO (9) – Les Engagés-CSP (5) : 44
- Vote(nt) contre : /
- S’abstient : PTB (5) : 5
- Unanimité.

Article 12. – de marquer son accord sur les pouvoirs.

Résultats du vote

- Nombre de votants : 49
- Votent pour : PS (17) – MR (13) – ECOLO (9) – Les Engagés-CSP (5) : 44
- Vote(nt) contre : /
- S'abstient : PTB (5) : 5
- Unanimité.

Article 13. – de charger ses représentants de rapporter la présente décision, conformément à l'article L1523-12 §1^{er} du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Article 14. – de communiquer copie de la présente résolution à l'intercommunale, pour disposition.

En séance à Liège, le 25 mai 2023.

Par le Conseil,

Le Directeur général provincial,

Le Président,

Pierre BROOZE

Jean-Claude JADOT.

Document 22-23/243

RÉSOLUTION

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, et plus particulièrement ses articles L1523-12, L1523-13, L1523-14 et L1523-16 ;

Vu le Décret du Gouvernement wallon du 29 mars 2018 modifiant le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, et plus particulièrement ses articles 21 à 25 ;

Vu les statuts de la société intercommunale SCRL « AQUALIS » ;

Attendu que les comptes de la société seront soumis à l'approbation de l'Assemblée générale ordinaire du mercredi 7 juin 2023 et que celle-ci doit également donner décharge aux administrateurs et aux membres du collège des contrôleurs ;

Vu les documents présentés en fonction de l'ordre du jour de l'Assemblée générale ;

Sur proposition du Collège provincial,

DÉCIDE

Article 1^{er}. – de prendre connaissance de l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire d'AQUALIS prévue le mercredi 7 juin 2023 et des documents présentés.

Article 2. – de marquer son accord sur le procès-verbal de la dernière assemblée générale.

Résultats du vote

- Nombre de votants : 51
- Votent pour : PS (17) – MR (14) – ECOLO (10) – Les Engagés-CSP (5) : 46
- Vote(nt) contre : /
- S’abstient : PTB (5) : 5
- Unanimité.

Article 3. – de marquer son accord sur le rapport de Gestion du Conseil d’administration.

Résultats du vote

- Nombre de votants : 51
- Votent pour : PS (17) – MR (14) – ECOLO (10) – Les Engagés-CSP (5) : 46
- Vote(nt) contre : /
- S’abstient : PTB (5) : 5
- Unanimité.

Article 4. – de marquer son accord sur le rapport spécial sur les prises de participation.

Résultats du vote

- Nombre de votants : 51
- Votent pour : PS (17) – MR (14) – ECOLO (10) – Les Engagés-CSP (5) : 46
- Vote(nt) contre : /
- S’abstient : PTB (5) : 5
- Unanimité.

Article 5. – de marquer son accord sur le rapport du Comité de rémunération.

Résultats du vote

- Nombre de votants : 51
- Votent pour : PS (17) – MR (14) – ECOLO (10) – Les Engagés-CSP (5) : 46
- Vote(nt) contre : /
- S’abstient : PTB (5) : 5
- Unanimité.

Article 6. – de marquer son accord sur le rapport du Comité d’audit.

Résultats du vote

- Nombre de votants : 51
- Votent pour : PS (17) – MR (14) – ECOLO (10) – Les Engagés-CSP (5) : 46
- Vote(nt) contre : /
- S’abstient : PTB (5) : 5
- Unanimité.

Article 7. – de prendre acte du rapport du Contrôleur aux comptes.

Article 8. – de marquer son accord sur les bilan et compte de résultats au 31/12/2022.

Résultats du vote

- Nombre de votants : 51
- Votent pour : PS (17) – MR (14) – ECOLO (10) – Les Engagés-CSP (5) : 46
- Vote(nt) contre : /
- S’abstient : PTB (5) : 5
- Unanimité.

Article 9. – de marquer son accord sur la décharge à donner aux Administrateurs.

Résultats du vote

- Nombre de votants : 51
- Votent pour : PS (17) – MR (14) – ECOLO (10) – Les Engagés-CSP (5) : 46
- Vote(nt) contre : /
- S’abstient : PTB (5) : 5
- Unanimité.

Article 10. – de marquer son accord sur la décharge à donner aux Contrôleurs aux comptes.

Résultats du vote

- Nombre de votants : 51
- Votent pour : PS (17) – MR (14) – ECOLO (10) – Les Engagés-CSP (5) : 46
- Vote(nt) contre : /
- S’abstient : PTB (5) : 5
- Unanimité.

Article 11. – de marquer son accord sur la fixation du montant du jeton de présence du Conseil d’administration.

Résultats du vote

- Nombre de votants : 51
- Votent pour : PS (17) – MR (14) – ECOLO (10) – Les Engagés-CSP (5) : 46
- Vote(nt) contre : /
- S’abstient : PTB (5) : 5
- Unanimité.

Article 12. – de charger ses représentants de rapporter la présente décision, conformément à l’article L1523-12 §1^{er} du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Article 13. – de communiquer copie de la présente résolution à l’intercommunale, pour disposition.

En séance à Liège, le 25 mai 2023.

Par le Conseil,

Le Directeur général provincial,

Le Président,

Pierre BROOZE

Jean-Claude JADOT.

Document 22-23/244

RÉSOLUTION

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu les dispositions statutaires de la SCRL AQUALIS ;

Considérant la convocation par laquelle la SCRL AQUALIS invite la Province de Liège à son Assemblée générale extraordinaire fixée le 7 juin 2023 ;

Attendu que l'unique point inscrit à l'ordre du jour est le suivant :

- *Modification des statuts et mise en conformité*

Sur proposition du Collège provincial,

DÉCIDE

Article 1^{er}. – De prendre connaissance de la convocation à l'Assemblée générale extraordinaire de la SCRL AQUALIS fixée le 7 juin 2023 et de son ordre du jour.

Article 2. – De marquer son accord sur l'unique point de l'ordre du jour relatif à l'approbation de la modification des statuts et mise en conformité.

Résultats du vote :

- Nombre de votants : 51
- Votent pour : PS (17) – MR (14) – ECOLO (10) – Les Engagés-CSP (5) : 46
- Vote(nt) contre : /
- S'abstient : PTB (5) : 5
- Unanimité.

Article 3. – De communiquer la copie conforme de la présente résolution à la SCRL AQUALIS pour disposition.

En séance à Liège, le 25 mai 2023.

Par le Conseil,

Le Directeur général provincial,

Le Président,

Pierre BROOZE

Jean-Claude JADOT.

Document 22-23/245

RÉSOLUTION

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, et plus particulièrement ses articles L1523-12, L1523-13, L1523-14, L1523-16 et L1523-17 ;

Vu le Décret du Gouvernement wallon du 29 mars 2018 modifiant le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, et plus particulièrement ses articles 21 à 25 ;

Vu les statuts de la « Compagnie Intercommunale Liégeoise des Eaux » S.C.R.L., en abrégé « C.I.L.E. » ;

Attendu que les comptes annuels de l'exercice clôturé de la société seront soumis à l'approbation de l'Assemblée générale ordinaire du jeudi 15 juin 2023 et que celle-ci doit également donner décharge aux administrateurs et au contrôleur aux comptes ;

Vu les documents présentés en fonction de l'ordre du jour de l'Assemblée générale ;

Sur proposition du Collège provincial,

DÉCIDE

Article 1^{er}. – de prendre connaissance de l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire de la C.I.L.E. prévue le jeudi 15 juin 2023 et des documents présentés.

Article 2. – de prendre acte du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport spécifique sur les prises de participation.

Article 3. – de marquer son accord sur le rapport de rémunération du Conseil d'administration.

Résultats du vote

- Nombre de votants : 51
- Votent pour : PS (17) – MR (14) – ECOLO (10) – Les Engagés-CSP (5) : 46
- Vote(nt) contre : /
- S'abstient : PTB (5) : 5
- ~~Unanimité.~~

Article 4. – de prendre acte du rapport du Contrôleur aux comptes.

Article 5. – de marquer son accord sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2022.

Résultats du vote

- Nombre de votants : 51
- Votent pour : PS (17) – MR (14) – ECOLO (10) – Les Engagés-CSP (5) : 46
- Vote(nt) contre : /
- S'abstient : PTB (5) : 5
- ~~Unanimité.~~

Article 6. – de marquer son accord sur l'affectation du résultat 2022.

Résultats du vote

- Nombre de votants : 51
- Votent pour : PS (17) – MR (14) – ECOLO (10) – Les Engagés-CSP (5) : 46
- Vote(nt) contre : /
- S'abstient : PTB (5) : 5
- ~~Unanimité.~~

Article 7. – de marquer son accord sur la décharge à donner aux Administrateurs.

Résultats du vote

- Nombre de votants : 51
- Votent pour : PS (17) – MR (14) – ECOLO (10) – Les Engagés-CSP (5) : 46
- Vote(nt) contre : /
- S'abstient : PTB (5) : 5
- ~~Unanimité.~~

Article 8. – de marquer son accord sur la décharge à donner au Contrôleur aux comptes.

Résultats du vote

- Nombre de votants : 51
- Votent pour : PS (17) – MR (14) – ECOLO (10) – Les Engagés-CSP (5) : 46
- Vote(nt) contre : /
- S’abstient : PTB (5) : 5
- Unanimité.

Article 9. – de charger ses représentants de rapporter la présente décision, conformément à l’article L1523-12 §1^{er} du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Article 10. – de communiquer copie de la présente résolution à l’intercommunale, pour disposition.

En séance à Liège, le 25 mai 2023.

Par le Conseil,

Le Directeur général provincial,

Le Président,

Pierre BROOZE

Jean-Claude JADOT.

DOCUMENT 22-23/246 : MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURES – MODE DE PASSATION ET CONDITIONS DU MARCHÉ RELATIF À L’ACQUISITION, DANS LE CADRE DE LA MODERNISATION DES ÉQUIPEMENTS PÉDAGOGIQUES DE POINTE DE L’ENSEIGNEMENT QUALIFIANT (APPEL À PROJETS 2021-2022), DE MATÉRIEL AGRICOLE POUR LES BESOINS DE L’IPEA DE LA REID ET DE LA FERME DE JEVOMONT.

M. le Président informe l’Assemblée que le document 22-23/246 a été soumis à l’examen de la 5^e Commission.

Ce document ayant soulevé des questions, M. Jean-Claude MEURENS, Deuxième Vice-Président, fait rapport sur celui-ci au nom de la 5^e Commission, laquelle invite l’Assemblée à l’adopter par 11 voix pour et 1 abstention.

M. le Président ouvre la discussion générale.

M. Marc MAGNERY, Conseiller provincial, intervient à la tribune.

Plus personne ne souhaitant intervenir, M. le Président clôt la discussion générale.

Mises aux voix, les conclusions de la 5^e Commission sont approuvées selon le vote suivant :

- Votent pour : le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB et le groupe Les Engagés-CSP
- Vote(nt) contre : /
- S’abstient : le groupe ECOLO

En conséquence, le Conseil adopte la résolution suivante :

RÉSOLUTION

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Attendu qu'il s'avère nécessaire de procéder à l'acquisition, dans le cadre de la Modernisation des Équipements pédagogiques de Pointe de l'Enseignement qualifiant (Appel à projets 2021-2022), de matériel agricole pour les besoins de l'IPEA de La Reid et de la Ferme de Jevoumont ;

Considérant que ce marché de fournitures, subdivisé en 4 lots, est estimé au montant de 164.578,51 EUR HTVA, soit 199.140,00 EUR TVAC ;

Attendu que le critère d'attribution est défini dans les documents du marché ;

Vu les conditions du marché constituées par le cahier spécial des charges de cette entreprise ;

Considérant qu'une procédure négociée directe avec publication préalable sur base de l'article 41 §1, 1° de la Loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics peut être organisée en vue de l'attribution du marché ;

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au service extraordinaire du budget 2023 ;

Vu les propositions formulées à cet effet par rapport référencé 2023-02808 du service Gestion de la Direction générale de l'Enseignement et de la Formation, et approuvées par le Collège provincial en sa séance du 12 mai 2023 ;

Vu l'avis de Monsieur le Directeur financier provincial rendu en date du 3 mai 2023 ;

Vu la Loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics et ses arrêtés subséquents relatifs à la passation des marchés publics ;

Vu l'article L2222-2 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Sur proposition du Collège provincial,

DÉCIDE

Article 1^{er}. – Une procédure négociée directe avec publication préalable (procédure électronique) sur base de l'article 41 § 1, 1° de la Loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics sera organisée en vue d'attribuer le marché relatif à l'acquisition, dans le cadre de la Modernisation des Équipements pédagogiques de Pointe de l'Enseignement qualifiant (Appel à projets 2021-2022), de matériel agricole pour les besoins de l'IPEA de La Reid et de la Ferme de Jevoumont, pour un montant estimé à 164.578,51 EUR HTVA, soit 199.140,00 EUR TVAC .

Article 2. – Le cahier spécial des charges fixant les conditions de ce marché est approuvé.

En séance à Liège, le 25 mai 2023.

Par le Conseil,

Le Directeur général provincial,

Le Président,

Pierre BROOZE

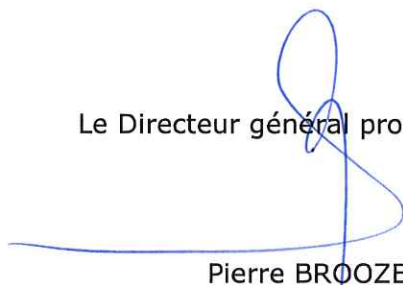
Jean-Claude JADOT.

6. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION PRÉCÉDENTE

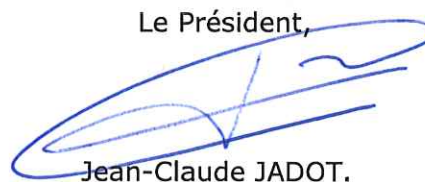
Aucune réclamation n'ayant été formulée à son sujet, M. le Président déclare approuvé le procès-verbal de la réunion du 27 avril 2023.

7. CLÔTURE DE LA RÉUNION PUBLIQUE

Monsieur le Président déclare close la réunion publique. La réunion publique est levée à 17h20'.

Le Directeur général provincial,

Pierre BROOZE

Par le Conseil,

Le Président,

Jean-Claude JADOT.

8. SÉANCE À HUIS CLOS

En application de l'article L2212-15 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et de l'article 50 du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil provincial, M. le Président prononce le huis clos pour la suite des travaux de ce jour.

DOCUMENT 22-23/229 : RAPPORT RELATIF À L'ÉVALUATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL PROVINCIAL SUITE À L'ÉCHÉANCE D'UNE ANNÉE DE STAGE – NOMINATION DÉFINITIVE.

DOCUMENT 22-23/230 : RAPPORT RELATIF À L'ÉVALUATION DU DIRECTEUR FINANCIER PROVINCIAL SUITE À L'ÉCHÉANCE D'UNE ANNÉE DE STAGE – NOMINATION DÉFINITIVE.

Document 22-23/229

RÉSOLUTION

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, et plus spécifiquement les articles L2212-56 et suivants ;

Vu les dispositions réglementaires de l'arrêté du Gouvernement wallon du 11/7/2013, notamment son article 2 qui prévoit que « nul ne peut être nommé directeur général ou financier s'il ne remplit pas les conditions générales d'admissibilité suivantes : 1° être ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne; 2° jouir des droits civils et politiques; 3° être de conduite répondant aux exigences de la fonction; 4° être porteur d'un diplôme donnant accès à un emploi de niveau A; 5° être lauréat d'un examen; 6° avoir satisfait au stage » ;

Vu que le candidat répond aux conditions précitées ;

Vu la Résolution du Conseil provincial du 16 décembre 2021 qui désignait M. Pierre BROOZE en qualité de Directeur général provincial stagiaire à dater du 1er février 2022 ;

Vu que le stage de Monsieur Pierre BROOZE s'est achevé en date du 1^{er} février 2023 ;

Vu que le rapport de stage de Monsieur Pierre BROOZE a été présenté au Conseil provincial ;

Vu le rapport motivé de la commission de stage de Monsieur Pierre BROOZE qui conclut à l'aptitude du candidat à exercer la fonction ;

Le dépouillement des bulletins donne les résultats suivants :

51 membres prennent part au vote :

- nombre de bulletins reçus : 51
- nombre de bulletins blancs ou nuls : 0
- nombre d'abstentions : 7
- votes valables : 51
- majorité absolue : 26

- Monsieur Pierre BROOZE obtient 43 OUI et 1 NON

Attendu que le Conseil provincial se rallie à la motivation présentée par son Collège provincial ;

ARRÊTE

Article unique. – Monsieur Pierre BROOZE est nommé à titre définitif et à temps plein en qualité de Directeur général provincial (grade légal), à dater du 25 mai 2023.

En séance à Liège, le 25 mai 2023.

Par le Conseil,

Le Directeur général provincial,

Le Président,

Pierre BROOZE

Jean-Claude JADOT.

Document 22-23/230

RÉSOLUTION

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, et plus spécifiquement les articles L2212-63 et suivants ;

Vu les dispositions réglementaires de l'arrêté du Gouvernement wallon du 11/7/2013, notamment son article 2 qui prévoit que « nul ne peut être nommé directeur général ou financier s'il ne remplit pas les conditions générales d'admissibilité suivantes : 1° être ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne; 2° jouir des droits civils et politiques; 3° être de conduite répondant aux exigences de la fonction; 4° être porteur d'un diplôme donnant accès à un emploi de niveau A; 5° être lauréat d'un examen; 6° avoir satisfait au stage » ;

Vu que le candidat répond aux conditions précitées ;

Vu la Résolution du Conseil provincial du 16 décembre 2021 qui désignait M. Pierrick FASTRÉ en qualité de Directeur financier provincial stagiaire à dater du 1^{er} février 2022 ;

Vu que le stage de Monsieur Pierrick FASTRÉ s'est achevé en date du 1^{er} février 2023 ;

Vu que le rapport de stage de Monsieur Pierrick FASTRÉ a été présenté au Conseil provincial ;

Vu le rapport motivé de la commission de stage de Monsieur Pierrick FASTRÉ qui conclut à l'aptitude du candidat à exercer la fonction ;

Le dépouillement des bulletins donne les résultats suivants :

51 membres prennent part au vote :

- nombre de bulletins reçus : 51
- nombre de bulletins blancs ou nuls : 0
- nombre d'abstentions : 8
- votes valables : 51
- majorité absolue : 26

- Monsieur Pierrick FASTRÉ obtient 42 OUI et 1 NON

Attendu que le Conseil provincial se rallie à la motivation présentée par son Collège provincial ;

ARRÊTE

Article unique. – Monsieur Pierrick FASTRÉ est nommé à titre définitif et à temps plein en qualité de Directeur financier provincial (grade légal), à dater du 25 mai 2023.

En séance à Liège, le 25 mai 2023.

Par le Conseil,

Le Directeur général provincial,

Le Président,

Pierre BROOZE

Jean-Claude JADOT.

**COMPTE BUDGÉTAIRE
COMPTE DE RÉSULTATS
BILAN
2022**

Compte budgétaire 2022

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : RECETTES ORDINAIRES (EXERCICE ANTERIEUR)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	DROITS CONSTATES	NON-VALEURS	DROITS NETS
F009	Général					
		T66 Boni ex antérieurs BO - Recettes et dépenses générales				
	000/097900/01/2022.2021	Boni présumé des années antérieures				
	000/790100/01/2022.2021	Résultat positif d'exercices antérieurs - SO	2.081.342,49	20.972.992,65		20.972.992,65
		Total T66 Boni ex antérieurs BO	2.081.342,49	20.972.992,65		20.972.992,65
	Total Général		2.081.342,49	20.972.992,65		20.972.992,65
		Total fonds antérieurs	2.081.342,49	20.972.992,65		20.972.992,65
		TOTAL GENERAL	2.081.342,49	20.972.992,65		20.972.992,65

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : RECETTES ORDINAIRES ANTERIEURES (RECAPITULATIF)

FONCTION	DESIGNATION	PRESTATIONS 000/60	TRANSFERTS 000/61	DETTE 000/62	TOTAL 000/63
F009	Général				20.972.992,65
	TOTAUX				20.972.992,65

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : RECETTES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	DROITS CONSTATES	NON-VALEURS	DROITS NETS	
F009	Général						
	000/742010/01	T60 R.O. Prestations - Recettes et dépenses générales					
		Recettes imprévues et accidentelles		15.000,00	3.857,53		3.857,53
		Total T60 R.O. Prestations		15.000,00	3.857,53		3.857,53
	000/742400/01	T61 R.O. Transferts - Recettes et dépenses générales					
		Remboursement subventions		233.587,00	235.295,12		235.295,12
		Total T61 R.O. Transferts		233.587,00	235.295,12		235.295,12
	000/751010/01	T62 R.O. Dette - Recettes et dépenses générales					
		Intérêts créditeurs sur comptes bancaires		1.000,00	2.431,95		2.431,95
		Intérêts créditeurs sur billets de trésorerie		1.000,00	226,22		226,22
	Total T62 R.O. Dette		2.000,00	2.658,17		2.658,17	
	Total Général		250.587,00	241.810,82		241.810,82	
F029	Fonds						
	021/741010/01	T61 R.O. Transferts - Fonds					
		Quote-part dans le financement général des provinces		32.710.462,00	32.710.462,20		32.710.462,20
	026/701400/01	T61 R.O. Transferts - Compensations					
		Compensation de la forfaitisation des réductions du précompte immobilier		6.219.922,00	4.121.307,27		4.121.307,27
Complément régional		7.526.344,00	8.844.263,61		8.844.263,61		
026/701601/01	Régularisation Complément régional 2017-2021			4.316.574,98		4.316.574,98	

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : RECETTES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	DROITS CONSTATES	NON-VALEURS	DROITS NETS
	026/701700/01	Compensation dans le cadre de l'exonération du précompte immobilier en Natura 2000	125.130,00	125.129,94		125.129,94
		Total T61 R.O. Transferts	46.581.858,00	50.117.738,00		50.117.738,00
	Total Fonds		46.581.858,00	50.117.738,00		50.117.738,00
F049	Impôts					
		T60 R.O. Prestations - Impôts				
	040/742030/01	Recouvrement de frais de procédure	1.500,00	1.101,08		1.101,08
		Total T60 R.O. Prestations	1.500,00	1.101,08		1.101,08
		T61 R.O. Transferts - Impôts				
	040/701010/01	Produits d'impôts versés globalement	2.000,00	3.446,80		3.446,80
	040/701070/01	Dépôts de mitraille et véhicules usagés	3.575,00	8.845,00		8.845,00
	040/701080/01	Établissements dangereux, insalubres et incommodes	470.000,00	487.350,00	3.750,00	483.600,00
	040/701090/01	Agences bancaires	165.000,00	156.353,00		156.353,00
	040/701110/01	Permis de port d'armes de chasse	90.000,00	89.524,56	156,17	89.368,39
	040/701120/01	Centimes additionnels au précompte immobilier	215.872.300,00	223.304.230,01		223.304.230,01
		Total T61 R.O. Transferts	216.602.875,00	224.049.749,37	3.906,17	224.045.843,20
	Total Impôts		216.604.375,00	224.050.850,45	3.906,17	224.046.944,28
F059	Assurances					
		T60 R.O. Prestations - Assurances				
	050/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	12.010,00	17.211,00		17.211,00

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : RECETTES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	DROITS CONSTATES	NON-VALEURS	DROITS NETS
		Total T60 R.O. Prestations	12.010,00	17.211,00		17.211,00
		T61 R.O. Transferts - Assurances				
	050/742060/01	Récupération de rémunérations payées aux agents provinciaux victimes d'accidents	850.000,00	982.963,93		982.963,93
	050/761020/01	Indemnités versées par les compagnies d'assurances pour sinistres	130.000,00	136.375,15		136.375,15
		Total T61 R.O. Transferts	980.000,00	1.119.339,08		1.119.339,08
	Total Assurances		992.010,00	1.136.550,08		1.136.550,08
F103	Autorités provinciales					
		T60 R.O. Prestations - Autorités provinciales				
	101/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	10,00			
	101/742070/01	Remboursements par d'anciens députés provinciaux de trop perçu à titre de pension	10,00			
	101/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	5.000,00	1.703,24		1.703,24
		Total T60 R.O. Prestations	5.020,00	1.703,24		1.703,24
		T61 R.O. Transferts - Autorités provinciales				
	101/742110/01	Retenues opérées sur le traitement des membres du Collège provincial à titre de contribution à la pension de survie	37.500,00	37.582,50		37.582,50
	101/742120/01	Quote-part des membres du Collège provincial dans les frais d'assurance-accidents contractés en leur faveur	335,00			
	101/742170/01	Contribution du fonds de pensions aux pensions de retraite des anciens députés provinciaux	623.000,00	617.617,71		617.617,71
	101/742171/01	Contribution du fonds de pensions aux pensions de survie aux ayants droit des anciens députés provinciaux	69.100,00	69.240,35		69.240,35
		Total T61 R.O. Transferts	729.935,00	724.440,56		724.440,56
	Total Autorités provinciales		734.955,00	726.143,80		726.143,80

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : RECETTES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FUNCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	DROITS CONSTATES	NON-VALEURS	DROITS NETS
F123	Administration générale					
		T60 R.O. Prestations - Administration générale				
	104/702070/01	Revente de produits recyclables collectés	10,00	1.222,25		1.222,25
	104/702075/01	Recettes liées au photovoltaïque	10.000,00	3.157,21		3.157,21
	104/702400/01	Vente bulletin provincial et imprimés aux communes	7.700,00	7.684,88		7.684,88
	104/742030/01	Recouvrement de frais de procédure	13.000,00	20.742,22		20.742,22
	104/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel		5.697,92		5.697,92
	104/742080/01	Intervention du Fonds des maladies professionnelles	120.000,00	103.438,70		103.438,70
	104/742150/01	Quotes-parts et autres produits en matière de pension	18.000,00	14.801,79		14.801,79
	104/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	278.000,00	229.439,55		229.439,55
		T60 R.O. Prestations - Agents sanctionneurs				
	104/702020/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	100.000,00	42.312,50		42.312,50
		T60 R.O. Prestations - Département des relations avec les Territoires, les Villes et les Communes				
	104/702020/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur public				
	104/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	56.350,00	57.684,30		57.684,30
	104/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	10,00	28,26		28,26
		T60 R.O. Prestations - Direction générale transversale				
	104/702010/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	10,00			
	104/702020/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	10,00			

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : RECETTES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	DROITS CONSTATES	NON-VALEURS	DROITS NETS
	104/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	290.000,00	299.902,39		299.902,39
	104/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	3.000,00	10.257,20		10.257,20
		T60 R.O. Prestations - Services du Directeur Financier provincial				
	121/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	10,00			
	121/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	10,00	440,20		440,20
		T60 R.O. Prestations - Maison de la Formation				
	106/702010/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé		1.747,50		1.747,50
	106/702020/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	65.000,00	90.214,29		90.214,29
	106/702220/01	Droits d'inscription et ventes de syllabus	250.000,00	316.204,78		316.204,78
	106/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	10,00	793,98		793,98
	106/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	2.500,00	6.297,13		6.297,13
		T60 R.O. Prestations - Ecole Provinciale d'Administration				
	106/702020/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	20.000,00	26.520,00		26.520,00
	106/702220/01	Droits d'inscription et ventes de syllabus	100.000,00	150.943,80		150.943,80
	106/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	10,00	100,71		100,71
	106/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	10,00			
		T60 R.O. Prestations - Service de la Communication				
	104/702010/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	10,00	241,50		241,50
	104/702020/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	10,00	365,00		365,00

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : RECETTES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	DROITS CONSTATES	NON-VALEURS	DROITS NETS
	104/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	10,00	373,86		373,86
	104/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	1.900,00	3.290,26		3.290,26
		T60 R.O. Prestations - Maison du Canton de Hannut				
	104/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	10,00	3,68		3,68
	104/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	10,00	24,19		24,19
		Total T60 R.O. Prestations	1.335.590,00	1.393.930,05		1.393.930,05
		T61 R.O. Transferts - Administration générale				
	104/410400/01	Remboursements d'emprunts subsidiés				
	104/740011/01	Remboursement de cotisations patronales	95.741,00	95.740,96		95.740,96
	104/740015/01	Subventions des pouvoirs publics dans le cadre du plan activa	55.000,00	76.171,27		76.171,27
	104/740017/01	Subsides APE - réduction précompte par ONSS				
	104/740018/01	Remboursements de cotisations patronales diverses	585.942,00	586.453,60		586.453,60
	104/740020/01	Subventions de la Région wallonne	331.728,00	331.727,60		331.727,60
	104/740022/01	Subside pour l'intégration des personnes handicapées	1.620.000,00	1.221.443,31		1.221.443,31
	104/740029/01	Subventions de la Région wallonne pour A.P.E.	2.867.880,00	2.959.584,99		2.959.584,99
	104/742172/01	Contribution du fonds des pensions aux compléments de pensions	5.364.740,00	5.352.747,15		5.352.747,15
	104/754000/01	Remboursements d'intérêts d'emprunts subsidiés				
		T61 R.O. Transferts - Département des relations avec les Territoires, les Villes et les Communes				
	104/740405/01	Soutien régional reprise financement des zones de secours				

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : RECETTES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	DROITS CONSTATES	NON-VALEURS	DROITS NETS
		T61 R.O. Transferts - Maison de la Formation				
	106/740012/01	Subventions de fonctionnement	3.305.600,00	3.560.509,13		3.560.509,13
	106/740013/01	Subventions pour traitements	671.650,00	671.650,00		671.650,00
		T61 R.O. Transferts - Ecole Provinciale d'Administration				
	106/740012/01	Subventions de fonctionnement	4.500,00	9.000,00		9.000,00
		Total T61 R.O. Transferts	14.902.781,00	14.865.028,01		14.865.028,01
		T62 R.O. Dette - Services du Directeur Financier provincial				
	121/752010/01	Intérêts de retard	10,00			
		Total T62 R.O. Dette	10,00			
		Total Administration générale	16.238.381,00	16.258.958,06		16.258.958,06
F129	Patrimoine privé					
		T60 R.O. Prestations - Patrimoine				
	124/702090/01	Loyers des propriétés provinciales	300.000,00	323.680,20		323.680,20
	124/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	1.000,00			
		T60 R.O. Prestations - Bâtiment Charlemagne				
	124/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	10,00	238,31		238,31
		T60 R.O. Prestations - Espace Saint-Jean bld de la Sauvenière				
	124/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	10,00	37.358,03		37.358,03
		T60 R.O. Prestations - Bâtiment Fonds Saint-Servais				

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : RECETTES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	DROITS CONSTATES	NON-VALEURS	DROITS NETS
	124/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement T60 R.O. Prestations - Bld d'Avroy 28-30	10,00			
	124/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement T60 R.O. Prestations - Bâtiment Vertbois	6.095,00	6.095,46		6.095,46
	124/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement T60 R.O. Prestations - Quartier Saint-Laurent	10,00			
	124/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement T60 R.O. Prestations - Val Benoît		31.096,15		31.096,15
	124/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement T60 R.O. Prestations - Caserne de Saive	9.230,00			
	124/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	8.355,00	8.355,33		8.355,33
		Total T60 R.O. Prestations	324.720,00	406.823,48		406.823,48
		T62 R.O. Dette - Patrimoine				
	124/752000/01	Autres produits financiers	6.883,00	6.882,96		6.882,96
		Total T62 R.O. Dette	6.883,00	6.882,96		6.882,96
		Total Patrimoine privé	331.603,00	413.706,44		413.706,44
F139	Services généraux					
		T60 R.O. Prestations - Archives provinciales				
	133/702020/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	5.000,00	4.266,90		4.266,90

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : RECETTES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	DROITS CONSTATES	NON-VALEURS	DROITS NETS
	133/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	10,00	290,57		290,57
	133/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	10,00			
		T60 R.O. Prestations - Direction générale des Infrastructures et du Développement Durable				
	137/702010/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	10,00			
	137/702020/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	10,00			
	137/702070/01	Revente de produits recyclables collectés	15.000,00	11.226,05		11.226,05
	137/702120/01	Vente de documents, remboursements de frais de projets, de direction et de surveillance et autres prestations pour compte de particuliers ou d'intercommunales	10,00			
	137/702130/01	Vente de documents et remboursements de frais de projets, de direction et de surveillance pour compte des pouvoirs publics	50.000,00	41.315,25		41.315,25
	137/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	90.000,00	87.665,52		87.665,52
	137/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	45.000,00	62.104,58		62.104,58
		T60 R.O. Prestations - Pôle publications				
	134/702010/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	10,00			
	134/702020/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	10,00			
	134/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	10,00			
	134/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	10,00			
		T60 R.O. Prestations - Imprimerie centrale				
	134/702010/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	50.000,00	77.985,86		77.985,86
	134/702020/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	260.000,00	314.505,33		314.505,33
	134/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	10,00	359,09		359,09

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : RECETTES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	DROITS CONSTATES	NON-VALEURS	DROITS NETS
	134/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	10,00			
		T60 R.O. Prestations - Complexe des Hauts-Sarts				
	138/702010/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	5.000,00	5.969,07		5.969,07
	138/702020/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	65.000,00	63.309,90		63.309,90
	138/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	10,00	169,10		169,10
	138/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	10,00	128,14		128,14
		T60 R.O. Prestations - Direction des Systèmes d'Information				
	139/702010/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	10,00			
	139/702020/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	27.000,00	27.675,70		27.675,70
	139/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	10,00	880,81		880,81
	139/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	1.000,00	5.244,41		5.244,41
		Total T60 R.O. Prestations	613.150,00	703.096,28		703.096,28
	Total Services généraux		613.150,00	703.096,28		703.096,28
F169	Relations extérieures et internationales					
		T60 R.O. Prestations - Direction du protocole et des relations internationales				
	151/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	10,00			
	151/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	1.000,00	858,00		858,00
		Total T60 R.O. Prestations	1.010,00	858,00		858,00
		T61 R.O. Transferts - Direction du protocole et des relations internationales				

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : RECETTES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	DROITS CONSTATES	NON-VALEURS	DROITS NETS
	151/740010/01	Subsides du Fédéral	7.000,00	4.166,00		4.166,00
	151/740050/01	Subsides de la Communauté européenne	38.000,00	42.799,90		42.799,90
		Total T61 R.O. Transferts	45.000,00	46.965,90		46.965,90
		Total Relations extérieures et internationales	46.010,00	47.823,90		47.823,90
F399	Sécurité et ordre public					
		T61 R.O. Transferts - Département des relations avec les Territoires, les Villes et les Communes				
	351/740405/01	Soutien régional reprise financement des zones de secours	1.800.457,00	1.800.457,00		1.800.457,00
		T61 R.O. Transferts - Police				
	331/740054/01	Subsides Interreg	155,00	154,40		154,40
	331/740601/01	Subsides visant le financement de dépenses de personnel	87.680,00	158.587,93		158.587,93
		T61 R.O. Transferts - Sécurité civile				
	351/740054/01	Subsides Interreg	50.095,00	50.095,00		50.095,00
		Total T61 R.O. Transferts	1.938.387,00	2.009.294,33		2.009.294,33
		T62 R.O. Dette - Département des relations avec les Territoires, les Villes et les Communes				
	351/410500/01	Remboursements de prêts consentis sans intérêt aux communes concernées par les compléments de redevances incendie	632.570,00	632.570,12		632.570,12
		Total T62 R.O. Dette	632.570,00	632.570,12		632.570,12
		T68P Prélèvements et provisions Ex. propre - Prélèvements				
	351/780150/01	Prélèvement pour le financement des zones de secours				
		Total T68P Prélèvements et provisions Ex. propre				

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : RECETTES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	DROITS CONSTATES	NON-VALEURS	DROITS NETS
	Total Sécurité et ordre public		2.570.957,00	2.641.864,45		2.641.864,45
F449	Voies navigables - Hydraulique					
		T60 R.O. Prestations - Hydraulique				
	482/702120/01	Vente de documents, remboursements de frais de projets, de direction et de surveillance et autres prestations pour compte de particuliers ou d'intercommunales		129.524,45		129.524,45
	482/702140/01	Remboursements de frais d'instruction des requêtes de particuliers pour l'exécution d'ouvrages sur les cours d'eau non navigables	100,00			
		Total T60 R.O. Prestations	100,00	129.524,45		129.524,45
	Total Voies navigables - Hydraulique		100,00	129.524,45		129.524,45
F559	Industrie et énergie					
		T60 R.O. Prestations - SPI				
	530/702150/01	Remboursements de frais de projets, de direction et de surveillance pour compte de la SPI pouvoirs publics				
	530/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	10,00			
		T60 R.O. Prestations - Industrie et énergie				
	530/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	41.240,00	42.214,21		42.214,21
		Total T60 R.O. Prestations	41.250,00	42.214,21		42.214,21
		T61 R.O. Transferts - Gaz				
	551/742610/01	Redevance pour occupation du domaine public	88.792,00	86.509,44		86.509,44
		Total T61 R.O. Transferts	88.792,00	86.509,44		86.509,44
		T62 R.O. Dette - Production et transport d'énergie				
	550/750200/01	Dividendes de la société de leasing, de financement et d'économies d'énergie	21,00			

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : RECETTES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	DROITS CONSTATES	NON-VALEURS	DROITS NETS
	552/742200/01	T62 R.O. Dette - Électricité Ristournes intercommunale	5.292.730,00	10.589.722,12		10.589.722,12
		Total T62 R.O. Dette	5.292.751,00	10.589.722,12		10.589.722,12
	Total Industrie et énergie		5.422.793,00	10.718.445,77		10.718.445,77
F569	Tourisme					
	560/742040/01	T60 R.O. Prestations - Tourisme Remboursements de dépenses de personnel	31.210,00	18.620,62		18.620,62
		Total T60 R.O. Prestations	31.210,00	18.620,62		18.620,62
	560/740011/01	T61 R.O. Transferts - Tourisme Remboursement de cotisations patronales	203.000,00	254.858,99		254.858,99
		Total T61 R.O. Transferts	203.000,00	254.858,99		254.858,99
	Total Tourisme		234.210,00	273.479,61		273.479,61
F699	Agriculture					
	621/702010/01	T60 R.O. Prestations - Centre provincial de formation en agriculture et ruralité Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	2.000,00	1.826,75		1.826,75
	621/702020/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	10,00			
	621/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	10,00	18,20		18,20
	621/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	10,00	200,00		200,00
		T60 R.O. Prestations - Pôle Laboratoires				

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : RECETTES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FUNCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	DROITS CONSTATES	NON-VALEURS	DROITS NETS
	621/702010/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	300.000,00	281.967,56		281.967,56
	621/702020/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	220.000,00	175.404,11		175.404,11
	621/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	10,00	186,16		186,16
	621/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	10,00	150,00		150,00
		T60 R.O. Prestations - Direction des services agricoles				
	621/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	10,00	468,79		468,79
	621/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	10,00			
		T60 R.O. Prestations - Station d'analyses agricoles				
	621/702010/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	145.000,00	151.946,64		151.946,64
	621/702020/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	45.000,00	34.957,70		34.957,70
	621/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	57.000,00	58.708,72		58.708,72
	621/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	10,00	149,04		149,04
		T60 R.O. Prestations - Centre d'insémination artificielle de l'espèce porcine				
	621/702010/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	60.000,00	35.695,28		35.695,28
	621/702020/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	5.000,00	15.535,78		15.535,78
	621/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	10,00	107,93		107,93
		Total T60 R.O. Prestations	834.090,00	757.322,66		757.322,66
		T61 R.O. Transferts - Centre provincial de formation en agriculture et ruralité				
	621/740020/01	Subventions de la Région wallonne	44.770,00			

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : RECETTES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	DROITS CONSTATES	NON-VALEURS	DROITS NETS
	621/740051/01	Subsides Européens	28.101,00	28.100,79		28.100,79
	621/740054/01	Subsides Interreg	55.965,00	55.963,14		55.963,14
		T61 R.O. Transferts - Pôle Laboratoires				
	621/740601/01	Subsides visant le financement de dépenses de personnel		210.000,00		210.000,00
		T61 R.O. Transferts - Direction des services agricoles				
	621/410400/01	Remboursements d'emprunts subsidiés				
	621/740054/01	Subsides Interreg	19.321,00	15.107,68		15.107,68
	621/740601/01	Subsides visant le financement de dépenses de personnel	27.602,00	19.785,03		19.785,03
	621/754000/01	Remboursements d'intérêts d'emprunts subsidiés				
		T61 R.O. Transferts - Station d'analyses agricoles				
	621/410400/01	Remboursements d'emprunts subsidiés	1.700,00	1.600,40		1.600,40
	621/740020/01	Subventions de la Région wallonne	92.666,00	92.666,00		92.666,00
	621/754000/01	Remboursements d'intérêts d'emprunts subsidiés	600,00	528,06		528,06
		T61 R.O. Transferts - Centre d'insémination artificielle de l'espèce porcine				
	621/740071/01	Interventions d'organismes privés	120.000,00	120.000,00		120.000,00
		Total T61 R.O. Transferts	390.725,00	543.751,10		543.751,10
	Total Agriculture		1.224.815,00	1.301.073,76		1.301.073,76
F719	Enseignement : Affaires générales					
		T60 R.O. Prestations - Direction Générale de l'Enseignement et de la Formation				

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : RECETTES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FUNCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	DROITS CONSTATES	NON-VALEURS	DROITS NETS
	701/702010/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	10,00			
	701/702020/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	10,00			
	701/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	6.500,00	47.132,97		47.132,97
	701/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	1.000,00	1.088,61		1.088,61
		T60 R.O. Prestations - Centres Psycho-médico-sociaux				
	706/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	10,00	152,49		152,49
	706/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	1.000,00	528,20		528,20
		T60 R.O. Prestations - Espace Tremplin				
	701/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	10,00	2.287,77		2.287,77
		T60 R.O. Prestations - Maison des langues				
	701/702010/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé				
	701/702020/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur public				
	701/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	10,00	191,73		191,73
	701/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement		76,42		76,42
		T60 R.O. Prestations - Internats				
	708/702010/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	5.000,00	7.151,38		7.151,38
	708/702020/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	10,00			
	708/702100/01	Redevances d'internats	2.050.000,00	2.322.075,61		2.322.075,61
	708/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	10,00	1.001,94		1.001,94

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : RECETTES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	DROITS CONSTATES	NON-VALEURS	DROITS NETS
	708/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	1.500,00	2.862,51		2.862,51
		T60 R.O. Prestations - Repas scolaires				
	702/702010/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	600.000,00	549.084,29		549.084,29
	702/702020/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	30.000,00	29.457,66		29.457,66
	702/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	10,00	674,00		674,00
		T60 R.O. Prestations - Promotion de la santé à l'école				
	706/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	10,00	246,96		246,96
	706/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	2.000,00	1.905,68		1.905,68
		T60 R.O. Prestations - Enseignement - Affaires générales				
	700/702220/01	Droits d'inscription et ventes de syllabus	2.400.000,00	2.677.194,83		2.677.194,83
	700/702420/01	Prêt des manuels scolaires	45.000,00	32.259,94		32.259,94
	700/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	6.510,00	33.410,94		33.410,94
		Total T60 R.O. Prestations	5.148.600,00	5.708.783,93		5.708.783,93
		T61 R.O. Transferts - Direction Générale de l'Enseignement et de la Formation				
	701/740051/01	Subsides Européens	40.650,00			
	701/740141/01	Subsides pour manuels scolaires	32.700,00	32.646,24		32.646,24
		T61 R.O. Transferts - Centres Psycho-médico-sociaux				
	706/740041/01	Subventions pour fonctionnement	570.000,00	617.465,56		617.465,56
	706/740042/01	Subventions pour traitements	5.982.489,00	5.982.489,00		5.982.489,00

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : RECETTES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	DROITS CONSTATES	NON-VALEURS	DROITS NETS
		T61 R.O. Transferts - Espace Qualité Formation				
	701/740054/01	Subsides Interreg	21.140,00	3.171,05		3.171,05
	701/740601/01	Subsides visant le financement de dépenses de personnel		17.969,30		17.969,30
		T61 R.O. Transferts - Maison des langues				
	701/740054/01	Subsides Interreg	3.130,00	8.610,40		8.610,40
	701/740601/01	Subsides visant le financement de dépenses de personnel	42.660,00	73.714,29		73.714,29
		T61 R.O. Transferts - Internats				
	708/410400/01	Remboursements d'emprunts subsidiés	4.000,00	3.858,10		3.858,10
	708/740041/01	Subventions pour fonctionnement	350.000,00	398.054,51		398.054,51
	708/754000/01	Remboursements d'intérêts d'emprunts subsidiés	1.200,00	1.140,26		1.140,26
		T61 R.O. Transferts - Promotion de la santé à l'école				
	706/740028/01	Subventions au service provincial de promotion de la santé à l'école	2.260.000,00	2.659.795,00		2.659.795,00
		T61 R.O. Transferts - Enseignement - Affaires générales				
	700/740049/01	Intervention de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour des projets subsidiés	770.000,00	1.300.907,89		1.300.907,89
	700/740066/01	Interventions pour réalisation de projets subsidiés dans l'enseignement	793.500,00	867.060,22		867.060,22
		Total T61 R.O. Transferts	10.871.469,00	11.966.881,82		11.966.881,82
		T62 R.O. Dette - Prêts d'études				
	703/410401/01	Remboursements par les bénéficiaires des prêts d'études	30.000,00			
	703/751401/01	Remboursements d'intérêts	600,00			

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : RECETTES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	DROITS CONSTATES	NON-VALEURS	DROITS NETS
		Total T62 R.O. Dette	30.600,00			
	Total Enseignement : Affaires générales		16.050.669,00	17.675.665,75		17.675.665,75
F739	Enseignement secondaire					
		T60 R.O. Prestations - Enseignement agricole et horticole				
	732/702010/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	10,00	2.000,00		2.000,00
	732/702020/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	10,00	250,00		250,00
	732/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	2.960,00	2.960,81		2.960,81
	732/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	53.000,00	5.414,45		5.414,45
		T60 R.O. Prestations - Enseignement secondaire				
	735/702010/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	250.000,00	271.030,20		271.030,20
	735/702020/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	1.000,00	1.087,50		1.087,50
	735/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	100.000,00	98.693,87		98.693,87
	735/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	375.000,00	212.293,67		212.293,67
		T60 R.O. Prestations - Enseignement secondaire de promotion sociale				
	736/702010/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	10,00			
	736/702020/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	10,00	1.677,28		1.677,28
	736/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	10,00	577,76		577,76
	736/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	32.000,00	33.398,98		33.398,98
		T60 R.O. Prestations - Centre d'enseignement et de formation en alternance				

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : RECETTES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	DROITS CONSTATES	NON-VALEURS	DROITS NETS
	735/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	1.500,00	1.544,15		1.544,15
		Total T60 R.O. Prestations	815.510,00	630.928,67		630.928,67
		T61 R.O. Transferts - Enseignement agricole et horticole				
	732/740041/01	Subventions pour fonctionnement	800.000,00	896.830,06		896.830,06
	732/740042/01	Subventions pour traitements	6.693.245,00	6.693.245,00		6.693.245,00
		T61 R.O. Transferts - Enseignement secondaire				
	735/410400/01	Remboursements d'emprunts subsidiés	260.200,00	260.013,56		260.013,56
	735/740011/01	Remboursement de cotisations patronales	108.000,00	122.354,04		122.354,04
	735/740041/01	Subventions pour fonctionnement	7.145.000,00	7.686.287,86		7.686.287,86
	735/740042/01	Subventions pour traitements	65.049.425,00	65.049.425,00		65.049.425,00
	735/740048/01	Subsides de l'Office de la Naissance et de l'Enfance	500.000,00	516.127,43		516.127,43
	735/754000/01	Remboursements d'intérêts d'emprunts subsidiés	94.300,00	94.034,29		94.034,29
		T61 R.O. Transferts - Enseignement secondaire de promotion sociale				
	736/740041/01	Subventions pour fonctionnement	430.000,00	664.388,66		664.388,66
	736/740042/01	Subventions pour traitements	12.433.465,00	12.433.465,00		12.433.465,00
		T61 R.O. Transferts - Centre d'enseignement et de formation en alternance				
	735/740041/01	Subventions pour fonctionnement	225.000,00	283.236,36		283.236,36
	735/740053/01	Subsides aux Centres d'enseignement et de formation en alternance	3.500,00	3.500,00		3.500,00
		Total T61 R.O. Transferts	93.742.135,00	94.702.907,26		94.702.907,26

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : RECETTES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	DROITS CONSTATES	NON-VALEURS	DROITS NETS
	Total Enseignement secondaire		94.557.645,00	95.333.835,93		95.333.835,93
F749	Enseignement supérieur					
		T60 R.O. Prestations - Enseignement supérieur non universitaire				
	741/702010/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	10,00			
	741/702020/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	10,00			
	741/702100/01	Redevances d'internats	80.000,00	78.555,00		78.555,00
	741/702223/01	Participation des étudiants aux dépenses obligatoires de l'enseignement supérieur	125.000,00	123.627,50		123.627,50
	741/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	430.000,00	421.800,36		421.800,36
	741/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	160.000,00	349.149,06		349.149,06
		T60 R.O. Prestations - Enseignement supérieur de promotion sociale				
	744/702010/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	10,00			
	744/702020/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	10,00			
	744/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	10,00	24,06		24,06
	744/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	1.000,00	452,71		452,71
		Total T60 R.O. Prestations	796.050,00	973.608,69		973.608,69
		T61 R.O. Transferts - Enseignement supérieur non universitaire				
	741/410400/01	Remboursements d'emprunts subsidiés	195.200,00	195.194,93		195.194,93
	741/740041/01	Subventions pour fonctionnement	7.233.000,00	9.167.256,55		9.167.256,55
	741/740042/01	Subventions pour traitements	40.095.520,00	40.095.520,00		40.095.520,00

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : RECETTES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	DROITS CONSTATES	NON-VALEURS	DROITS NETS
	741/740051/01	Subsides Européens	10,00	132.064,43		132.064,43
	741/740140/01	Subside d'Aide à la démocratisation	831.000,00	831.000,00		831.000,00
	741/740601/01	Subsides visant le financement de dépenses de personnel	10,00			
	741/754000/01	Remboursements d'intérêts d'emprunts subsidiés	54.600,00	54.595,44		54.595,44
		T61 R.O. Transferts - Enseignement supérieur de promotion sociale				
	744/740041/01	Subventions pour fonctionnement	55.000,00	61.578,86		61.578,86
	744/740042/01	Subventions pour traitements	3.168.590,00	3.168.590,00		3.168.590,00
		Total T61 R.O. Transferts	51.632.930,00	53.705.800,21		53.705.800,21
	Total Enseignement supérieur		52.428.980,00	54.679.408,90		54.679.408,90
F759	Enseignement pour handicapés					
		T60 R.O. Prestations - Institut provincial d'enseignement secondaire spécialisé				
	752/702010/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	1.500,00	1.982,90		1.982,90
	752/702020/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	10,00			
	752/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	10,00	379,14		379,14
	752/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	16.000,00	2.826,86		2.826,86
		T60 R.O. Prestations - Institut médico-pédagogique de Micheroux				
	752/702170/01	Intervention de l'I.N.A.M.I. et des parents dans le coût de la journée d'entretien	60.000,00	89.967,20		89.967,20
	752/702180/01	Intervention des pouvoirs publics dans le coût de la journée d'entretien	940.000,00	1.023.237,02		1.023.237,02
	752/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	7.010,00	7.007,92		7.007,92

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : RECETTES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	DROITS CONSTATES	NON-VALEURS	DROITS NETS
	752/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	2.660,00	2.653,31		2.653,31
		T60 R.O. Prestations - Centre de réadaptation au travail				
	752/702010/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	4.000,00	7.271,90		7.271,90
	752/702020/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	450,00	464,00		464,00
	752/702180/01	Intervention des pouvoirs publics dans le coût de la journée d'entretien	2.500,00	1.744,78		1.744,78
	752/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	1.265.000,00	1.338.810,82		1.338.810,82
	752/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	30.000,00	77.762,81		77.762,81
		Total T60 R.O. Prestations	2.329.140,00	2.554.108,66		2.554.108,66
		T61 R.O. Transferts - Institut provincial d'enseignement secondaire spécialisé				
	752/740026/01	Intervention dans les frais de transport des élèves	40.000,00	40.581,21		40.581,21
	752/740041/01	Subventions pour fonctionnement	255.000,00	237.230,59		237.230,59
	752/740042/01	Subventions pour traitements	3.080.690,00	3.080.690,00		3.080.690,00
		T61 R.O. Transferts - Centre de réadaptation au travail				
	752/410400/01	Remboursements d'emprunts subsidiés	7.200,00	7.105,38		7.105,38
	752/754000/01	Remboursements d'intérêts d'emprunts subsidiés	2.100,00	2.044,38		2.044,38
		Total T61 R.O. Transferts	3.384.990,00	3.367.651,56		3.367.651,56
		Total Enseignement pour handicapés	5.714.130,00	5.921.760,22		5.921.760,22
F760	Complexes de délassément					
		T60 R.O. Prestations - Domaine provincial de Wégimont				

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : RECETTES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	DROITS CONSTATES	NON-VALEURS	DROITS NETS
	760/702010/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	900.000,00	1.120.078,59		1.120.078,59
	760/702020/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	60.000,00	53.608,80		53.608,80
	760/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	1.690,00	4.385,57		4.385,57
	760/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	10.000,00	14.334,83		14.334,83
		Total T60 R.O. Prestations	971.690,00	1.192.407,79		1.192.407,79
		T61 R.O. Transferts - Domaine provincial de Wégimont				
	760/410400/01	Remboursements d'emprunts subsidiés	400,00	338,95		338,95
	760/740601/01	Subsides visant le financement de dépenses de personnel		200,00		200,00
	760/754000/01	Remboursements d'intérêts d'emprunts subsidiés	200,00	113,03		113,03
		Total T61 R.O. Transferts	600,00	651,98		651,98
		Total Complexes de déassement	972.290,00	1.193.059,77		1.193.059,77
F761	Jeunesse					
		T60 R.O. Prestations - Service provincial de la jeunesse				
	761/702010/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	60.000,00	49.671,50		49.671,50
	761/702020/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	10.000,00			
	761/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	2.410,00	2.392,22		2.392,22
	761/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	200.500,00	200.824,71		200.824,71
		T60 R.O. Prestations - Espace Belvaux				
	761/702010/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	5.000,00	13.536,99		13.536,99

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : RECETTES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	DROITS CONSTATES	NON-VALEURS	DROITS NETS
	761/702020/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	50,00			
	761/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	10,00	0,45		0,45
	761/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	184.510,00	184.500,00		184.500,00
		Total T60 R.O. Prestations	462.480,00	450.925,87		450.925,87
		T61 R.O. Transferts - Service provincial de la jeunesse				
	761/740011/01	Remboursement de cotisations patronales	37.000,00	35.772,11		35.772,11
		Total T61 R.O. Transferts	37.000,00	35.772,11		35.772,11
		Total Jeunesse	499.480,00	486.697,98		486.697,98
F763	Culture, loisirs et fêtes					
		T60 R.O. Prestations - Coordination développement culturel				
	762/702010/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé		13.672,20		13.672,20
	762/702020/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur public				
	762/702091/01	Redevances d'occupation du studio d'enregistrement	2.000,00			
	762/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	10,00	951,13		951,13
	762/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	100,00	1.057,24		1.057,24
		T60 R.O. Prestations - Pôle Bavière				
	762/702010/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé				
	762/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement				
	767/702010/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	60.010,00	93.393,99	136,82	93.257,17

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : RECETTES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	DROITS CONSTATES	NON-VALEURS	DROITS NETS
	767/702020/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	10,00			
	767/702023/01	Redevances utilisateurs des bibliothèques participantes au réseau provincial de la lecture publique	50.000,00	50.875,00		50.875,00
	767/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	2.500,00	2.356,33		2.356,33
	767/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	20,00	1.360,53		1.360,53
		T60 R.O. Prestations - O.M. de Seraing				
	762/702091/01	Redevances d'occupation du studio d'enregistrement	2.000,00	4.443,60		4.443,60
		Total T60 R.O. Prestations	116.650,00	168.110,02	136,82	167.973,20
		T61 R.O. Transferts - Coordination développement culturel				
	762/740011/01	Remboursement de cotisations patronales	51.000,00	56.711,97		56.711,97
		T61 R.O. Transferts - Pôle Bavière				
	767/740011/01	Remboursement de cotisations patronales	120.000,00	139.468,06		139.468,06
	767/740040/01	Subventions de la Fédération Wallonie-Bruxelles	965.000,00	1.058.175,00		1.058.175,00
	767/740071/01	Interventions d'organismes privés	3.900,00	1.200,00		1.200,00
		Total T61 R.O. Transferts	1.139.900,00	1.255.555,03		1.255.555,03
		Total Culture, loisirs et fêtes	1.256.550,00	1.423.665,05	136,82	1.423.528,23
F769	Sports					
		T60 R.O. Prestations - Service des sports				
	764/702010/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	22.000,00	27.773,00		27.773,00
	764/702020/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	10,00	608,25		608,25

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : RECETTES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	DROITS CONSTATES	NON-VALEURS	DROITS NETS
	764/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	102.000,00	103.489,00		103.489,00
	764/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	106.602,00	116.029,24		116.029,24
		T60 R.O. Prestations - Complexe sportif de Naimette-Xhovémont				
	764/702010/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	7.000,00	8.500,00		8.500,00
	764/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	10,00			
		T60 R.O. Prestations - Centre de formation de tennis				
	764/702010/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	35.000,00	46.260,50		46.260,50
	764/702020/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	10,00			
	764/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	10,00			
	764/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	1.200,00	1.076,79		1.076,79
		T60 R.O. Prestations - Pôle Ballons à Waremme				
	764/702010/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	10,00			
		Total T60 R.O. Prestations	273.852,00	303.736,78		303.736,78
		T61 R.O. Transferts - Service des sports				
	764/740011/01	Remboursement de cotisations patronales	287.000,00	354.587,05		354.587,05
		T61 R.O. Transferts - Ctre rég. d'entraînement et formation de jeunes footballeurs				
	764/410400/01	Remboursements d'emprunts subsidiés	162.300,00	162.223,39		162.223,39
	764/754000/01	Remboursements d'intérêts d'emprunts subsidiés	18.000,00	18.132,82		18.132,82
		T61 R.O. Transferts - Centre de formation de tennis				

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : RECETTES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	DROITS CONSTATES	NON-VALEURS	DROITS NETS
	764/410400/01	Remboursements d'emprunts subsidiés	50.500,00	50.427,01		50.427,01
	764/740011/01	Remboursement de cotisations patronales	38.000,00	45.035,65		45.035,65
	764/754000/01	Remboursements d'intérêts d'emprunts subsidiés	16.000,00	15.938,15		15.938,15
		Total T61 R.O. Transferts	571.800,00	646.344,07		646.344,07
	Total Sports		845.652,00	950.080,85		950.080,85
F789	Arts					
		T60 R.O. Prestations - Service des musées et expositions				
	771/702010/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	70.000,00	80.112,04		80.112,04
	771/702020/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	5.000,00	19.594,50		19.594,50
	771/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	1.010,00	1.013,94		1.013,94
	771/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	6.510,00	8.912,71		8.912,71
		T60 R.O. Prestations - Château de Jehay				
	771/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	10,00	1,40		1,40
		Total T60 R.O. Prestations	82.530,00	109.634,59		109.634,59
		T61 R.O. Transferts - Service des musées et expositions				
	771/740011/01	Remboursement de cotisations patronales	193.000,00	223.871,53		223.871,53
	771/740020/01	Subventions de la Région wallonne	10,00	10.000,00		10.000,00
	771/740040/01	Subventions de la Fédération Wallonie-Bruxelles	250.000,00	250.000,00		250.000,00
	771/740054/01	Subsides Interreg	193.882,00	193.868,22		193.868,22

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : RECETTES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	DROITS CONSTATES	NON-VALEURS	DROITS NETS
	771/740601/01	Subsides visant le financement de dépenses de personnel	6.930,00	6.929,65		6.929,65
		T61 R.O. Transferts - Château de Jehay				
	771/740011/01	Remboursement de cotisations patronales	78.000,00	89.287,27		89.287,27
		Total T61 R.O. Transferts	721.822,00	773.956,67		773.956,67
	Total Arts		804.352,00	883.591,26		883.591,26
F869	Interventions sociales et famille					
		T60 R.O. Prestations - Pôle Enfants/Adolescents				
	840/702010/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	10,00			
	840/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	10,00	962,29		962,29
	840/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	1.000,00	176,18		176,18
		T60 R.O. Prestations - Pôle Citoyens				
	840/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	2.310,00	2.314,27		2.314,27
	840/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	10,00	719,37		719,37
		Total T60 R.O. Prestations	3.340,00	4.172,11		4.172,11
		T61 R.O. Transferts - Pôle Enfants/Adolescents				
	840/410400/01	Remboursements d'emprunts subsidiés	2.700,00	2.604,32		2.604,32
	840/740011/01	Remboursement de cotisations patronales	163.500,00	167.793,84		167.793,84
	840/740061/01	Interventions d'organismes publics	33.200,00	35.709,65		35.709,65
	840/754000/01	Remboursements d'intérêts d'emprunts subsidiés	600,00	582,49		582,49

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : RECETTES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	DROITS CONSTATES	NON-VALEURS	DROITS NETS
		Total T61 R.O. Transferts	200.000,00	206.690,30		206.690,30
		T62 R.O. Dette - La famille				
	844/410402/01	Remboursements par les bénéficiaires des prêts installation jeunes	500,00			
	844/751402/01	Remboursements d'intérêts par les bénéficiaires des prêts installation jeunes	15,00			
		Total T62 R.O. Dette	515,00			
		Total Interventions sociales et famille	203.855,00	210.862,41		210.862,41
F872	Soins de santé					
		T60 R.O. Prestations - DG Santé, Affaires sociales, Agriculture et Ruralité				
	870/702010/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	10,00			
	870/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	10,00	1,46		1,46
	870/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	10,00			
		T60 R.O. Prestations - Pôle médical				
	871/702010/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	31.000,00	32.535,23		32.535,23
	871/702020/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	282.000,00	283.501,69		283.501,69
	871/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	510,00	176,35		176,35
	871/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	20,00			
		T60 R.O. Prestations - I PROM'S				
	871/702010/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	5.500,00	4.838,02		4.838,02
	871/702020/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	10,00			

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : RECETTES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	DROITS CONSTATES	NON-VALEURS	DROITS NETS
	871/702340/01	Intervention INAMI dépistage cancer du sein	10,00			
	871/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	120.500,00	120.435,35		120.435,35
	871/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	10,00	701,71		701,71
		T60 R.O. Prestations - Observatoire de la Santé				
	871/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	10,00	0,44		0,44
	871/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	10,00			
		T60 R.O. Prestations - L'accueil - Centre hospitalier spécialisé, à Lierneux				
	872/702190/01	Interventions du secteur privé dans les prestations d'hospitalisations	10,00			
	872/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	163.000,00	161.557,07		161.557,07
		T60 R.O. Prestations - Centre Princesse Astrid				
	872/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	350.000,00	324.897,74		324.897,74
	872/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	2.100,00	2.004,51		2.004,51
		Total T60 R.O. Prestations	954.720,00	930.649,57		930.649,57
		T61 R.O. Transferts - Pôle médical				
	871/740011/01	Remboursement de cotisations patronales	35.000,00	22.267,47		22.267,47
		T61 R.O. Transferts - I PROM'S				
	871/740011/01	Remboursement de cotisations patronales	146.000,00	177.640,70		177.640,70
		T61 R.O. Transferts - L'accueil - Centre hospitalier spécialisé, à Lierneux				
	872/742400/01	Remboursement subventions	10,00			

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : RECETTES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	DROITS CONSTATES	NON-VALEURS	DROITS NETS
	872/740011/01	T61 R.O. Transferts - Centre Princesse Astrid Remboursement de cotisations patronales	135.000,00	167.496,38		167.496,38
		Total T61 R.O. Transferts	316.010,00	367.404,55		367.404,55
	872/750700/01	T62 R.O. Dette - Soins de santé Dividendes relatifs au capital A				
		Total T62 R.O. Dette				
	Total Soins de santé		1.270.730,00	1.298.054,12		1.298.054,12
F879	Hygiène et salubrité publique					
		T60 R.O. Prestations - Service interne de prévention et de la protection du travail				
	879/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	10,00	1.119,43		1.119,43
	879/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	10,00			
		T60 R.O. Prestations - Adduction et distribution d'eau				
	874/702120/01	Vente de documents, remboursements de frais de projets, de direction et de surveillance et autres prestations pour compte de particuliers ou d'intercommunales	10,00			
		T60 R.O. Prestations - Traitement des eaux usées				
	877/702120/01	Vente de documents, remboursements de frais de projets, de direction et de surveillance et autres prestations pour compte de particuliers ou d'intercommunales	72.200,00	72.178,54		72.178,54
	877/702130/01	Vente de documents et remboursements de frais de projets, de direction et de surveillance pour compte des pouvoirs publics	22.500,00			
		Total T60 R.O. Prestations	94.730,00	73.297,97		73.297,97
	Total Hygiène et salubrité publique		94.730,00	73.297,97		73.297,97
F939	Logement et aménagement du territoire					

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : RECETTES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	DROITS CONSTATES	NON-VALEURS	DROITS NETS
		T60 R.O. Prestations - Habitations sociales et politique du logement				
	922/702010/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	10,00			
		Total T60 R.O. Prestations	10,00			
		T62 R.O. Dette - Habitations sociales et politique du logement				
	922/410403/01	Remboursements par les bénéficiaires des prêts à l'achat, la construction et l'assainissement d'habitations sociales	540.000,00			
	922/750800/01	Dividendes des sociétés d'habitations sociales	100,00			
	922/751403/01	Remboursements d'intérêts par les bénéficiaires des prêts à l'achat, la construction et l'assainissement d'habitations sociales	63.000,00			
		Total T62 R.O. Dette	603.100,00			
		Total Logement et aménagement du territoire	603.110,00			
		Total fonds propre	467.147.977,00	488.891.046,08	4.042,99	488.887.003,09
		TOTAL GENERAL	467.147.977,00	488.891.046,08	4.042,99	488.887.003,09

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : RECETTES ORDINAIRES PROPRES (RECAPITULATIF)

FONCTION	DESIGNATION	PRESTATIONS 000/60	TRANSFERTS 000/61	DETTE 000/62	TOTAL 000/63
F009	Général	3.857,53	235.295,12	2.658,17	241.810,82
F029	Fonds		50.117.738,00		50.117.738,00
F049	Impôts	1.101,08	224.045.843,20		224.046.944,28
F059	Assurances	17.211,00	1.119.339,08		1.136.550,08
F103	Autorités provinciales	1.703,24	724.440,56		726.143,80
F123	Administration générale	1.393.930,05	14.865.028,01		16.258.958,06
F129	Patrimoine privé	406.823,48		6.882,96	413.706,44
F139	Services généraux	703.096,28			703.096,28
F169	Relations extérieures et internationales	858,00	46.965,90		47.823,90
F399	Sécurité et ordre public		2.009.294,33	632.570,12	2.641.864,45
F449	Voies navigables - Hydraulique	129.524,45			129.524,45
F559	Industrie et énergie	42.214,21	86.509,44	10.589.722,12	10.718.445,77
F569	Tourisme	18.620,62	254.858,99		273.479,61
F699	Agriculture	757.322,66	543.751,10		1.301.073,76
F719	Enseignement : Affaires générales	5.708.783,93	11.966.881,82		17.675.665,75
F739	Enseignement secondaire	630.928,67	94.702.907,26		95.333.835,93
F749	Enseignement supérieur	973.608,69	53.705.800,21		54.679.408,90
F759	Enseignement pour handicapés	2.554.108,66	3.367.651,56		5.921.760,22
F760	Complexes de délasserment	1.192.407,79	651,98		1.193.059,77

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : RECETTES ORDINAIRES PROPRES (RECAPITULATIF)

FONCTION	DESIGNATION	PRESTATIONS 000/60	TRANSFERTS 000/61	DETTE 000/62	TOTAL 000/63
F761	Jeunesse	450.925,87	35.772,11		486.697,98
F763	Culture, loisirs et fêtes	167.973,20	1.255.555,03		1.423.528,23
F769	Sports	303.736,78	646.344,07		950.080,85
F789	Arts	109.634,59	773.956,67		883.591,26
F869	Interventions sociales et famille	4.172,11	206.690,30		210.862,41
F872	Soins de santé	930.649,57	367.404,55		1.298.054,12
F879	Hygiène et salubrité publique	73.297,97			73.297,97
F939	Logement et aménagement du territoire				
	TOTAUX	16.576.490,43	461.078.679,29	11.231.833,37	488.887.003,09

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
F009	Général							
		T71 D.O. Fonctionnement - Recettes et dépenses générales						
	000/642090/01/2019.2019	Non-valeurs, irrécouvrables ou annulations de droits constatés au service ordinaire						
	000/642200/01/2021.2021	Dépenses imprévues		55,80	55,80	55,80		
	000/662001/01/2021.2020	Dépenses de fonctionnement liées à des années antérieures - B.O						
		Total T71 D.O. Fonctionnement		55,80	55,80	55,80		
		T72 D.O. Transfert - Recettes et dépenses générales						
	000/642000/01/2020.2020	Non-valeurs, irrécouvrables ou annulations de droits constatés au service ordinaire						
	000/642000/01/2021.2021	Non-valeurs, irrécouvrables ou annulations de droits constatés au service ordinaire						
		Total T72 D.O. Transfert						
	Total Général			55,80	55,80	55,80		
F049	Impôts							
		T71 D.O. Fonctionnement - Impôts						
	040/612300/01/2021.2021	Honoraires d'avocats et d'huissiers		17.432,64	17.432,64	17.432,64		

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	040/613100/01/2021.2021	Fonctionnement administratif		96,27	96,27	96,27		
		Total T71 D.O. Fonctionnement		17.528,91	17.528,91	17.528,91		
	Total Impôts			17.528,91	17.528,91	17.528,91		
F059	Assurances							
		T71 D.O. Fonctionnement - Assurances						
	050/613390/01/2021.2021	Réparation de sinistres		31.104,49	31.104,49	15.476,81	15.627,68	
	050/616000/01/2020.2020	Primes d'assurances						
	050/616000/01/2021.2021	Primes d'assurances		150.939,27	150.939,27	14.670,87	136.268,40	
		Total T71 D.O. Fonctionnement		182.043,76	182.043,76	30.147,68	151.896,08	
	Total Assurances			182.043,76	182.043,76	30.147,68	151.896,08	
F103	Autorités provinciales							
		T70 D.O. Personnel - Autorités provinciales						
	101/620301/01/2021.2021	Jetons de présence aux membres du Conseil provincial		14.905,51	14.905,51	14.905,51		
	101/620310/01/2021.2021	Indemnités à allouer aux agents astreints à des sujétions spéciales lors des sessions du Conseil provincial		7.124,38	7.124,38	6.198,49	925,89	

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	101/623310/01/2021.2021	Cotisations patronales à la sécurité sociale pour agents astreints à des sujétions spéciales lors des sessions du Conseil provincial		528,37	528,37	400,13	128,24	
	101/628400/01/2021.2021	Remboursement au secteur privé des rémunérations et des cotisations patronales afférentes aux congés pour l'exercice d'un mandat politique		400,00	400,00	400,00		
		Total T70 D.O. Personnel		22.958,26	22.958,26	21.904,13	1.054,13	
		T71 D.O. Fonctionnement - Autorités provinciales						
	101/610000/01/2021.2021	Loyers d'immeubles et charges locatives		16.746,96	16.746,96	587,04	16.159,92	
	101/613100/01/2021.2021	Fonctionnement administratif		35.603,75	35.603,75	10.391,02	25.212,73	
	101/613300/01/2021.2021	Fonctionnement des bâtiments		18.636,62	18.636,62	14.203,23	4.433,39	
	101/613400/01/2021.2021	Frais d'usage des véhicules		8.397,52	8.397,52	7.528,64	868,88	
		Total T71 D.O. Fonctionnement		79.384,85	79.384,85	32.709,93	46.674,92	
		T7X D.O. Dettes - Autorités provinciales						
	101/430030/01/2021.2021	Remboursements d'emprunts						
	101/650010/01/2021.2021	Intérêts d'emprunts						
		Total T7X D.O. Dettes						
		Total Autorités provinciales		102.343,11	102.343,11	54.614,06	47.729,05	

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
F123	Administration générale							
		T70 D.O. Personnel - Administration générale						
	104/628200/01/2021.2021	Contribution au Fonds des primes syndicales		150.500,00	150.500,00		150.500,00	
	104/628300/01/2021.2021	Prestations du Service externe de prévention et de protection au travail		116.225,27	116.225,27	103.753,11	12.472,16	
		T70 D.O. Personnel - Agents sanctionneurs						
	104/625000/01/2021.2021	Abonnements sociaux		50,00	50,00		50,00	
		T70 D.O. Personnel - Direction générale transversale						
	104/625000/01/2021.2021	Abonnements sociaux		5.363,00	5.363,00	2.511,93	2.851,07	
		T70 D.O. Personnel - Services du Directeur Financier provincial						
	121/625000/01/2021.2021	Abonnements sociaux		600,00	600,00	343,50	256,50	
		T70 D.O. Personnel - Maison de la Formation						
	106/620900/01/2021.2021	Rémunérations des vacataires		434.533,96	434.533,96	363.650,34	70.883,62	
	106/621900/01/2021.2021	Allocations sociales directes des vacataires		46.400,00	46.400,00	46.400,00		
	106/623900/01/2021.2021	Cotisations patronales des vacataires à la sécurité sociale		130.900,00	130.900,00	104.913,38	25.986,62	

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	106/625000/01/2021.2021	Abonnements sociaux		495,00	495,00	174,54	320,46	
	106/628010/01/2021.2021	Remboursements de traitements		390.239,23	390.239,23	372.837,39	17.401,84	
		T70 D.O. Personnel - Ecole Provinciale d'Administration						
	106/620900/01/2021.2021	Rémunérations des vacataires		10.000,00	10.000,00	10.000,00		
	106/621900/01/2021.2021	Allocations sociales directes des vacataires		2.100,00	2.100,00	1.800,48	299,52	
	106/623900/01/2021.2021	Cotisations patronales des vacataires à la sécurité sociale		2.500,00	2.500,00	2.500,00		
	106/625000/01/2021.2021	Abonnements sociaux		167,70	167,70	50,00	117,70	
		T70 D.O. Personnel - Centre provincial de formation en agriculture et ruralité						
	106/620900/01/2021.2021	Rémunérations des vacataires		7.000,00	7.000,00		7.000,00	
	106/621900/01/2021.2021	Allocations sociales directes des vacataires		300,00	300,00		300,00	
	106/623900/01/2021.2021	Cotisations patronales des vacataires à la sécurité sociale		2.050,00	2.050,00		2.050,00	
	106/628010/01/2021.2021	Remboursements de traitements		27.000,00	27.000,00	26.534,52	465,48	
		Total T70 D.O. Personnel		1.326.424,16	1.326.424,16	1.035.469,19	290.954,97	
		T71 D.O. Fonctionnement - Administration générale						

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	104/612300/01/2021.2021	Honoraires d'avocats et d'huissiers		16.470,17	16.470,17	3.168,25	13.301,92	
	104/612400/01/2021.2021	Honoraires, bureau d'études, coordination de chantiers		62.003,29	62.003,29	62.003,29		
	104/613100/01/2021.2021	Fonctionnement administratif		165.966,42	165.966,42	57.492,39	108.474,03	
	104/613300/01/2021.2021	Fonctionnement des bâtiments		95.239,71	95.239,71	88.251,57	6.988,14	
	104/613301/01/2021.2021	Contrôle pour la protection du travail de tous services et établissements provinciaux		36.472,79	36.472,79	26.492,48	9.980,31	
	104/613305/01/2021.2021	Contrats d'entretien des bâtiments gérés par le Département des bâtiments provinciaux		674.463,31	674.463,31	392.289,01	282.174,30	
	104/613306/01/2021.2021	Entretiens et réparations gérés par le Département des bâtiments provinciaux		239.113,77	239.113,77	170.827,05	68.286,72	
		T71 D.O. Fonctionnement - Agents sanctionneurs						
	104/613100/01/2021.2021	Fonctionnement administratif		8.665,96	8.665,96	560,99	8.104,97	
		T71 D.O. Fonctionnement - Département des relations avec les Territoires, les Villes et les Communes						
	104/613100/01/2021.2021	Fonctionnement administratif		705,24	705,24	486,79	218,45	
	104/613200/01/2021.2021	Fonctionnement technique		10.303,31	10.303,31	9.413,36	889,95	
	104/613300/01/2021.2021	Fonctionnement des bâtiments		7.248,80	7.248,80	6.083,84	1.164,96	
	104/613514/01/2021.2021	Participation à la Coordination provinciale des pouvoirs locaux		26.209,25	26.209,25	26.209,25		

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		T71 D.O. Fonctionnement - Direction générale transversale						
	104/611000/01/2021.2021	Frais de déplacement et de séjour		2.000,00	2.000,00	1.871,39	128,61	
	104/613100/01/2021.2021	Fonctionnement administratif		11.193,06	11.193,06	8.509,60	2.683,46	
	104/613300/01/2021.2021	Fonctionnement des bâtiments		593,02	593,02	560,62	32,40	
	104/613400/01/2021.2021	Frais d'usage des véhicules		934,85	934,85	826,03	108,82	
		T71 D.O. Fonctionnement - Services du Directeur Financier provincial						
	121/613100/01/2021.2021	Fonctionnement administratif		2.909,37	2.909,37	163,41	2.745,96	
	121/613400/01/2021.2021	Frais d'usage des véhicules		303,73	303,73	303,73		
		T71 D.O. Fonctionnement - Maison de la Formation						
	106/610000/01/2021.2021	Loyers d'immeubles et charges locatives		7.664,54	7.664,54	2.256,10	5.408,44	
	106/613100/01/2021.2021	Fonctionnement administratif		17.607,68	17.607,68	13.924,44	3.683,24	
	106/613200/01/2021.2021	Fonctionnement technique		262.284,40	262.284,40	249.987,54	12.296,86	
	106/613300/01/2021.2021	Fonctionnement des bâtiments		39.243,58	39.243,58	30.515,95	8.727,63	
	106/613400/01/2021.2021	Frais d'usage des véhicules		1.144,48	1.144,48	384,58	759,90	

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		T71 D.O. Fonctionnement - Ecole Provinciale d'Administration						
	106/613200/01/2021.2021	Fonctionnement technique		2.749,71	2.749,71	2.748,76	0,95	
		T71 D.O. Fonctionnement - Centre provincial de formation en agriculture et ruralité						
	106/613100/01/2021.2021	Fonctionnement administratif		4.238,91	4.238,91	4.175,43	63,48	
	106/613200/01/2021.2021	Fonctionnement technique		39.596,87	39.596,87	39.145,01	451,86	
	106/613400/01/2021.2021	Frais d'usage des véhicules		1.183,10	1.183,10	684,85	498,25	
		T71 D.O. Fonctionnement - Direction du protocole et des relations internationales						
	104/613100/01/2021.2021	Fonctionnement administratif		7.591,23	7.591,23	67,32	7.523,91	
		T71 D.O. Fonctionnement - Service de la Communication						
	104/613100/01/2020.2020	Fonctionnement administratif						
	104/613100/01/2021.2021	Fonctionnement administratif		145.164,60	145.164,60	125.139,60	20.025,00	
	104/613300/01/2021.2021	Fonctionnement des bâtiments		9.090,74	9.090,74	930,62	8.160,12	
	104/613400/01/2021.2021	Frais d'usage des véhicules		752,49	752,49	101,51	650,98	
		T71 D.O. Fonctionnement - Maison du Canton de Hannut						

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	104/613100/01/2021.2021	Fonctionnement administratif		232,25	232,25	209,74	22,51	
	104/613300/01/2021.2021	Fonctionnement des bâtiments		1.621,13	1.621,13	1.281,79	339,34	
		Total T71 D.O. Fonctionnement		1.900.961,76	1.900.961,76	1.327.066,29	573.895,47	
		T72 D.O. Transfert - Administration générale						
	104/640100/01/2021.2021	Subside à l'Asbl "Service social des agents provinciaux de Liège"		190.878,00	190.878,00	190.878,00		
	104/640157/01/2021.2021	Subside à l'Asbl "Le grand Liège"		5.000,00	5.000,00	5.000,00		
	104/640613/01/2021.2021	Subside à l'Asbl "Association de parents pour la protection des enfants sur les routes", à Herstal		2.479,00	2.479,00	2.479,00		
		T72 D.O. Transfert - Département des relations avec les Territoires, les Villes et les Communes						
	104/640130/01/2021.2021	Subside à l'Asbl "Coordination provinciale des conférences d'arrondissements des bourgmestres et du Collège provincial de Liège" dénommée "Liège Europe Métropole"		50.000,00	50.000,00	50.000,00		
	104/640131/01/2021.2021	Subside à l'Asbl Groupement d'Informations Géographiques (GIG)		85.474,51	85.474,51	85.474,51		
	104/640134/01/2021.2021	Subsides supracommunaux		200.000,04	200.000,04	200.000,04		
	104/640138/01/2021.2021	Inondations : aides aux communes et acteurs de terrains dans le cadre dela dotation régionale de 2M€ reçue à cet effet		493.322,68	493.322,68	427.039,78	66.282,90	
		T72 D.O. Transfert - Direction du protocole et des relations internationales						
	104/640530/01/2021.2021	Subsides pour l'organisation d'évènements et de folklore		1.500,00	1.500,00		1.500,00	

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	104/640541/01/2021.2021	Subside à l'asbl Cinélabel Films organisatrice du Festival de Comédie		38.000,00	38.000,00	38.000,00		
		T72 D.O. Transfert - Service de la Communication						
	104/640120/01/2021.2021	Subsides pour les actions visant la communication		2.700,00	2.700,00	2.700,00		
		Total T72 D.O. Transfert		1.069.354,23	1.069.354,23	1.001.571,33	67.782,90	
		T7X D.O. Dettes - Administration générale						
	104/430030/01/2021.2021	Remboursements d'emprunts						
	104/650010/01/2021.2021	Intérêts d'emprunts						
		T7X D.O. Dettes - Maison de la Formation						
	106/430030/01/2021.2021	Remboursements d'emprunts						
	106/650010/01/2021.2021	Intérêts d'emprunts						
		Total T7X D.O. Dettes						
		Total Administration générale		4.296.740,15	4.296.740,15	3.364.106,81	932.633,34	
F129	Patrimoine privé							
		T71 D.O. Fonctionnement - Bâtiment Charlemagne						

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	124/613100/01/2021.2021	Fonctionnement administratif		442,37	442,37	164,00	278,37	
	124/613300/01/2021.2021	Fonctionnement des bâtiments		20.351,28	20.351,28	15.976,90	4.374,38	
		T71 D.O. Fonctionnement - Espace Saint-Jean bld de la Sauvenière						
	124/613300/01/2021.2021	Fonctionnement des bâtiments		1.328,26	1.328,26	449,47	878,79	
		T71 D.O. Fonctionnement - Bâtiment Fonds Saint-Servais						
	124/613300/01/2021.2021	Fonctionnement des bâtiments		3.111,29	3.111,29	991,86	2.119,43	
		T71 D.O. Fonctionnement - Bld d'Avroy 28-30						
	124/613300/01/2021.2021	Fonctionnement des bâtiments		2.109,80	2.109,80	272,17	1.837,63	
		T71 D.O. Fonctionnement - Bâtiment Vertbois						
	124/613300/01/2021.2021	Fonctionnement des bâtiments		30.000,00	30.000,00		30.000,00	
		T71 D.O. Fonctionnement - Val Benoît						
	124/610000/01/2021.2021	Loyers d'immeubles et charges locatives		26.136,00	26.136,00	26.136,00		
	124/613300/01/2021.2021	Fonctionnement des bâtiments		19.015,25	19.015,25	12.843,33	6.171,92	
		Total T71 D.O. Fonctionnement		102.494,25	102.494,25	56.833,73	45.660,52	

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		T7X D.O. Dettes - Patrimoine						
	124/430030/01/2021.2021	Remboursements d'emprunts						
	124/650010/01/2021.2021	Intérêts d'emprunts						
		Total T7X D.O. Dettes						
	Total Patrimoine privé			102.494,25	102.494,25	56.833,73	45.660,52	
F139	Services généraux							
		T70 D.O. Personnel - Direction générale des Infrastructures et du Développement Durable						
	137/625000/01/2021.2021	Abonnements sociaux		2.789,38	2.789,38	2.789,38		
	137/628010/01/2021.2021	Remboursements de traitements		15.000,00	15.000,00		15.000,00	
		T70 D.O. Personnel - Imprimerie centrale						
	134/625000/01/2021.2021	Abonnements sociaux		260,70	260,70		260,70	
		T70 D.O. Personnel - Direction des Systèmes d'Information						
	139/625000/01/2021.2021	Abonnements sociaux		1.800,00	1.800,00	831,14	968,86	
		Total T70 D.O. Personnel		19.850,08	19.850,08	3.620,52	16.229,56	

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		T71 D.O. Fonctionnement - Archives provinciales						
	133/613100/01/2021.2021	Fonctionnement administratif		355,83	355,83	335,17	20,66	
	133/613300/01/2021.2021	Fonctionnement des bâtiments		1.709,95	1.709,95	99,99	1.609,96	
		T71 D.O. Fonctionnement - Direction générale des Infrastructures et du Développement Durable						
	137/611000/01/2021.2021	Frais de déplacement et de séjour		50.000,00	50.000,00	38.875,19	11.124,81	
	137/613100/01/2021.2021	Fonctionnement administratif		23.073,81	23.073,81	10.923,37	12.150,44	
	137/613200/01/2021.2021	Fonctionnement technique		140.802,92	140.802,92	100.316,70	40.486,22	
	137/613300/01/2021.2021	Fonctionnement des bâtiments		67.024,88	67.024,88	64.014,63	3.010,25	
	137/613400/01/2021.2021	Frais d'usage des véhicules		25.951,11	25.951,11	19.831,05	6.120,06	
		T71 D.O. Fonctionnement - Imprimerie centrale						
	134/611000/01/2021.2021	Frais de déplacement et de séjour		1.000,00	1.000,00	715,96	284,04	
	134/613100/01/2021.2021	Fonctionnement administratif		267,03	267,03	164,03	103,00	
	134/613200/01/2021.2021	Fonctionnement technique		13.116,63	13.116,63	12.176,34	940,29	
	134/613300/01/2021.2021	Fonctionnement des bâtiments		769,73	769,73	331,24	438,49	

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		T71 D.O. Fonctionnement - Complexe des Hauts-Sarts						
	138/613100/01/2021.2021	Fonctionnement administratif		70,57	70,57	31,99	38,58	
	138/613200/01/2021.2021	Fonctionnement technique		450,72	450,72	417,54	33,18	
	138/613300/01/2021.2021	Fonctionnement des bâtiments		17.270,80	17.270,80	7.408,70	9.862,10	
	138/613400/01/2021.2021	Frais d'usage des véhicules		372,91	372,91	372,90	0,01	
		T71 D.O. Fonctionnement - Direction des Systèmes d'Information						
	139/611000/01/2021.2021	Frais de déplacement et de séjour		1.000,00	1.000,00	465,60	534,40	
	139/613100/01/2021.2021	Fonctionnement administratif		2.234,13	2.234,13	2.173,28	60,85	
	139/613400/01/2021.2021	Frais d'usage des véhicules		132,90	132,90	54,59	78,31	
		T71 D.O. Fonctionnement - Service informatique central						
	139/613601/01/2021.2021	Informatisation des services provinciaux		1.248.284,02	1.248.284,02	1.069.821,28	178.462,74	
	139/613630/01/2021.2021	Dépenses afférentes à l'ensemble du réseau de la Province de Liège		111.561,17	111.561,17	68.717,04	42.844,13	
		Total T71 D.O. Fonctionnement		1.705.449,11	1.705.449,11	1.397.246,59	308.202,52	
		T72 D.O. Transfert - Infrastructures et Développement durable						

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	137/640140/01/2021.2021	Subsides aux actions dans le cadre du Développement durable		8.400,00	8.400,00	8.400,00		
		Total T72 D.O. Transfert		8.400,00	8.400,00	8.400,00		
		T7X D.O. Dettes - Archives provinciales						
	133/430030/01/2021.2021	Remboursements d'emprunts						
	133/650010/01/2021.2021	Intérêts d'emprunts						
		T7X D.O. Dettes - Direction générale des Infrastructures et du Développement Durable						
	137/430030/01/2021.2021	Remboursements d'emprunts						
	137/650010/01/2021.2021	Intérêts d'emprunts						
		T7X D.O. Dettes - Régie Provinciale Autonome						
	134/430030/01/2021.2021	Remboursements d'emprunts						
		T7X D.O. Dettes - Imprimerie centrale						
	134/430030/01/2021.2021	Remboursements d'emprunts						
		Total T7X D.O. Dettes						
	Total Services généraux			1.733.699,19	1.733.699,19	1.409.267,11	324.432,08	

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
F169	Relations extérieures et internationales							
	151/613100/01/2021.2021	T71 D.O. Fonctionnement - Direction du protocole et des relations internationales						
		Fonctionnement administratif		36.751,99	36.751,99	36.143,91	608,08	
		Total T71 D.O. Fonctionnement		36.751,99	36.751,99	36.143,91	608,08	
	161/640151/01/2021.2021	T72 D.O. Transfert - Aide aux pays en voie de développement						
		Aide aux projets d'intégration des populations d'origine étrangère		2.969,00	2.969,00	2.969,00		
Total T72 D.O. Transfert			2.969,00	2.969,00	2.969,00			
Total Relations extérieures et internationales				39.720,99	39.720,99	39.112,91	608,08	
F399	Sécurité et ordre public							
	331/628010/01/2021.2021	T70 D.O. Personnel - Police						
		Remboursements de traitements		110.786,08	110.786,08	102.673,20	8.112,88	
	351/628010/01/2021.2021	T70 D.O. Personnel - Sécurité civile						
Remboursements de traitements			20.500,00	20.500,00	18.117,75	2.382,25		
Total T70 D.O. Personnel				131.286,08	131.286,08	120.790,95	10.495,13	

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FUNCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		T71 D.O. Fonctionnement - Police						
	331/613100/01/2021.2021	Fonctionnement administratif		222,25	222,25		222,25	
		T71 D.O. Fonctionnement - Sécurité civile						
	351/613200/01/2021.2021	Fonctionnement technique		38.451,83	38.451,83	35.527,45	2.924,38	
	351/613815/01/2020.2020	Acquisition de matériel de protection pour les intervenants de 1er ligne durant la crise liée au Covid-19						
		Total T71 D.O. Fonctionnement		38.674,08	38.674,08	35.527,45	3.146,63	
		T72 D.O. Transfert - Département des relations avec les Territoires, les Villes et les Communes						
	351/640132/01/2021.2021	Interventions dans les projets supracommunaux : 10% du fonds des provinces affectés, en accord avec les communes concernées, à la prise en charge de dépenses nouvelles nécessitées par le financement des zones de secours		2.511.076,96	2.511.076,96	2.511.076,56	0,40	
	351/640136/01/2021.2021	Financement provincial des zones de secours : intervention au profit des zones 1 Hesbaye, 2 Liège Intercommunale d'incendie de Liège et environs, 3 Hesbaye-Meuse-Condroz, 4 Vesdre-Hoëgne&Plateau, 5 Warche- Amblève-Lienne		571.104,31	571.104,31	571.104,31		
		Total T72 D.O. Transfert		3.082.181,27	3.082.181,27	3.082.180,87	0,40	
		Total Sécurité et ordre public		3.252.141,43	3.252.141,43	3.238.499,27	13.642,16	
F429	Communications routières							
		T7X D.O. Dettes - Service technique provincial						
	420/430030/01/2021.2021	Remboursements d'emprunts						

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	420/650010/01/2021.2021	Intérêts d'emprunts						
		T7X D.O. Dettes - Voirie						
	421/430030/01/2021.2021	Remboursements d'emprunts						
	421/650010/01/2021.2021	Intérêts d'emprunts						
		Total T7X D.O. Dettes						
	Total Communications routières							
F449	Voies navigables - Hydraulique							
		T71 D.O. Fonctionnement - Cours d'eau non navigables						
	484/613720/01/2021.2021	Frais d'entretien des cours d'eau non navigables de 2ème catégorie		494.121,26	494.121,26	482.967,45	11.153,81	
		Total T71 D.O. Fonctionnement		494.121,26	494.121,26	482.967,45	11.153,81	
		T72 D.O. Transfert - Cours d'eau non navigables						
	484/640209/01/2021.2021	Subventions dans le cadre d'actions ponctuelles ou spécifiques liées aux contrats de rivières		6.125,04	6.125,04	6.125,04		
		Total T72 D.O. Transfert		6.125,04	6.125,04	6.125,04		
		T7X D.O. Dettes - Hydraulique						

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	482/430030/01/2021.2021	Remboursements d'emprunts						
	482/650010/01/2021.2021	Intérêts d'emprunts						
		T7X D.O. Dettes - Cours d'eau non navigables						
	484/430030/01/2021.2021	Remboursements d'emprunts						
	484/650010/01/2021.2021	Intérêts d'emprunts						
		Total T7X D.O. Dettes						
	Total Voies navigables - Hydraulique			500.246,30	500.246,30	489.092,49	11.153,81	
F529	Economie, commerce et artisanat							
		T72 D.O. Transfert - Economie - Commerce - Artisanat						
	511/640221/01/2021.2021	Subside au centre international de recherches et d'information sur l'économie collective - Section de Liège (C.I.R.I.E.C.)		2.479,00	2.479,00	2.479,00		
		Total T72 D.O. Transfert		2.479,00	2.479,00	2.479,00		
	Total Economie, commerce et artisanat			2.479,00	2.479,00	2.479,00		
F559	Industrie et énergie							
		T7X D.O. Dettes - SPI						

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	530/430033/01/2021.2021	Remboursements d'emprunts pour libération de parts B au capital de la SPI						
	530/650015/01/2021.2021	Intérêts d'emprunts pour la libération de parts B au capital de la SPI						
		T7X D.O. Dettes - Électricité						
	552/430035/01/2021.2021	Remboursements d'emprunts pour libération de la souscription au capital A de l'Association liégeoise d'électricité						
		Total T7X D.O. Dettes						
	Total Industrie et énergie							
F569	Tourisme							
		T70 D.O. Personnel - Tourisme						
	560/625000/01/2021.2021	Abonnements sociaux		1.500,00	1.500,00	284,10	1.215,90	
		Total T70 D.O. Personnel		1.500,00	1.500,00	284,10	1.215,90	
		T72 D.O. Transfert - Tourisme						
	560/640365/01/2021.2021	Subvention à l'Asbl Parc naturel Hautes Fagnes Eifel, sur base de projets transfrontaliers et/ ou supracommunaux		60.000,00	60.000,00	60.000,00		
		Total T72 D.O. Transfert		60.000,00	60.000,00	60.000,00		
		T7X D.O. Dettes - Tourisme						

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	560/430030/01/2021.2021	Remboursements d'emprunts						
	560/430037/01/2021.2021	Remboursements d'emprunts pour acquisition et équipement de biens immobiliers						
	560/650010/01/2021.2021	Intérêts d'emprunts						
	560/650017/01/2021.2021	Intérêts d'emprunts pour acquisition et équipement de biens immobiliers						
		Total T7X D.O. Dettes						
	Total Tourisme			61.500,00	61.500,00	60.284,10	1.215,90	
F699	Agriculture							
		T70 D.O. Personnel - Pôle Laboratoires						
	621/625000/01/2021.2021	Abonnements sociaux		220,00	220,00	220,00		
		T70 D.O. Personnel - Station d'analyses agricoles						
	621/620900/01/2021.2021	Rémunérations des vacataires		4.000,00	4.000,00	4.000,00		
	621/621900/01/2021.2021	Allocations sociales directes des vacataires		700,00	700,00	700,00		
	621/623900/01/2021.2021	Cotisations patronales des vacataires à la sécurité sociale		1.200,00	1.200,00	1.200,00		
		Total T70 D.O. Personnel		6.120,00	6.120,00	6.120,00		

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		T71 D.O. Fonctionnement - Pôle Laboratoires						
	621/613100/01/2021.2021	Fonctionnement administratif		727,78	727,78	638,70	89,08	
	621/613200/01/2021.2021	Fonctionnement technique		71.681,85	71.681,85	58.683,52	12.998,33	
	621/613300/01/2021.2021	Fonctionnement des bâtiments		7.071,87	7.071,87	1.394,37	5.677,50	
	621/613400/01/2021.2021	Frais d'usage des véhicules		1.359,13	1.359,13	755,39	603,74	
		T71 D.O. Fonctionnement - Direction des services agricoles						
	621/611000/01/2021.2021	Frais de déplacement et de séjour		2.500,00	2.500,00	2.500,00		
	621/613100/01/2021.2021	Fonctionnement administratif		8.593,22	8.593,22	7.267,49	1.325,73	
	621/613300/01/2021.2021	Fonctionnement des bâtiments		3.424,79	3.424,79	3.355,29	69,50	
	621/613400/01/2021.2021	Frais d'usage des véhicules		531,12	531,12		531,12	
		T71 D.O. Fonctionnement - Station d'analyses agricoles						
	621/611000/01/2021.2021	Frais de déplacement et de séjour		800,00	800,00	800,00		
	621/613100/01/2021.2021	Fonctionnement administratif		659,61	659,61	509,77	149,84	
	621/613200/01/2021.2021	Fonctionnement technique		34.113,63	34.113,63	24.034,65	10.078,98	

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	621/613300/01/2021.2021	Fonctionnement des bâtiments		6.527,85	6.527,85	1.720,11	4.807,74	
	621/613400/01/2021.2021	Frais d'usage des véhicules		7.894,33	7.894,33	6.982,17	912,16	
		T71 D.O. Fonctionnement - Centre d'insémination artificielle de l'espèce porcine						
	621/611000/01/2021.2021	Frais de déplacement et de séjour		600,00	600,00	600,00		
	621/613100/01/2021.2021	Fonctionnement administratif		2.934,07	2.934,07	258,64	2.675,43	
	621/613200/01/2021.2021	Fonctionnement technique		14.343,37	14.343,37	8.094,54	6.248,83	
	621/613300/01/2021.2021	Fonctionnement des bâtiments		4.760,47	4.760,47	879,74	3.880,73	
	621/613400/01/2021.2021	Frais d'usage des véhicules		446,08	446,08	286,30	159,78	
		Total T71 D.O. Fonctionnement		168.969,17	168.969,17	118.760,68	50.208,49	
		T72 D.O. Transfert - Services agricoles						
	621/640449/01/2021.2021	Soutien aux actions de développement et de promotion dans les domaines de l'agriculture, de la ruralité et de la production alimentaire		98.150,00	98.150,00	93.800,00	4.350,00	
		T72 D.O. Transfert - Élevage						
	623/640436/01/2021.2021	Subside au CPL PROMOGEST		148.750,00	148.750,00	148.750,00		
		Total T72 D.O. Transfert		246.900,00	246.900,00	242.550,00	4.350,00	

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		T7X D.O. Dettes - Direction des services agricoles						
	621/430030/01/2021.2021	Remboursements d'emprunts						
		T7X D.O. Dettes - Station d'analyses agricoles						
	621/430030/01/2021.2021	Remboursements d'emprunts						
	621/431030/01/2021.2021	Remboursements d'emprunts subsidiés						
	621/650010/01/2021.2021	Intérêts d'emprunts						
	621/650200/01/2021.2021	Intérêts d'emprunts subsidiés						
		T7X D.O. Dettes - Centre d'insémination artificielle de l'espèce porcine						
	621/430030/01/2021.2021	Remboursements d'emprunts						
		Total T7X D.O. Dettes						
	Total Agriculture			421.989,17	421.989,17	367.430,68	54.558,49	
F719	Enseignement : Affaires générales							
		T70 D.O. Personnel - Direction Générale de l'Enseignement et de la Formation						
	701/625000/01/2021.2021	Abonnements sociaux		385,50	385,50	237,10	148,40	

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	701/628010/01/2021.2021	Remboursements de traitements T70 D.O. Personnel - Centres Psycho-médico-sociaux		322.500,00	322.500,00	322.500,00		
	706/625000/01/2021.2021	Abonnements sociaux T70 D.O. Personnel - Espace Qualité Formation		200,00	200,00	175,40	24,60	
	701/625000/01/2021.2021	Abonnements sociaux T70 D.O. Personnel - Espace Tremplin		220,00	220,00		220,00	
	701/628010/01/2021.2021	Remboursements de traitements T70 D.O. Personnel - Internats		97.600,00	97.600,00	97.600,00		
	708/625000/01/2021.2021	Abonnements sociaux T70 D.O. Personnel - Promotion de la santé à l'école		500,00	500,00	342,50	157,50	
	706/620900/01/2021.2021	Rémunérations des vacataires		9.500,00	9.500,00	7.462,32	2.037,68	
	706/623900/01/2021.2021	Cotisations patronales des vacataires à la sécurité sociale		2.850,00	2.850,00	2.152,88	697,12	
	706/625000/01/2021.2021	Abonnements sociaux		350,00	350,00	350,00		
		Total T70 D.O. Personnel		434.105,50	434.105,50	430.820,20	3.285,30	

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		T71 D.O. Fonctionnement - Direction Générale de l'Enseignement et de la Formation						
	701/611000/01/2021.2021	Frais de déplacement et de séjour		2.000,00	2.000,00	1.951,69	48,31	
	701/613023/01/2021.2021	Prix "Fernand Petit, Rousseau-Boshowers, Raymonde Simon, Marthe Brabant-Veckmans, ICAN"		992,65	992,65		992,65	
	701/613100/01/2021.2021	Fonctionnement administratif		28.300,62	28.300,62	21.031,98	7.268,64	
	701/613200/01/2021.2021	Fonctionnement technique		151.576,86	151.576,86	128.410,21	23.166,65	
	701/613283/01/2021.2021	Mise en conformité des machines		38.959,10	38.959,10	34.310,61	4.648,49	
	701/613286/01/2021.2021	Acquisition de manuels scolaires et supports pédagogiques pour l'enseignement secondaire		10.436,36	10.436,36	10.434,30	2,06	
	701/613300/01/2021.2021	Fonctionnement des bâtiments		116,34	116,34	30,66	85,68	
	701/613400/01/2021.2021	Frais d'usage des véhicules		15.889,45	15.889,45	12.621,66	3.267,79	
		T71 D.O. Fonctionnement - Formation continuée						
	700/611500/01/2021.2021	Formation permanente du personnel enseignant		3.098,59	3.098,59	2.283,00	815,59	
		T71 D.O. Fonctionnement - Centres Psycho-médico-sociaux						
	706/613100/01/2021.2021	Fonctionnement administratif		2.238,01	2.238,01	1.527,46	710,55	
	706/613200/01/2021.2021	Fonctionnement technique		3.284,50	3.284,50	3.230,51	53,99	

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	706/613300/01/2021.2021	Fonctionnement des bâtiments		758,53	758,53	21,95	736,58	
		T71 D.O. Fonctionnement - Espace Qualité Formation						
	701/613100/01/2021.2021	Fonctionnement administratif		192,48	192,48	93,73	98,75	
		T71 D.O. Fonctionnement - Maison des langues						
	701/613100/01/2021.2021	Fonctionnement administratif		17.265,94	17.265,94	15.899,50	1.366,44	
	701/613200/01/2021.2021	Fonctionnement technique		1.971,09	1.971,09	1.438,45	532,64	
		T71 D.O. Fonctionnement - Internats						
	708/613100/01/2021.2021	Fonctionnement administratif		1.519,18	1.519,18	296,86	1.222,32	
	708/613200/01/2021.2021	Fonctionnement technique		178.978,18	178.978,18	86.040,75	92.937,43	
	708/613300/01/2021.2021	Fonctionnement des bâtiments		63.275,03	63.275,03	51.697,49	11.577,54	
		T71 D.O. Fonctionnement - Repas scolaires						
	702/613200/01/2021.2021	Fonctionnement technique		147.274,44	147.274,44	76.825,10	70.449,34	
		T71 D.O. Fonctionnement - Promotion de la santé à l'école						
	706/610000/01/2021.2021	Loyers d'immeubles et charges locatives		5.505,60	5.505,60	3.879,53	1.626,07	

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	706/612000/01/2021.2021	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs		6.500,00	6.500,00	6.500,00		
	706/613100/01/2021.2021	Fonctionnement administratif		3.056,27	3.056,27	2.298,76	757,51	
	706/613200/01/2021.2021	Fonctionnement technique		34.833,50	34.833,50	30.506,09	4.327,41	
	706/613300/01/2021.2021	Fonctionnement des bâtiments		5.210,86	5.210,86	4.014,66	1.196,20	
		T71 D.O. Fonctionnement - Enseignement - Affaires générales						
	700/613025/01/2021.2021	Mise en oeuvre de projets subsidiés dans l'enseignement provincial		77.124,75	77.124,75	66.575,47	10.549,28	
	700/613381/01/2021.2021	Entretiens et réparations des sanitaires et des chambres froides dans l'enseignement		90.374,98	90.374,98	83.853,63	6.521,35	
		Total T71 D.O. Fonctionnement		890.733,31	890.733,31	645.774,05	244.959,26	
		T72 D.O. Transfert - Enseignement - Affaires générales						
	700/640452/01/2021.2021	Subsides dans le cadre de la promotion de l'enseignement et de la sensibilisation aux métiers techniques		3.800,00	3.800,00	3.800,00		
	700/640458/01/2021.2021	Subsides aux intervenants dans le projet "Espace tremplin"		27.500,00	27.500,00	27.500,00		
	700/640566/01/2021.2021	Subside à l'Asbl Association Sportive de l'Enseignement provincial		20.000,00	20.000,00	20.000,00		
		Total T72 D.O. Transfert		51.300,00	51.300,00	51.300,00		
		T7X D.O. Dettes - Direction Générale de l'Enseignement et de la Formation						

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	701/430030/01/2021.2021	Remboursements d'emprunts						
		T7X D.O. Dettes - Internats						
	708/430030/01/2021.2021	Remboursements d'emprunts						
	708/431030/01/2021.2021	Remboursements d'emprunts subsidiés						
	708/650010/01/2021.2021	Intérêts d'emprunts						
	708/650200/01/2021.2021	Intérêts d'emprunts subsidiés						
		T7X D.O. Dettes - Promotion de la santé à l'école						
	706/430030/01/2021.2021	Remboursements d'emprunts						
	706/650010/01/2021.2021	Intérêts d'emprunts						
		T7X D.O. Dettes - Prêts d'études						
	703/430030/01/2021.2021	Remboursements d'emprunts						
		T7X D.O. Dettes - Enseignement - Affaires générales						
	700/430030/01/2021.2021	Remboursements d'emprunts						
	700/650010/01/2021.2021	Intérêts d'emprunts						

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		Total T7X D.O. Dettes						
		Total Enseignement : Affaires générales		1.376.138,81	1.376.138,81	1.127.894,25	248.244,56	
F739	Enseignement secondaire							
		T70 D.O. Personnel - Enseignement agricole et horticole						
	732/625000/01/2021.2021	Abonnements sociaux		709,96	709,96	709,96		
		T70 D.O. Personnel - Enseignement secondaire						
	735/625000/01/2021.2021	Abonnements sociaux		10.000,00	10.000,00	10.000,00		
	735/628010/01/2021.2021	Remboursements de traitements		124.500,00	124.500,00	122.946,43	1.553,57	
		T70 D.O. Personnel - Enseignement secondaire de promotion sociale						
	736/625000/01/2021.2021	Abonnements sociaux		1.400,00	1.400,00	1.400,00		
	736/628010/01/2021.2021	Remboursements de traitements		19.667,85	19.667,85	16.612,65	3.055,20	
		Total T70 D.O. Personnel		156.277,81	156.277,81	151.669,04	4.608,77	
		T71 D.O. Fonctionnement - Enseignement agricole et horticole						
	732/613100/01/2021.2021	Fonctionnement administratif		1.520,64	1.520,64	373,95	1.146,69	

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	732/613200/01/2021.2021	Fonctionnement technique		23.054,50	23.054,50	10.022,85	13.031,65	
	732/613300/01/2021.2021	Fonctionnement des bâtiments		48.435,79	48.435,79	41.980,78	6.455,01	
	732/613400/01/2021.2021	Frais d'usage des véhicules		13.971,60	13.971,60	11.408,98	2.562,62	
		T71 D.O. Fonctionnement - Enseignement secondaire						
	735/611000/01/2021.2021	Frais de déplacement et de séjour		6.000,00	6.000,00	6.000,00		
	735/613100/01/2021.2021	Fonctionnement administratif		18.688,10	18.688,10	13.594,52	5.093,58	
	735/613200/01/2021.2021	Fonctionnement technique		173.144,84	173.144,84	138.652,22	34.492,62	
	735/613300/01/2020.2020	Fonctionnement des bâtiments						
	735/613300/01/2021.2021	Fonctionnement des bâtiments		735.072,07	735.072,07	688.064,27	47.007,80	
	735/613400/01/2021.2021	Frais d'usage des véhicules		21.562,82	21.562,82	17.207,45	4.355,37	
		T71 D.O. Fonctionnement - Enseignement secondaire de promotion sociale						
	736/611000/01/2021.2021	Frais de déplacement et de séjour		420,00	420,00	420,00		
	736/613100/01/2021.2021	Fonctionnement administratif		3.703,93	3.703,93	2.208,04	1.495,89	
	736/613200/01/2021.2021	Fonctionnement technique		22.004,12	22.004,12	16.320,02	5.684,10	

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	736/613300/01/2021.2021	Fonctionnement des bâtiments		7.869,45	7.869,45	6.561,98	1.307,47	
	736/613400/01/2021.2021	Frais d'usage des véhicules		14.480,27	14.480,27	4.129,52	10.350,75	
		Total T71 D.O. Fonctionnement		1.089.928,13	1.089.928,13	956.944,58	132.983,55	
		T7X D.O. Dettes - Enseignement agricole et horticole						
	732/430030/01/2021.2021	Remboursements d'emprunts						
	732/650010/01/2021.2021	Intérêts d'emprunts						
		T7X D.O. Dettes - Enseignement secondaire						
	735/430030/01/2021.2021	Remboursements d'emprunts						
	735/431030/01/2021.2021	Remboursements d'emprunts subsidiés						
	735/650010/01/2021.2021	Intérêts d'emprunts						
	735/650200/01/2021.2021	Intérêts d'emprunts subsidiés						
		T7X D.O. Dettes - Enseignement secondaire de promotion sociale						
	736/430030/01/2021.2021	Remboursements d'emprunts						
	736/650010/01/2021.2021	Intérêts d'emprunts						

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		Total T7X D.O. Dettes						
		Total Enseignement secondaire		1.246.205,94	1.246.205,94	1.108.613,62	137.592,32	
F749		Enseignement supérieur						
		T70 D.O. Personnel - Enseignement supérieur non universitaire						
	741/620900/01/2021.2021	Rémunérations des vacataires		200.000,00	200.000,00	200.000,00		
	741/621900/01/2021.2021	Allocations sociales directes des vacataires		11.500,00	11.500,00	10.546,66	953,34	
	741/623900/01/2021.2021	Cotisations patronales des vacataires à la sécurité sociale		60.000,00	60.000,00	60.000,00		
	741/625000/01/2021.2021	Abonnements sociaux		3.000,00	3.000,00	3.000,00		
	741/628010/01/2021.2021	Remboursements de traitements		37.445,00	37.445,00	37.417,39	27,61	
		T70 D.O. Personnel - Enseignement supérieur de promotion sociale						
	744/620900/01/2021.2021	Rémunérations des vacataires		8.032,25	8.032,25	1.080,00	6.952,25	
	744/621900/01/2021.2021	Allocations sociales directes des vacataires		650,00	650,00	244,72	405,28	
	744/623900/01/2021.2021	Cotisations patronales des vacataires à la sécurité sociale		2.089,61	2.089,61	311,58	1.778,03	
		Total T70 D.O. Personnel		322.716,86	322.716,86	312.600,35	10.116,51	

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		T71 D.O. Fonctionnement - Enseignement supérieur non universitaire						
	741/610000/01/2021.2021	Loyers d'immeubles et charges locatives		25.198,72	25.198,72	15.885,06	9.313,66	
	741/611000/01/2021.2021	Frais de déplacement et de séjour		4.000,00	4.000,00	4.000,00		
	741/613100/01/2021.2021	Fonctionnement administratif		17.669,23	17.669,23	11.551,21	6.118,02	
	741/613200/01/2020.2020	Fonctionnement technique						
	741/613200/01/2021.2021	Fonctionnement technique		151.593,15	151.593,15	137.100,16	14.492,99	
	741/613281/01/2021.2021	Notes de cours et manuels de la Haute Ecole		2.591,17	2.591,17	2.563,35	27,82	
	741/613300/01/2021.2021	Fonctionnement des bâtiments		498.553,33	498.553,33	413.034,91	85.518,42	
	741/613400/01/2021.2021	Frais d'usage des véhicules		664,03	664,03	664,03		
		T71 D.O. Fonctionnement - Enseignement supérieur de promotion sociale						
	744/613100/01/2021.2021	Fonctionnement administratif		1.645,78	1.645,78	1.180,46	465,32	
	744/613200/01/2021.2021	Fonctionnement technique		4.074,16	4.074,16	3.818,52	255,64	
		Total T71 D.O. Fonctionnement		705.989,57	705.989,57	589.797,70	116.191,87	
		T72 D.O. Transfert - Enseignement supérieur non universitaire						

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	741/640435/01/2021.2021	Subside à l'asbl "Ferme didactique de la Province de Liège"		68.000,00	68.000,00	68.000,00		
	741/642013/01/2021.2021	Rétrocession dans le cadre des coorganisations		23.756,66	23.756,66	23.756,66		
		Total T72 D.O. Transfert		91.756,66	91.756,66	91.756,66		
		T7X D.O. Dettes - Enseignement supérieur non universitaire						
	741/430030/01/2021.2021	Remboursements d'emprunts						
	741/431030/01/2021.2021	Remboursements d'emprunts subsidiés						
	741/650010/01/2021.2021	Intérêts d'emprunts						
	741/650200/01/2021.2021	Intérêts d'emprunts subsidiés						
		T7X D.O. Dettes - Ferme d'expérimentation de La Haye - Jevoumont						
	741/650010/01/2021.2021	Intérêts d'emprunts						
		Total T7X D.O. Dettes						
		Total Enseignement supérieur		1.120.463,09	1.120.463,09	994.154,71	126.308,38	
F759	Enseignement pour handicapés							
		T71 D.O. Fonctionnement - Institut provincial d'enseignement secondaire spécialisé						

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	752/612000/01/2021.2021	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs		36,56	36,56		36,56	
	752/613100/01/2021.2021	Fonctionnement administratif		1.398,80	1.398,80	620,46	778,34	
	752/613200/01/2021.2021	Fonctionnement technique		16.374,48	16.374,48	9.521,55	6.852,93	
	752/613300/01/2021.2021	Fonctionnement des bâtiments		22.144,00	22.144,00	21.502,67	641,33	
	752/613400/01/2021.2021	Frais d'usage des véhicules		3.536,65	3.536,65	2.111,09	1.425,56	
		T71 D.O. Fonctionnement - Centre de réadaptation au travail						
	752/613100/01/2021.2021	Fonctionnement administratif						
	752/613200/01/2021.2021	Fonctionnement technique		470,73	470,73	425,03	45,70	
	752/613300/01/2021.2021	Fonctionnement des bâtiments		14.990,38	14.990,38	11.010,44	3.979,94	
		Total T71 D.O. Fonctionnement		58.951,60	58.951,60	45.191,24	13.760,36	
		T7X D.O. Dettes - Institut provincial d'enseignement secondaire spécialisé						
	752/430030/01/2021.2021	Remboursements d'emprunts						
	752/650010/01/2021.2021	Intérêts d'emprunts						
		T7X D.O. Dettes - Centre de réadaptation au travail						

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	752/430030/01/2021.2021	Remboursements d'emprunts						
	752/431030/01/2021.2021	Remboursements d'emprunts subsidiés						
	752/650010/01/2021.2021	Intérêts d'emprunts						
	752/650200/01/2021.2021	Intérêts d'emprunts subsidiés						
		Total T7X D.O. Dettes						
	Total Enseignement pour handicapés			58.951,60	58.951,60	45.191,24	13.760,36	
F760	Complexes de délassement							
		T70 D.O. Personnel - Domaine provincial de Wégimont						
	760/620900/01/2021.2021	Rémunérations des vacataires		1.000,00	1.000,00	1.000,00		
	760/621900/01/2021.2021	Allocations sociales directes des vacataires		100,00	100,00	100,00		
	760/623900/01/2021.2021	Cotisations patronales des vacataires à la sécurité sociale		300,00	300,00	300,00		
	760/625000/01/2021.2021	Abonnements sociaux		350,00	350,00	340,36	9,64	
		Total T70 D.O. Personnel		1.750,00	1.750,00	1.740,36	9,64	
		T71 D.O. Fonctionnement - Domaine provincial de Wégimont						

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	760/613100/01/2021.2021	Fonctionnement administratif		2.533,58	2.533,58	2.383,47	150,11	
	760/613200/01/2021.2021	Fonctionnement technique		22.317,23	22.317,23	18.788,24	3.528,99	
	760/613300/01/2021.2021	Fonctionnement des bâtiments		31.537,51	31.537,51	28.383,63	3.153,88	
	760/613400/01/2021.2021	Frais d'usage des véhicules		384,14	384,14	383,42	0,72	
		Total T71 D.O. Fonctionnement		56.772,46	56.772,46	49.938,76	6.833,70	
		T7X D.O. Dettes - Domaine provincial de Wégimont						
	760/430030/01/2021.2021	Remboursements d'emprunts						
	760/431030/01/2021.2021	Remboursements d'emprunts subsidiés						
	760/650010/01/2021.2021	Intérêts d'emprunts						
	760/650200/01/2021.2021	Intérêts d'emprunts subsidiés						
		Total T7X D.O. Dettes						
		Total Complexes de déassement		58.522,46	58.522,46	51.679,12	6.843,34	
F761	Jeunesse							
		T70 D.O. Personnel - Service provincial de la jeunesse						

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	761/625000/01/2021.2021	Abonnements sociaux		200,00	200,00	46,71	153,29	
		T70 D.O. Personnel - Espace Belvaux						
	761/625000/01/2021.2021	Abonnements sociaux		100,00	100,00	100,00		
		Total T70 D.O. Personnel		300,00	300,00	146,71	153,29	
		T71 D.O. Fonctionnement - Service provincial de la jeunesse						
	761/613100/01/2021.2021	Fonctionnement administratif		465,90	465,90	218,70	247,20	
	761/613300/01/2021.2021	Fonctionnement des bâtiments		270,55	270,55	150,55	120,00	
	761/613400/01/2021.2021	Frais d'usage des véhicules		107,76	107,76	78,26	29,50	
		T71 D.O. Fonctionnement - Espace Belvaux						
	761/613100/01/2021.2021	Fonctionnement administratif		168,82	168,82	4,30	164,52	
	761/613300/01/2021.2021	Fonctionnement des bâtiments		4.879,23	4.879,23		4.879,23	
		Total T71 D.O. Fonctionnement		5.892,26	5.892,26	451,81	5.440,45	
		T72 D.O. Transfert - Service provincial de la jeunesse						
	761/640460/01/2021.2021	Subsides aux organismes de Jeunesse et aux Maisons de Jeunes de la Province de Liège		45.300,00	45.300,00	45.300,00		

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		Total T72 D.O. Transfert		45.300,00	45.300,00	45.300,00		
		T7X D.O. Dettes - Service provincial de la jeunesse						
	761/430030/01/2021.2021	Remboursements d'emprunts						
		Total T7X D.O. Dettes						
	Total Jeunesse			51.492,26	51.492,26	45.898,52	5.593,74	
F763	Culture, loisirs et fêtes							
		T70 D.O. Personnel - Coordination développement culturel						
	762/620900/01/2021.2021	Rémunérations des vacataires		80.000,00	80.000,00	18.941,73	61.058,27	
	762/621900/01/2021.2021	Allocations sociales directes des vacataires		10.400,00	10.400,00	2.458,53	7.941,47	
	762/623900/01/2021.2021	Cotisations patronales des vacataires à la sécurité sociale		24.000,00	24.000,00	3.954,27	20.045,73	
	762/625000/01/2021.2021	Abonnements sociaux		800,00	800,00	800,00		
		T70 D.O. Personnel - Pôle Bavière						
	767/625000/01/2021.2021	Abonnements sociaux		2.000,00	2.000,00		2.000,00	
		Total T70 D.O. Personnel		117.200,00	117.200,00	26.154,53	91.045,47	

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		T71 D.O. Fonctionnement - Coordination développement culturel						
	762/611000/01/2021.2021	Frais de déplacement et de séjour		1.700,00	1.700,00	1.700,00		
	762/613100/01/2021.2021	Fonctionnement administratif		57.251,09	57.251,09	36.549,80	20.701,29	
	762/613200/01/2021.2021	Fonctionnement technique		9.263,35	9.263,35	4.942,30	4.321,05	
	762/613300/01/2021.2021	Fonctionnement des bâtiments		39.128,24	39.128,24	26.727,65	12.400,59	
	762/613400/01/2021.2021	Frais d'usage des véhicules		1.608,01	1.608,01	1.522,48	85,53	
		T71 D.O. Fonctionnement - Maison de la création						
	762/613100/01/2021.2021	Fonctionnement administratif		19,80	19,80	0,82	18,98	
	762/613200/01/2021.2021	Fonctionnement technique		6.210,03	6.210,03	6.209,86	0,17	
		T71 D.O. Fonctionnement - Pôle Bavière						
	767/611000/01/2021.2021	Frais de déplacement et de séjour		3.000,00	3.000,00	2.988,70	11,30	
	767/613100/01/2021.2021	Fonctionnement administratif		39.586,34	39.586,34	34.049,43	5.536,91	
	767/613200/01/2021.2021	Fonctionnement technique		263.170,74	263.170,74	215.232,97	47.937,77	
	767/613300/01/2021.2021	Fonctionnement des bâtiments		28.480,66	28.480,66	25.553,13	2.927,53	

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	767/613400/01/2021.2021	Frais d'usage des véhicules		13.131,18	13.131,18	9.353,75	3.777,43	
		Total T71 D.O. Fonctionnement		462.549,44	462.549,44	364.830,89	97.718,55	
		T72 D.O. Transfert - Culture et loisirs						
	762/640501/01/2021.2021	Subsides aux institutions culturelles		266.978,20	266.978,20	227.036,35	39.941,85	
	762/640503/01/2021.2021	Subsides aux Centres Culturels		7.240,00	7.240,00	7.240,00		
	762/640515/01/2021.2021	Soutien aux actions culturelles à caractère supra communal initiées par des opérateurs culturels ou des pouvoirs locaux		327.262,00	327.262,00	302.917,00	24.345,00	
	762/640542/01/2021.2021	Subside à l'Asbl Panorama pour l'organisation du SUPERVUE Festival		10.000,00	10.000,00	10.000,00		
	762/640545/01/2021.2021	Subside dans le cadre d'appels à projets organisés suite à la crise sanitaire		85.000,00	85.000,00	85.000,00		
		T72 D.O. Transfert - Bibliothèques						
	767/640502/01/2021.2021	Intervention dans le fonctionnement des bibliothèques principales et locales		41.250,00	41.250,00	41.250,00		
		Total T72 D.O. Transfert		737.730,20	737.730,20	673.443,35	64.286,85	
		T7X D.O. Dettes - Coordination développement culturel						
	762/430030/01/2021.2021	Remboursements d'emprunts						
		T7X D.O. Dettes - Service des expositions						

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	763/430030/01/2021.2021	Remboursements d'emprunts						
		T7X D.O. Dettes - Culture et loisirs						
	762/430030/01/2021.2021	Remboursements d'emprunts						
	762/650010/01/2021.2021	Intérêts d'emprunts						
		T7X D.O. Dettes - Pôle Bavière						
	767/430030/01/2021.2021	Remboursements d'emprunts						
	767/650010/01/2021.2021	Intérêts d'emprunts						
		Total T7X D.O. Dettes						
	Total Culture, loisirs et fêtes			1.317.479,64	1.317.479,64	1.064.428,77	253.050,87	
F769	Sports							
		T70 D.O. Personnel - Service des sports						
	764/625000/01/2021.2021	Abonnements sociaux		400,00	400,00	400,00		
		Total T70 D.O. Personnel		400,00	400,00	400,00		
		T71 D.O. Fonctionnement - Service des sports						

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	764/613100/01/2021.2021	Fonctionnement administratif		3.737,69	3.737,69	3.261,23	476,46	
	764/613200/01/2021.2021	Fonctionnement technique		52.526,00	52.526,00	20.560,52	31.965,48	
	764/613300/01/2021.2021	Fonctionnement des bâtiments		3.308,91	3.308,91	1.458,27	1.850,64	
	764/613400/01/2021.2021	Frais d'usage des véhicules		4.529,65	4.529,65	3.073,28	1.456,37	
		T71 D.O. Fonctionnement - Complexe sportif de Naimette-Xhovémont						
	764/613300/01/2021.2021	Fonctionnement des bâtiments		5.802,37	5.802,37	4.998,04	804,33	
		T71 D.O. Fonctionnement - Centre de formation de tennis						
	764/613100/01/2021.2021	Fonctionnement administratif		210,86	210,86	170,85	40,01	
	764/613200/01/2021.2021	Fonctionnement technique		1.497,50	1.497,50	1.148,50	349,00	
	764/613300/01/2021.2021	Fonctionnement des bâtiments		9.538,53	9.538,53	5.519,25	4.019,28	
		T71 D.O. Fonctionnement - Pôle Ballons à Waremme						
	764/613100/01/2021.2021	Fonctionnement administratif		150,72	150,72		150,72	
	764/613300/01/2021.2021	Fonctionnement des bâtiments		1.256,33	1.256,33	1.040,23	216,10	
		Total T71 D.O. Fonctionnement		82.558,56	82.558,56	41.230,17	41.328,39	

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		T72 D.O. Transfert - Sports						
	764/640559/01/2021.2021	Subsides pour la promotion du sport et de la pratique sportive		238.413,00	238.413,00	234.625,00	3.788,00	
	764/640569/01/2021.2021	Subside à l'Asbl Motor Club de Huy (Rallye du Condroz)		25.000,00	25.000,00	25.000,00		
	764/640859/01/2021.2021	Subside à la S.A Standard de Liège (convention pluriannuelle)		50.000,00	50.000,00	50.000,00		
	764/640860/01/2021.2021	Subside à l'Asbl Waremmes VBC (formation des jeunes)		10.000,00	10.000,00	10.000,00		
	764/640871/01/2021.2021	Subside à l'Asbl "Moi aussi, je joue au ping !!!" (actions de formation pour jeunes en tennis de table)		25.000,00	25.000,00	25.000,00		
		Total T72 D.O. Transfert		348.413,00	348.413,00	344.625,00	3.788,00	
		T7X D.O. Dettes - Complexe sportif de Naimette-Xhovémont						
	764/430030/01/2021.2021	Remboursements d'emprunts						
	764/650010/01/2021.2021	Intérêts d'emprunts						
		T7X D.O. Dettes - Ctre rég. d'entraînement et formation de jeunes footballeurs						
	764/430030/01/2021.2021	Remboursements d'emprunts						
	764/431030/01/2021.2021	Remboursements d'emprunts subsidiés						
	764/650200/01/2021.2021	Intérêts d'emprunts subsidiés						

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		T7X D.O. Dettes - Centre de formation de tennis de table						
	764/430030/01/2021.2021	Remboursements d'emprunts						
		T7X D.O. Dettes - Centre de formation de tennis						
	764/430030/01/2021.2021	Remboursements d'emprunts						
	764/431030/01/2021.2021	Remboursements d'emprunts subsidiés						
	764/650200/01/2021.2021	Intérêts d'emprunts subsidiés						
		T7X D.O. Dettes - Sports						
	764/430030/01/2021.2021	Remboursements d'emprunts						
		Total T7X D.O. Dettes						
	Total Sports			431.371,56	431.371,56	386.255,17	45.116,39	
F789	Arts							
		T70 D.O. Personnel - Service des musées et expositions						
	771/625000/01/2021.2021	Abonnements sociaux		1.800,00	1.800,00	1.144,40	655,60	
		T70 D.O. Personnel - Château de Jehay						

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	771/625000/01/2021.2021	Abonnements sociaux		100,00	100,00	100,00		
		Total T70 D.O. Personnel		1.900,00	1.900,00	1.244,40	655,60	
		T71 D.O. Fonctionnement - Service des musées et expositions						
	771/611000/01/2021.2021	Frais de déplacement et de séjour		200,00	200,00	104,78	95,22	
	771/613100/01/2021.2021	Fonctionnement administratif		116.443,63	116.443,63	102.029,83	14.413,80	
	771/613200/01/2021.2021	Fonctionnement technique		44.005,24	44.005,24	36.802,69	7.202,55	
	771/613300/01/2021.2021	Fonctionnement des bâtiments		46.898,02	46.898,02	25.519,97	21.378,05	
	771/613400/01/2021.2021	Frais d'usage des véhicules		264,36	264,36	136,62	127,74	
		T71 D.O. Fonctionnement - Château de Jehay						
	771/613300/01/2021.2021	Fonctionnement des bâtiments		520,75	520,75		520,75	
		Total T71 D.O. Fonctionnement		208.332,00	208.332,00	164.593,89	43.738,11	
		T72 D.O. Transfert - Musées						
	771/640570/01/2021.2021	Subside à l'Asbl de gestion du Château de Jehay		271.000,00	271.000,00	271.000,00		
	771/640571/01/2021.2021	Subventions aux institutions privées		32.204,00	32.204,00	32.204,00		

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	771/640572/01/2021.2021	Subventions aux institutions communales		42.000,00	42.000,00	42.000,00		
		T72 D.O. Transfert - Théâtres, concerts, ballets, opéras, musique						
	772/640571/01/2021.2021	Subventions aux institutions privées		104.422,00	104.422,00	103.926,00	496,00	
		T72 D.O. Transfert - Radio, télévision, presse						
	780/640580/01/2021.2021	Accord de coopération avec la Communauté germanophone et la Conférence des Bourgmestres des communes germanophones - Subsidés à la BRF		90.000,00	90.000,00	90.000,00		
		Total T72 D.O. Transfert		539.626,00	539.626,00	539.130,00	496,00	
		T7X D.O. Dettes - Musée de la Vie wallonne						
	771/430030/01/2021.2021	Remboursements d'emprunts						
	771/650010/01/2021.2021	Intérêts d'emprunts						
		T7X D.O. Dettes - Château de Jehay						
	771/430030/01/2021.2021	Remboursements d'emprunts						
	771/650010/01/2021.2021	Intérêts d'emprunts						
		T7X D.O. Dettes - Église Saint-Antoine						
	771/650010/01/2021.2021	Intérêts d'emprunts						

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		T7X D.O. Dettes - Théâtres, concerts, ballets, opéras, musique						
	772/430030/01/2021.2021	Remboursements d'emprunts						
	772/650010/01/2021.2021	Intérêts d'emprunts						
		T7X D.O. Dettes - Édifices classés						
	773/430030/01/2021.2021	Remboursements d'emprunts						
	773/650010/01/2021.2021	Intérêts d'emprunts						
		Total T7X D.O. Dettes						
	Total Arts			749.858,00	749.858,00	704.968,29	44.889,71	
F799	Cultes et laïcité							
		T72 D.O. Transfert - Cultes						
	790/640600/01/2021.2021	Intervention en faveur des paroisses du culte orthodoxe		2.000,00	2.000,00	2.000,00		
		T72 D.O. Transfert - Laïcité						
	791/640602/01/2021.2021	Subventions aux Maisons de la Laïcité reconnues par le Ministère		67.607,20	67.607,20	67.607,20		
		Total T72 D.O. Transfert		69.607,20	69.607,20	69.607,20		

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		T7X D.O. Dettes - Cultes						
	790/430030/01/2021.2021	Remboursements d'emprunts						
	790/650010/01/2021.2021	Intérêts d'emprunts						
		Total T7X D.O. Dettes						
	Total Cultes et laïcité			69.607,20	69.607,20	69.607,20		
F869	Interventions sociales et famille							
		T70 D.O. Personnel - Pôle Enfants/Adolescents						
	840/620900/01/2021.2021	Rémunérations des vacataires		4.000,00	4.000,00		4.000,00	
	840/623900/01/2021.2021	Cotisations patronales des vacataires à la sécurité sociale		441,81	441,81		441,81	
	840/625000/01/2021.2021	Abonnements sociaux		1.187,10	1.187,10	980,41	206,69	
		T70 D.O. Personnel - Pôle Citoyens						
	840/625000/01/2021.2021	Abonnements sociaux		200,00	200,00		200,00	
		Total T70 D.O. Personnel		5.828,91	5.828,91	980,41	4.848,50	
		T71 D.O. Fonctionnement - Pôle Enfants/Adolescents						

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	840/611000/01/2021.2021	Frais de déplacement et de séjour		1.000,00	1.000,00	1.000,00		
	840/613100/01/2021.2021	Fonctionnement administratif		4.236,48	4.236,48	1.578,32	2.658,16	
	840/613300/01/2021.2021	Fonctionnement des bâtiments		225,00	225,00		225,00	
	840/613400/01/2021.2021	Frais d'usage des véhicules		1.266,29	1.266,29	2,90	1.263,39	
		T71 D.O. Fonctionnement - Pôle Citoyens						
	840/613100/01/2021.2021	Fonctionnement administratif		6.966,79	6.966,79	3.916,97	3.049,82	
	840/613200/01/2021.2021	Fonctionnement technique		23.428,61	23.428,61	15.965,21	7.463,40	
	840/613300/01/2021.2021	Fonctionnement des bâtiments		21.200,40	21.200,40	21.040,68	159,72	
		Total T71 D.O. Fonctionnement		58.323,57	58.323,57	43.504,08	14.819,49	
		T72 D.O. Transfert - Aide et action sociales						
	801/640642/01/2021.2021	Actions sociales		33.099,86	33.099,86	32.099,86	1.000,00	
		T72 D.O. Transfert - Oeuvres pour personnes âgées						
	834/640626/01/2021.2021	Subventions en faveur des personnes du troisième âge (Téléphone et Biotélévigilance)		18,00	18,00		18,00	
		T72 D.O. Transfert - La famille						

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	844/640631/01/2021.2021	Subventions aux services privés agréés d'aide aux familles, fonctionnant sur le territoire de la Province de Liège		318.220,00	318.220,00	301.209,80	17.010,20	
	844/640633/01/2021.2021	Subsides aux services publics agréés d'aide aux familles, fonctionnant sur le territoire de la Province de Liège		56.540,94	56.540,94	56.540,94		
		Total T72 D.O. Transfert		407.878,80	407.878,80	389.850,60	18.028,20	
		T7X D.O. Dettes - Pôle Enfants/Adolescents						
	840/431030/01/2021.2021	Remboursements d'emprunts subsidiés						
	840/650200/01/2021.2021	Intérêts d'emprunts subsidiés						
		T7X D.O. Dettes - La famille						
	844/430030/01/2021.2021	Remboursements d'emprunts						
	844/650010/01/2021.2021	Intérêts d'emprunts						
		Total T7X D.O. Dettes						
		Total Interventions sociales et famille		472.031,28	472.031,28	434.335,09	37.696,19	
F872	Soins de santé							
		T70 D.O. Personnel - DG Santé, Affaires sociales, Agriculture et Ruralité						
	870/625000/01/2021.2021	Abonnements sociaux		110,00	110,00	108,58	1,42	

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		T70 D.O. Personnel - Pôle médical						
	871/620900/01/2021.2021	Rémunérations des vacataires		1.000,00	1.000,00	784,46	215,54	
	871/623900/01/2021.2021	Cotisations patronales des vacataires à la sécurité sociale		300,00	300,00	226,32	73,68	
	871/625000/01/2021.2021	Abonnements sociaux		200,00	200,00	200,00		
		T70 D.O. Personnel - I PROM'S						
	871/625000/01/2021.2021	Abonnements sociaux		100,00	100,00	0,96	99,04	
		T70 D.O. Personnel - Centre Princesse Astrid						
	872/625000/01/2021.2021	Abonnements sociaux		793,65	793,65	793,65		
		Total T70 D.O. Personnel		2.503,65	2.503,65	2.113,97	389,68	
		T71 D.O. Fonctionnement - DG Santé, Affaires sociales, Agriculture et Ruralité						
	870/610000/01/2021.2021	Loyers d'immeubles et charges locatives		50,91	50,91		50,91	
	870/613100/01/2021.2021	Fonctionnement administratif		1.216,54	1.216,54	1.128,84	87,70	
	870/613300/01/2021.2021	Fonctionnement des bâtiments		3.767,72	3.767,72	3.651,35	116,37	
	870/613400/01/2021.2021	Frais d'usage des véhicules		429,81	429,81	273,68	156,13	

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		T71 D.O. Fonctionnement - Pôle médical						
	871/613100/01/2021.2021	Fonctionnement administratif		205,56	205,56	132,70	72,86	
	871/613200/01/2021.2021	Fonctionnement technique		907,50	907,50		907,50	
		T71 D.O. Fonctionnement - I PROM'S						
	871/613100/01/2021.2021	Fonctionnement administratif		539,63	539,63	107,56	432,07	
	871/613200/01/2021.2021	Fonctionnement technique		10.443,07	10.443,07	10.391,62	51,45	
	871/613300/01/2021.2021	Fonctionnement des bâtiments		1.317,61	1.317,61	1.317,61		
	871/613400/01/2021.2021	Frais d'usage des véhicules		2.524,48	2.524,48	1.441,86	1.082,62	
		T71 D.O. Fonctionnement - Observatoire de la Santé						
	871/613100/01/2021.2021	Fonctionnement administratif		2.853,07	2.853,07	2.795,10	57,97	
		Total T71 D.O. Fonctionnement		24.255,90	24.255,90	21.240,32	3.015,58	
		T72 D.O. Transfert - L'accueil - Centre hospitalier spécialisé, à Lierneux						
	872/642630/01/2021.2021	Intervention dans le déficit des hôpitaux		500.000,00	500.000,00	500.000,00		
		T72 D.O. Transfert - Santé						

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	871/640700/01/2021.2021	Subsides en faveur d'organismes oeuvrant dans le secteur de la santé		28.797,27	28.797,27	26.566,89	2.230,38	
		Total T72 D.O. Transfert		528.797,27	528.797,27	526.566,89	2.230,38	
		T7X D.O. Dettes - DG Santé, Affaires sociales, Agriculture et Ruralité						
	870/430030/01/2021.2021	Remboursements d'emprunts						
	870/650010/01/2021.2021	Intérêts d'emprunts						
		T7X D.O. Dettes - I PROM'S						
	871/430030/01/2021.2021	Remboursements d'emprunts						
	871/650010/01/2021.2021	Intérêts d'emprunts						
		Total T7X D.O. Dettes						
		Total Soins de santé		555.556,82	555.556,82	549.921,18	5.635,64	
F879	Hygiène et salubrité publique							
		T70 D.O. Personnel - Service interne de prévention et de la protection du travail						
	879/625000/01/2021.2021	Abonnements sociaux		30,00	30,00	28,14	1,86	
		Total T70 D.O. Personnel		30,00	30,00	28,14	1,86	

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		T71 D.O. Fonctionnement - Service interne de prévention et de la protection du travail						
	879/611000/01/2021.2021	Frais de déplacement et de séjour		500,00	500,00	226,30	273,70	
	879/613100/01/2021.2021	Fonctionnement administratif		297,44	297,44	285,10	12,34	
		Total T71 D.O. Fonctionnement		797,44	797,44	511,40	286,04	
		T72 D.O. Transfert - Traitement des immondices						
	876/640752/01/2021.2021	Subvention de fonctionnement à Intradel, en partenariat avec la Région wallonne		421.419,00	421.419,00	421.419,00		
		T72 D.O. Transfert - Traitement des eaux usées						
	877/640753/01/2021.2021	Subvention de fonctionnement à l'Association Intercommunale pour le Démergement et l'Epuraton des communes de la région liégeoise, en partenariat avec la Région wallonne		248.743,00	248.743,00	248.743,00		
		Total T72 D.O. Transfert		670.162,00	670.162,00	670.162,00		
		T7X D.O. Dettes - Traitement des eaux usées						
	877/430046/01/2021.2021	Remboursements d'emprunts couvrant la participation provinciale dans les dépenses pour travaux entrepris par l'Association Intercommunale pour le Démergement et l'Epuraton des communes de la région liégeoise, en partenariat avec la Région wallonne						
	877/650038/01/2021.2021	Intérêts d'emprunts couvrant la participation provinciale dans les dépenses pour travaux entrepris par l'Association Intercommunale pour le Démergement et l'Epuraton des communes de la région liégeoise, en partenariat avec la Région wallonne						
		Total T7X D.O. Dettes						
		Total Hygiène et salubrité publique		670.989,44	670.989,44	670.701,54	287,90	

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
F939	Logement et aménagement du territoire							
		T7X D.O. Dettes - Habitations sociales et politique du logement						
	922/430039/01/2021.2021	Remboursements d'emprunts couvrant la participation provinciale dans l'aide au logement social						
	922/430048/01/2021.2021	Remboursements d'emprunts couvrant les prêts à la construction, l'achat et l'assainissement d'habitations sociales						
	922/650039/01/2021.2021	Intérêts d'emprunts couvrant la participation provinciale dans l'aide au logement social						
	922/650042/01/2021.2021	Intérêts d'emprunts couvrant les prêts à la construction, l'achat et l'assainissement d'habitations sociales						
		Total T7X D.O. Dettes						
	Total Logement et aménagement du territoire							
		Total fonds reportés		18.891.650,16	18.891.650,16	16.383.101,25	2.508.548,91	

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE ANTERIEUR)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
F009	Général							
	000/662004/01/2022.2021	T70 D.O. Personnel - Recettes et dépenses générales						
		Dépenses de personnel liées à des années antérieures - B.O		350.000,00		350.000,00	350.000,00	
		Total T70 D.O. Personnel		350.000,00		350.000,00	350.000,00	
	000/662001/01/2022.2021	T71 D.O. Fonctionnement - Recettes et dépenses générales						
		Dépenses de fonctionnement liées à des années antérieures - B.O		450.000,00		422.765,71	422.765,71	27.234,29
Total T71 D.O. Fonctionnement		450.000,00		422.765,71	422.765,71	27.234,29		
Total Général			800.000,00		772.765,71	772.765,71	27.234,29	
F123	Administration générale							
	104/624120/01/2022.2021	T70 D.O. Personnel - Administration générale						
		Cotisation de responsabilisation		7.459.014,00		7.459.013,09	7.459.013,09	0,91
		Total T70 D.O. Personnel		7.459.014,00		7.459.013,09	7.459.013,09	0,91
Total Administration générale			7.459.014,00		7.459.013,09	7.459.013,09	0,91	
F872	Soins de santé							

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE ANTERIEUR)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		T70 D.O. Personnel - L'accueil - Centre hospitalier spécialisé, à Lierneux						
	872/628010/01/2022.2021	Remboursements de traitements	154.270,00		154.269,02	154.269,02	0,98	
		Total T70 D.O. Personnel	154.270,00		154.269,02	154.269,02	0,98	
		Total Soins de santé	154.270,00		154.269,02	154.269,02	0,98	
		Total fonds antérieurs	8.413.284,00		8.386.047,82	8.386.047,82	27.236,18	
		TOTAL GENERAL	8.413.284,00	18.891.650,16	27.277.697,98	24.769.149,07	2.535.785,09	

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : DEPENSES ORDINAIRES ANTERIEURES (RECAPITULATIF ENGAGEMENTS)

FONCTION	DESIGNATION	PERSONNEL 000/70	FONCTIONNEMENT 000/71	TRANSFERTS 000/72	DETTE 000/7X	TOTAL 000/73
F009	Général	350.000,00	422.821,51			772.821,51
F049	Impôts		17.528,91			17.528,91
F059	Assurances		182.043,76			182.043,76
F103	Autorités provinciales	22.958,26	79.384,85			102.343,11
F123	Administration générale	8.785.437,25	1.900.961,76	1.069.354,23		11.755.753,24
F129	Patrimoine privé		102.494,25			102.494,25
F139	Services généraux	19.850,08	1.705.449,11	8.400,00		1.733.699,19
F169	Relations extérieures et internationales		36.751,99	2.969,00		39.720,99
F399	Sécurité et ordre public	131.286,08	38.674,08	3.082.181,27		3.252.141,43
F429	Communications routières					
F449	Voies navigables - Hydraulique		494.121,26	6.125,04		500.246,30
F529	Économie, commerce et artisanat			2.479,00		2.479,00
F559	Industrie et énergie					
F569	Tourisme	1.500,00		60.000,00		61.500,00
F699	Agriculture	6.120,00	168.969,17	246.900,00		421.989,17
F719	Enseignement : Affaires générales	434.105,50	890.733,31	51.300,00		1.376.138,81
F739	Enseignement secondaire	156.277,81	1.089.928,13			1.246.205,94
F749	Enseignement supérieur	322.716,86	705.989,57	91.756,66		1.120.463,09
F759	Enseignement pour handicapés		58.951,60			58.951,60

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : DEPENSES ORDINAIRES ANTERIEURES (RECAPITULATIF ENGAGEMENTS)

FONCTION	DESIGNATION	PERSONNEL 000/70	FONCTIONNEMENT 000/71	TRANSFERTS 000/72	DETTE 000/7X	TOTAL 000/73
F760	Complexes de délassement	1.750,00	56.772,46			58.522,46
F761	Jeunesse	300,00	5.892,26	45.300,00		51.492,26
F763	Culture, loisirs et fêtes	117.200,00	462.549,44	737.730,20		1.317.479,64
F769	Sports	400,00	82.558,56	348.413,00		431.371,56
F789	Arts	1.900,00	208.332,00	539.626,00		749.858,00
F799	Cultes et laïcité			69.607,20		69.607,20
F869	Interventions sociales et famille	5.828,91	58.323,57	407.878,80		472.031,28
F872	Soins de santé	156.772,67	24.255,90	528.797,27		709.825,84
F879	Hygiène et salubrité publique	30,00	797,44	670.162,00		670.989,44
F939	Logement et aménagement du territoire					
	TOTAUX	10.514.433,42	8.794.284,89	7.968.979,67		27.277.697,98

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : DEPENSES ORDINAIRES ANTERIEURES (RECAPITULATIF IMPUTATIONS)

FONCTION	DESIGNATION	PERSONNEL 000/70	FONCTIONNEMENT 000/71	TRANSFERTS 000/72	DETTE 000/7X	TOTAL 000/73
F009	Général	350.000,00	422.821,51			772.821,51
F049	Impôts		17.528,91			17.528,91
F059	Assurances		30.147,68			30.147,68
F103	Autorités provinciales	21.904,13	32.709,93			54.614,06
F123	Administration générale	8.494.482,28	1.327.066,29	1.001.571,33		10.823.119,90
F129	Patrimoine privé		56.833,73			56.833,73
F139	Services généraux	3.620,52	1.397.246,59	8.400,00		1.409.267,11
F169	Relations extérieures et internationales		36.143,91	2.969,00		39.112,91
F399	Sécurité et ordre public	120.790,95	35.527,45	3.082.180,87		3.238.499,27
F429	Communications routières					
F449	Voies navigables - Hydraulique		482.967,45	6.125,04		489.092,49
F529	Économie, commerce et artisanat			2.479,00		2.479,00
F559	Industrie et énergie					
F569	Tourisme	284,10		60.000,00		60.284,10
F699	Agriculture	6.120,00	118.760,68	242.550,00		367.430,68
F719	Enseignement : Affaires générales	430.820,20	645.774,05	51.300,00		1.127.894,25
F739	Enseignement secondaire	151.669,04	956.944,58			1.108.613,62
F749	Enseignement supérieur	312.600,35	589.797,70	91.756,66		994.154,71
F759	Enseignement pour handicapés		45.191,24			45.191,24

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : DEPENSES ORDINAIRES ANTERIEURES (RECAPITULATIF IMPUTATIONS)

FONCTION	DESIGNATION	PERSONNEL 000/70	FONCTIONNEMENT 000/71	TRANSFERTS 000/72	DETTE 000/7X	TOTAL 000/73
F760	Complexes de délassement	1.740,36	49.938,76			51.679,12
F761	Jeunesse	146,71	451,81	45.300,00		45.898,52
F763	Culture, loisirs et fêtes	26.154,53	364.830,89	673.443,35		1.064.428,77
F769	Sports	400,00	41.230,17	344.625,00		386.255,17
F789	Arts	1.244,40	164.593,89	539.130,00		704.968,29
F799	Cultes et laïcité			69.607,20		69.607,20
F869	Interventions sociales et famille	980,41	43.504,08	389.850,60		434.335,09
F872	Soins de santé	156.382,99	21.240,32	526.566,89		704.190,20
F879	Hygiène et salubrité publique	28,14	511,40	670.162,00		670.701,54
F939	Logement et aménagement du territoire					
	TOTAUX	10.079.369,11	6.881.763,02	7.808.016,94		24.769.149,07

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
F009	Général							
		T70 D.O. Personnel - Recettes et dépenses générales						
	000/900001/01	Crédit destiné à pallier, par voie de transfert, les insuffisances de crédits budgétaires pour dépenses de personnel						
		Total T70 D.O. Personnel						
		T71 D.O. Fonctionnement - Recettes et dépenses générales						
	000/642200/01	Dépenses imprévues	15.000,00		5.765,30	5.765,30	9.234,70	
	000/900002/01	Crédit destiné à pallier, par voie de transfert, les insuffisances de crédits budgétaires pour dépenses obligatoires	2.336,57				2.336,57	
	000/900003/01	Crédit destiné à pallier, par voie de transfert, les insuffisances de crédits budgétaires pour dépenses de produits pétroliers et dérivés	78.991,75				78.991,75	
		Total T71 D.O. Fonctionnement	96.328,32		5.765,30	5.765,30	90.563,02	
		T72 D.O. Transfert - Recettes et dépenses générales						
	000/642000/01	Non-valeurs, irrécouvrables ou annulations de droits constatés au service ordinaire	500.000,00		454.251,54	454.251,54	45.748,46	
	000/642011/01	Remboursements de subventions	1.000,00				1.000,00	
		Total T72 D.O. Transfert	501.000,00		454.251,54	454.251,54	46.748,46	
		T7X D.O. Dettes - Recettes et dépenses générales						

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	000/653001/01	Intérêts débiteurs sur comptes courants	75.000,00		66.373,08	66.373,08	8.626,92	
	000/653010/01	Intérêts de retard	5.000,00		1.643,48	1.643,48	3.356,52	
	000/900004/01	Crédit destiné à pallier, par voie de transfert, les insuffisances de crédits budgétaires pour dépenses de dette	30.850,00				30.850,00	
		Total T7X D.O. Dettes	110.850,00		68.016,56	68.016,56	42.833,44	
	Total Général		708.178,32		528.033,40	528.033,40	180.144,92	
F019	Dettes générale							
		T7X D.O. Dettes - Dette générale						
	010/650010/01	Intérêts d'emprunts	362.200,00		362.022,20	362.022,20	177,80	
		Total T7X D.O. Dettes	362.200,00		362.022,20	362.022,20	177,80	
	Total Dette générale		362.200,00		362.022,20	362.022,20	177,80	
F049	Impôts							
		T71 D.O. Fonctionnement - Impôts						
	040/612300/01	Honoraires d'avocats et d'huissiers	4.790,96		4.790,96	4.790,96		
	040/613100/01	Fonctionnement administratif	500,00		487,11	487,11	12,89	

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		Total T71 D.O. Fonctionnement	5.290,96		5.278,07	5.278,07	12,89	
		T72 D.O. Transfert - Impôts						
	040/642010/01	Remboursements de redevances et taxes provinciales	3.000,00		700,00	700,00	2.300,00	
		Total T72 D.O. Transfert	3.000,00		700,00	700,00	2.300,00	
		Total Impôts	8.290,96		5.978,07	5.978,07	2.312,89	
F059	Assurances							
		T70 D.O. Personnel - Assurances						
	050/627100/01	Primes d'assurances contre les accidents de travail	1.200.461,00		1.200.460,32	1.200.460,32	0,68	
		Total T70 D.O. Personnel	1.200.461,00		1.200.460,32	1.200.460,32	0,68	
		T71 D.O. Fonctionnement - Assurances						
	050/613390/01	Réparation de sinistres	130.000,00		104.510,93	70.417,37	25.489,07	34.093,56
	050/616000/01	Primes d'assurances	1.970.000,00		1.970.000,00	1.828.626,86		141.373,14
		Total T71 D.O. Fonctionnement	2.100.000,00		2.074.510,93	1.899.044,23	25.489,07	175.466,70
		Total Assurances	3.300.461,00		3.274.971,25	3.099.504,55	25.489,75	175.466,70

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
F103	Autorités provinciales							
		T70 D.O. Personnel - Autorités provinciales						
	101/620200/01	Traitements des députés provinciaux	658.577,45		658.577,45	658.577,45		
	101/620300/01	Indemnités aux président, vice-présidents et secrétaires du Conseil provincial	60.681,42		60.681,42	60.681,42		
	101/620301/01	Jetons de présence aux membres du Conseil provincial	270.756,05		270.756,05	270.756,05		
	101/620310/01	Indemnités à allouer aux agents astreints à des sujétions spéciales lors des sessions du Conseil provincial	38.888,66		38.888,66	38.888,66		
	101/620320/01	Indemnités au personnel du service sténographique du Conseil provincial	3.612,18		3.612,18	3.612,18		
	101/621200/01	Allocations sociales directes aux députés provinciaux	37.156,45		37.156,45	37.156,45		
	101/623200/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale pour les députés provinciaux	56.026,80		56.026,80	56.026,80		
	101/623310/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale pour agents astreints à des sujétions spéciales lors des sessions du Conseil provincial	2.889,77		2.889,77	2.889,77		
	101/624200/01	Pensions de retraite aux anciens députés provinciaux	617.617,71		617.617,71	617.617,71		
	101/624210/01	Pensions de survie aux ayants droit des anciens députés provinciaux	69.240,35		69.240,35	69.240,35		
	101/627210/01	Remboursements de cotisations pour soins de santé aux députés provinciaux	10,00				10,00	
	101/628400/01	Remboursement au secteur privé des rémunérations et des cotisations patronales afférentes aux congés pour l'exercice d'un mandat politique	613,33		613,33	613,33		

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		Total T70 D.O. Personnel	1.816.070,17		1.816.060,17	1.816.060,17	10,00	
		T71 D.O. Fonctionnement - Autorités provinciales						
	101/610000/01	Loyers d'immeubles et charges locatives	17.000,00		16.977,24	10.707,15	22,76	6.270,09
	101/611301/01	Frais de déplacement et de séjour des conseillers provinciaux	18.126,84		18.126,84	18.126,84		
	101/613100/01	Fonctionnement administratif	233.873,16		220.014,11	199.361,50	13.859,05	20.652,61
	101/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	178.050,00		156.496,53	132.958,58	21.553,47	23.537,95
	101/613400/01	Frais d'usage des véhicules	88.000,00		87.833,44	77.854,64	166,56	9.978,80
		Total T71 D.O. Fonctionnement	535.050,00		499.448,16	439.008,71	35.601,84	60.439,45
		T72 D.O. Transfert - Autorités provinciales						
	101/640010/01	Dotation aux groupes politiques	231.713,00		231.712,88	231.712,88	0,12	
		Total T72 D.O. Transfert	231.713,00		231.712,88	231.712,88	0,12	
		T7X D.O. Dettes - Autorités provinciales						
	101/430030/01	Remboursements d'emprunts	18.400,00		18.346,21	18.346,21	53,79	
	101/650010/01	Intérêts d'emprunts	200,00		147,08	147,08	52,92	

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		Total T7X D.O. Dettes	18.600,00		18.493,29	18.493,29	106,71	
	Total Autorités provinciales		2.601.433,17		2.565.714,50	2.505.275,05	35.718,67	60.439,45
F123	Administration générale							
		T70 D.O. Personnel - Administration générale						
	104/624100/01	Contribution provinciale aux dépenses résultant du régime des pensions de retraite et de survie	5.367.548,94		5.367.548,94	5.367.548,94		
	104/624120/01	Cotisation de responsabilisation	15.107.952,00		15.107.951,52	15.107.951,52	0,48	
	104/628100/01	Remboursement des frais divers aux agents provinciaux	1.600,00		871,45	871,45	728,55	
	104/628200/01	Contribution au Fonds des primes syndicales	140.495,88		135.320,85	135.320,85	5.175,03	
	104/628300/01	Prestations du Service externe de prévention et de protection au travail	415.000,00		415.000,00	408.261,78		6.738,22
		T70 D.O. Personnel - Agents sanctionneurs						
	104/620000/01	Rémunérations	309.957,84		309.957,84	309.957,84		
	104/621000/01	Allocations sociales directes	21.953,34		21.953,34	21.953,34		
	104/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	56.344,08		56.344,08	56.344,08		
	104/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	76.285,88		76.285,88	76.285,88		

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	104/625000/01	Abonnements sociaux	523,00		523,00	523,00		
		T70 D.O. Personnel - Département des relations avec les Territoires, les Villes et les Communes						
	104/620000/01	Rémunérations	440.813,61		440.813,61	440.813,61		
	104/621000/01	Allocations sociales directes	32.480,85		32.480,85	32.480,85		
	104/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	104.010,48		104.010,48	104.010,48		
	104/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	55.180,83		55.180,83	55.180,83		
	104/625000/01	Abonnements sociaux	1.169,64		1.169,64	1.169,64		
	104/628010/01	Remboursements de traitements						
		T70 D.O. Personnel - Direction générale transversale						
	104/620000/01	Rémunérations	9.766.007,90		9.766.005,90	9.766.005,90	2,00	
	104/620900/01	Rémunérations des vacataires	726,00		725,23	725,23	0,77	
	104/621000/01	Allocations sociales directes	736.701,42		736.701,42	736.701,42		
	104/621900/01	Allocations sociales directes des vacataires	10,00				10,00	
	104/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	1.831.283,92		1.831.283,92	1.831.283,92		

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	104/623900/01	Cotisations patronales des vacataires à la sécurité sociale	2.720,00				2.720,00	
	104/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	2.273.509,91		2.273.509,91	2.273.509,91		
	104/625000/01	Abonnements sociaux	55.154,23		55.154,23	55.154,23		
	104/625900/01	Abonnements sociaux des vacataires	10,00				10,00	
		T70 D.O. Personnel - Services du Directeur Financier provincial						
	121/620000/01	Rémunérations	1.342.928,70		1.275.203,34	1.275.203,34	67.725,36	
	121/621000/01	Allocations sociales directes	90.595,00		90.590,73	90.590,73	4,27	
	121/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	224.445,00		215.030,38	215.030,38	9.414,62	
	121/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	384.770,00		368.103,83	368.103,83	16.666,17	
	121/625000/01	Abonnements sociaux	9.496,30		9.496,30	9.496,30		
		T70 D.O. Personnel - Maison de la Formation						
	106/620000/01	Rémunérations	3.186.240,41		3.186.240,41	3.186.240,41		
	106/620900/01	Rémunérations des vacataires	2.683.773,85		2.683.594,83	1.872.594,83	179,02	811.000,00
	106/621000/01	Allocations sociales directes	177.597,46		177.597,46	177.597,46		

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	106/621900/01	Allocations sociales directes des vacataires	25.085,00		25.085,00			25.085,00
	106/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	579.363,24		579.363,24	579.363,24		
	106/623900/01	Cotisations patronales des vacataires à la sécurité sociale	780.226,76		780.008,32	532.008,32	218,44	248.000,00
	106/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	354.041,70		354.041,70	354.041,70		
	106/625000/01	Abonnements sociaux	7.381,38		7.381,38	7.381,38		
	106/625900/01	Abonnements sociaux des vacataires	520,00		430,48	430,48	89,52	
	106/628010/01	Remboursements de traitements	1.171.725,00		1.135.923,78	732.833,61	35.801,22	403.090,17
		T70 D.O. Personnel - Ecole Provinciale d'Administration						
	106/620000/01	Rémunérations	599.620,00		597.426,74	597.426,74	2.193,26	
	106/620900/01	Rémunérations des vacataires	146.625,00		96.175,63	78.525,63	50.449,37	17.650,00
	106/621000/01	Allocations sociales directes	49.808,32		46.619,38	46.619,38	3.188,94	
	106/621900/01	Allocations sociales directes des vacataires	160,00				160,00	
	106/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	124.156,68		124.156,68	124.156,68		
	106/623900/01	Cotisations patronales des vacataires à la sécurité sociale	42.175,00		28.448,96	22.578,96	13.726,04	5.870,00

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	106/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	118.870,00		117.415,69	117.415,69	1.454,31	
	106/625000/01	Abonnements sociaux	1.635,00		1.245,90	1.245,90	389,10	
	106/625900/01	Abonnements sociaux des vacataires	10,00				10,00	
		T70 D.O. Personnel - Direction du protocole et des relations internationales						
	104/620000/01	Rémunérations	382.211,04		382.211,04	382.211,04		
	104/620900/01	Rémunérations des vacataires	5.000,00				5.000,00	
	104/621000/01	Allocations sociales directes	32.401,78		32.401,78	32.401,78		
	104/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	70.083,19		70.083,19	70.083,19		
	104/623900/01	Cotisations patronales des vacataires à la sécurité sociale	350,00				350,00	
	104/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	96.044,26		96.044,26	96.044,26		
	104/625000/01	Abonnements sociaux	2.522,00		2.522,00	2.522,00		
		T70 D.O. Personnel - Service de la Communication						
	104/620000/01	Rémunérations	1.700.282,49		1.700.282,49	1.700.282,49		
	104/620900/01	Rémunérations des vacataires	10,00				10,00	

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	104/621000/01	Allocations sociales directes	128.067,34		128.067,34	128.067,34		
	104/621900/01	Allocations sociales directes des vacataires	10,00				10,00	
	104/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	363.181,19		363.181,19	363.181,19		
	104/623900/01	Cotisations patronales des vacataires à la sécurité sociale	10,00				10,00	
	104/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	298.627,72		298.627,72	298.627,72		
	104/625000/01	Abonnements sociaux	5.471,42		5.471,42	5.471,42		
	104/625900/01	Abonnements sociaux des vacataires	10,00				10,00	
		T70 D.O. Personnel - Maison du Canton de Hannut						
	104/620000/01	Rémunérations	133.580,26		133.580,26	133.580,26		
	104/621000/01	Allocations sociales directes	10.580,27		10.580,27	10.580,27		
	104/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	30.187,10		30.187,10	30.187,10		
	104/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	20.115,94		20.115,94	20.115,94		
	104/625000/01	Abonnements sociaux	450,36		450,36	450,36		
		Total T70 D.O. Personnel	52.177.885,91		51.962.179,44	50.444.746,05	215.706,47	1.517.433,39

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		T71 D.O. Fonctionnement - Administration générale						
	104/612300/01	Honoraires d'avocats et d'huissiers	102.121,12		101.868,22	94.654,59	252,90	7.213,63
	104/612400/01	Honoraires, bureau d'études, coordination de chantiers	650.000,00		469.750,78	387.591,50	180.249,22	82.159,28
	104/613100/01	Fonctionnement administratif	839.500,00		788.861,94	730.218,87	50.638,06	58.643,07
	104/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	974.000,00		883.413,66	794.098,49	90.586,34	89.315,17
	104/613301/01	Contrôle pour la protection du travail de tous services et établissements provinciaux	210.000,00		199.125,57	115.846,20	10.874,43	83.279,37
	104/613305/01	Contrats d'entretien des bâtiments gérés par le Département des bâtiments provinciaux	1.375.000,00		1.344.257,20	778.354,78	30.742,80	565.902,42
	104/613306/01	Entretiens et réparations gérés par le Département des bâtiments provinciaux	695.000,00		615.596,33	386.858,69	79.403,67	228.737,64
	104/613503/01	Cotisation à l'ASBL Association des provinces wallonnes	176.460,00		176.460,00	176.460,00		
		T71 D.O. Fonctionnement - Agents sanctionneurs						
	104/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	4.000,00		787,08	787,08	3.212,92	
	104/613100/01	Fonctionnement administratif	5.750,00		3.979,20	3.354,03	1.770,80	625,17
		T71 D.O. Fonctionnement - Département des relations avec les Territoires, les Villes et les Communes						
	104/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	3.408,90		3.408,90	3.408,90		

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	104/612000/01	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	1,00				1,00	
	104/613100/01	Fonctionnement administratif	4.187,74		2.625,71	1.715,09	1.562,03	910,62
	104/613200/01	Fonctionnement technique	143.500,00		120.555,50	24.397,99	22.944,50	96.157,51
	104/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	77.600,00		57.400,70	50.816,83	20.199,30	6.583,87
	104/613514/01	Participation à la Coordination provinciale des pouvoirs locaux	138.717,00		138.716,25	138.716,25	0,75	
		T71 D.O. Fonctionnement - Direction générale transversale						
	104/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	24.500,00		23.320,39	19.359,39	1.179,61	3.961,00
	104/612000/01	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	1,00				1,00	
	104/613100/01	Fonctionnement administratif	131.533,17		117.742,72	105.732,23	13.790,45	12.010,49
	104/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	18.616,83		18.616,77	18.616,77	0,06	
	104/613400/01	Frais d'usage des véhicules	21.500,00		21.188,70	19.551,95	311,30	1.636,75
		T71 D.O. Fonctionnement - Services du Directeur Financier provincial						
	121/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	100,00				100,00	
	121/612400/01	Honoraires, bureau d'études, coordination de chantiers	5.000,00		4.011,15	4.011,15	988,85	

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	121/613100/01	Fonctionnement administratif	10.000,00		7.124,93	6.067,59	2.875,07	1.057,34
	121/613400/01	Frais d'usage des véhicules	6.000,00		4.905,95	4.205,35	1.094,05	700,60
	121/653020/01	Frais de gestion des comptes	18.500,00		18.500,00	18.500,00		
		T71 D.O. Fonctionnement - Maison de la Formation						
	106/610000/01	Loyers d'immeubles et charges locatives	67.000,00		65.442,21	59.896,37	1.557,79	5.545,84
	106/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	20.000,00		5.650,51	4.650,51	14.349,49	1.000,00
	106/612000/01	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	1,00				1,00	
	106/613100/01	Fonctionnement administratif	90.700,00		81.137,15	73.651,49	9.562,85	7.485,66
	106/613200/01	Fonctionnement technique	850.100,00		832.858,48	580.858,74	17.241,52	251.999,74
	106/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	554.000,00		526.109,62	452.998,78	27.890,38	73.110,84
	106/613400/01	Frais d'usage des véhicules	74.000,00		54.316,34	49.761,34	19.683,66	4.555,00
		T71 D.O. Fonctionnement - Ecole Provinciale d'Administration						
	106/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	1.000,00		339,91	339,91	660,09	
	106/613100/01	Fonctionnement administratif	19.000,00		18.554,79	16.361,63	445,21	2.193,16

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	106/613200/01	Fonctionnement technique	44.200,00		20.860,44	16.392,28	23.339,56	4.468,16
		T71 D.O. Fonctionnement - Direction du protocole et des relations internationales						
	104/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	2.000,00		1.528,30	1.528,30	471,70	
	104/612000/01	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	1,00				1,00	
	104/613100/01	Fonctionnement administratif	519.200,00		499.902,10	471.885,54	19.297,90	28.016,56
		T71 D.O. Fonctionnement - Service de la Communication						
	104/610000/01	Loyers d'immeubles et charges locatives	29.285,00		29.283,10	29.283,10	1,90	
	104/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	3.000,00		2.990,86	2.974,02	9,14	16,84
	104/612000/01	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	1,00				1,00	
	104/613100/01	Fonctionnement administratif	148.250,00		147.085,48	103.972,34	1.164,52	43.113,14
	104/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	23.569,73		23.067,93	17.840,93	501,80	5.227,00
	104/613400/01	Frais d'usage des véhicules	4.300,00		1.511,02	1.447,76	2.788,98	63,26
		T71 D.O. Fonctionnement - Maison du Canton de Hannut						
	104/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	500,00		499,55	410,55	0,45	89,00

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	104/613100/01	Fonctionnement administratif	2.120,00		1.717,58	1.202,78	402,42	514,80
	104/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	36.700,00		33.927,13	31.605,84	2.772,87	2.321,29
		Total T71 D.O. Fonctionnement	8.123.924,49		7.469.000,15	5.800.385,93	654.924,34	1.668.614,22
		T72 D.O. Transfert - Administration générale						
	104/640100/01	Subside à l'Asbl "Service social des agents provinciaux de Liège"	190.878,00		190.878,00	190.878,00		
	104/640103/01	Subsides pour la location de chapiteaux et matériel	155.000,00		20.622,00	7.314,00	134.378,00	13.308,00
	104/640121/01	Subsides aux anciens combattants, déportés, réfractaires et patriotes	3.250,00		1.250,00	750,00	2.000,00	500,00
	104/640122/01	Subside à l'Asbl "MNEMA cité miroir" en collaboration avec la Région wallonne, la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Ville de Liège	150.000,00		150.000,00	150.000,00		
	104/640157/01	Subside à l'Asbl "Le grand Liège"	5.000,00		5.000,00	5.000,00		
	104/640613/01	Subside à l'Asbl "Association de parents pour la protection des enfants sur les routes", à Herstal	2.479,00		2.479,00			2.479,00
		T72 D.O. Transfert - Département des relations avec les Territoires, les Villes et les Communes						
	104/640130/01	Subside à l'Asbl "Coordination provinciale des conférences d'arrondissements des bourgmestres et du Collège provincial de Liège" dénommée "Liège Europe Métropole"	89.389,00		89.388,44	89.388,44	0,56	
	104/640131/01	Subside à l'Asbl Groupement d'Informations Géographiques (GIG)	96.803,00		96.802,46	96.802,46	0,54	
	104/640132/01	Interventions dans les projets supracommunaux : 10% du fonds des provinces affectés, en accord avec les communes concernées, à la prise en charge de dépenses nouvelles nécessitées par le financement des zones de secours						

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	104/640133/01	Accord de coopération avec la Communauté germanophone et la Conférence des Bourgmestres des communes germanophones - Dotation	871.000,00		871.000,00	871.000,00		
	104/640134/01	Subsides supracommunaux	200.000,00		200.000,00			200.000,00
	104/640136/01	Financement provincial des zones de secours : intervention au profit des zones 1 Hesbaye, 2 Liège Intercommunale d'incendie de Liège et environs, 3 Hesbaye-Meuse-Condroz, 4 Vesdre-Hoëgne&Plateau, 5 Warche- Amblève-Lienne						
	104/640137/01	Financement provincial des zones de secours : intervention au profit de la zone 6 Hilfeleistungszone DG - Deutschsprachige Gemeinschaft						
	104/640138/01	Inondations : aides aux communes et acteurs de terrains dans le cadre dela dotation régionale de 2M€ reçue à cet effet	1.142.000,00		1.141.834,87	1.116.834,87	165,13	25.000,00
		T72 D.O. Transfert - Direction du protocole et des relations internationales						
	104/640160/01	Subside pour l'organisation de la Journée Italienne au profit de Blegny-Mine Asbl	2.000,00		2.000,00	2.000,00		
	104/640161/01	Subside pour les Francofolies au profit de l'Asbl "Belgomania"	40.000,00		40.000,00	40.000,00		
	104/640226/01	Subside de fonctionnement à la Fondation Edgard Milhaud	10.000,00		10.000,00	10.000,00		
	104/640505/01	Subsides pour l'organisation des fêtes de Wallonie	20.000,00		9.900,00	9.900,00	10.100,00	
	104/640517/01	Subside pour le Festival du Film policier au profit de l'Asbl "Le Festival du Film Policier"						
	104/640520/01	Subside pour l'organisation des Fêtes de Wallonie au profit de l'Asbl "Fêtes de Wallonie à Seraing"	20.000,00		20.000,00	20.000,00		
	104/640525/01	Subside à la Sprl Les Ardentes	40.000,00		40.000,00	40.000,00		
	104/640530/01	Subsides pour l'organisation d'évènements et de folklore	80.000,00		33.120,55	23.900,00	46.879,45	9.220,55

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	104/640541/01	Subside à l'asbl Cinélabel Films organisatrice du Festival de Comédie	38.000,00		38.000,00	38.000,00		
		T72 D.O. Transfert - Service de la Communication						
	104/640120/01	Subsides pour les actions visant la communication	8.000,00		7.100,00	300,00	900,00	6.800,00
	104/640124/01	Subside à l'Asbl "Maison de la Presse"	20.700,00		20.700,00	20.700,00		
		Total T72 D.O. Transfert	3.184.499,00		2.990.075,32	2.732.767,77	194.423,68	257.307,55
		T7X D.O. Dettes - Administration générale						
	104/430030/01	Remboursements d'emprunts	458.600,00		458.377,44	458.377,44	222,56	
	104/431030/01	Remboursements d'emprunts subsidiés						
	104/650010/01	Intérêts d'emprunts	152.500,00		152.080,90	152.080,90	419,10	
	104/650200/01	Intérêts d'emprunts subsidiés						
		T7X D.O. Dettes - Maison de la Formation						
	106/430030/01	Remboursements d'emprunts	986.800,00		986.705,60	986.705,60	94,40	
	106/650010/01	Intérêts d'emprunts	145.200,00		145.171,78	145.171,78	28,22	
		Total T7X D.O. Dettes	1.743.100,00		1.742.335,72	1.742.335,72	764,28	

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	Total Administration générale		65.229.409,40		64.163.590,63	60.720.235,47	1.065.818,77	3.443.355,16
F129	Patrimoine privé							
		T71 D.O. Fonctionnement - Patrimoine						
	124/617200/01	Précompte immobilier sur propriétés provinciales	210.111,52		210.111,52	30.439,33		179.672,19
		T71 D.O. Fonctionnement - Bâtiment Charlemagne						
	124/613100/01	Fonctionnement administratif	2.600,00		2.096,01	1.530,56	503,99	565,45
	124/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	182.000,00		167.912,52	147.323,38	14.087,48	20.589,14
		T71 D.O. Fonctionnement - Espace Saint-Jean bld de la Sauvenière						
	124/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	31.953,30		31.808,85	31.353,30	144,45	455,55
		T71 D.O. Fonctionnement - Bâtiment Fonds Saint-Servais						
	124/613100/01	Fonctionnement administratif	6.500,00		3.558,10	2.406,72	2.941,90	1.151,38
	124/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	58.340,00		54.283,00	51.966,84	4.057,00	2.316,16
		T71 D.O. Fonctionnement - Bld d'Avroy 28-30						
	124/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	19.000,00		17.556,90	17.550,16	1.443,10	6,74

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		T71 D.O. Fonctionnement - Bâtiment Vertbois						
	124/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	61.000,00		46.249,04	46.249,04	14.750,96	
		T71 D.O. Fonctionnement - Quartier Saint-Laurent						
	124/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	290.000,00		283.462,00	225.197,21	6.538,00	58.264,79
		T71 D.O. Fonctionnement - Parking Solvay						
	124/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	5.000,00		1.150,96	1.150,96	3.849,04	
		T71 D.O. Fonctionnement - Val Benoît						
	124/610000/01	Loyers d'immeubles et charges locatives	61.952,00		61.952,00	61.952,00		
	124/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	360.180,00		315.239,78	282.329,43	44.940,22	32.910,35
		T71 D.O. Fonctionnement - Caserne de Saive						
	124/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	33.010,42		32.285,23	32.285,23	725,19	
		Total T71 D.O. Fonctionnement	1.321.647,24		1.227.665,91	931.734,16	93.981,33	295.931,75
		T7X D.O. Dettes - Patrimoine						
	124/430030/01	Remboursements d'emprunts	659.600,00		659.329,49	659.329,49	270,51	

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	124/650010/01	Intérêts d'emprunts	92.200,00		92.070,27	92.070,27	129,73	
		Total T7X D.O. Dettes	751.800,00		751.399,76	751.399,76	400,24	
	Total Patrimoine privé		2.073.447,24		1.979.065,67	1.683.133,92	94.381,57	295.931,75
F139	Services généraux							
		T70 D.O. Personnel - Archives provinciales						
	133/620000/01	Rémunérations	230.155,00		223.167,34	223.167,34	6.987,66	
	133/621000/01	Allocations sociales directes	14.495,00		14.494,32	14.494,32	0,68	
	133/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	40.830,00		40.655,40	40.655,40	174,60	
	133/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	57.195,00		56.243,85	56.243,85	951,15	
	133/625000/01	Abonnements sociaux	10,00				10,00	
		T70 D.O. Personnel - Direction générale des Infrastructures et du Développement Durable						
	137/620000/01	Rémunérations	12.464.047,04		12.464.047,04	12.464.047,04		
	137/621000/01	Allocations sociales directes	961.414,98		961.414,98	961.414,98		
	137/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	2.534.862,67		2.534.862,67	2.534.862,67		

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	137/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	2.499.742,61		2.499.742,61	2.499.742,61		
	137/625000/01	Abonnements sociaux	39.212,25		39.212,25	39.212,25		
	137/628010/01	Remboursements de traitements						
		T70 D.O. Personnel - Pôle publications						
	134/620000/01	Rémunérations	129.010,74		129.010,74	129.010,74		
	134/621000/01	Allocations sociales directes	9.614,51		9.614,51	9.614,51		
	134/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	37.231,29		37.231,29	37.231,29		
	134/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions						
	134/625000/01	Abonnements sociaux	97,30		97,30	97,30		
		T70 D.O. Personnel - Imprimerie centrale						
	134/620000/01	Rémunérations	1.082.029,26		1.061.995,22	1.061.995,22	20.034,04	
	134/621000/01	Allocations sociales directes	83.475,00		83.462,36	83.462,36	12,64	
	134/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	225.837,88		225.679,89	225.679,89	157,99	
	134/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	188.750,00		188.598,23	188.598,23	151,77	

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	134/625000/01	Abonnements sociaux	3.370,00		2.546,74	2.546,74	823,26	
		T70 D.O. Personnel - Complexe des Hauts-Sarts						
	138/620000/01	Rémunérations	651.289,94		651.289,94	651.289,94		
	138/621000/01	Allocations sociales directes	45.808,97		45.808,97	45.808,97		
	138/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	131.787,63		131.787,63	131.787,63		
	138/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	129.144,40		129.091,99	129.091,99	52,41	
	138/625000/01	Abonnements sociaux						
		T70 D.O. Personnel - Direction des Systèmes d'Information						
	139/620000/01	Rémunérations	2.146.008,59		2.144.479,31	2.144.479,31	1.529,28	
	139/621000/01	Allocations sociales directes	153.291,13		153.291,13	153.291,13		
	139/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	425.335,64		425.335,64	425.335,64		
	139/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	469.866,68		466.083,81	466.083,81	3.782,87	
	139/625000/01	Abonnements sociaux	18.639,96		18.639,96	17.139,96		1.500,00
		Total T70 D.O. Personnel	24.772.553,47		24.737.885,12	24.736.385,12	34.668,35	1.500,00

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		T71 D.O. Fonctionnement - Archives provinciales						
	133/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	500,00		65,40	65,40	434,60	
	133/613100/01	Fonctionnement administratif	5.800,00		3.524,55	2.029,35	2.275,45	1.495,20
	133/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	36.583,33		35.679,59	35.348,53	903,74	331,06
		T71 D.O. Fonctionnement - Direction générale des Infrastructures et du Développement Durable						
	137/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	280.000,00		225.774,96	225.774,96	54.225,04	
	137/612000/01	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	1,00				1,00	
	137/613100/01	Fonctionnement administratif	217.000,00		188.302,44	127.678,28	28.697,56	60.624,16
	137/613200/01	Fonctionnement technique	831.750,00		826.933,79	719.596,76	4.816,21	107.337,03
	137/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	441.650,00		393.449,51	324.467,40	48.200,49	68.982,11
	137/613400/01	Frais d'usage des véhicules	155.000,00		142.893,63	127.711,56	12.106,37	15.182,07
	137/613519/01	Cotisation au réseau Cluster Tweed	350,00		350,00	350,00		
		T71 D.O. Fonctionnement - Pôle publications						
	134/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	1.000,00				1.000,00	

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	134/613100/01	Fonctionnement administratif	6.500,00				6.500,00	
		T71 D.O. Fonctionnement - Imprimerie centrale						
	134/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	6.064,45		6.064,45	6.064,45		
	134/613100/01	Fonctionnement administratif	6.935,55		4.547,58	4.354,38	2.387,97	193,20
	134/613200/01	Fonctionnement technique	850.000,00		805.321,61	793.615,46	44.678,39	11.706,15
	134/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	7.500,00		5.228,15	3.730,46	2.271,85	1.497,69
		T71 D.O. Fonctionnement - Complexe des Hauts-Sarts						
	138/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	100,00		40,40	40,40	59,60	
	138/612000/01	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	1,00				1,00	
	138/613100/01	Fonctionnement administratif	2.545,00		2.147,00	2.117,31	398,00	29,69
	138/613200/01	Fonctionnement technique	114.500,00		108.545,83	83.343,44	5.954,17	25.202,39
	138/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	202.000,00		197.971,72	162.038,48	4.028,28	35.933,24
	138/613400/01	Frais d'usage des véhicules	42.000,00		34.125,56	34.125,56	7.874,44	
		T71 D.O. Fonctionnement - Direction des Systèmes d'Information						

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	139/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	5.000,00		4.126,23	4.126,23	873,77	
	139/613100/01	Fonctionnement administratif	17.000,00		9.234,11	6.648,63	7.765,89	2.585,48
	139/613400/01	Frais d'usage des véhicules	2.500,00		1.963,48	1.777,33	536,52	186,15
		T71 D.O. Fonctionnement - Service informatique central						
	139/613601/01	Informatisation des services provinciaux	4.481.960,00		4.415.313,75	3.588.537,48	66.646,25	826.776,27
	139/613630/01	Dépenses afférentes à l'ensemble du réseau de la Province de Liège	809.340,00		796.610,91	706.457,32	12.729,09	90.153,59
		Total T71 D.O. Fonctionnement	8.523.580,33		8.208.214,65	6.959.999,17	315.365,68	1.248.215,48
		T72 D.O. Transfert - Infrastructures et Développement durable						
	137/640140/01	Subsides aux actions dans le cadre du Développement durable	36.000,00		23.750,00	12.500,00	12.250,00	11.250,00
		Total T72 D.O. Transfert	36.000,00		23.750,00	12.500,00	12.250,00	11.250,00
		T7X D.O. Dettes - Archives provinciales						
	133/430030/01	Remboursements d'emprunts	30.600,00		30.557,52	30.557,52	42,48	
	133/650010/01	Intérêts d'emprunts	500,00		462,17	462,17	37,83	
		T7X D.O. Dettes - Direction générale des Infrastructures et du Développement Durable						

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	137/430030/01	Remboursements d'emprunts	134.800,00		134.718,50	134.718,50	81,50	
	137/650010/01	Intérêts d'emprunts	16.100,00		16.014,05	16.014,05	85,95	
		T7X D.O. Dettes - Régie Provinciale Autonome						
	134/430030/01	Remboursements d'emprunts	40.000,00		40.000,00	40.000,00		
		T7X D.O. Dettes - Imprimerie centrale						
	134/430030/01	Remboursements d'emprunts	17.500,00		17.500,00	17.500,00		
	134/650010/01	Intérêts d'emprunts						
		T7X D.O. Dettes - Complexe des Hauts-Sarts						
	138/430030/01	Remboursements d'emprunts	7.000,00		6.926,61	6.926,61	73,39	
	138/650010/01	Intérêts d'emprunts	1.900,00		1.835,04	1.835,04	64,96	
		Total T7X D.O. Dettes	248.400,00		248.013,89	248.013,89	386,11	
	Total Services généraux		33.580.533,80		33.217.863,66	31.956.898,18	362.670,14	1.260.965,48
F169	Relations extérieures et internationales							
		T70 D.O. Personnel - Direction du protocole et des relations internationales						

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	151/620000/01	Rémunérations	271.122,57		271.122,57	271.122,57		
	151/621000/01	Allocations sociales directes	20.015,89		20.015,89	20.015,89		
	151/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	51.175,72		51.175,72	51.175,72		
	151/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	61.809,78		61.809,78	61.809,78		
	151/625000/01	Abonnements sociaux	169,66		169,66	169,66		
		Total T70 D.O. Personnel	404.293,62		404.293,62	404.293,62		
		T71 D.O. Fonctionnement - Direction du protocole et des relations internationales						
	151/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	6.000,00		4.002,07	4.002,07	1.997,93	
	151/612000/01	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	500,00				500,00	
	151/613100/01	Fonctionnement administratif	91.940,00		40.050,69	34.857,79	51.889,31	5.192,90
		T71 D.O. Fonctionnement - Programmes de coopération internationale						
	153/613512/01	Cotisation au Groupement Européen de Coopération Territoriale (GECT) EMR	117.590,00		117.590,00	117.590,00		
		Total T71 D.O. Fonctionnement	216.030,00		161.642,76	156.449,86	54.387,24	5.192,90
		T72 D.O. Transfert - Secours aux victimes de catastrophes						

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	141/640152/01	Aide aux victimes d'une catastrophe en Belgique et à l'étranger	10.000,00		963,90	579,96	9.036,10	383,94
		T72 D.O. Transfert - Relations avec l'étranger						
	151/640150/01	Subsides pour les problèmes et actions internationales	24.525,00		5.000,00	3.500,00	19.525,00	1.500,00
	151/640159/01	Subside pour les Festivités du 14 juillet au profit de l'Asbl "Les Amitiés françaises"	2.500,00		2.500,00	2.500,00		
		T72 D.O. Transfert - Programmes de coopération internationale						
	153/640155/01	Co-financement de projets européens	25.000,00		12.800,73	12.800,73	12.199,27	
		Total T72 D.O. Transfert	62.025,00		21.264,63	19.380,69	40.760,37	1.883,94
	Total Relations extérieures et internationales		682.348,62		587.201,01	580.124,17	95.147,61	7.076,84
F399	Sécurité et ordre public							
		T70 D.O. Personnel - Département des relations avec les Territoires, les Villes et les Communes						
	351/628010/01	Remboursements de traitements	87.700,00		75.544,42	55.026,36	12.155,58	20.518,06
		T70 D.O. Personnel - Police						
	331/620000/01	Rémunérations						
	331/621000/01	Allocations sociales directes						

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	331/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale						
	331/625000/01	Abonnements sociaux						
	331/628010/01	Remboursements de traitements	447.875,00		416.688,37	253.961,23	31.186,63	162.727,14
		Total T70 D.O. Personnel	535.575,00		492.232,79	308.987,59	43.342,21	183.245,20
		T71 D.O. Fonctionnement - Département des relations avec les Territoires, les Villes et les Communes						
	351/613200/01	Fonctionnement technique	185.000,00		178.593,01	165.840,02	6.406,99	12.752,99
		T71 D.O. Fonctionnement - Police						
	331/611000/01	Frais de déplacement et de séjour						
	331/612000/01	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs						
	331/613100/01	Fonctionnement administratif	193,64		193,60	193,60	0,04	
	331/613200/01	Fonctionnement technique	7.219,36		7.219,35	7.219,35	0,01	
		Total T71 D.O. Fonctionnement	192.413,00		186.005,96	173.252,97	6.407,04	12.752,99
		T72 D.O. Transfert - Département des relations avec les Territoires, les Villes et les Communes						
	351/640132/01	Interventions dans les projets supracommunaux : 10% du fonds des provinces affectés, en accord avec les communes concernées, à la prise en charge de dépenses nouvelles nécessitées par le financement des zones de secours	3.271.046,00		2.308.524,85		962.521,15	2.308.524,85

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	351/640136/01	Financement provincial des zones de secours : intervention au profit des zones 1 Hesbaye, 2 Liège Intercommunale d'incendie de Liège et environs, 3 Hesbaye-Meuse-Condroz, 4 Vesdre-Hoëgne&Plateau, 5 Warche- Amblève-Lienne	26.240.446,00		26.240.445,49	26.240.445,49	0,51	
	351/640137/01	Financement provincial des zones de secours : intervention au profit de la zone 6 Hilfeleistungszone DG - Deutschsprachige Gemeinschaft	777.594,00		777.593,41	777.593,41	0,59	
		T72 D.O. Transfert - Secours d'urgence						
	352/640705/01	Intervention dans le projet du centre de secours médicalisé de Bra-sur-Lienne	52.000,00		52.000,00	52.000,00		
		Total T72 D.O. Transfert	30.341.086,00		29.378.563,75	27.070.038,90	962.522,25	2.308.524,85
	Total Sécurité et ordre public		31.069.074,00		30.056.802,50	27.552.279,46	1.012.271,50	2.504.523,04
F429	Communications routières							
		T7X D.O. Dettes - Service technique provincial						
	420/430030/01	Remboursements d'emprunts	17.400,00		17.310,10	17.310,10	89,90	
	420/650010/01	Intérêts d'emprunts	100,00		70,31	70,31	29,69	
		T7X D.O. Dettes - Voirie						
	421/430030/01	Remboursements d'emprunts	62.900,00		62.865,91	62.865,91	34,09	
	421/650010/01	Intérêts d'emprunts	12.700,00		12.637,54	12.637,54	62,46	
		T7X D.O. Dettes - Lignes vicinales						

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	422/653030/01	Annuités pour la formation du capital des lignes vicinales	16.000,00		15.953,27	15.953,27	46,73	
		Total T7X D.O. Dettes	109.100,00		108.837,13	108.837,13	262,87	
	Total Communications routières		109.100,00		108.837,13	108.837,13	262,87	
F449	Voies navigables - Hydraulique							
		T71 D.O. Fonctionnement - Cours d'eau non navigables						
	484/613720/01	Frais d'entretien des cours d'eau non navigables de 2ème catégorie	718.000,00		717.022,74	408.089,45	977,26	308.933,29
		Total T71 D.O. Fonctionnement	718.000,00		717.022,74	408.089,45	977,26	308.933,29
		T72 D.O. Transfert - Cours d'eau non navigables						
	484/640201/01	Subvention pour l'élaboration du contrat de rivière "Ourthe"	4.420,00		4.420,00	4.420,00		
	484/640202/01	Subvention pour l'élaboration du contrat de rivière "Vesdre"	6.460,00		6.460,00	6.460,00		
	484/640204/01	Subvention pour l'élaboration du contrat de rivière "Amblève"	6.545,00		6.545,00	6.545,00		
	484/640206/01	Subvention pour l'élaboration du contrat de rivière "Gette"	3.315,00		3.315,00	3.315,00		
	484/640208/01	Subvention à l'Asbl "Contrat de rivière de la Meuse, Aval et Affluents"	10.965,00		10.965,00	10.965,00		
	484/640209/01	Subventions dans le cadre d'actions ponctuelles ou spécifiques liées aux contrats de rivières	9.500,00				9.500,00	

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	484/640210/01	Subvention pour l'élaboration du contrat de rivière "Moselle"	3.995,00		3.995,00	3.995,00		
		Total T72 D.O. Transfert	45.200,00		35.700,00	35.700,00	9.500,00	
		T7X D.O. Dettes - Hydraulique						
	482/430030/01	Remboursements d'emprunts	148.800,00		148.769,82	148.769,82	30,18	
	482/650010/01	Intérêts d'emprunts	8.700,00		8.621,18	8.621,18	78,82	
		T7X D.O. Dettes - Cours d'eau non navigables						
	484/430030/01	Remboursements d'emprunts	169.200,00		169.173,91	169.173,91	26,09	
	484/650010/01	Intérêts d'emprunts	22.300,00		22.209,32	22.209,32	90,68	
		Total T7X D.O. Dettes	349.000,00		348.774,23	348.774,23	225,77	
		Total Voies navigables - Hydraulique	1.112.200,00		1.101.496,97	792.563,68	10.703,03	308.933,29
F529	Economie, commerce et artisanat							
		T71 D.O. Fonctionnement - Economie - Commerce - Artisanat						
	511/613506/01	Cotisation au centre international de recherches et d'information sur l'économie collective "C.I.R.I.E.C." - section de Liège - à Liège	1.750,00		1.750,00	1.750,00		
		Total T71 D.O. Fonctionnement	1.750,00		1.750,00	1.750,00		

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		T72 D.O. Transfert - Economie - Commerce - Artisanat						
	511/640220/01	Participation à l'attribution du prix "Merlot-Leclercq"	1.000,00		1.000,00			1.000,00
	511/640221/01	Subside au centre international de recherches et d'information sur l'économie collective - Section de Liège (C.I.R.I.E.C.)	2.479,00		2.479,00	2.479,00		
		T72 D.O. Transfert - Artisanat et métiers d'arts						
	523/640222/01	Subsides aux Chambres de commerce et d'industrie de la province de Liège de Liège	20.000,00		20.000,00			20.000,00
		Total T72 D.O. Transfert	23.479,00		23.479,00	2.479,00		21.000,00
	Total Economie, commerce et artisanat		25.229,00		25.229,00	4.229,00		21.000,00
F559	Industrie et énergie							
		T70 D.O. Personnel - SPI						
	530/620000/01	Rémunérations	148.580,94		148.580,94	148.580,94		
	530/621000/01	Allocations sociales directes	10.580,00		10.579,50	10.579,50	0,50	
	530/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	22.268,11		22.268,11	22.268,11		
	530/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	50.650,49		50.650,49	50.650,49		
		Total T70 D.O. Personnel	232.079,54		232.079,04	232.079,04	0,50	

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		T72 D.O. Transfert - Industrie et énergie						
	530/640300/01	Contribution à l'action de la SPI	1.437.600,00		1.437.599,47	1.437.599,47	0,53	
	530/640305/01	Accord de coopération avec la Communauté germanophone et la Conférence des Bourgmestres des communes germanophones - Subside à la WFG	250.000,00		250.000,00	250.000,00		
		Total T72 D.O. Transfert	1.687.600,00		1.687.599,47	1.687.599,47	0,53	
		T7X D.O. Dettes - SPI						
	530/430033/01	Remboursements d'emprunts pour libération de parts B au capital de la SPI						
	530/650015/01	Intérêts d'emprunts pour la libération de parts B au capital de la SPI						
		T7X D.O. Dettes - Industrie et énergie						
	530/430033/01	Remboursements d'emprunts pour libération de parts B au capital de la SPI	537.600,00		537.521,88	537.521,88	78,12	
	530/430047/01	Remboursements d'emprunts pour libération de parts dans le projet de développement touristique, patrimonial et économique du site du Val Saint-Lambert, en partenariat avec la Région wallonne et la Ville de Seraing	77.200,00		77.136,66	77.136,66	63,34	
	530/650015/01	Intérêts d'emprunts pour la libération de parts B au capital de la SPI	91.300,00		91.267,27	91.267,27	32,73	
	530/650047/01	Intérêts d'emprunts pour libération de parts dans le projet de développement touristique, patrimonial et économique du site du Val Saint-Lambert, en partenariat avec la Région wallonne et la Ville de Seraing	11.900,00		11.804,39	11.804,39	95,61	
		T7X D.O. Dettes - Électricité						
	552/430035/01	Remboursements d'emprunts pour libération de la souscription au capital A de l'Association liégeoise d'électricité	155.000,00		154.933,45	154.933,45	66,55	

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		Total T7X D.O. Dettes	873.000,00		872.663,65	872.663,65	336,35	
	Total Industrie et énergie		2.792.679,54		2.792.342,16	2.792.342,16	337,38	
F569	Tourisme							
		T70 D.O. Personnel - Tourisme						
	560/620000/01	Rémunérations	3.033.607,61		3.033.607,61	3.033.607,61		
	560/621000/01	Allocations sociales directes	239.627,42		239.627,42	239.627,42		
	560/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	600.356,97		600.356,97	600.356,97		
	560/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	663.741,27		663.741,27	663.741,27		
	560/625000/01	Abonnements sociaux	8.939,30		8.939,30	8.939,30		
		Total T70 D.O. Personnel	4.546.272,57		4.546.272,57	4.546.272,57		
		T72 D.O. Transfert - Tourisme						
	560/640360/01	Subvention à la Fédération du Tourisme de la Province de Liège (en ce compris les aides aux Maisons du Tourisme, aux communes, aux structures locales (SI/OT) et aux prestataires touristiques de leurs ressorts ainsi que pour la promotion pour la formation des acteurs touristiques)	1.400.000,00		1.400.000,00	1.400.000,00		
	560/640361/01	Subvention de promotion aux parcs naturels sur proposition de la Fédération du Tourisme de la Province de Liège	40.987,00		40.987,00	40.987,00		
	560/640365/01	Subvention à l'Asbl Parc naturel Hautes Fagnes Eifel, sur base de projets transfrontaliers et/ou supracommunaux	60.000,00		60.000,00	60.000,00		

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	560/640371/01	Subvention de fonctionnement aux sites touristiques paraprovinciaux (Blegny-Mine/Maison Parc Naturel HFE/DTVL), sur proposition de la Fédération du Tourisme de la Province de Liège	399.000,00		399.000,00	399.000,00		
		Total T72 D.O. Transfert	1.899.987,00		1.899.987,00	1.899.987,00		
		T7X D.O. Dettes - Tourisme						
	560/430030/01	Remboursements d'emprunts	262.200,00		261.987,01	261.987,01	212,99	
	560/430037/01	Remboursements d'emprunts pour acquisition et équipement de biens immobiliers	384.700,00		384.650,37	384.650,37	49,63	
	560/650010/01	Intérêts d'emprunts	13.900,00		13.591,22	13.591,22	308,78	
	560/650017/01	Intérêts d'emprunts pour acquisition et équipement de biens immobiliers	87.500,00		87.420,83	87.420,83	79,17	
		Total T7X D.O. Dettes	748.300,00		747.649,43	747.649,43	650,57	
	Total Tourisme		7.194.559,57		7.193.909,00	7.193.909,00	650,57	
F699	Agriculture							
		T70 D.O. Personnel - Centre provincial de formation en agriculture et ruralité						
	621/620000/01	Rémunérations	284.062,76		284.062,76	284.062,76		
	621/620900/01	Rémunérations des vacataires	41.315,00		41.314,69	32.469,69	0,31	8.845,00
	621/621000/01	Allocations sociales directes	19.880,40		19.880,40	19.880,40		

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	621/621900/01	Allocations sociales directes des vacataires	124,22				124,22	
	621/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	75.934,42		75.934,42	75.934,42		
	621/623900/01	Cotisations patronales des vacataires à la sécurité sociale	12.030,00		12.029,60	9.370,60	0,40	2.659,00
	621/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	9.413,20		9.413,20	9.413,20		
	621/625000/01	Abonnements sociaux	10,00				10,00	
	621/625900/01	Abonnements sociaux des vacataires	10,00				10,00	
	621/628010/01	Remboursements de traitements	28.800,00		28.353,56	18.588,06	446,44	9.765,50
		T70 D.O. Personnel - Pôle Laboratoires						
	621/620000/01	Rémunérations	2.459.107,24		2.455.459,56	2.455.459,56	3.647,68	
	621/621000/01	Allocations sociales directes	195.205,62		195.205,62	195.205,62		
	621/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	421.818,73		421.818,73	421.818,73		
	621/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	693.769,88		693.769,88	693.769,88		
	621/625000/01	Abonnements sociaux	2.877,60		2.877,60	2.877,60		
		T70 D.O. Personnel - Direction des services agricoles						

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	621/620000/01	Rémunérations	1.380.510,35		1.380.510,35	1.380.510,35		
	621/620900/01	Rémunérations des vacataires	2.537,79		2.537,79	2.537,79		
	621/621000/01	Allocations sociales directes	112.582,85		112.582,85	112.582,85		
	621/621900/01	Allocations sociales directes des vacataires						
	621/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	268.391,25		268.391,25	268.391,25		
	621/623900/01	Cotisations patronales des vacataires à la sécurité sociale	137,80		137,80	137,80		
	621/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	310.168,81		310.168,81	310.168,81		
	621/625000/01	Abonnements sociaux	350,00		350,00	350,00		
	621/625900/01	Abonnements sociaux des vacataires	10,00				10,00	
		T70 D.O. Personnel - Station d'analyses agricoles						
	621/620000/01	Rémunérations	828.142,69		828.142,69	828.142,69		
	621/620900/01	Rémunérations des vacataires	51.957,31		51.945,51	23.245,51	11,80	28.700,00
	621/621000/01	Allocations sociales directes	68.099,58		68.099,58	68.099,58		
	621/621900/01	Allocations sociales directes des vacataires	1.710,00		1.710,00			1.710,00

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	621/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	184.905,35		184.905,35	184.905,35		
	621/623900/01	Cotisations patronales des vacataires à la sécurité sociale	13.058,25		13.058,07	6.071,07	0,18	6.987,00
	621/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	131.335,12		131.335,12	131.335,12		
	621/625900/01	Abonnements sociaux des vacataires	11,40		11,40	11,40		
		T70 D.O. Personnel - Centre d'insémination artificielle de l'espèce porcine						
	621/620000/01	Rémunérations	123.573,31		123.573,31	123.573,31		
	621/621000/01	Allocations sociales directes	8.221,03		8.221,03	8.221,03		
	621/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	17.244,34		17.244,34	17.244,34		
	621/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	39.226,40		39.226,40	39.226,40		
		Total T70 D.O. Personnel	7.786.532,70		7.782.271,67	7.723.605,17	4.261,03	58.666,50
		T71 D.O. Fonctionnement - Centre provincial de formation en agriculture et ruralité						
	621/610000/01	Loyers d'immeubles et charges locatives	5.587,00		5.586,45	5.586,45	0,55	
	621/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	6.152,75		6.152,75	6.152,75		
	621/612000/01	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	1,00				1,00	

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	621/613100/01	Fonctionnement administratif	13.676,39		12.243,21	7.831,95	1.433,18	4.411,26
	621/613200/01	Fonctionnement technique	92.920,86		85.623,63	66.068,44	7.297,23	19.555,19
	621/613400/01	Frais d'usage des véhicules	4.400,00		3.279,34	1.001,92	1.120,66	2.277,42
		T71 D.O. Fonctionnement - Pôle Laboratoires						
	621/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	8.300,00		7.975,07	7.975,07	324,93	
	621/613100/01	Fonctionnement administratif	26.000,00		23.234,84	21.036,48	2.765,16	2.198,36
	621/613200/01	Fonctionnement technique	497.590,85		441.853,91	366.341,77	55.736,94	75.512,14
	621/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	21.170,00		17.638,07	13.327,05	3.531,93	4.311,02
	621/613400/01	Frais d'usage des véhicules	28.739,15		28.739,15	24.165,90		4.573,25
		T71 D.O. Fonctionnement - Direction des services agricoles						
	621/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	30.850,00		29.901,33	25.901,33	948,67	4.000,00
	621/612000/01	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	1,00				1,00	
	621/613100/01	Fonctionnement administratif	36.860,00		30.449,12	26.176,83	6.410,88	4.272,29
	621/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	4.700,00		3.197,97	2.587,20	1.502,03	610,77

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	621/613400/01	Frais d'usage des véhicules	8.350,00		7.367,88	6.606,78	982,12	761,10
		T71 D.O. Fonctionnement - Station d'analyses agricoles						
	621/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	10.450,00		10.371,15	8.171,15	78,85	2.200,00
	621/612000/01	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	1,00				1,00	
	621/613100/01	Fonctionnement administratif	12.550,00		9.535,67	8.250,56	3.014,33	1.285,11
	621/613200/01	Fonctionnement technique	116.850,00		114.713,73	91.739,93	2.136,27	22.973,80
	621/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	47.900,00		44.164,54	37.321,72	3.735,46	6.842,82
	621/613400/01	Frais d'usage des véhicules	36.000,00		33.438,26	31.431,11	2.561,74	2.007,15
		T71 D.O. Fonctionnement - Centre d'insémination artificielle de l'espèce porcine						
	621/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	6.000,00		5.481,91	4.481,91	518,09	1.000,00
	621/613100/01	Fonctionnement administratif	14.000,00		11.996,17	10.343,19	2.003,83	1.652,98
	621/613200/01	Fonctionnement technique	58.175,00		31.680,33	23.468,34	26.494,67	8.211,99
	621/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	45.670,00		34.585,59	33.279,58	11.084,41	1.306,01
	621/613400/01	Frais d'usage des véhicules	4.000,00		3.898,95	3.587,83	101,05	311,12

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		Total T71 D.O. Fonctionnement	1.136.895,00		1.003.109,02	832.835,24	133.785,98	170.273,78
		T72 D.O. Transfert - Information agronomique						
	620/640409/01	Subsides aux fermes pédagogiques	12.750,00		12.749,99	9.272,72	0,01	3.477,27
		T72 D.O. Transfert - Recherche scientifique						
	610/640434/01	Subside au CPL VEGEMAR	70.000,00		70.000,00	70.000,00		
		T72 D.O. Transfert - Services agricoles						
	621/640449/01	Soutien aux actions de développement et de promotion dans les domaines de l'agriculture, de la ruralité et de la production alimentaire	120.750,00		111.744,84	81.934,62	9.005,16	29.810,22
	621/640810/01	Prix des Acteurs de la Transition Ecologique et Alimentaire de la Province de Liège	40.000,00		40.000,00			40.000,00
		T72 D.O. Transfert - Élevage						
	623/640436/01	Subside au CPL PROMOGEST	122.500,00		122.500,00	122.500,00		
		Total T72 D.O. Transfert	366.000,00		356.994,83	283.707,34	9.005,17	73.287,49
		T7X D.O. Dettes - Pôle Laboratoires						
	621/430030/01	Remboursements d'emprunts	87.000,00		86.919,30	86.919,30	80,70	
	621/650010/01	Intérêts d'emprunts	13.400,00		13.301,44	13.301,44	98,56	

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		T7X D.O. Dettes - Direction des services agricoles						
	621/430030/01	Remboursements d'emprunts	19.400,00		19.321,62	19.321,62	78,38	
	621/431030/01	Remboursements d'emprunts subsidiés						
	621/650010/01	Intérêts d'emprunts	200,00		105,34	105,34	94,66	
	621/650200/01	Intérêts d'emprunts subsidiés						
		T7X D.O. Dettes - Station d'analyses agricoles						
	621/430030/01	Remboursements d'emprunts	5.200,00		5.195,90	5.195,90	4,10	
	621/431030/01	Remboursements d'emprunts subsidiés	1.700,00		1.600,40	1.600,40	99,60	
	621/650010/01	Intérêts d'emprunts						
	621/650200/01	Intérêts d'emprunts subsidiés	600,00		528,06	528,06	71,94	
		T7X D.O. Dettes - Centre d'insémination artificielle de l'espèce porcine						
	621/430030/01	Remboursements d'emprunts	41.700,00		41.626,52	41.626,52	73,48	
		T7X D.O. Dettes - Bâtiment rue Jean Stassart à Crisnée						
	621/650010/01	Intérêts d'emprunts						

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		Total T7X D.O. Dettes	169.200,00		168.598,58	168.598,58	601,42	
	Total Agriculture		9.458.627,70		9.310.974,10	9.008.746,33	147.653,60	302.227,77
F719	Enseignement : Affaires générales							
		T70 D.O. Personnel - Direction Générale de l'Enseignement et de la Formation						
	701/620000/01	Rémunérations	6.187.804,26		6.127.235,57	6.127.235,57	60.568,69	
	701/620900/01	Rémunérations des vacataires	2.940,00				2.940,00	
	701/621000/01	Allocations sociales directes	447.654,18		447.651,49	447.651,49	2,69	
	701/621900/01	Allocations sociales directes des vacataires	10,00				10,00	
	701/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	1.248.898,73		1.248.002,62	1.248.002,62	896,11	
	701/623900/01	Cotisations patronales des vacataires à la sécurité sociale	1.100,00				1.100,00	
	701/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	1.244.773,83		1.233.402,35	1.233.402,35	11.371,48	
	701/625000/01	Abonnements sociaux	5.110,00		4.606,57	3.606,57	503,43	1.000,00
	701/625900/01	Abonnements sociaux des vacataires	10,00				10,00	
	701/628010/01	Remboursements de traitements	290.970,00		290.970,00			290.970,00

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		T70 D.O. Personnel - Centres Psycho-médico-sociaux						
	706/620000/01	Rémunérations	5.644.757,35		5.644.757,35	5.644.757,35		
	706/621000/01	Allocations sociales directes	264.503,70		264.503,70	264.503,70		
	706/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	564.880,69		564.880,56	564.880,56	0,13	
	706/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	113.538,95		113.538,95	113.538,95		
	706/625000/01	Abonnements sociaux	1.869,50		1.869,50	1.869,50		
		T70 D.O. Personnel - Espace Tremplin						
	701/620000/01	Rémunérations	376.216,82		369.543,69	369.543,69	6.673,13	
	701/621000/01	Allocations sociales directes	22.904,23		22.904,23	22.904,23		
	701/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	60.805,00		57.015,65	57.015,65	3.789,35	
	701/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	116.013,95		116.013,95	116.013,95		
	701/625000/01	Abonnements sociaux	60,00				60,00	
	701/628010/01	Remboursements de traitements	65.000,00		65.000,00			65.000,00
		T70 D.O. Personnel - Maison des langues						

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	701/620000/01	Rémunérations	205.352,00		197.218,57	197.218,57	8.133,43	
	701/621000/01	Allocations sociales directes	15.330,00		15.328,80	15.328,80	1,20	
	701/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	38.290,00		36.564,86	36.564,86	1.725,14	
	701/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	50.504,00		50.254,71	50.254,71	249,29	
	701/625000/01	Abonnements sociaux	869,00		869,00	869,00		
		T70 D.O. Personnel - Internats						
	708/620000/01	Rémunérations	5.261.421,36		5.227.310,61	5.207.310,61	34.110,75	20.000,00
	708/621000/01	Allocations sociales directes	335.884,84		335.884,84	335.884,84		
	708/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	910.095,00		897.253,56	891.253,56	12.841,44	6.000,00
	708/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	1.459.692,84		1.459.692,84	1.459.692,84		
	708/625000/01	Abonnements sociaux	6.295,96		6.295,96	5.295,96		1.000,00
		T70 D.O. Personnel - Promotion de la santé à l'école						
	706/620000/01	Rémunérations	3.399.884,25		3.399.884,25	3.399.884,25		
	706/620900/01	Rémunérations des vacataires	24.401,15		24.401,15	24.401,15		

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	706/621000/01	Allocations sociales directes	244.926,75		244.926,75	244.926,75		
	706/621900/01	Allocations sociales directes des vacataires	10,00				10,00	
	706/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	724.732,34		724.732,34	724.732,34		
	706/623900/01	Cotisations patronales des vacataires à la sécurité sociale	6.810,90		6.810,90	6.810,90		
	706/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	625.547,05		625.260,09	625.260,09	286,96	
	706/625000/01	Abonnements sociaux	6.000,44		6.000,44	6.000,44		
	706/625900/01	Abonnements sociaux des vacataires	10,00				10,00	
		Total T70 D.O. Personnel	29.975.879,07		29.830.585,85	29.446.615,85	145.293,22	383.970,00
		T71 D.O. Fonctionnement - Direction Générale de l'Enseignement et de la Formation						
	701/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	33.500,00		33.285,58	28.722,58	214,42	4.563,00
	701/612000/01	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	1,00				1,00	
	701/613022/01	Attribution de prix à des élèves méritants de l'enseignement provincial	9.500,00				9.500,00	
	701/613023/01	Prix "Fernand Petit, Rousseau-Boshowers, Raymonde Simon, Marthe Brabant-Veckmans, ICAN"	9.850,00		8.750,00	7.757,35	1.100,00	992,65
	701/613100/01	Fonctionnement administratif	417.900,00		406.141,97	388.129,97	11.758,03	18.012,00

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	701/613200/01	Fonctionnement technique	309.100,00		264.195,32	244.894,02	44.904,68	19.301,30
	701/613280/01	Acquisition de bulletins scolaires et registres pour l'enseignement secondaire	20.000,00		8.895,61	8.895,61	11.104,39	
	701/613283/01	Mise en conformité des machines	100.000,00		99.948,48	62.539,43	51,52	37.409,05
	701/613286/01	Acquisition de manuels scolaires et supports pédagogiques pour l'enseignement secondaire	100.000,00		89.694,91	203,91	10.305,09	89.491,00
	701/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	35.420,00		21.453,35	20.311,11	13.966,65	1.142,24
	701/613400/01	Frais d'usage des véhicules	56.000,00		39.358,64	29.322,15	16.641,36	10.036,49
		T71 D.O. Fonctionnement - Formation continuée						
	700/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	7.000,00		429,32	429,32	6.570,68	
	700/611500/01	Formation permanente du personnel enseignant	20.000,00		11.609,25	8.935,25	8.390,75	2.674,00
	700/613100/01	Fonctionnement administratif	3.050,00		699,10	411,29	2.350,90	287,81
		T71 D.O. Fonctionnement - Centres Psycho-médico-sociaux						
	706/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	57.205,07		57.204,25	51.460,25	0,82	5.744,00
	706/612000/01	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	1,00				1,00	
	706/613100/01	Fonctionnement administratif	19.510,00		17.283,48	11.675,23	2.226,52	5.608,25

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	706/613200/01	Fonctionnement technique	57.491,33		55.975,48	52.396,72	1.515,85	3.578,76
	706/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	72.393,60		68.760,20	66.469,74	3.633,40	2.290,46
		T71 D.O. Fonctionnement - Espace Tremplin						
	701/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	300,00		49,15	49,15	250,85	
	701/613100/01	Fonctionnement administratif						
		T71 D.O. Fonctionnement - Maison des langues						
	701/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	500,00		456,40	456,40	43,60	
	701/612000/01	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	1,00				1,00	
	701/613100/01	Fonctionnement administratif	23.550,00		15.524,45	15.497,49	8.025,55	26,96
	701/613200/01	Fonctionnement technique	3.000,00		2.568,96	2.568,96	431,04	
		T71 D.O. Fonctionnement - Internats						
	708/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	1.000,00		331,76	331,76	668,24	
	708/613100/01	Fonctionnement administratif	7.000,00		4.861,08	4.375,53	2.138,92	485,55
	708/613200/01	Fonctionnement technique	1.299.750,00		1.261.159,06	1.043.404,03	38.590,94	217.755,03

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	708/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	589.600,00		507.072,12	441.031,29	82.527,88	66.040,83
		T71 D.O. Fonctionnement - Repas scolaires						
	702/613200/01	Fonctionnement technique	1.000.000,00		795.622,54	627.641,94	204.377,46	167.980,60
		T71 D.O. Fonctionnement - Promotion de la santé à l'école						
	706/610000/01	Loyers d'immeubles et charges locatives	70.500,00		69.463,34	69.463,34	1.036,66	
	706/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	9.000,00		8.999,53	5.803,53	0,47	3.196,00
	706/612000/01	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	58.000,00		44.168,03	29.168,03	13.831,97	15.000,00
	706/613100/01	Fonctionnement administratif	34.600,00		28.263,01	25.968,80	6.336,99	2.294,21
	706/613200/01	Fonctionnement technique	353.000,00		313.793,48	304.645,02	39.206,52	9.148,46
	706/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	78.000,00		53.047,60	48.954,56	24.952,40	4.093,04
		T71 D.O. Fonctionnement - Enseignement - Affaires générales						
	700/613025/01	Mise en oeuvre de projets subsidiés dans l'enseignement provincial	890.000,00		887.243,37	849.194,78	2.756,63	38.048,59
	700/613381/01	Entretiens et réparations des sanitaires et des chambres froides dans l'enseignement	95.000,00		74.428,57	25.434,89	20.571,43	48.993,68
	700/613507/01	Cotisation au Conseil des pouvoirs organisateurs de l'enseignement officiel neutre subventionné	70.747,00		70.746,63	70.746,63	0,37	

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	700/613508/01	Cotisation au Conseil de l'enseignement des communes et des provinces	2.272,00		2.259,52	2.259,52	12,48	
	700/613516/01	Cotisation numérique au Centre de Ressources de l'Enseignement Officiel Subventionné	1.815,00		907,50	907,50	907,50	
		Total T71 D.O. Fonctionnement	5.915.557,00		5.324.651,04	4.550.457,08	590.905,96	774.193,96
		T72 D.O. Transfert - Centres Psycho-médico-sociaux						
	706/640017/01	Accord de coopération avec la Communauté germanophone et la Conférence des Bourgmestres des communes germanophones - Subside au Centre pour le développement sain des enfants et des jeunes	64.000,00		64.000,00	64.000,00		
		T72 D.O. Transfert - Internats						
	708/642050/01	Remboursements de redevances d'internat	70.000,00		61.544,82	61.544,82	8.455,18	
		T72 D.O. Transfert - Enseignement - Affaires générales						
	700/640437/01	Interventions dans les dépenses d'opérateurs partenaires de projets subsidiés portés par la Province	4.526,00		4.526,00	4.526,00		
	700/640452/01	Subsides dans le cadre de la promotion de l'enseignement et de la sensibilisation aux métiers techniques	12.000,00		7.300,00	4.500,00	4.700,00	2.800,00
	700/640458/01	Subsides aux intervenants dans le projet "Espace tremplin"	55.000,00		55.000,00	55.000,00		
	700/640459/01	Avantages sociaux	4.596,00		4.595,60		0,40	4.595,60
	700/640461/01	Subside à l'Asbl "Carrefour", Centre de loisirs des écoles provinciales	15.871,00				15.871,00	
	700/640566/01	Subside à l'Asbl Association Sportive de l'Enseignement provincial	20.000,00		20.000,00			20.000,00

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	700/640645/01	Prix récompensant des travaux de fin d'études contribuant à la lutte globale contre le réchauffement climatique	500,00		500,00	500,00		
	700/642011/01	Remboursements de subventions	200.000,00		142.055,71	142.055,71	57.944,29	
	700/642070/01	Versements à la Fédération Wallonie-Bruxelles de minerval et droits d'inscription	10.000,00		4.724,00	4.724,00	5.276,00	
		Total T72 D.O. Transfert	456.493,00		364.246,13	336.850,53	92.246,87	27.395,60
		T7X D.O. Dettes - Direction Générale de l'Enseignement et de la Formation						
	701/430030/01	Remboursements d'emprunts	40.900,00		40.893,96	40.893,96	6,04	
		T7X D.O. Dettes - Centres Psycho-médico-sociaux						
	706/430030/01	Remboursements d'emprunts	6.500,00		6.454,93	6.454,93	45,07	
	706/430430/01	Remboursements d'annuité - capital (PPP Verviers)	244.400,00		244.308,55	244.308,55	91,45	
	706/650010/01	Intérêts d'emprunts	300,00		298,81	298,81	1,19	
	706/650100/01	Remboursements d'annuité - intérêts (PPP Verviers)	23.400,00		23.371,44	23.371,44	28,56	
		T7X D.O. Dettes - Internats						
	708/430030/01	Remboursements d'emprunts	406.700,00		406.325,52	406.325,52	374,48	
	708/431030/01	Remboursements d'emprunts subsidiés	4.000,00		3.858,10	3.858,10	141,90	

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	708/650010/01	Intérêts d'emprunts	21.700,00		21.256,57	21.256,57	443,43	
	708/650200/01	Intérêts d'emprunts subsidiés	1.200,00		1.140,26	1.140,26	59,74	
		T7X D.O. Dettes - Promotion de la santé à l'école						
	706/430030/01	Remboursements d'emprunts	2.600,00		2.575,45	2.575,45	24,55	
	706/650010/01	Intérêts d'emprunts	100,00		39,37	39,37	60,63	
		T7X D.O. Dettes - Prêts d'études						
	703/430030/01	Remboursements d'emprunts	54.400,00		54.347,13	54.347,13	52,87	
	703/650010/01	Intérêts d'emprunts	400,00		302,83	302,83	97,17	
		T7X D.O. Dettes - Enseignement - Affaires générales						
	700/430030/01	Remboursements d'emprunts	91.500,00		91.421,15	91.421,15	78,85	
	700/650010/01	Intérêts d'emprunts	2.300,00		2.283,93	2.283,93	16,07	
		Total T7X D.O. Dettes	900.400,00		898.878,00	898.878,00	1.522,00	
		Total Enseignement : Affaires générales	37.248.329,07		36.418.361,02	35.232.801,46	829.968,05	1.185.559,56
F739	Enseignement secondaire							

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		T70 D.O. Personnel - Enseignement agricole et horticole						
	732/620000/01	Rémunérations	8.345.125,30		8.328.075,25	8.328.075,25	17.050,05	
	732/620900/01	Rémunérations des vacataires						
	732/621000/01	Allocations sociales directes	478.264,70		477.245,47	477.245,47	1.019,23	
	732/621900/01	Allocations sociales directes des vacataires						
	732/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	954.055,00		950.273,24	950.273,24	3.781,76	
	732/623900/01	Cotisations patronales des vacataires à la sécurité sociale						
	732/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	611.865,00		607.034,73	607.034,73	4.830,27	
	732/625000/01	Abonnements sociaux	7.345,00		7.307,61	6.307,61	37,39	1.000,00
	732/625900/01	Abonnements sociaux des vacataires						
		T70 D.O. Personnel - Enseignement secondaire						
	735/620000/01	Rémunérations	73.940.795,82		73.666.635,42	73.626.635,42	274.160,40	40.000,00
	735/621000/01	Allocations sociales directes	4.116.554,18		4.116.554,18	4.108.054,18		8.500,00
	735/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	8.215.165,00		8.173.260,74	8.165.260,74	41.904,26	8.000,00

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	735/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	3.462.400,00		3.412.387,42	3.412.387,42	50.012,58	
	735/625000/01	Abonnements sociaux	128.500,00		128.485,33	114.485,33	14,67	14.000,00
	735/628010/01	Remboursements de traitements	162.040,00		162.040,00	37.926,72		124.113,28
		T70 D.O. Personnel - Enseignement secondaire de promotion sociale						
	736/620000/01	Rémunérations	10.914.574,42		10.882.324,91	10.882.324,91	32.249,51	
	736/621000/01	Allocations sociales directes	536.970,58		536.970,58	536.970,58		
	736/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	1.654.815,00		1.651.106,94	1.651.106,94	3.708,06	
	736/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	114.825,00		102.469,59	102.469,59	12.355,41	
	736/625000/01	Abonnements sociaux	17.745,00		17.744,09	16.214,09	0,91	1.530,00
	736/628010/01	Remboursements de traitements	60.000,00		55.207,33	21.577,35	4.792,67	33.629,98
		Total T70 D.O. Personnel	113.721.040,00		113.275.122,83	113.044.349,57	445.917,17	230.773,26
		T71 D.O. Fonctionnement - Enseignement agricole et horticole						
	732/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	17.062,50		16.978,45	14.078,45	84,05	2.900,00
	732/612000/01	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	1,00				1,00	

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	732/613100/01	Fonctionnement administratif	26.500,00		25.375,83	23.596,93	1.124,17	1.778,90
	732/613200/01	Fonctionnement technique	635.337,50		568.642,98	528.517,43	66.694,52	40.125,55
	732/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	761.000,00		692.264,40	555.291,67	68.735,60	136.972,73
	732/613400/01	Frais d'usage des véhicules	110.000,00		86.556,32	76.607,03	23.443,68	9.949,29
		T71 D.O. Fonctionnement - Enseignement secondaire						
	735/610000/01	Loyers d'immeubles et charges locatives	6.500,00		4.506,62	4.506,62	1.993,38	
	735/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	80.000,00		67.983,18	51.983,18	12.016,82	16.000,00
	735/612000/01	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	1,00				1,00	
	735/613100/01	Fonctionnement administratif	197.000,00		161.717,01	142.937,61	35.282,99	18.779,40
	735/613200/01	Fonctionnement technique	1.383.000,00		1.117.587,65	886.455,17	265.412,35	231.132,48
	735/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	6.569.109,00		5.622.685,71	4.602.692,99	946.423,29	1.019.992,72
	735/613400/01	Frais d'usage des véhicules	318.000,00		303.982,11	138.852,42	14.017,89	165.129,69
		T71 D.O. Fonctionnement - Enseignement secondaire de promotion sociale						
	736/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	7.076,79		6.925,98	6.925,98	150,81	

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	736/612000/01	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	1,00				1,00	
	736/613100/01	Fonctionnement administratif	37.423,21		35.800,18	30.810,63	1.623,03	4.989,55
	736/613200/01	Fonctionnement technique	100.000,00		92.012,39	62.628,52	7.987,61	29.383,87
	736/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	115.500,00		99.257,23	68.664,23	16.242,77	30.593,00
	736/613400/01	Frais d'usage des véhicules	20.000,00		12.361,56	7.900,88	7.638,44	4.460,68
		T71 D.O. Fonctionnement - Centre d'enseignement et de formation en alternance						
	735/613200/01	Fonctionnement technique	45.000,00		20.704,83	13.158,95	24.295,17	7.545,88
		Total T71 D.O. Fonctionnement	10.428.512,00		8.935.342,43	7.215.608,69	1.493.169,57	1.719.733,74
		T7X D.O. Dettes - Enseignement agricole et horticole						
	732/430030/01	Remboursements d'emprunts	48.800,00		48.739,08	48.739,08	60,92	
	732/650010/01	Intérêts d'emprunts	500,00		410,04	410,04	89,96	
		T7X D.O. Dettes - Enseignement secondaire						
	735/430030/01	Remboursements d'emprunts	2.441.000,00		2.440.339,62	2.440.339,62	660,38	
	735/431030/01	Remboursements d'emprunts subsidiés	260.200,00		260.013,56	260.013,56	186,44	

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	735/650010/01	Intérêts d'emprunts	156.400,00		155.667,03	155.667,03	732,97	
	735/650200/01	Intérêts d'emprunts subsidiés	94.300,00		94.034,29	94.034,29	265,71	
		T7X D.O. Dettes - Enseignement secondaire de promotion sociale						
	736/430030/01	Remboursements d'emprunts	12.100,00		12.025,73	12.025,73	74,27	
	736/430430/01	Remboursements d'annuité - capital (PPP Verviers)	279.300,00		279.284,57	279.284,57	15,43	
	736/650010/01	Intérêts d'emprunts	100,00		9,31	9,31	90,69	
	736/650100/01	Remboursements d'annuité - intérêts (PPP Verviers)	26.800,00		26.717,37	26.717,37	82,63	
		Total T7X D.O. Dettes	3.319.500,00		3.317.240,60	3.317.240,60	2.259,40	
	Total Enseignement secondaire		127.469.052,00		125.527.705,86	123.577.198,86	1.941.346,14	1.950.507,00
F749	Enseignement supérieur							
		T70 D.O. Personnel - Enseignement supérieur non universitaire						
	741/620000/01	Rémunérations	39.937.086,91		39.701.936,95	39.685.936,95	235.149,96	16.000,00
	741/620900/01	Rémunérations des vacataires	802.900,55		793.849,92	423.849,92	9.050,63	370.000,00
	741/621000/01	Allocations sociales directes	2.133.503,92		2.133.503,92	2.125.503,92		8.000,00

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	741/621900/01	Allocations sociales directes des vacataires	13.110,00		13.000,00		110,00	13.000,00
	741/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	4.590.350,00		4.565.816,45	4.563.316,45	24.533,55	2.500,00
	741/623900/01	Cotisations patronales des vacataires à la sécurité sociale	267.660,00		260.316,85	120.316,85	7.343,15	140.000,00
	741/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	857.335,00		768.768,96	768.768,96	88.566,04	
	741/625000/01	Abonnements sociaux	40.924,67		40.924,67	32.924,67		8.000,00
	741/625900/01	Abonnements sociaux des vacataires	348,95		348,95	348,95		
		T70 D.O. Personnel - Enseignement supérieur de promotion sociale						
	744/620000/01	Rémunérations	2.775.314,63		2.775.314,63	2.775.314,63		
	744/620900/01	Rémunérations des vacataires	37.000,00		36.997,00	18.397,00	3,00	18.600,00
	744/621000/01	Allocations sociales directes	122.312,59		122.312,59	122.312,59		
	744/621900/01	Allocations sociales directes des vacataires	1.000,00				1.000,00	
	744/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	414.746,85		414.746,85	414.746,85		
	744/623900/01	Cotisations patronales des vacataires à la sécurité sociale	11.000,00		10.999,37	5.309,37	0,63	5.690,00
	744/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	25.449,03		25.449,03	25.449,03		

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	744/625000/01	Abonnements sociaux	1.400,95		1.400,95	1.400,95		
	744/625900/01	Abonnements sociaux des vacataires	10,00				10,00	
		Total T70 D.O. Personnel	52.031.454,05		51.665.687,09	51.083.897,09	365.766,96	581.790,00
		T71 D.O. Fonctionnement - Enseignement supérieur non universitaire						
	741/610000/01	Loyers d'immeubles et charges locatives	100.000,00		95.393,96	75.698,29	4.606,04	19.695,67
	741/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	213.550,00		213.549,16	189.245,36	0,84	24.303,80
	741/612000/01	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	3.000,00		2.241,68	2.241,68	758,32	
	741/613100/01	Fonctionnement administratif	231.300,00		226.207,64	188.570,79	5.092,36	37.636,85
	741/613200/01	Fonctionnement technique	926.000,00		870.803,26	735.558,01	55.196,74	135.245,25
	741/613281/01	Notes de cours et manuels de la Haute Ecole	250.000,00		170.783,91	170.189,91	79.216,09	594,00
	741/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	3.167.446,00		2.913.617,03	2.447.297,97	253.828,97	466.319,06
	741/613400/01	Frais d'usage des véhicules	24.500,00		18.819,27	15.499,15	5.680,73	3.320,12
		T71 D.O. Fonctionnement - Enseignement supérieur de promotion sociale						
	744/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	4.000,00		1.660,15	1.660,15	2.339,85	

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	744/612000/01	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	3.500,00		912,37	912,37	2.587,63	
	744/613100/01	Fonctionnement administratif	15.000,00		10.567,25	9.344,28	4.432,75	1.222,97
	744/613200/01	Fonctionnement technique	37.000,00		28.149,55	23.502,76	8.850,45	4.646,79
		Total T71 D.O. Fonctionnement	4.975.296,00		4.552.705,23	3.859.720,72	422.590,77	692.984,51
		T72 D.O. Transfert - Enseignement supérieur non universitaire						
	741/640435/01	Subside à l'asbl "Ferme didactique de la Province de Liège"	68.000,00		68.000,00			68.000,00
	741/640437/01	Interventions dans les dépenses d'opérateurs partenaires de projets subsidiés portés par la Province	44.500,00		44.391,75		108,25	44.391,75
	741/642012/01	Remboursement aux étudiants de l'enseignement supérieur	340.000,00		316.615,11	316.615,11	23.384,89	
	741/642013/01	Rétrocession dans le cadre des coorganisations	381.930,00		381.930,00	342.681,24		39.248,76
		Total T72 D.O. Transfert	834.430,00		810.936,86	659.296,35	23.493,14	151.640,51
		T7X D.O. Dettes - Enseignement supérieur non universitaire						
	741/430030/01	Remboursements d'emprunts	1.518.200,00		1.517.909,00	1.517.909,00	291,00	
	741/431030/01	Remboursements d'emprunts subsidiés	195.200,00		195.194,93	195.194,93	5,07	
	741/650010/01	Intérêts d'emprunts	251.600,00		248.689,72	248.689,72	2.910,28	

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	741/650200/01	Intérêts d'emprunts subsidiés	54.600,00		54.595,44	54.595,44	4,56	
		T7X D.O. Dettes - Ferme d'expérimentation de La Haye - Jevoumont						
	741/430030/01	Remboursements d'emprunts	60.600,00		60.506,45	60.506,45	93,55	
	741/650010/01	Intérêts d'emprunts	7.600,00		7.550,30	7.550,30	49,70	
		Total T7X D.O. Dettes	2.087.800,00		2.084.445,84	2.084.445,84	3.354,16	
	Total Enseignement supérieur		59.928.980,05		59.113.775,02	57.687.360,00	815.205,03	1.426.415,02
F759	Enseignement pour handicapés							
		T70 D.O. Personnel - Institut provincial d'enseignement secondaire spécialisé						
	752/620000/01	Rémunérations	3.407.390,97		3.407.390,97	3.407.390,97		
	752/621000/01	Allocations sociales directes	182.849,77		182.849,77	182.849,77		
	752/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	409.833,63		409.833,63	409.833,63		
	752/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	138.471,50		138.471,50	138.471,50		
	752/625000/01	Abonnements sociaux	3.112,80		3.112,80	3.112,80		
		T70 D.O. Personnel - Institut médico-pédagogique de Micheroux						

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	752/620000/01	Rémunérations	1.277.350,87		1.277.350,87	1.277.350,87		
	752/621000/01	Allocations sociales directes	99.547,93		99.547,93	99.547,93		
	752/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	256.025,20		256.025,20	256.025,20		
	752/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	263.176,65		263.176,65	263.176,65		
	752/625000/01	Abonnements sociaux	4.636,37		4.636,37	4.636,37		
		T70 D.O. Personnel - Centre de réadaptation au travail						
	752/620000/01	Rémunérations	1.511.187,39		1.511.187,35	1.511.187,35	0,04	
	752/621000/01	Allocations sociales directes	110.362,68		110.362,68	110.362,68		
	752/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	283.533,69		283.533,69	283.533,69		
	752/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	371.218,93		371.218,93	371.218,93		
	752/625000/01	Abonnements sociaux	2.328,02		2.328,02	2.328,02		
		Total T70 D.O. Personnel	8.321.026,40		8.321.026,36	8.321.026,36	0,04	
		T71 D.O. Fonctionnement - Institut provincial d'enseignement secondaire spécialisé						
	752/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	7.500,00		5.295,66	5.295,66	2.204,34	

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	752/612000/01	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	500,00				500,00	
	752/613100/01	Fonctionnement administratif	11.850,00		8.360,45	6.886,68	3.489,55	1.473,77
	752/613200/01	Fonctionnement technique	133.600,00		120.235,00	101.710,59	13.365,00	18.524,41
	752/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	272.000,00		232.421,50	192.917,46	39.578,50	39.504,04
	752/613400/01	Frais d'usage des véhicules	37.000,00		27.072,13	25.323,52	9.927,87	1.748,61
		T71 D.O. Fonctionnement - Institut médico-pédagogique de Micheroux						
	752/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	1.100,00		444,26	444,26	655,74	
		T71 D.O. Fonctionnement - Centre de réadaptation au travail						
	752/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	1,00				1,00	
	752/612000/01	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	1,00				1,00	
	752/613100/01	Fonctionnement administratif	3.105,00		2.551,78	2.369,20	553,22	182,58
	752/613200/01	Fonctionnement technique	38.800,00		33.413,29	28.734,96	5.386,71	4.678,33
	752/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	196.660,00		170.958,83	158.257,74	25.701,17	12.701,09
		Total T71 D.O. Fonctionnement	702.117,00		600.752,90	521.940,07	101.364,10	78.812,83

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		T72 D.O. Transfert - Institut médico-pédagogique de Micheroux						
	752/642060/01	Remboursements en faveur des débiteurs d'aliments, de frais d'entretien des élèves internes	30.000,00		26.000,00	26.000,00	4.000,00	
		T72 D.O. Transfert - Centre de réadaptation au travail						
	752/640454/01	Subside à l'Asbl de Gestion du Centre de Réadaptation au Travail	1,00				1,00	
		Total T72 D.O. Transfert	30.001,00		26.000,00	26.000,00	4.001,00	
		T7X D.O. Dettes - Institut provincial d'enseignement secondaire spécialisé						
	752/430030/01	Remboursements d'emprunts	116.900,00		116.866,16	116.866,16	33,84	
	752/650010/01	Intérêts d'emprunts	13.600,00		13.583,97	13.583,97	16,03	
		T7X D.O. Dettes - Centre de réadaptation au travail						
	752/430030/01	Remboursements d'emprunts	53.200,00		53.132,65	53.132,65	67,35	
	752/431030/01	Remboursements d'emprunts subsidiés	7.200,00		7.105,38	7.105,38	94,62	
	752/650010/01	Intérêts d'emprunts	5.400,00		5.338,40	5.338,40	61,60	
	752/650200/01	Intérêts d'emprunts subsidiés	2.100,00		2.044,38	2.044,38	55,62	
		Total T7X D.O. Dettes	198.400,00		198.070,94	198.070,94	329,06	

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	Total Enseignement pour handicapés		9.251.544,40		9.145.850,20	9.067.037,37	105.694,20	78.812,83
F760	Complexes de délassement							
		T70 D.O. Personnel - Domaine provincial de Wégimont						
	760/620000/01	Rémunérations	2.707.130,47		2.707.130,47	2.707.130,47		
	760/620900/01	Rémunérations des vacataires	3.796,26		3.796,26	3.796,26		
	760/621000/01	Allocations sociales directes	188.565,27		188.565,27	188.565,27		
	760/621900/01	Allocations sociales directes des vacataires	10,00				10,00	
	760/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	563.074,99		563.074,99	563.074,99		
	760/623900/01	Cotisations patronales des vacataires à la sécurité sociale	1.075,96		1.075,96	1.075,96		
	760/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	449.585,26		449.585,26	449.585,26		
	760/625000/01	Abonnements sociaux	3.370,43		3.370,43	3.370,43		
	760/625900/01	Abonnements sociaux des vacataires	10,00				10,00	
		Total T70 D.O. Personnel	3.916.618,64		3.916.598,64	3.916.598,64	20,00	
		T71 D.O. Fonctionnement - Domaine provincial de Wégimont						

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	760/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	1.000,00		999,01	720,01	0,99	279,00
	760/612000/01	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	1,00				1,00	
	760/613100/01	Fonctionnement administratif	37.660,00		36.060,13	30.636,35	1.599,87	5.423,78
	760/613200/01	Fonctionnement technique	353.337,31		346.498,80	300.887,52	6.838,51	45.611,28
	760/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	837.012,69		819.400,71	741.144,23	17.611,98	78.256,48
	760/613400/01	Frais d'usage des véhicules	13.500,00		8.893,91	8.133,01	4.606,09	760,90
		Total T71 D.O. Fonctionnement	1.242.511,00		1.211.852,56	1.081.521,12	30.658,44	130.331,44
		T7X D.O. Dettes - Domaine provincial de Wégimont						
	760/430030/01	Remboursements d'emprunts	254.400,00		254.393,08	254.393,08	6,92	
	760/431030/01	Remboursements d'emprunts subsidiés	400,00		338,95	338,95	61,05	
	760/650010/01	Intérêts d'emprunts	31.900,00		31.817,61	31.817,61	82,39	
	760/650200/01	Intérêts d'emprunts subsidiés	200,00		113,03	113,03	86,97	
		Total T7X D.O. Dettes	286.900,00		286.662,67	286.662,67	237,33	
		Total Complexes de délassement	5.446.029,64		5.415.113,87	5.284.782,43	30.915,77	130.331,44

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
F761	Jeunesse							
		T70 D.O. Personnel - Service provincial de la jeunesse						
	761/620000/01	Rémunérations	709.233,33		694.502,39	694.502,39	14.730,94	
	761/621000/01	Allocations sociales directes	58.330,81		58.330,81	58.330,81		
	761/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	132.915,00		128.619,95	128.619,95	4.295,05	
	761/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	170.062,40		170.062,40	170.062,40		
	761/625000/01	Abonnements sociaux	838,46		838,46	838,46		
		T70 D.O. Personnel - Espace Belvaux						
	761/620000/01	Rémunérations	268.480,00		225.880,14	225.880,14	42.599,86	
	761/621000/01	Allocations sociales directes	21.340,00		21.339,35	21.339,35	0,65	
	761/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	58.580,00		50.688,50	50.688,50	7.891,50	
	761/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	40.850,00		35.102,61	35.102,61	5.747,39	
	761/625000/01	Abonnements sociaux	365,00		251,78	251,78	113,22	
		Total T70 D.O. Personnel	1.460.995,00		1.385.616,39	1.385.616,39	75.378,61	

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		T71 D.O. Fonctionnement - Service provincial de la jeunesse						
	761/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	7.000,00		4.612,48	4.612,48	2.387,52	
	761/612000/01	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	1,00				1,00	
	761/613027/01	Projet participatif intergénérationnel						
	761/613100/01	Fonctionnement administratif	107.100,00		96.971,90	94.859,81	10.128,10	2.112,09
	761/613200/01	Fonctionnement technique	25.000,00		18.868,20	18.868,20	6.131,80	
	761/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	49.800,00		32.010,14	26.704,59	17.789,86	5.305,55
	761/613400/01	Frais d'usage des véhicules	6.700,00		4.086,10	3.362,24	2.613,90	723,86
		T71 D.O. Fonctionnement - Espace Belvaux						
	761/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	640,27		453,67	453,67	186,60	
	761/613100/01	Fonctionnement administratif	1.252,10		503,56	472,11	748,54	31,45
	761/613200/01	Fonctionnement technique	12.800,00		11.711,97	11.706,10	1.088,03	5,87
	761/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	88.420,00		56.880,02	51.212,36	31.539,98	5.667,66
		Total T71 D.O. Fonctionnement	298.713,37		226.098,04	212.251,56	72.615,33	13.846,48

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		T72 D.O. Transfert - Service provincial de la jeunesse						
	761/640460/01	Subsides aux organismes de Jeunesse et aux Maisons de Jeunes de la Province de Liège	50.000,00		48.986,30	5.628,41	1.013,70	43.357,89
		Total T72 D.O. Transfert	50.000,00		48.986,30	5.628,41	1.013,70	43.357,89
		T7X D.O. Dettes - Service provincial de la jeunesse						
	761/430030/01	Remboursements d'emprunts	33.100,00		33.010,77	33.010,77	89,23	
		Total T7X D.O. Dettes	33.100,00		33.010,77	33.010,77	89,23	
	Total Jeunesse		1.842.808,37		1.693.711,50	1.636.507,13	149.096,87	57.204,37
F763	Culture, loisirs et fêtes							
		T70 D.O. Personnel - Coordination développement culturel						
	762/620000/01	Rémunérations	3.179.590,19		3.162.741,36	3.162.741,36	16.848,83	
	762/620900/01	Rémunérations des vacataires	439.760,00		257.846,66	149.846,66	181.913,34	108.000,00
	762/621000/01	Allocations sociales directes	238.984,99		238.984,99	238.984,99		
	762/621900/01	Allocations sociales directes des vacataires	10.010,00		6.000,00		4.010,00	6.000,00
	762/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	599.110,00		597.241,31	597.241,31	1.868,69	

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	762/623900/01	Cotisations patronales des vacataires à la sécurité sociale	92.019,36		67.191,57	35.191,57	24.827,79	32.000,00
	762/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	751.049,82		751.049,82	751.049,82		
	762/625000/01	Abonnements sociaux	13.339,88		13.267,70	10.767,70	72,18	2.500,00
	762/625900/01	Abonnements sociaux des vacataires	95,76		95,76	95,76		
		T70 D.O. Personnel - Pôle Bavière						
	767/620000/01	Rémunérations	5.340.442,97		5.340.442,97	5.340.442,97		
	767/621000/01	Allocations sociales directes	422.534,28		422.534,28	422.534,28		
	767/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	1.051.276,50		1.051.276,50	1.051.276,50		
	767/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	1.182.749,95		1.182.749,95	1.182.749,95		
	767/625000/01	Abonnements sociaux	26.863,50		26.863,50	26.863,50		
		Total T70 D.O. Personnel	13.347.827,20		13.118.286,37	12.969.786,37	229.540,83	148.500,00
		T71 D.O. Fonctionnement - Coordination développement culturel						
	762/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	16.000,00		15.999,86	14.264,42	0,14	1.735,44
	762/612000/01	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	8.000,00		1.970,55	1.970,55	6.029,45	

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	762/613100/01	Fonctionnement administratif	275.985,00		115.884,48	105.187,19	160.100,52	10.697,29
	762/613200/01	Fonctionnement technique	81.625,00		50.581,66	39.553,82	31.043,34	11.027,84
	762/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	418.420,00		408.902,86	359.426,15	9.517,14	49.476,71
	762/613400/01	Frais d'usage des véhicules	15.000,00		7.779,93	7.067,08	7.220,07	712,85
	762/613515/01	Cotisation à l'asbl MNEMA	1.000,00		1.000,00	1.000,00		
		T71 D.O. Fonctionnement - Pôle Bavière						
	767/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	43.000,00		41.676,28	37.676,28	1.323,72	4.000,00
	767/612000/01	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	100,00				100,00	
	767/613100/01	Fonctionnement administratif	188.500,00		85.852,30	44.409,69	102.647,70	41.442,61
	767/613200/01	Fonctionnement technique	1.003.700,00		816.859,84	666.686,68	186.840,16	150.173,16
	767/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	1.148.100,00		839.510,26	493.217,47	308.589,74	346.292,79
	767/613400/01	Frais d'usage des véhicules	85.000,00		65.144,28	59.710,19	19.855,72	5.434,09
		T71 D.O. Fonctionnement - O.M. de Seraing						
	762/612000/01	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	1.500,00				1.500,00	

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	762/613100/01	Fonctionnement administratif	83.500,00		43.105,64	35.841,20	40.394,36	7.264,44
	762/613200/01	Fonctionnement technique	19.500,00		19.310,69	17.734,69	189,31	1.576,00
	762/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	7.000,00		3.901,27	2.728,83	3.098,73	1.172,44
		Total T71 D.O. Fonctionnement	3.395.930,00		2.517.479,90	1.886.474,24	878.450,10	631.005,66
		T72 D.O. Transfert - Culture et loisirs						
	762/640500/01	Attribution de prix de consécration aux écrivains et artistes, encouragements artistiques et littéraires	3.000,00		2.950,00	2.250,00	50,00	700,00
	762/640501/01	Subsides aux institutions culturelles	443.800,00		441.553,99	158.039,49	2.246,01	283.514,50
	762/640503/01	Subsides aux Centres Culturels	219.000,00		209.240,00	173.280,00	9.760,00	35.960,00
	762/640515/01	Soutien aux actions culturelles à caractère supra communal initiées par des opérateurs culturels ou des pouvoirs locaux	755.000,00		741.920,13	420.235,50	13.079,87	321.684,63
	762/640521/01	Subside à la Maison du Jazz	25.000,00		25.000,00	25.000,00		
	762/640522/01	Subside à l'Asbl Jazz à Liège pour le Festival international de Liège	17.000,00		17.000,00	17.000,00		
	762/640523/01	Subside à l'Asbl Verviers Music Festivals pour Fiesta City	62.434,00		62.433,41	62.433,41	0,59	
	762/640533/01	Subside pour FIERIS Féérie	20.000,00		20.000,00	20.000,00		
	762/640535/01	Subside à l'Asbl Latitude 50°	27.500,00		27.500,00			27.500,00

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	762/640538/01	Subside à la Fondation provinciale pour l'Art et la Culture	85.000,00		85.000,00	85.000,00		
	762/640542/01	Subside à l'Asbl Panorama pour l'organisation du SUPERVUE Festival	10.000,00		10.000,00	10.000,00		
		T72 D.O. Transfert - Fêtes et manifestations						
	763/640506/01	Subside à la Société royale "Le Bastion de Liège", pour l'organisation de sa cérémonie d'hommage	1.000,00				1.000,00	
		T72 D.O. Transfert - Bibliothèques						
	767/640502/01	Intervention dans le fonctionnement des bibliothèques principales et locales	205.000,00		204.600,00	178.200,00	400,00	26.400,00
		Total T72 D.O. Transfert	1.873.734,00		1.847.197,53	1.151.438,40	26.536,47	695.759,13
		T7X D.O. Dettes - Coordination développement culturel						
	762/430030/01	Remboursements d'emprunts	20.500,00		20.480,47	20.480,47	19,53	
	762/650010/01	Intérêts d'emprunts						
		T7X D.O. Dettes - Service des expositions						
	763/430030/01	Remboursements d'emprunts	17.500,00		17.426,89	17.426,89	73,11	
		T7X D.O. Dettes - Culture et loisirs						
	762/430030/01	Remboursements d'emprunts	42.400,00		42.329,91	42.329,91	70,09	

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	762/650010/01	Intérêts d'emprunts	100,00		53,10	53,10	46,90	
		T7X D.O. Dettes - Hangar quai Kurth						
	762/650010/01	Intérêts d'emprunts						
		T7X D.O. Dettes - Pôle Bavière						
	767/430030/01	Remboursements d'emprunts	467.000,00		466.950,34	466.950,34	49,66	
	767/650010/01	Intérêts d'emprunts	98.400,00		98.298,02	98.298,02	101,98	
		T7X D.O. Dettes - O.M. de Seraing						
	762/650010/01	Intérêts d'emprunts						
		Total T7X D.O. Dettes	645.900,00		645.538,73	645.538,73	361,27	
	Total Culture, loisirs et fêtes		19.263.391,20		18.128.502,53	16.653.237,74	1.134.888,67	1.475.264,79
F769	Sports							
		T70 D.O. Personnel - Service des sports						
	764/620000/01	Rémunérations	3.858.675,24		3.858.525,91	3.858.525,91	149,33	
	764/621000/01	Allocations sociales directes	287.727,70		287.727,70	287.727,70		

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	764/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	743.363,80		743.356,88	743.356,88	6,92	
	764/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	890.404,61		890.404,61	890.404,61		
	764/625000/01	Abonnements sociaux	6.544,26		6.544,26	6.544,26		
		T70 D.O. Personnel - Centre de formation de tennis						
	764/620000/01	Rémunérations	191.029,63		191.029,63	191.029,63		
	764/621000/01	Allocations sociales directes	14.403,26		14.403,26	14.403,26		
	764/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	44.288,68		44.288,68	44.288,68		
	764/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	27.263,01		27.263,01	27.263,01		
	764/625000/01	Abonnements sociaux						
		Total T70 D.O. Personnel	6.063.700,19		6.063.543,94	6.063.543,94	156,25	
		T71 D.O. Fonctionnement - Service des sports						
	764/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	24.940,76		24.940,76	24.940,76		
	764/612000/01	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	1.000,00		1.000,00	1.000,00		
	764/613100/01	Fonctionnement administratif	243.489,24		167.143,55	95.536,26	76.345,69	71.607,29

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	764/613200/01	Fonctionnement technique	69.750,00		47.525,46	42.031,58	22.224,54	5.493,88
	764/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	142.956,00		122.983,73	107.996,54	19.972,27	14.987,19
	764/613400/01	Frais d'usage des véhicules	33.000,00		25.864,20	23.507,01	7.135,80	2.357,19
		T71 D.O. Fonctionnement - Complexe sportif de Naimette-Xhovémont						
	764/610000/01	Loyers d'immeubles et charges locatives	1,00		0,02	0,02	0,98	
	764/613100/01	Fonctionnement administratif	500,00		397,46	253,54	102,54	143,92
	764/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	135.300,00		131.547,44	85.504,86	3.752,56	46.042,58
		T71 D.O. Fonctionnement - Piste d'apprentissage cycliste						
	764/610000/01	Loyers d'immeubles et charges locatives	1,00		0,02	0,02	0,98	
	764/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	2.970,00		2.108,61	2.108,61	861,39	
		T71 D.O. Fonctionnement - Ctre rég. d'entrainement et formation de jeunes footballeurs						
	764/610000/01	Loyers d'immeubles et charges locatives	2,00		2,00	2,00		
		T71 D.O. Fonctionnement - Centre de formation de tennis de table						
	764/610000/01	Loyers d'immeubles et charges locatives	1,00		1,00	1,00		

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		T71 D.O. Fonctionnement - Centre de formation de tennis						
	764/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	500,00		405,30	405,30	94,70	
	764/612000/01	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	1,00				1,00	
	764/613100/01	Fonctionnement administratif	6.800,00		4.954,16	4.675,59	1.845,84	278,57
	764/613200/01	Fonctionnement technique	6.050,00		1.165,06	1.165,06	4.884,94	
	764/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	102.440,00		89.435,70	73.473,58	13.004,30	15.962,12
		T71 D.O. Fonctionnement - Pôle Ballons à Waremme						
	764/613100/01	Fonctionnement administratif	1.000,00		648,51	548,51	351,49	100,00
	764/613200/01	Fonctionnement technique	1.000,00				1.000,00	
	764/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	14.000,00		11.457,82	10.475,69	2.542,18	982,13
		Total T71 D.O. Fonctionnement	785.702,00		631.580,80	473.625,93	154.121,20	157.954,87
		T72 D.O. Transfert - Sports						
	764/640557/01	Participation aux charges des emprunts relatifs à l'aménagement du site du Bois Saint-Jean	750.000,00		750.000,00	750.000,00		
	764/640558/01	Subvention à l'Asbl Centre régional d'entraînement et formation de jeunes footballeurs	20.000,00		20.000,00			20.000,00

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	764/640559/01	Subsides pour la promotion du sport et de la pratique sportive	550.400,00		496.545,54	390.115,00	53.854,46	106.430,54
	764/640560/01	Subside pour l'organisation de la Flèche wallonne au profit d'Amaury Sport Organisation	112.665,00		112.664,88	112.664,88	0,12	
	764/640561/01	Subside pour l'organisation de Liège-Bastogne-Liège au profit de Performance Sport Organisation	123.932,00		123.931,37		0,63	123.931,37
	764/640562/01	Subside au profit de la S.A. Golazo Sports pour l'organisation du Meeting International d'Athlétisme de la Province de Liège	170.000,00		170.000,00	170.000,00		
	764/640563/01	Subside au profit de l'Asbl TRW'Organisation pour l'organisation du Tour cycliste de Wallonie	53.000,00		53.000,00	53.000,00		
	764/640564/01	Subside au profit de l'Asbl Jumping International de Liège pour l'organisation du Jumping International de la Province de Liège						
	764/640569/01	Subside à l'Asbl Motor Club de Huy (Rallye du Condroz)	25.000,00				25.000,00	
	764/640850/01	Subside à l'Asbl Association Francophone de Tennis (Tournoi international de tennis I.T.F)	20.000,00		20.000,00	20.000,00		
	764/640852/01	Subside à l'Asbl Challenge Jogging de la Province de Liège	4.000,00		4.000,00	4.000,00		
	764/640853/01	Subside à l'Asbl Maasmarathon de la Meuse	10.000,00		10.000,00	10.000,00		
	764/640855/01	Subside au bureau régional des Arbitres de Liège (convention d'objectifs Formation Foot)	12.000,00		12.000,00	12.000,00		
	764/640856/01	Subside à l'Asbl Fédération Royale Ouvrière Belge de Tennis de table Belge Francophone (actions de formation des jeunes)	10.000,00		10.000,00	10.000,00		
	764/640857/01	Subside à l'Asbl Ligue Belge Francophone de Rugby (actions de formation des jeunes)	15.000,00		15.000,00	15.000,00		
	764/640859/01	Subside à la S.A Standard de Liège (convention pluriannuelle)	50.000,00		50.000,00			50.000,00

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	764/640860/01	Subside à l'Asbl Waremmes VBC (formation des jeunes)	10.000,00		10.000,00	10.000,00		
	764/640861/01	Subside à l'Asbl Waremmes VBC (Beach Waremmes)						
	764/640871/01	Subside à l'Asbl "Moi aussi, je joue au ping !!!" (actions de formation pour jeunes en tennis de table)	25.000,00		25.000,00			25.000,00
		Total T72 D.O. Transfert	1.960.997,00		1.882.141,79	1.556.779,88	78.855,21	325.361,91
		T7X D.O. Dettes - Complexe sportif de Naimette-Xhovémont						
	764/430030/01	Remboursements d'emprunts	23.800,00		23.762,26	23.762,26	37,74	
	764/650010/01	Intérêts d'emprunts	6.100,00		6.049,35	6.049,35	50,65	
		T7X D.O. Dettes - Piste d'apprentissage cycliste						
	764/650010/01	Intérêts d'emprunts						
		T7X D.O. Dettes - Ctre rég. d'entraînement et formation de jeunes footballeurs						
	764/430030/01	Remboursements d'emprunts	68.200,00		68.118,34	68.118,34	81,66	
	764/431030/01	Remboursements d'emprunts subsidiés	162.300,00		162.223,39	162.223,39	76,61	
	764/650010/01	Intérêts d'emprunts	100,00		18,64	18,64	81,36	
	764/650200/01	Intérêts d'emprunts subsidiés	18.150,00		18.132,82	18.132,82	17,18	

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		T7X D.O. Dettes - Centre de formation de tennis de table						
	764/430030/01	Remboursements d'emprunts	47.100,00		47.009,72	47.009,72	90,28	
	764/650010/01	Intérêts d'emprunts	9.600,00		9.542,48	9.542,48	57,52	
		T7X D.O. Dettes - Centre de formation de tennis						
	764/430030/01	Remboursements d'emprunts	35.100,00		35.020,95	35.020,95	79,05	
	764/431030/01	Remboursements d'emprunts subsidiés	50.500,00		50.427,01	50.427,01	72,99	
	764/650010/01	Intérêts d'emprunts	5.900,00		5.822,08	5.822,08	77,92	
	764/650200/01	Intérêts d'emprunts subsidiés	16.000,00		15.938,15	15.938,15	61,85	
		T7X D.O. Dettes - Pôle Ballons à Waremme						
	764/650010/01	Intérêts d'emprunts						
		T7X D.O. Dettes - Sports						
	764/430030/01	Remboursements d'emprunts	19.500,00		19.500,00	19.500,00		
		Total T7X D.O. Dettes	462.350,00		461.565,19	461.565,19	784,81	
	Total Sports		9.272.749,19		9.038.831,72	8.555.514,94	233.917,47	483.316,78

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
F789	Arts							
		T70 D.O. Personnel - Service des musées et expositions						
	771/620000/01	Rémunérations	3.184.168,49		3.184.168,49	3.184.168,49		
	771/621000/01	Allocations sociales directes	248.850,00		248.850,00	248.850,00		
	771/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	577.166,48		577.166,48	577.166,48		
	771/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	820.177,15		820.177,15	820.177,15		
	771/625000/01	Abonnements sociaux	15.755,95		15.755,95	15.755,95		
		T70 D.O. Personnel - Château de Jehay						
	771/620000/01	Rémunérations	967.883,10		965.614,88	965.614,88	2.268,22	
	771/621000/01	Allocations sociales directes	71.340,01		71.340,01	71.340,01		
	771/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	176.695,60		176.679,94	176.679,94	15,66	
	771/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	242.094,87		242.094,87	242.094,87		
	771/625000/01	Abonnements sociaux	190,05		109,97	109,97	80,08	
		Total T70 D.O. Personnel	6.304.321,70		6.301.957,74	6.301.957,74	2.363,96	

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		T71 D.O. Fonctionnement - Service des musées et expositions						
	771/610000/01	Loyers d'immeubles et charges locatives	1,00		1,00	1,00		
	771/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	5.000,00		2.325,47	2.325,47	2.674,53	
	771/612000/01	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	500,00				500,00	
	771/613100/01	Fonctionnement administratif	319.000,00		302.080,00	232.088,13	16.920,00	69.991,87
	771/613200/01	Fonctionnement technique	132.000,00		125.079,87	92.813,38	6.920,13	32.266,49
	771/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	916.922,84		877.177,42	843.058,43	39.745,42	34.118,99
	771/613400/01	Frais d'usage des véhicules	7.000,00		4.971,12	4.910,83	2.028,88	60,29
		T71 D.O. Fonctionnement - Château de Jehay						
	771/613100/01	Fonctionnement administratif	100,00				100,00	
	771/613200/01	Fonctionnement technique	21.000,00		18.239,92		2.760,08	18.239,92
	771/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	700,00		425,57	183,57	274,43	242,00
		Total T71 D.O. Fonctionnement	1.402.223,84		1.330.300,37	1.175.380,81	71.923,47	154.919,56
		T72 D.O. Transfert - Musées						

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	771/640570/01	Subside à l'Asbl de gestion du Château de Jehay	200.000,00		200.000,00			200.000,00
	771/640571/01	Subventions aux institutions privées	32.226,00		32.206,00		20,00	32.206,00
	771/640572/01	Subventions aux institutions communales	42.063,00		41.965,00		98,00	41.965,00
		T72 D.O. Transfert - Théâtres, concerts, ballets, opéras, musique						
	772/640571/01	Subventions aux institutions privées	110.752,00		107.238,00	17.615,00	3.514,00	89.623,00
	772/640574/01	Subvention à l'Opéra Royal de Wallonie	180.000,00		180.000,00	180.000,00		
	772/640575/01	Subside à l'Asbl Théâtre de Liège	45.000,00		45.000,00	45.000,00		
	772/640576/01	Subvention à l'Orchestre philharmonique de Liège	70.000,00		70.000,00	70.000,00		
	772/640582/01	Subside à la Société Royale d'Encouragement à l'Art wallon	25.000,00		25.000,00	25.000,00		
	772/640586/01	Subside au Théâtre de Liège dans le cadre des activités "Place aux artistes"	75.000,00		75.000,00			75.000,00
		T72 D.O. Transfert - Littérature						
	776/640577/01	Subventions en faveur d'organismes privés	500,00				500,00	
		T72 D.O. Transfert - Radio, télévision, presse						
	780/640578/01	Subventions en faveur d'organismes privés	50.000,00		50.000,00	50.000,00		

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	780/640580/01	Accord de coopération avec la Communauté germanophone et la Conférence des Bourgmestres des communes germanophones - Subsidés à la BRF	90.000,00		90.000,00	90.000,00		
	780/640581/01	Partenariat Province/RTC Liège-Huy-Waremme et Télévesdre pour un journal sportif	124.000,00		124.000,00	124.000,00		
		Total T72 D.O. Transfert	1.044.541,00		1.040.409,00	601.615,00	4.132,00	438.794,00
		T7X D.O. Dettes - Musée de la Vie wallonne						
	771/430030/01	Remboursements d'emprunts						
	771/650010/01	Intérêts d'emprunts						
		T7X D.O. Dettes - Service des musées et expositions						
	771/430030/01	Remboursements d'emprunts	271.800,00		271.776,37	271.776,37	23,63	
	771/650010/01	Intérêts d'emprunts	105.400,00		102.599,89	102.599,89	2.800,11	
		T7X D.O. Dettes - Château de Jehay						
	771/430030/01	Remboursements d'emprunts	296.500,00		296.473,85	296.473,85	26,15	
	771/650010/01	Intérêts d'emprunts	24.000,00		23.927,29	23.927,29	72,71	
		T7X D.O. Dettes - Église Saint-Antoine						
	771/430030/01	Remboursements d'emprunts	15.000,00		14.956,51	14.956,51	43,49	

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	771/650010/01	Intérêts d'emprunts	400,00		351,05	351,05	48,95	
		T7X D.O. Dettes - Théâtres, concerts, ballets, opéras, musique						
	772/430030/01	Remboursements d'emprunts	10.800,00		10.737,99	10.737,99	62,01	
	772/650010/01	Intérêts d'emprunts	600,00		515,72	515,72	84,28	
		T7X D.O. Dettes - Édifices classés						
	773/430030/01	Remboursements d'emprunts	227.000,00		226.906,04	226.906,04	93,96	
	773/650010/01	Intérêts d'emprunts	23.300,00		23.283,71	23.283,71	16,29	
		Total T7X D.O. Dettes	974.800,00		971.528,42	971.528,42	3.271,58	
	Total Arts		9.725.886,54		9.644.195,53	9.050.481,97	81.691,01	593.713,56
F799	Cultes et laïcité							
		T71 D.O. Fonctionnement - Cultes						
	790/610001/01	Indemnités de logement aux prêtres orthodoxes	26.664,00		26.664,00	26.664,00		
	790/610002/01	Indemnités de logement aux officiants du culte islamique	19.998,00		19.998,00	19.993,00		5,00
		Total T71 D.O. Fonctionnement	46.662,00		46.662,00	46.657,00		5,00

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		T72 D.O. Transfert - Cultes						
	790/640600/01	Intervention en faveur des paroisses du culte orthodoxe	45.800,00		45.800,00	24.800,00		21.000,00
	790/640601/01	Intervention en faveur du Culte Islamique	15.000,00		14.192,64	13.312,79	807,36	879,85
		T72 D.O. Transfert - Laïcité						
	791/640602/01	Subventions aux Maisons de la Laïcité reconnues par le Ministère	67.608,00		67.607,20		0,80	67.607,20
	791/640603/01	Intervention pour les Communautés philosophiques non confessionnelles reconnues	1.704.948,00		1.704.947,89	1.704.947,89	0,11	
		Total T72 D.O. Transfert	1.833.356,00		1.832.547,73	1.743.060,68	808,27	89.487,05
		T7X D.O. Dettes - Cultes						
	790/430030/01	Remboursements d'emprunts	81.100,00		81.025,63	81.025,63	74,37	
	790/650010/01	Intérêts d'emprunts	4.800,00		4.762,80	4.762,80	37,20	
		Total T7X D.O. Dettes	85.900,00		85.788,43	85.788,43	111,57	
		Total Cultes et laïcité	1.965.918,00		1.964.998,16	1.875.506,11	919,84	89.492,05
F869	Interventions sociales et famille							
		T70 D.O. Personnel - Pôle Enfants/Adolescents						

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	840/620000/01	Rémunérations	2.200.380,45		2.200.380,45	2.200.380,45		
	840/620900/01	Rémunérations des vacataires	17.087,01				17.087,01	
	840/621000/01	Allocations sociales directes	176.670,59		176.666,12	176.666,12	4,47	
	840/621900/01	Allocations sociales directes des vacataires	10,00				10,00	
	840/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	416.602,38		416.602,38	416.602,38		
	840/623900/01	Cotisations patronales des vacataires à la sécurité sociale	1.100,00				1.100,00	
	840/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	528.181,43		528.043,64	528.043,64	137,79	
	840/625000/01	Abonnements sociaux	9.144,20		9.143,94	8.246,94	0,26	897,00
	840/625900/01	Abonnements sociaux des vacataires	100,00				100,00	
		T70 D.O. Personnel - Pôle Citoyens						
	840/620000/01	Rémunérations	723.056,41		723.042,64	723.042,64	13,77	
	840/620900/01	Rémunérations des vacataires	10,00				10,00	
	840/621000/01	Allocations sociales directes	68.166,94		68.166,94	68.166,94		
	840/621900/01	Allocations sociales directes des vacataires	10,00				10,00	

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	840/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	164.171,38		163.045,30	163.045,30	1.126,08	
	840/623900/01	Cotisations patronales des vacataires à la sécurité sociale	10,00				10,00	
	840/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	108.064,21		108.064,21	108.064,21		
	840/625000/01	Abonnements sociaux	2.350,00		2.317,20	2.317,20	32,80	
	840/625900/01	Abonnements sociaux des vacataires	10,00				10,00	
		Total T70 D.O. Personnel	4.415.125,00		4.395.472,82	4.394.575,82	19.652,18	897,00
		T71 D.O. Fonctionnement - Pôle Enfants/Adolescents						
	840/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	15.000,00		14.640,03	11.140,03	359,97	3.500,00
	840/612000/01	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	499,00				499,00	
	840/613100/01	Fonctionnement administratif	81.782,31		10.444,36	8.573,82	71.337,95	1.870,54
	840/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	45.473,23		34.981,27	34.981,27	10.491,96	
	840/613400/01	Frais d'usage des véhicules	3.500,00		2.107,42	1.569,88	1.392,58	537,54
	840/613517/01	Cotisation au Forum européen pour la sécurité urbaine	9.216,00		9.216,00	9.216,00		
		T71 D.O. Fonctionnement - Pôle Citoyens						

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	840/610000/01	Loyers d'immeubles et charges locatives	107.281,00		99.536,82	77.270,03	7.744,18	22.266,79
	840/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	1.000,00		127,40	127,40	872,60	
	840/612000/01	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	501,00				501,00	
	840/613100/01	Fonctionnement administratif	133.117,69		101.800,41	97.004,53	31.317,28	4.795,88
	840/613200/01	Fonctionnement technique	135.000,00		118.551,76	100.016,19	16.448,24	18.535,57
	840/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	9.000,00		7.604,82	7.057,55	1.395,18	547,27
	840/613400/01	Frais d'usage des véhicules	1,00				1,00	
		T71 D.O. Fonctionnement - Oeuvres pour personnes âgées						
	834/613027/01	Projet participatif intergénérationnel						
		Total T71 D.O. Fonctionnement	541.371,23		399.010,29	346.956,70	142.360,94	52.053,59
		T72 D.O. Transfert - Aide et action sociales						
	801/640620/01	Participation à l'Asbl "L'Observatoire", revue d'action sociale et médico-sociale, en partenariat avec la Région wallonne	6.000,00		6.000,00	6.000,00		
	801/640642/01	Actions sociales	158.000,00		157.999,18	139.346,92	0,82	18.652,26
		T72 D.O. Transfert - Oeuvres pour personnes âgées						

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	834/640626/01	Subventions en faveur des personnes du troisième âge (Téléphone et Biotélévigilance)	150.000,00		136.458,00	136.458,00	13.542,00	
		T72 D.O. Transfert - La famille						
	844/640629/01	Allocations de naissance aux bénéficiaires de prêts	500,00				500,00	
	844/640631/01	Subventions aux services privés agréés d'aide aux familles, fonctionnant sur le territoire de la Province de Liège	159.110,00		159.110,00			159.110,00
	844/640633/01	Subsides aux services publics agréés d'aide aux familles, fonctionnant sur le territoire de la Province de Liège	39.539,00		39.539,00			39.539,00
		Total T72 D.O. Transfert	513.149,00		499.106,18	281.804,92	14.042,82	217.301,26
		T7X D.O. Dettes - Pôle Enfants/Adolescents						
	840/430030/01	Remboursements d'emprunts	12.700,00		12.654,96	12.654,96	45,04	
	840/431030/01	Remboursements d'emprunts subsidiés	2.700,00		2.604,32	2.604,32	95,68	
	840/650010/01	Intérêts d'emprunts	200,00		139,76	139,76	60,24	
	840/650200/01	Intérêts d'emprunts subsidiés	600,00		582,49	582,49	17,51	
		T7X D.O. Dettes - Pôle Citoyens						
	840/430030/01	Remboursements d'emprunts	23.100,00		23.066,79	23.066,79	33,21	
	840/650010/01	Intérêts d'emprunts	6.200,00		6.110,99	6.110,99	89,01	

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		T7X D.O. Dettes - La famille						
	844/430030/01	Remboursements d'emprunts	4.100,00		4.072,56	4.072,56	27,44	
	844/650010/01	Intérêts d'emprunts	100,00		82,85	82,85	17,15	
		Total T7X D.O. Dettes	49.700,00		49.314,72	49.314,72	385,28	
	Total Interventions sociales et famille		5.519.345,23		5.342.904,01	5.072.652,16	176.441,22	270.251,85
F872	Soins de santé							
		T70 D.O. Personnel - DG Santé, Affaires sociales, Agriculture et Ruralité						
	870/620000/01	Rémunérations	1.831.788,04		1.792.592,31	1.792.592,31	39.195,73	
	870/621000/01	Allocations sociales directes	127.551,96		125.026,96	125.026,96	2.525,00	
	870/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	352.140,00		345.228,33	345.228,33	6.911,67	
	870/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	415.220,00		414.865,75	414.865,75	354,25	
	870/625000/01	Abonnements sociaux	1.420,00		1.213,04	1.213,04	206,96	
		T70 D.O. Personnel - Pôle médical						
	871/620000/01	Rémunérations	1.235.695,50		1.229.611,25	1.229.611,25	6.084,25	

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	871/620900/01	Rémunérations des vacataires	15.000,00		14.275,04	7.635,04	724,96	6.640,00
	871/621000/01	Allocations sociales directes	88.256,99		88.252,62	88.252,62	4,37	
	871/621900/01	Allocations sociales directes des vacataires	10,00				10,00	
	871/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	225.642,76		225.205,30	225.205,30	437,46	
	871/623900/01	Cotisations patronales des vacataires à la sécurité sociale	4.300,00		4.093,39	2.203,39	206,61	1.890,00
	871/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	313.925,60		313.872,85	313.872,85	52,75	
	871/625000/01	Abonnements sociaux	2.211,43		1.988,33	1.988,33	223,10	
	871/625900/01	Abonnements sociaux des vacataires	10,00				10,00	
		T70 D.O. Personnel - I PROM'S						
	871/620000/01	Rémunérations	2.212.869,24		2.212.869,24	2.212.869,24		
	871/620900/01	Rémunérations des vacataires	10,00				10,00	
	871/621000/01	Allocations sociales directes	184.579,24		184.579,24	184.579,24		
	871/621900/01	Allocations sociales directes des vacataires	10,00				10,00	
	871/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	414.830,73		414.830,73	414.830,73		

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	871/623900/01	Cotisations patronales des vacataires à la sécurité sociale	10,00				10,00	
	871/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	539.253,23		539.074,44	539.074,44	178,79	
	871/625000/01	Abonnements sociaux	675,92		665,52	665,52	10,40	
	871/625900/01	Abonnements sociaux des vacataires	10,00				10,00	
		T70 D.O. Personnel - Observatoire de la Santé						
	871/620000/01	Rémunérations	112.324,60		112.324,60	112.324,60		
	871/621000/01	Allocations sociales directes	7.914,01		7.914,01	7.914,01		
	871/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	24.214,27		24.214,27	24.214,27		
	871/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	20.181,72		20.181,72	20.181,72		
	871/625000/01	Abonnements sociaux	364,53		364,53	364,53		
		T70 D.O. Personnel - L'accueil - Centre hospitalier spécialisé, à Lierneux						
	872/620000/01	Rémunérations	175.938,36		148.989,47	148.989,47	26.948,89	
	872/621000/01	Allocations sociales directes	9.842,73		9.582,73	9.582,73	260,00	
	872/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	22.645,42		22.444,98	22.444,98	200,44	

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	872/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	53.565,00		43.774,51	43.774,51	9.790,49	
		T70 D.O. Personnel - Centre Princesse Astrid						
	872/620000/01	Rémunérations	561.098,91		561.098,91	561.098,91		
	872/621000/01	Allocations sociales directes	47.799,77		47.799,77	47.799,77		
	872/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	127.578,15		127.578,15	127.578,15		
	872/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	75.593,80		75.593,80	75.593,80		
	872/625000/01	Abonnements sociaux	2.822,86		2.822,86	2.822,86		
		Total T70 D.O. Personnel	9.207.304,77		9.112.928,65	9.104.398,65	94.376,12	8.530,00
		T71 D.O. Fonctionnement - DG Santé, Affaires sociales, Agriculture et Ruralité						
	870/610000/01	Loyers d'immeubles et charges locatives	40.733,00		40.732,95	40.732,95	0,05	
	870/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	4.367,61		4.367,61	4.367,61		
	870/612000/01	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	1,00				1,00	
	870/613100/01	Fonctionnement administratif	39.999,39		31.526,44	28.222,20	8.472,95	3.304,24
	870/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	222.905,62		192.974,31	177.004,09	29.931,31	15.970,22

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	870/613400/01	Frais d'usage des véhicules	6.294,38		6.284,55	5.935,08	9,83	349,47
		T71 D.O. Fonctionnement - Pôle médical						
	871/610000/01	Loyers d'immeubles et charges locatives	5.713,68		5.713,68			5.713,68
	871/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	2.213,73		2.213,73	2.213,73		
	871/612000/01	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	1,00				1,00	
	871/613100/01	Fonctionnement administratif	6.351,81		3.690,38	2.947,12	2.661,43	743,26
	871/613200/01	Fonctionnement technique	43.800,00		13.568,35	13.568,35	30.231,65	
		T71 D.O. Fonctionnement - I PROM'S						
	871/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	60.000,00		59.999,54	55.657,54	0,46	4.342,00
	871/612000/01	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	1,00				1,00	
	871/613100/01	Fonctionnement administratif	83.000,00		28.989,77	25.813,27	54.010,23	3.176,50
	871/613200/01	Fonctionnement technique	74.000,00		41.703,14	39.313,66	32.296,86	2.389,48
	871/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	27.000,00		9.311,83	7.025,49	17.688,17	2.286,34
	871/613400/01	Frais d'usage des véhicules	59.600,00		58.663,09	48.751,89	936,91	9.911,20

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		T71 D.O. Fonctionnement - Observatoire de la Santé						
	871/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	1.000,00		18,10	18,10	981,90	
	871/613100/01	Fonctionnement administratif	12.000,00		9.489,17	9.489,17	2.510,83	
		Total T71 D.O. Fonctionnement	688.982,22		509.246,64	461.060,25	179.735,58	48.186,39
		T72 D.O. Transfert - L'accueil - Centre hospitalier spécialisé, à Liernex						
	872/642630/01	Intervention dans le déficit des hôpitaux	250.000,00		250.000,00	250.000,00		
		T72 D.O. Transfert - Santé						
	871/640700/01	Subsides en faveur d'organismes oeuvrant dans le secteur de la santé	125.629,00		125.194,88	88.364,31	434,12	36.830,57
		Total T72 D.O. Transfert	375.629,00		375.194,88	338.364,31	434,12	36.830,57
		T7X D.O. Dettes - DG Santé, Affaires sociales, Agriculture et Ruralité						
	870/430030/01	Remboursements d'emprunts	133.500,00		133.449,87	133.449,87	50,13	
	870/650010/01	Intérêts d'emprunts	13.300,00		13.186,31	13.186,31	113,69	
		T7X D.O. Dettes - I PROM'S						
	871/430030/01	Remboursements d'emprunts	102.800,00		102.735,36	102.735,36	64,64	

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	871/650010/01	Intérêts d'emprunts	500,00		438,66	438,66	61,34	
		Total T7X D.O. Dettes	250.100,00		249.810,20	249.810,20	289,80	
	Total Soins de santé		10.522.015,99		10.247.180,37	10.153.633,41	274.835,62	93.546,96
F879	Hygiène et salubrité publique							
		T70 D.O. Personnel - Service interne de prévention et de la protection du travail						
	879/620000/01	Rémunérations	704.560,86		674.148,48	674.148,48	30.412,38	
	879/621000/01	Allocations sociales directes	61.035,00		60.944,11	60.944,11	90,89	
	879/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	147.880,00		145.584,20	145.584,20	2.295,80	
	879/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	126.773,12		126.773,12	126.773,12		
	879/625000/01	Abonnements sociaux	571,02		571,02	571,02		
		Total T70 D.O. Personnel	1.040.820,00		1.008.020,93	1.008.020,93	32.799,07	
		T71 D.O. Fonctionnement - Service interne de prévention et de la protection du travail						
	879/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	5.500,00		3.696,28	2.696,28	1.803,72	1.000,00
	879/612000/01	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	1,00				1,00	

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	879/613100/01	Fonctionnement administratif	65.000,00		56.682,79	56.421,91	8.317,21	260,88
		Total T71 D.O. Fonctionnement	70.501,00		60.379,07	59.118,19	10.121,93	1.260,88
		T72 D.O. Transfert - Traitement des immondices						
	876/640752/01	Subvention de fonctionnement à Intradel, en partenariat avec la Région wallonne	272.683,00		272.683,00	272.683,00		
		T72 D.O. Transfert - Traitement des eaux usées						
	877/640753/01	Subvention de fonctionnement à l'Association Intercommunale pour le Démergement et l'Epuraton des communes de la région liégeoise, en partenariat avec la Région wallonne	160.952,00		160.952,00	160.952,00		
		Total T72 D.O. Transfert	433.635,00		433.635,00	433.635,00		
		T7X D.O. Dettes - Adduction et distribution d'eau						
	874/653040/01	Annuités souscrites pour la constitution de capital des services régionaux et locaux de distribution d'eau	9.700,00		9.694,04		5,96	9.694,04
		T7X D.O. Dettes - Traitement des eaux usées						
	877/430046/01	Remboursements d'emprunts couvrant la participation provinciale dans les dépenses pour travaux entrepris par l'Association Intercommunale pour le Démergement et l'Epuraton des communes de la région liégeoise, en partenariat avec la Région wallonne	225.400,00		225.355,67	225.355,67	44,33	
	877/650038/01	Intérêts d'emprunts couvrant la participation provinciale dans les dépenses pour travaux entrepris par l'Association Intercommunale pour le Démergement et l'Epuraton des communes de la région liégeoise, en partenariat avec la Région wallonne	9.700,00		9.633,60	9.633,60	66,40	
		Total T7X D.O. Dettes	244.800,00		244.683,31	234.989,27	116,69	9.694,04
	Total Hygiène et salubrité publique		1.789.756,00		1.746.718,31	1.735.763,39	43.037,69	10.954,92

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
F939	Logement et aménagement du territoire							
		T72 D.O. Transfert - Habitations sociales et politique du logement						
	922/640629/01	Allocations de naissance aux bénéficiaires de prêts	500,00				500,00	
		Total T72 D.O. Transfert	500,00				500,00	
		T7X D.O. Dettes - Habitations sociales et politique du logement						
	922/430039/01	Remboursements d'emprunts couvrant la participation provinciale dans l'aide au logement social	191.300,00		191.222,20	191.222,20	77,80	
	922/430048/01	Remboursements d'emprunts couvrant les prêts à la construction, l'achat et l'assainissement d'habitations sociales	961.000,00		960.984,04	960.984,04	15,96	
	922/650039/01	Intérêts d'emprunts couvrant la participation provinciale dans l'aide au logement social	34.400,00		34.307,73	34.307,73	92,27	
	922/650042/01	Intérêts d'emprunts couvrant les prêts à la construction, l'achat et l'assainissement d'habitations sociales	199.100,00		199.089,49	199.089,49	10,51	
		Total T7X D.O. Dettes	1.385.800,00		1.385.603,46	1.385.603,46	196,54	
		Total Logement et aménagement du territoire	1.386.300,00		1.385.603,46	1.385.603,46	696,54	
		Total fonds propre	460.939.878,00		452.087.482,81	435.862.192,20	8.852.395,19	16.225.290,61
		TOTAL GENERAL	460.939.878,00		452.087.482,81	435.862.192,20	8.852.395,19	16.225.290,61

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : DEPENSES ORDINAIRES PROPRES (RECAPITULATIF ENGAGEMENTS)

FONCTION	DESIGNATION	PERSONNEL 000/70	FONCTIONNEMENT 000/71	TRANSFERTS 000/72	DETTE 000/7X	TOTAL 000/73
F009	Général		5.765,30	454.251,54	68.016,56	528.033,40
F019	Dettes générales				362.022,20	362.022,20
F049	Impôts		5.278,07	700,00		5.978,07
F059	Assurances	1.200.460,32	2.074.510,93			3.274.971,25
F103	Autorités provinciales	1.816.060,17	499.448,16	231.712,88	18.493,29	2.565.714,50
F123	Administration générale	51.962.179,44	7.469.000,15	2.990.075,32	1.742.335,72	64.163.590,63
F129	Patrimoine privé		1.227.665,91		751.399,76	1.979.065,67
F139	Services généraux	24.737.885,12	8.208.214,65	23.750,00	248.013,89	33.217.863,66
F169	Relations extérieures et internationales	404.293,62	161.642,76	21.264,63		587.201,01
F399	Sécurité et ordre public	492.232,79	186.005,96	29.378.563,75		30.056.802,50
F429	Communications routières				108.837,13	108.837,13
F449	Voies navigables - Hydraulique		717.022,74	35.700,00	348.774,23	1.101.496,97
F529	Economie, commerce et artisanat		1.750,00	23.479,00		25.229,00
F559	Industrie et énergie	232.079,04		1.687.599,47	872.663,65	2.792.342,16
F569	Tourisme	4.546.272,57		1.899.987,00	747.649,43	7.193.909,00
F699	Agriculture	7.782.271,67	1.003.109,02	356.994,83	168.598,58	9.310.974,10
F719	Enseignement : Affaires générales	29.830.585,85	5.324.651,04	364.246,13	898.878,00	36.418.361,02
F739	Enseignement secondaire	113.275.122,83	8.935.342,43		3.317.240,60	125.527.705,86
F749	Enseignement supérieur	51.665.687,09	4.552.705,23	810.936,86	2.084.445,84	59.113.775,02

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : DEPENSES ORDINAIRES PROPRES (RECAPITULATIF ENGAGEMENTS)

FONCTION	DESIGNATION	PERSONNEL 000/70	FONCTIONNEMENT 000/71	TRANSFERTS 000/72	DETTE 000/7X	TOTAL 000/73
F759	Enseignement pour handicapés	8.321.026,36	600.752,90	26.000,00	198.070,94	9.145.850,20
F760	Complexes de délasserment	3.916.598,64	1.211.852,56		286.662,67	5.415.113,87
F761	Jeunesse	1.385.616,39	226.098,04	48.986,30	33.010,77	1.693.711,50
F763	Culture, loisirs et fêtes	13.118.286,37	2.517.479,90	1.847.197,53	645.538,73	18.128.502,53
F769	Sports	6.063.543,94	631.580,80	1.882.141,79	461.565,19	9.038.831,72
F789	Arts	6.301.957,74	1.330.300,37	1.040.409,00	971.528,42	9.644.195,53
F799	Cultes et laïcité		46.662,00	1.832.547,73	85.788,43	1.964.998,16
F869	Interventions sociales et famille	4.395.472,82	399.010,29	499.106,18	49.314,72	5.342.904,01
F872	Soins de santé	9.112.928,65	509.246,64	375.194,88	249.810,20	10.247.180,37
F879	Hygiène et salubrité publique	1.008.020,93	60.379,07	433.635,00	244.683,31	1.746.718,31
F939	Logement et aménagement du territoire				1.385.603,46	1.385.603,46
	TOTAUX	341.568.582,35	47.905.474,92	46.264.479,82	16.348.945,72	452.087.482,81

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : DEPENSES ORDINAIRES PROPRES (RECAPITULATIF IMPUTATIONS)

FONCTION	DESIGNATION	PERSONNEL 000/70	FONCTIONNEMENT 000/71	TRANSFERTS 000/72	DETTE 000/7X	TOTAL 000/73
F009	Général		5.765,30	454.251,54	68.016,56	528.033,40
F019	Dettes générales				362.022,20	362.022,20
F049	Impôts		5.278,07	700,00		5.978,07
F059	Assurances	1.200.460,32	1.899.044,23			3.099.504,55
F103	Autorités provinciales	1.816.060,17	439.008,71	231.712,88	18.493,29	2.505.275,05
F123	Administration générale	50.444.746,05	5.800.385,93	2.732.767,77	1.742.335,72	60.720.235,47
F129	Patrimoine privé		931.734,16		751.399,76	1.683.133,92
F139	Services généraux	24.736.385,12	6.959.999,17	12.500,00	248.013,89	31.956.898,18
F169	Relations extérieures et internationales	404.293,62	156.449,86	19.380,69		580.124,17
F399	Sécurité et ordre public	308.987,59	173.252,97	27.070.038,90		27.552.279,46
F429	Communications routières				108.837,13	108.837,13
F449	Voies navigables - Hydraulique		408.089,45	35.700,00	348.774,23	792.563,68
F529	Economie, commerce et artisanat		1.750,00	2.479,00		4.229,00
F559	Industrie et énergie	232.079,04		1.687.599,47	872.663,65	2.792.342,16
F569	Tourisme	4.546.272,57		1.899.987,00	747.649,43	7.193.909,00
F699	Agriculture	7.723.605,17	832.835,24	283.707,34	168.598,58	9.008.746,33
F719	Enseignement : Affaires générales	29.446.615,85	4.550.457,08	336.850,53	898.878,00	35.232.801,46
F739	Enseignement secondaire	113.044.349,57	7.215.608,69		3.317.240,60	123.577.198,86
F749	Enseignement supérieur	51.083.897,09	3.859.720,72	659.296,35	2.084.445,84	57.687.360,00

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : DEPENSES ORDINAIRES PROPRES (RECAPITULATIF IMPUTATIONS)

FONCTION	DESIGNATION	PERSONNEL 000/70	FONCTIONNEMENT 000/71	TRANSFERTS 000/72	DETTE 000/7X	TOTAL 000/73
F759	Enseignement pour handicapés	8.321.026,36	521.940,07	26.000,00	198.070,94	9.067.037,37
F760	Complexes de délasserment	3.916.598,64	1.081.521,12		286.662,67	5.284.782,43
F761	Jeunesse	1.385.616,39	212.251,56	5.628,41	33.010,77	1.636.507,13
F763	Culture, loisirs et fêtes	12.969.786,37	1.886.474,24	1.151.438,40	645.538,73	16.653.237,74
F769	Sports	6.063.543,94	473.625,93	1.556.779,88	461.565,19	8.555.514,94
F789	Arts	6.301.957,74	1.175.380,81	601.615,00	971.528,42	9.050.481,97
F799	Cultes et laïcité		46.657,00	1.743.060,68	85.788,43	1.875.506,11
F869	Interventions sociales et famille	4.394.575,82	346.956,70	281.804,92	49.314,72	5.072.652,16
F872	Soins de santé	9.104.398,65	461.060,25	338.364,31	249.810,20	10.153.633,41
F879	Hygiène et salubrité publique	1.008.020,93	59.118,19	433.635,00	234.989,27	1.735.763,39
F939	Logement et aménagement du territoire				1.385.603,46	1.385.603,46
	TOTAUX	338.453.277,00	39.504.365,45	41.565.298,07	16.339.251,68	435.862.192,20

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : TABLEAU RECAPITULATIF (ORDINAIRE)

	PROPRE	ANTERIEUR	GLOBAL
1. Droit constaté au profit de la province	488.891.046,08	20.972.992,65	509.864.038,73
- Irrécouvrables et non-valeur	- 4.042,99		- 4.042,99
= Droits constatés nets	= 488.887.003,09	= 20.972.992,65	= 509.859.995,74
- Engagements	- 452.087.482,81	- 24.769.149,07	- 476.856.631,88
= Résultat budgétaire avant prélèvement	= 36.799.520,28	= -3.796.156,42	= 33.003.363,86
+ Prélèvements positif			+ 2.818.093,00
- Prélèvements négatifs			- 2.661.425,00
= Résultat budgétaire de l'exercice	Excédent = 36.799.520,28	Déficit = -3.796.156,42	= 33.160.031,86
2. Droit constaté au profit de la province	488.891.046,08	20.972.992,65	509.864.038,73
- Irrécouvrables et non-valeur	- 4.042,99		- 4.042,99
= Droits constatés nets	= 488.887.003,09	= 20.972.992,65	= 509.859.995,74
- Imputations sur engagements	- 435.862.192,20	- 24.769.149,07	- 460.631.341,27
= Résultat comptable avant prélèvement	= 53.024.810,89	= -3.796.156,42	= 49.228.654,47
+ Prélèvements positif			+ 2.818.093,00
- Prélèvements négatifs			- 2.661.425,00
= Résultat comptable de l'exercice	Excédent = 53.024.810,89	Déficit = -3.796.156,42	= 49.385.322,47
3. Engagements totaux de l'exercice	452.087.482,81	24.769.149,07	476.856.631,88
- Imputations totales de l'exercice	- 435.862.192,20	- 24.769.149,07	- 460.631.341,27
= Engagements à reporter sur l'exercice suivant	= 16.225.290,61		= 16.225.290,61

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : RECETTES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE ANTERIEUR)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	DROITS CONSTATES	NON-VALEURS	DROITS NETS
F009	Général					
		T86 Boni Exercices Antérieurs BE - Recettes et dépenses générales				
	000/097910/01/2022.2021	Boni présumé des années antérieures				
	000/790300/01/2022.2021	Résultat positif d'exercices antérieurs SE	7.538.469,38	75.584.803,86		75.584.803,86
		Total T86 Boni Exercices Antérieurs BE	7.538.469,38	75.584.803,86		75.584.803,86
	Total Général	7.538.469,38	75.584.803,86		75.584.803,86	
F103	Autorités provinciales					
		T82 R.E. Dettes - Autorités provinciales				
	101/170110/01/2022.2021	Emprunts pour travaux				
		Total T82 R.E. Dettes				
	Total Autorités provinciales					
F123	Administration générale					
		T82 R.E. Dettes - Administration générale				
	104/170110/01/2022.2019	Emprunts pour travaux				
	104/170110/01/2022.2020	Emprunts pour travaux	206.054,00	206.054,00		206.054,00
		T82 R.E. Dettes - Maison de la Formation				
	106/170110/01/2022.2018	Emprunts pour travaux	270.145,82	270.145,82		270.145,82
	106/170110/01/2022.2019	Emprunts pour travaux				
106/170110/01/2022.2020	Emprunts pour travaux	18.450,72	18.450,72		18.450,72	

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : RECETTES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE ANTERIEUR)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	DROITS CONSTATES	NON-VALEURS	DROITS NETS
	106/170110/01/2022.2021	Emprunts pour travaux				
		Total T82 R.E. Dettes	494.650,54	494.650,54		494.650,54
	Total Administration générale		494.650,54	494.650,54		494.650,54
F129	Patrimoine privé					
		T82 R.E. Dettes - Administration générale				
	124/170110/01/2022.2020	Emprunts pour travaux				
	124/170110/01/2022.2021	Emprunts pour travaux	40.293,00	40.293,00		40.293,00
		T82 R.E. Dettes - Bâtiment Charlemagne				
	124/170110/01/2022.2019	Emprunts pour travaux				
		T82 R.E. Dettes - Bâtiment Fonds Saint-Servais				
	124/170110/01/2022.2020	Emprunts pour travaux	21.058,89	21.058,89		21.058,89
	124/170110/01/2022.2021	Emprunts pour travaux				
		T82 R.E. Dettes - Hangar quai Kurth				
	124/170110/01/2022.2021	Emprunts pour travaux				
		T82 R.E. Dettes - Val Benoît				
	124/170110/01/2022.2021	Emprunts pour travaux				
		T82 R.E. Dettes - Caserne de Saive				
	124/170110/01/2022.2021	Emprunts pour travaux				
		Total T82 R.E. Dettes	61.351,89	61.351,89		61.351,89

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : RECETTES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE ANTERIEUR)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	DROITS CONSTATES	NON-VALEURS	DROITS NETS
	Total Patrimoine privé		61.351,89	61.351,89		61.351,89
F139	Services généraux					
		T82 R.E. Dettes - Direction générale des Infrastructures et du Développement Durable				
	137/170110/01/2022.2019	Emprunts pour travaux	20.434,78	20.434,78		20.434,78
		T82 R.E. Dettes - Imprimerie centrale				
	134/170110/01/2022.2020	Emprunts pour travaux	55.206,26	55.206,26		55.206,26
		T82 R.E. Dettes - Complexe des Hauts-Sarts				
	138/170110/01/2022.2019	Emprunts pour travaux				
	138/170110/01/2022.2021	Emprunts pour travaux				
		Total T82 R.E. Dettes	75.641,04	75.641,04		75.641,04
	Total Services généraux		75.641,04	75.641,04		75.641,04
F429	Communications routières					
		T82 R.E. Dettes - Voirie				
	421/170110/01/2022.2021	Emprunts pour travaux				
		Total T82 R.E. Dettes				
	Total Communications routières					
F449	Voies navigables - Hydraulique					
		T82 R.E. Dettes - Cours d'eau non navigables				
	484/170114/01/2022.2019	Emprunts pour travaux extraordinaires aux cours d'eau non navigables et acquisition de terrains				

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : RECETTES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE ANTERIEUR)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	DROITS CONSTATES	NON-VALEURS	DROITS NETS
	484/170114/01/2022.2020	Emprunts pour travaux extraordinaires aux cours d'eau non navigables et acquisition de terrains	58.182,54	58.182,54		58.182,54
	484/170114/01/2022.2021	Emprunts pour travaux extraordinaires aux cours d'eau non navigables et acquisition de terrains	472.705,70	472.705,70		472.705,70
		Total T82 R.E. Dettes	530.888,24	530.888,24		530.888,24
	Total Voies navigables - Hydraulique		530.888,24	530.888,24		530.888,24
F569	Tourisme					
		T82 R.E. Dettes - Tourisme				
	560/170110/01/2022.2019	Emprunts pour travaux				
	560/170110/01/2022.2020	Emprunts pour travaux				
	560/170110/01/2022.2021	Emprunts pour travaux				
		Total T82 R.E. Dettes				
	Total Tourisme					
F699	Agriculture					
		T82 R.E. Dettes - Station d'analyses agricoles				
	621/170110/01/2022.2019	Emprunts pour travaux	46.914,55	46.914,55		46.914,55
		T82 R.E. Dettes - Bâtiment rue Jean Stassart à Crisnée				
	621/170110/01/2022.2021	Emprunts pour travaux				
		Total T82 R.E. Dettes	46.914,55	46.914,55		46.914,55
	Total Agriculture		46.914,55	46.914,55		46.914,55
F719	Enseignement : Affaires générales					

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : RECETTES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE ANTERIEUR)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	DROITS CONSTATES	NON-VALEURS	DROITS NETS
		T82 R.E. Dettes - Internats				
	708/170110/01/2022.2013	Emprunts pour travaux	17.905,59	17.905,59		17.905,59
	708/170110/01/2022.2018	Emprunts pour travaux				
	708/170110/01/2022.2019	Emprunts pour travaux				
	708/170110/01/2022.2020	Emprunts pour travaux	165.683,17	165.683,17		165.683,17
	708/170110/01/2022.2021	Emprunts pour travaux				
		T82 R.E. Dettes - Promotion de la santé à l'école				
	706/170110/01/2022.2019	Emprunts pour travaux	15.170,96	15.170,96		15.170,96
		Total T82 R.E. Dettes	198.759,72	198.759,72		198.759,72
	Total Enseignement : Affaires générales		198.759,72	198.759,72		198.759,72
F739	Enseignement secondaire					
		T82 R.E. Dettes - Enseignement agricole et horticole				
	732/170110/01/2022.2014	Emprunts pour travaux				
	732/170110/01/2022.2019	Emprunts pour travaux				
	732/170110/01/2022.2020	Emprunts pour travaux				
	732/170110/01/2022.2021	Emprunts pour travaux				
		T82 R.E. Dettes - Enseignement secondaire				
	735/170110/01/2022.2014	Emprunts pour travaux	10.391,16	10.391,16		10.391,16
	735/170110/01/2022.2017	Emprunts pour travaux	255.267,87	255.267,87		255.267,87

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : RECETTES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE ANTERIEUR)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	DROITS CONSTATES	NON-VALEURS	DROITS NETS
	735/170110/01/2022.2018	Emprunts pour travaux				
	735/170110/01/2022.2019	Emprunts pour travaux	358.612,04	358.612,04		358.612,04
	735/170110/01/2022.2020	Emprunts pour travaux	584.568,78	584.568,78		584.568,78
	735/170110/01/2022.2021	Emprunts pour travaux	228.321,82	228.321,82		228.321,82
		Total T82 R.E. Dettes	1.437.161,67	1.437.161,67		1.437.161,67
	Total Enseignement secondaire		1.437.161,67	1.437.161,67		1.437.161,67
F749	Enseignement supérieur					
		T82 R.E. Dettes - Enseignement supérieur non universitaire				
	741/170110/01/2022.2015	Emprunts pour travaux	31.030,91	31.030,91		31.030,91
	741/170110/01/2022.2016	Emprunts pour travaux	38.224,72	38.224,72		38.224,72
	741/170110/01/2022.2018	Emprunts pour travaux				
	741/170110/01/2022.2019	Emprunts pour travaux	90.239,32	90.239,32		90.239,32
	741/170110/01/2022.2020	Emprunts pour travaux	15.916,52	15.916,52		15.916,52
	741/170110/01/2022.2021	Emprunts pour travaux	18.305,78	18.305,78		18.305,78
		T82 R.E. Dettes - Ferme d'expérimentation de La Haye - Jevoumont				
	741/170110/01/2022.2020	Emprunts pour travaux				
		Total T82 R.E. Dettes	193.717,25	193.717,25		193.717,25
	Total Enseignement supérieur		193.717,25	193.717,25		193.717,25
F759	Enseignement pour handicapés					

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : RECETTES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE ANTERIEUR)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	DROITS CONSTATES	NON-VALEURS	DROITS NETS
		T82 R.E. Dettes - Institut provincial d'enseignement secondaire spécialisé				
	752/170110/01/2022.2017	Emprunts pour travaux	220.496,30	220.496,30		220.496,30
	752/170110/01/2022.2020	Emprunts pour travaux				
	752/170110/01/2022.2021	Emprunts pour travaux	42.066,76	42.066,76		42.066,76
		T82 R.E. Dettes - Centre de réadaptation au travail				
	752/170110/01/2022.2020	Emprunts pour travaux	23.070,11	23.070,11		23.070,11
	752/170110/01/2022.2021	Emprunts pour travaux				
		Total T82 R.E. Dettes	285.633,17	285.633,17		285.633,17
		Total Enseignement pour handicapés	285.633,17	285.633,17		285.633,17
F760		Complexes de délassement				
		T82 R.E. Dettes - Domaine provincial de Wégimont				
	760/170110/01/2022.2019	Emprunts pour travaux	9.677,02	9.677,02		9.677,02
	760/170110/01/2022.2020	Emprunts pour travaux				
	760/170110/01/2022.2021	Emprunts pour travaux				
		Total T82 R.E. Dettes	9.677,02	9.677,02		9.677,02
		Total Complexes de délassement	9.677,02	9.677,02		9.677,02
F763		Culture, loisirs et fêtes				
		T82 R.E. Dettes - Coordination développement culturel				
	762/170110/01/2022.2021	Emprunts pour travaux				

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : RECETTES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE ANTERIEUR)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	DROITS CONSTATES	NON-VALEURS	DROITS NETS
		T82 R.E. Dettes - Culture et loisirs				
	762/170140/01/2022.2015	Emprunts relatifs aux interventions provinciales extraordinaires				
		T82 R.E. Dettes - Pôle Bavière				
	767/170110/01/2022.2018	Emprunts pour travaux	9.221.354,91	9.221.354,91		9.221.354,91
	767/170110/01/2022.2019	Emprunts pour travaux	1.183.523,23	1.183.523,23		1.183.523,23
	767/170110/01/2022.2020	Emprunts pour travaux	411.924,50	411.924,50		411.924,50
	767/170110/01/2022.2021	Emprunts pour travaux	913.499,54	913.499,54		913.499,54
		T82 R.E. Dettes - O.M. de Seraing				
	762/170110/01/2022.2020	Emprunts pour travaux	168.050,59	168.050,59		168.050,59
		Total T82 R.E. Dettes	11.898.352,77	11.898.352,77		11.898.352,77
	Total Culture, loisirs et fêtes		11.898.352,77	11.898.352,77		11.898.352,77
F769	Sports					
		T82 R.E. Dettes - Complexe sportif de Naimette-Xhovémont				
	764/170110/01/2022.2020	Emprunts pour travaux	1.701.946,78	1.701.946,78		1.701.946,78
		T82 R.E. Dettes - Piste d'apprentissage cycliste				
	764/170110/01/2022.2019	Emprunts pour travaux	69.517,68	69.517,68		69.517,68
		T82 R.E. Dettes - Centre de formation de tennis				
	764/170110/01/2022.2019	Emprunts pour travaux				
	764/170110/01/2022.2021	Emprunts pour travaux				

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : RECETTES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE ANTERIEUR)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	DROITS CONSTATES	NON-VALEURS	DROITS NETS
		Total T82 R.E. Dettes	1.771.464,46	1.771.464,46		1.771.464,46
	Total Sports		1.771.464,46	1.771.464,46		1.771.464,46
F789	Arts					
		T82 R.E. Dettes - Musée de la Vie wallonne				
	771/170110/01/2022.2019	Emprunts pour travaux	10.947,83			
	771/170110/01/2022.2021	Emprunts pour travaux				
		T82 R.E. Dettes - Service des musées et expositions				
	771/170110/01/2022.2019	Emprunts pour travaux		10.947,83		10.947,83
		T82 R.E. Dettes - Château de Jehay				
	771/170110/01/2022.2018	Emprunts pour travaux	311.358,45	311.358,45		311.358,45
	771/170110/01/2022.2019	Emprunts pour travaux	64.476,84	64.476,84		64.476,84
	771/170110/01/2022.2020	Emprunts pour travaux	78.756,48	78.756,48		78.756,48
	771/170110/01/2022.2021	Emprunts pour travaux				
		Total T82 R.E. Dettes	465.539,60	465.539,60		465.539,60
	Total Arts		465.539,60	465.539,60		465.539,60
F869	Interventions sociales et famille					
		T82 R.E. Dettes - Pôle Citoyens				
	840/170110/01/2022.2019	Emprunts pour travaux	80.960,70	80.960,70		80.960,70
	840/170110/01/2022.2020	Emprunts pour travaux	288.741,32	288.741,32		288.741,32

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : RECETTES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE ANTERIEUR)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	DROITS CONSTATES	NON-VALEURS	DROITS NETS
	840/170110/01/2022.2021	Emprunts pour travaux	5.118.385,00	5.118.385,00		5.118.385,00
		Total T82 R.E. Dettes	5.488.087,02	5.488.087,02		5.488.087,02
	Total Interventions sociales et famille		5.488.087,02	5.488.087,02		5.488.087,02
F872	Soins de santé					
		T82 R.E. Dettes - DG Santé, Affaires sociales, Agriculture et Ruralité				
	870/170110/01/2022.2019	Emprunts pour travaux				
	870/170110/01/2022.2020	Emprunts pour travaux				
		Total T82 R.E. Dettes				
	Total Soins de santé					
		Total fonds antérieurs	30.496.308,32	98.542.642,80		98.542.642,80
		TOTAL GENERAL	30.496.308,32	98.542.642,80		98.542.642,80

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : RECETTES EXTRAORDINAIRES ANTERIEURES (RECAPITULATIF)

FONCTION	DESIGNATION	TRANSFERTS 000/80	INVESTISSEMENTS 000/81	DETTE 000/82	TOTAL 000/83
F009	Général				75.584.803,86
F103	Autorités provinciales				
F123	Administration générale			494.650,54	494.650,54
F129	Patrimoine privé			61.351,89	61.351,89
F139	Services généraux			75.641,04	75.641,04
F429	Communications routières				
F449	Voies navigables - Hydraulique			530.888,24	530.888,24
F569	Tourisme				
F699	Agriculture			46.914,55	46.914,55
F719	Enseignement : Affaires générales			198.759,72	198.759,72
F739	Enseignement secondaire			1.437.161,67	1.437.161,67
F749	Enseignement supérieur			193.717,25	193.717,25
F759	Enseignement pour handicapés			285.633,17	285.633,17
F760	Complexes de délasserment			9.677,02	9.677,02
F763	Culture, loisirs et fêtes			11.898.352,77	11.898.352,77
F769	Sports			1.771.464,46	1.771.464,46
F789	Arts			465.539,60	465.539,60
F869	Interventions sociales et famille			5.488.087,02	5.488.087,02
F872	Soins de santé				

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : RECETTES EXTRAORDINAIRES ANTERIEURES (RECAPITULATIF)

FONCTION	DESIGNATION	TRANSFERTS 000/80	INVESTISSEMENTS 000/81	DETTE 000/82	TOTAL 000/83
	TOTAUX			22.957.838,94	98.542.642,80

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : RECETTES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	DROITS CONSTATES	NON-VALEURS	DROITS NETS
F009	Général					
		T81 R.E. Investissements - Recettes et dépenses générales				
	000/761000/01	Autres produits exceptionnels	5.000,00			
		Total T81 R.E. Investissements	5.000,00			
	Total Général	5.000,00				
F059	Assurances					
		T80 R.E. Transferts - Assurances				
	050/761030/01	Capitaux reçus à titre de dédommagement	300.000,00	16.838,26		16.838,26
		Total T80 R.E. Transferts	300.000,00	16.838,26		16.838,26
	Total Assurances	300.000,00	16.838,26		16.838,26	
F123	Administration générale					
		T80 R.E. Transferts - Administration générale				
	104/151210/01	Subsides de la Région wallonne pour travaux	20.000,00			
	104/151220/01	Subsides d'équipements de la Région Wallonne		300,70		300,70
	104/151420/01	Subsides d'équipements de la Fédération Wallonie-Bruxelles	36.000,00			
		T80 R.E. Transferts - Maison de la Formation				
	106/151120/01	Subside d'équipement du fédéral	193.133,00	193.133,00		193.133,00
	Total T80 R.E. Transferts	249.133,00	193.433,70		193.433,70	
	T81 R.E. Investissements - Administration générale					

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : RECETTES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	DROITS CONSTATES	NON-VALEURS	DROITS NETS
	104/230020/01	Revente d'autres machines et matériel	20.000,00	18.500,00		18.500,00
	104/240020/01	Revente de mobilier	2.000,00	4,00		4,00
	104/240120/01	Revente de matériel de bureau	1.000,00			
	104/241020/01	Revente de véhicules provinciaux	10.000,00	36.800,00		36.800,00
		Total T81 R.E. Investissements	33.000,00	55.304,00		55.304,00
		T82 R.E. Dettes - Maison de la Formation				
	106/170110/01	Emprunts pour travaux				
		Total T82 R.E. Dettes				
		Total Administration générale	282.133,00	248.737,70		248.737,70
F129	Patrimoine privé					
		T80 R.E. Transferts - Bâtiment Charlemagne				
	124/151210/01	Subsides de la Région wallonne pour travaux		16.736,72		16.736,72
		Total T80 R.E. Transferts		16.736,72		16.736,72
		T81 R.E. Investissements - Patrimoine				
	124/220020/01	Vente de terrains	25,00			
	124/221020/01	Constructions - vente	25,00			
		Total T81 R.E. Investissements	50,00			
		T82 R.E. Dettes - Bâtiment Charlemagne				
	124/170110/01	Emprunts pour travaux				

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : RECETTES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	DROITS CONSTATES	NON-VALEURS	DROITS NETS
		T82 R.E. Dettes - Bâtiment Fonds Saint-Servais				
	124/170110/01	Emprunts pour travaux	6.260,18	6.260,18		6.260,18
		T82 R.E. Dettes - Hangar quai Kurth				
	124/170110/01	Emprunts pour travaux				
		T82 R.E. Dettes - Bois du Sart-Tilman Angleur				
	124/170110/01	Emprunts pour travaux				
		T82 R.E. Dettes - Val Benoît				
	124/170110/01	Emprunts pour travaux				
		T82 R.E. Dettes - Caserne de Saive				
	124/170110/01	Emprunts pour travaux				
		Total T82 R.E. Dettes	6.260,18	6.260,18		6.260,18
	Total Patrimoine privé		6.310,18	22.996,90		22.996,90
F139	Services généraux					
		T80 R.E. Transferts - Complexe des Hauts-Sarts				
	138/151210/01	Subsides de la Région wallonne pour travaux		29.298,50		29.298,50
		T80 R.E. Transferts - Pôle Bavière				
	139/151220/01	Subsides d'équipements de la Région Wallonne	111.357,00			
		Total T80 R.E. Transferts	111.357,00	29.298,50		29.298,50
		T81 R.E. Investissements - Service informatique central				

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : RECETTES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	DROITS CONSTATES	NON-VALEURS	DROITS NETS
	139/231020/01	Matériel informatique - vente	2.000,00			
		Total T81 R.E. Investissements	2.000,00			
	Total Services généraux		113.357,00	29.298,50		29.298,50
F429	Communications routières					
	420/221020/01	T81 R.E. Investissements - Service technique provincial Constructions - vente				
		Total T81 R.E. Investissements				
	421/170110/01	T82 R.E. Dettes - Voirie Emprunts pour travaux				
		Total T82 R.E. Dettes				
	Total Communications routières					
F449	Voies navigables - Hydraulique					
	484/151500/01	T80 R.E. Transferts - Cours d'eau non navigables Subsides européens pour travaux		420.000,00		420.000,00
		Total T80 R.E. Transferts		420.000,00		420.000,00
	484/226020/01	T81 R.E. Investissements - Cours d'eau non navigables Cours et plans d'eau - vente	1,00			
		Total T81 R.E. Investissements	1,00			
		T82 R.E. Dettes - Cours d'eau non navigables				

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : RECETTES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	DROITS CONSTATES	NON-VALEURS	DROITS NETS
	484/170114/01	Emprunts pour travaux extraordinaires aux cours d'eau non navigables et acquisition de terrains				
		Total T82 R.E. Dettes				
	Total Voies navigables - Hydraulique		1,00	420.000,00		420.000,00
F569	Tourisme					
		T80 R.E. Transferts - Tourisme				
	560/151210/01	Subsides de la Région wallonne pour travaux	1,00	8.337,93		8.337,93
	560/764000/01	Remboursement de subsides extraordinaires		9.231,16		9.231,16
		Total T80 R.E. Transferts	1,00	17.569,09		17.569,09
		T82 R.E. Dettes - Tourisme				
	560/170110/01	Emprunts pour travaux				
		Total T82 R.E. Dettes				
	Total Tourisme		1,00	17.569,09		17.569,09
F699	Agriculture					
		T80 R.E. Transferts - Pôle Laboratoires				
	621/151220/01	Subsides d'équipements de la Région Wallonne		94.000,00		94.000,00
		T80 R.E. Transferts - Bâtiment rue Jean Stassart à Crisnée				
	621/151210/01	Subsides de la Région wallonne pour travaux				
		Total T80 R.E. Transferts		94.000,00		94.000,00
		T82 R.E. Dettes - Bâtiment rue Jean Stassart à Crisnée				

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : RECETTES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	DROITS CONSTATES	NON-VALEURS	DROITS NETS
	621/170110/01	Emprunts pour travaux				
		Total T82 R.E. Dettes				
	Total Agriculture			94.000,00		94.000,00
F719	Enseignement : Affaires générales					
		T80 R.E. Transferts - Internats				
	708/151300/01	Intervention du Fonds des Bâtiments scolaires provinciaux et communaux		33.139,61		33.139,61
	708/151410/01	Subsides pour travaux de la Fédération Wallonie-Bruxelles	276.900,00	82.849,01		82.849,01
		T80 R.E. Transferts - Enseignement - Affaires générales				
	700/151420/01	Subsides d'équipements de la Fédération Wallonie-Bruxelles	1.442.747,00	1.142.778,58		1.142.778,58
		Total T80 R.E. Transferts	1.719.647,00	1.258.767,20		1.258.767,20
		T82 R.E. Dettes - Internats				
	708/170110/01	Emprunts pour travaux				
		T82 R.E. Dettes - Promotion de la santé à l'école				
	706/170110/01	Emprunts pour travaux				
		T82 R.E. Dettes - Enseignement - Affaires générales				
	700/170110/01	Emprunts pour travaux				
		Total T82 R.E. Dettes				
	Total Enseignement : Affaires générales		1.719.647,00	1.258.767,20		1.258.767,20
F739	Enseignement secondaire					

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : RECETTES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	DROITS CONSTATES	NON-VALEURS	DROITS NETS
		T80 R.E. Transferts - Enseignement agricole et horticole				
	732/151210/01	Subsides de la Région wallonne pour travaux				
		T80 R.E. Transferts - Enseignement secondaire				
	735/151210/01	Subsides de la Région wallonne pour travaux	22.000,00	41.521,55		41.521,55
	735/151300/01	Intervention du Fonds des Bâtiments scolaires provinciaux et communaux		50.713,06		50.713,06
	735/151410/01	Subsides pour travaux de la Fédération Wallonie-Bruxelles	142.500,00	126.782,67		126.782,67
		Total T80 R.E. Transferts	164.500,00	219.017,28		219.017,28
		T81 R.E. Investissements - Enseignement secondaire				
	735/220020/01	Vente de terrains	1,00			
	735/221020/01	Constructions - vente	1,00			
	735/244220/01	Equipement didactique - Vente		1,00		1,00
		Total T81 R.E. Investissements	2,00	1,00		1,00
		T82 R.E. Dettes - Enseignement agricole et horticole				
	732/170110/01	Emprunts pour travaux				
		T82 R.E. Dettes - Enseignement secondaire				
	735/170110/01	Emprunts pour travaux				
		Total T82 R.E. Dettes				
		Total Enseignement secondaire	164.502,00	219.018,28		219.018,28
F749	Enseignement supérieur					

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : RECETTES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	DROITS CONSTATES	NON-VALEURS	DROITS NETS
	741/151600/01	T80 R.E. Transferts - Enseignement supérieur non universitaire Subsides d'investissement d'autres pouvoirs publics	65.000,00	65.000,00		65.000,00
		Total T80 R.E. Transferts	65.000,00	65.000,00		65.000,00
	741/220020/01	T81 R.E. Investissements - Enseignement supérieur non universitaire Vente de terrains	1,00			
	741/221020/01	Constructions - vente	1,00			
		Total T81 R.E. Investissements	2,00			
	741/170110/01	T82 R.E. Dettes - Enseignement supérieur non universitaire Emprunts pour travaux				
		Total T82 R.E. Dettes				
		Total Enseignement supérieur	65.002,00	65.000,00		65.000,00
F759	Enseignement pour handicapés					
	752/151210/01	T80 R.E. Transferts - Institut provincial d'enseignement secondaire spécialisé Subsides de la Région wallonne pour travaux				
		Total T80 R.E. Transferts				
	752/170110/01	T82 R.E. Dettes - Institut provincial d'enseignement secondaire spécialisé Emprunts pour travaux				
	752/170110/01	T82 R.E. Dettes - Centre de réadaptation au travail Emprunts pour travaux				

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : RECETTES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	DROITS CONSTATES	NON-VALEURS	DROITS NETS
		Total T82 R.E. Dettes				
	Total Enseignement pour handicapés					
F760	Complexes de délasement					
		T82 R.E. Dettes - Domaine provincial de Wégimont				
	760/170110/01	Emprunts pour travaux				
		Total T82 R.E. Dettes				
	Total Complexes de délasement					
F763	Culture, loisirs et fêtes					
		T80 R.E. Transferts - Pôle Bavière				
	767/151210/01	Subsides de la Région wallonne pour travaux	900.000,00	899.999,98		899.999,98
		Total T80 R.E. Transferts	900.000,00	899.999,98		899.999,98
		T82 R.E. Dettes - Hangar quai Kurth				
	762/170110/01	Emprunts pour travaux				
		T82 R.E. Dettes - Pôle Bavière				
	767/170110/01	Emprunts pour travaux	1.640.566,35	1.640.566,35		1.640.566,35
		Total T82 R.E. Dettes	1.640.566,35	1.640.566,35		1.640.566,35
	Total Culture, loisirs et fêtes		2.540.566,35	2.540.566,33		2.540.566,33
F769	Sports					
		T80 R.E. Transferts - Centre de formation de tennis				

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : RECETTES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	DROITS CONSTATES	NON-VALEURS	DROITS NETS
	764/151210/01	Subsides de la Région wallonne pour travaux		73.701,16		73.701,16
		Total T80 R.E. Transferts		73.701,16		73.701,16
		T82 R.E. Dettes - Complexe sportif de Naimette-Xhovémont				
	764/170110/01	Emprunts pour travaux				
		T82 R.E. Dettes - Pôle Ballons à Waremme				
	764/170110/01	Emprunts pour travaux				
		Total T82 R.E. Dettes				
	Total Sports			73.701,16		73.701,16
F789	Arts					
		T82 R.E. Dettes - Service des musées et expositions				
	771/170110/01	Emprunts pour travaux				
		T82 R.E. Dettes - Château de Jehay				
	771/170110/01	Emprunts pour travaux				
		Total T82 R.E. Dettes				
	Total Arts					
F869	Interventions sociales et famille					
		T80 R.E. Transferts - Pôle Citoyens				
	840/151210/01	Subsides de la Région wallonne pour travaux				
		Total T80 R.E. Transferts				

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : RECETTES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	DROITS CONSTATES	NON-VALEURS	DROITS NETS
	840/170110/01	T82 R.E. Dettes - Pôle Citoyens				
		Emprunts pour travaux				
		Total T82 R.E. Dettes				
		Total Interventions sociales et famille				
		Total fonds propre	5.196.519,53	5.006.493,42		5.006.493,42
		TOTAL GENERAL	5.196.519,53	5.006.493,42		5.006.493,42

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : RECETTES EXTRAORDINAIRES PROPRES (RECAPITULATIF)

FONCTION	DESIGNATION	TRANSFERTS 000/80	INVESTISSEMENTS 000/81	DETTE 000/82	TOTAL 000/83
F009	Général				
F059	Assurances	16.838,26			16.838,26
F123	Administration générale	193.433,70	55.304,00		248.737,70
F129	Patrimoine privé	16.736,72		6.260,18	22.996,90
F139	Services généraux	29.298,50			29.298,50
F429	Communications routières				
F449	Voies navigables - Hydraulique	420.000,00			420.000,00
F569	Tourisme	17.569,09			17.569,09
F699	Agriculture	94.000,00			94.000,00
F719	Enseignement : Affaires générales	1.258.767,20			1.258.767,20
F739	Enseignement secondaire	219.017,28	1,00		219.018,28
F749	Enseignement supérieur	65.000,00			65.000,00
F759	Enseignement pour handicapés				
F760	Complexes de délasserment				
F763	Culture, loisirs et fêtes	899.999,98		1.640.566,35	2.540.566,33
F769	Sports	73.701,16			73.701,16
F789	Arts				
F869	Interventions sociales et famille				
	TOTAUX	3.304.361,89	55.305,00	1.646.826,53	5.006.493,42

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : DEPENSES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
F009	Général							
		T90 D.E. Transferts - Recettes et dépenses générales						
	000/642190/01/2020.2020	Non-valeurs, irrécouvrables ou annulations de droits constatés au service extraordinaire						
	000/642190/01/2021.2021	Non-valeurs, irrécouvrables ou annulations de droits constatés au service extraordinaire						
		Total T90 D.E. Transferts						
	Total Général							
F059	Assurances							
		T91 D.E. Investissements - Assurances						
	050/221010/01/2017.2017	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		8.941,40	8.941,40			8.941,40
	050/221010/01/2021.2021	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		14.261,24	14.261,24	14.261,24		
		Total T91 D.E. Investissements		23.202,64	23.202,64	14.261,24		8.941,40
	Total Assurances		23.202,64	23.202,64	14.261,24		8.941,40	
F103	Autorités provinciales							
		T91 D.E. Investissements - Autorités provinciales						

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : DEPENSES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	101/221010/01/2021.2021	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		165.000,00	165.000,00	165.000,00		
		Total T91 D.E. Investissements		165.000,00	165.000,00	165.000,00		
	Total Autorités provinciales			165.000,00	165.000,00	165.000,00		
F123	Administration générale							
		T90 D.E. Transferts - Département des relations avec les Territoires, les Villes et les Communes						
	104/262400/962433/2015.201	Interventions dans les projets supracommunaux, - sécurité - zones de secours		260.417,88	260.417,88			260.417,88
	104/262400/962433/2016.2016	Interventions dans les projets supracommunaux, - sécurité - zones de secours		624.854,87	624.854,87	424.854,87		200.000,00
	104/262400/962433/2017.2017	Interventions dans les projets supracommunaux, - sécurité - zones de secours		12.500,00	12.500,00			12.500,00
	104/262400/962433/2018.2018	Interventions dans les projets supracommunaux, - sécurité - zones de secours		244.216,09	244.216,09	53.226,15		190.989,94
	104/262400/962433/2019.2019	Interventions dans les projets supracommunaux, - sécurité - zones de secours		50.000,00	50.000,00	50.000,00		
	104/262400/962433/2020.2020	Interventions dans les projets supracommunaux, - sécurité - zones de secours		152.000,00	152.000,00			152.000,00
	104/262400/962433/2021.202	Interventions dans les projets supracommunaux, - sécurité - zones de secours		1.731.615,93	1.731.615,93	1.071.751,49		659.864,44
		T90 D.E. Transferts - Maison de la Formation						
	106/262400/01/2018.2018	Subsides d'investissements alloués		275.000,00	275.000,00			275.000,00

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : DEPENSES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	106/262400/01/2021.2021	Subsides d'investissements alloués		4.238,88	4.238,88	4.238,88		
		Total T90 D.E. Transferts		3.354.843,65	3.354.843,65	1.604.071,39		1.750.772,26
		T91 D.E. Investissements - Administration générale						
	104/230000/01/2017.2017	Machines, matériel - acquisition		8.658,75	8.658,75		8.658,75	
	104/230000/01/2018.2018	Machines, matériel - acquisition		2.107,22	2.107,22		2.107,22	
	104/230000/01/2020.2020	Machines, matériel - acquisition		190.803,93	190.803,93	190.803,93		
	104/230000/01/2021.2021	Machines, matériel - acquisition		838.592,13	838.592,13	710.550,64	2.685,31	125.356,18
	104/240000/01/2020.2020	Mobilier - acquisition		1.252,35	1.252,35		1.252,35	
	104/240000/01/2021.2021	Mobilier - acquisition		4.133.905,98	4.133.905,98	3.212.749,00	82,45	921.074,53
	104/241000/01/2021.2021	Matériel roulant - acquisition		287.508,28	287.508,28	85.680,27	0,01	201.828,00
	104/244300/01/2019.2019	Matériel de cuisine - acquisition		1.069,00	1.069,00		1.069,00	
	104/244300/01/2020.2020	Matériel de cuisine - acquisition		8.409,50	8.409,50	8.409,50		
	104/244300/01/2021.2021	Matériel de cuisine - acquisition		54.380,25	54.380,25	52.207,21		2.173,04
	104/270105/01/2014.2014	Travaux d'intérêt général		7.545,56	7.545,56			7.545,56

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : DEPENSES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	104/270105/01/2016.2016	Travaux d'intérêt général		3.713,49	3.713,49			3.713,49
	104/270105/01/2017.2017	Travaux d'intérêt général		81.071,76	81.071,76	47.239,38	26.238,56	7.593,82
	104/270105/01/2018.2018	Travaux d'intérêt général		9.678,32	9.678,32		2.634,10	7.044,22
	104/270105/01/2019.2019	Travaux d'intérêt général		246.167,18	246.167,18	17.856,32	18.608,96	209.701,90
	104/270105/01/2020.2020	Travaux d'intérêt général		860.633,77	860.633,77	173.472,99	23.771,44	663.389,34
	104/270105/01/2021.2021	Travaux d'intérêt général		1.806.968,64	1.806.968,64	912.128,33	22.956,19	871.884,12
		T91 D.E. Investissements - Département des relations avec les Territoires, les Villes et les Communes						
	104/220000/01/2021.2021	Terrains - acquisition		1.000.000,00	1.000.000,00	1.000.000,00		
	104/221010/01/2015.2015	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		115.086,82	115.086,82	115.086,81	0,01	
	104/221010/01/2016.2016	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		61.864,76	61.864,76	50.797,36		11.067,40
	104/221010/01/2019.2019	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		249.561,03	249.561,03			249.561,03
		T91 D.E. Investissements - Maison de la Formation						
	106/221010/01/2018.2018	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		1.279.013,18	1.279.013,18	714.438,18	133.317,98	431.257,02
	106/221010/01/2019.2019	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		21.977,74	21.977,74			21.977,74

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : DEPENSES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	106/221010/01/2020.2020	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		417.622,03	417.622,03	94.606,11	54.080,75	268.935,17
	106/221010/01/2021.2021	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		2.167.637,97	2.167.637,97	1.880.470,04		287.167,93
	106/230000/01/2020.2020	Machines, matériel - acquisition		4.479,23	4.479,23	2.238,50		2.240,73
	106/230000/01/2021.2021	Machines, matériel - acquisition		231.070,65	231.070,65	156.309,58	0,01	74.761,06
		Total T91 D.E. Investissements		14.090.779,52	14.090.779,52	9.425.044,15	297.463,09	4.368.272,28
	Total Administration générale			17.445.623,17	17.445.623,17	11.029.115,54	297.463,09	6.119.044,54
F129	Patrimoine privé							
		T91 D.E. Investissements - Administration générale						
	124/221010/01/2020.2020	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		55.027,88	55.027,88			55.027,88
	124/221010/01/2021.2021	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		44.322,30	44.322,30	40.293,00	4.029,30	
		T91 D.E. Investissements - Bâtiment Charlemagne						
	124/221010/01/2019.2019	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		12.553,83	12.553,83	6.717,32	5.836,51	
		T91 D.E. Investissements - Bâtiment Fonds Saint-Servais						
	124/221010/01/2020.2020	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		85.349,74	85.349,74	80.178,75	5.170,99	

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : DEPENSES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		T91 D.E. Investissements - Hangar quai Kurth						
	124/221010/01/2021.2021	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		1.830.903,77	1.830.903,77	221.383,43		1.609.520,34
		T91 D.E. Investissements - Caserne de Saive						
	124/221010/01/2020.2020	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		2.495,96	2.495,96		2.495,96	
	124/221010/01/2021.2021	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		59.671,78	59.671,78			59.671,78
		Total T91 D.E. Investissements		2.090.325,26	2.090.325,26	348.572,50	17.532,76	1.724.220,00
	Total Patrimoine privé			2.090.325,26	2.090.325,26	348.572,50	17.532,76	1.724.220,00
F139	Services généraux							
		T91 D.E. Investissements - Archives provinciales						
	133/221010/01/2017.2017	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		6.646,19	6.646,19	6.603,93	42,26	
		T91 D.E. Investissements - Direction générale des Infrastructures et du Développement Durable						
	137/221010/01/2018.2018	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		27.089,84	27.089,84	27.089,84		
	137/221010/01/2019.2019	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		30.624,93	30.624,93	24.243,50	6.381,43	
		T91 D.E. Investissements - Imprimerie centrale						

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : DEPENSES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	134/221010/01/2020.2020	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		17.687,98	17.687,98	5.520,63	12.167,35	
		T91 D.E. Investissements - Complexe des Hauts-Sarts						
	138/221010/01/2019.2019	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		65.709,57	65.709,57	51.643,60	14.065,97	
	138/221010/01/2021.2021	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		2.100.000,00	2.100.000,00			2.100.000,00
		T91 D.E. Investissements - Service informatique central						
	139/231000/01/2016.2016	Matériel informatique - acquisition		3.221,04	3.221,04			3.221,04
	139/231000/01/2018.2018	Matériel informatique - acquisition		3.195,12	3.195,12			3.195,12
	139/231000/01/2019.2019	Matériel informatique - acquisition		79.047,86	79.047,86	35.319,90		43.727,96
	139/231000/01/2020.2020	Matériel informatique - acquisition		7.521,39	7.521,39	1.799,88		5.721,51
	139/231000/01/2021.2021	Matériel informatique - acquisition		623.661,06	623.661,06	558.661,01	0,04	65.000,01
		Total T91 D.E. Investissements		2.964.404,98	2.964.404,98	710.882,29	32.657,05	2.220.865,64
	Total Services généraux			2.964.404,98	2.964.404,98	710.882,29	32.657,05	2.220.865,64
F399	Sécurité et ordre public							
		T90 D.E. Transferts - Secours d'urgence						

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : DEPENSES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	352/262400/01/2018.2018	Subsides d'investissements alloués		5.366,56	5.366,56			5.366,56
	352/262400/01/2020.2020	Subsides d'investissements alloués		14.788,79	14.788,79	2.000,00		12.788,79
		Total T90 D.E. Transferts		20.155,35	20.155,35	2.000,00		18.155,35
		T91 D.E. Investissements - Sécurité civile						
	351/230000/01/2018.2018	Machines, matériel - acquisition		1.258,36	1.258,36		1.258,36	
		Total T91 D.E. Investissements		1.258,36	1.258,36		1.258,36	
	Total Sécurité et ordre public			21.413,71	21.413,71	2.000,00	1.258,36	18.155,35
F429	Communications routières							
		T91 D.E. Investissements - Voirie						
	421/221010/01/2021.2021	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		597.087,16	597.087,16	594.087,63		2.999,53
		Total T91 D.E. Investissements		597.087,16	597.087,16	594.087,63		2.999,53
	Total Communications routières			597.087,16	597.087,16	594.087,63		2.999,53
F449	Voies navigables - Hydraulique							
		T91 D.E. Investissements - Cours d'eau non navigables						

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : DEPENSES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	484/226010/01/2018.2018	Travaux extraordinaires d'urgence, d'amélioration ou de modification des cours d'eau non navigables de 2ème catégorie		239.153,41	239.153,41			239.153,41
	484/226010/01/2019.2019	Travaux extraordinaires d'urgence, d'amélioration ou de modification des cours d'eau non navigables de 2ème catégorie		25.259,72	25.259,72			25.259,72
	484/226010/01/2020.2020	Travaux extraordinaires d'urgence, d'amélioration ou de modification des cours d'eau non navigables de 2ème catégorie		289.974,34	289.974,34	78.649,07	8.419,63	202.905,64
	484/226010/01/2021.2021	Travaux extraordinaires d'urgence, d'amélioration ou de modification des cours d'eau non navigables de 2ème catégorie		150.411,57	150.411,57	134.514,75		15.896,82
		Total T91 D.E. Investissements		704.799,04	704.799,04	213.163,82	8.419,63	483.215,59
		Total Voies navigables - Hydraulique		704.799,04	704.799,04	213.163,82	8.419,63	483.215,59
F569	Tourisme							
		T90 D.E. Transferts - Tourisme						
	560/262400/962460/2018.2018	Subsides pour équipement touristique		20.000,00	20.000,00			20.000,00
	560/262400/962460/2021.202	Subsides pour équipement touristique		500.000,00	500.000,00	500.000,00		
	560/262400/962461/2019.2019	Subside à la Ville de Liège pour le Cloître Saint-Jean dans le cadre du circuit des collégiales		380.000,00	380.000,00			380.000,00
		Total T90 D.E. Transferts		900.000,00	900.000,00	500.000,00		400.000,00
		T91 D.E. Investissements - Tourisme						
	560/221010/01/2018.2018	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		949.453,76	949.453,76			949.453,76

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : DEPENSES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	560/221010/01/2019.2019	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		351.268,85	351.268,85			351.268,85
	560/221010/01/2020.2020	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		398.396,05	398.396,05	232.449,44		165.946,61
	560/221010/01/2021.2021	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		171.720,43	171.720,43			171.720,43
		Total T91 D.E. Investissements		1.870.839,09	1.870.839,09	232.449,44		1.638.389,65
	Total Tourisme			2.770.839,09	2.770.839,09	732.449,44		2.038.389,65
F699	Agriculture							
		T90 D.E. Transferts - Services agricoles						
	621/262400/962465/2021.202	Aide à l'investissement dans les domaines de l'agriculture, de la ruralité et de la production alimentaire		67.100,00	67.100,00	67.100,00		
		Total T90 D.E. Transferts		67.100,00	67.100,00	67.100,00		
		T91 D.E. Investissements - Centre d'insémination artificielle de l'espèce porcine						
	621/221010/01/2018.2018	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		3.250,76	3.250,76			3.250,76
		T91 D.E. Investissements - Ferme d'expérimentation de La Haye - Jevoumont						
	621/221010/01/2014.2014	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		20.235,19	20.235,19	875,27	19.359,92	
		T91 D.E. Investissements - Bâtiment rue Jean Stassart à Crisnée						

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : DEPENSES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	621/221010/01/2021.2021	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		757.456,54	757.456,54	7.789,85		749.666,69
		Total T91 D.E. Investissements		780.942,49	780.942,49	8.665,12	19.359,92	752.917,45
	Total Agriculture			848.042,49	848.042,49	75.765,12	19.359,92	752.917,45
F719	Enseignement : Affaires générales							
		T91 D.E. Investissements - Direction Générale de l'Enseignement et de la Formation						
	701/244200/01/2019.2019	Equipement didactique - acquisition		2.307,84	2.307,84	1.089,00	1.218,84	
	701/244200/01/2020.2020	Equipement didactique - acquisition		45.432,80	45.432,80	25.720,51	2.451,00	17.261,29
	701/244200/01/2021.2021	Equipement didactique - acquisition		1.267.889,18	1.267.889,18	1.213.759,98	53,07	54.076,13
		T91 D.E. Investissements - Internats						
	708/221010/01/2017.2017	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		438.960,61	438.960,61	218.970,98		219.989,63
	708/221010/01/2018.2018	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		103.157,72	103.157,72	19.212,77	5.929,99	78.014,96
	708/221010/01/2019.2019	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		81.025,07	81.025,07			81.025,07
	708/221010/01/2020.2020	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		599.904,63	599.904,63	130.528,45	309.447,41	159.928,77
	708/221010/01/2021.2021	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		662.072,86	662.072,86	75.290,55	1.510,41	585.271,90

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : DEPENSES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		T91 D.E. Investissements - Promotion de la santé à l'école						
	706/221010/01/2019.2019	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		17.137,66	17.137,66	15.170,96	1.966,70	
		T91 D.E. Investissements - Enseignement - Affaires générales						
	700/221010/01/2016.2016	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		38.480,22	38.480,22	38.429,44	50,78	
	700/221010/01/2020.2020	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		190.952,29	190.952,29	177.686,32	13.265,97	
	700/240000/01/2021.2021	Mobilier - acquisition		66.480,63	66.480,63	66.480,63		
	700/244200/01/2020.2020	Equipement didactique - acquisition		1.455,63	1.455,63	1.455,63		
	700/244200/01/2021.2021	Equipement didactique - acquisition		245.154,37	245.154,37	219.209,92	20,12	25.924,33
	700/270102/01/2018.2018	Marchés de peintures et revêtements de sol dans les établissements scolaires, y compris conciergeries		41.990,05	41.990,05			41.990,05
	700/270102/01/2020.2020	Marchés de peintures et revêtements de sol dans les établissements scolaires, y compris conciergeries		28.654,37	28.654,37			28.654,37
	700/270102/01/2021.2021	Marchés de peintures et revêtements de sol dans les établissements scolaires, y compris conciergeries		219.802,63	219.802,63	163.141,16	6.212,94	50.448,53
	700/270103/01/2019.2019	Sécurisation des abords des écoles		352.768,66	352.768,66	249.238,52	0,01	103.530,13
	700/270105/01/2019.2019	Travaux d'intérêt général		42.493,81	42.493,81			42.493,81
	700/270106/01/2020.2020	Entretien et réparation des chambres froides		326,70	326,70	286,20	40,50	

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : DEPENSES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		Total T91 D.E. Investissements		4.446.447,73	4.446.447,73	2.615.671,02	342.167,74	1.488.608,97
		Total Enseignement : Affaires générales		4.446.447,73	4.446.447,73	2.615.671,02	342.167,74	1.488.608,97
F739		Enseignement secondaire						
		T91 D.E. Investissements - Enseignement agricole et horticole						
	732/221010/01/2014.2014	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		28.894,94	28.894,94			28.894,94
	732/221010/01/2017.2017	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		132.319,81	132.319,81			132.319,81
	732/221010/01/2019.2019	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		6.978,79	6.978,79	6.077,23	901,56	
	732/221010/01/2020.2020	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		277.857,52	277.857,52	277.857,52		
	732/221010/01/2021.2021	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		468.678,83	468.678,83	67.115,57		401.563,26
		T91 D.E. Investissements - Enseignement secondaire						
	735/221010/01/2014.2014	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		307.586,85	307.586,85	10.391,16	297.195,69	
	735/221010/01/2015.2015	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		11.073,18	11.073,18			11.073,18
	735/221010/01/2016.2016	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		793,37	793,37			793,37
	735/221010/01/2017.2017	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		500.329,82	500.329,82	132.960,40	1.509,78	365.859,64

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : DEPENSES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	735/221010/01/2018.2018	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		422.568,20	422.568,20	63.778,88	3.400,47	355.388,85
	735/221010/01/2019.2019	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		658.139,23	658.139,23	432.544,12	36.083,13	189.511,98
	735/221010/01/2020.2020	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		745.691,73	745.691,73	34.077,76	565.435,02	146.178,95
	735/221010/01/2021.2021	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		1.286.878,92	1.286.878,92	611.461,55	11.770,35	663.647,02
		Total T91 D.E. Investissements		4.847.791,19	4.847.791,19	1.636.264,19	916.296,00	2.295.231,00
		Total Enseignement secondaire		4.847.791,19	4.847.791,19	1.636.264,19	916.296,00	2.295.231,00
F749	Enseignement supérieur							
		T91 D.E. Investissements - Enseignement supérieur non universitaire						
	741/221010/01/2013.2013	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		409.743,48	409.743,48			409.743,48
	741/221010/01/2015.2015	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		20.364,20	20.364,20			20.364,20
	741/221010/01/2016.2016	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		12.602,74	12.602,74	10.548,17	2.054,57	
	741/221010/01/2017.2017	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		495.546,80	495.546,80	478.521,22		17.025,58
	741/221010/01/2018.2018	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		178.586,57	178.586,57	95.244,63		83.341,94
	741/221010/01/2019.2019	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		385.488,08	385.488,08	192.701,18	5.803,65	186.983,25

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : DEPENSES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	741/221010/01/2020.2020	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		86.789,19	86.789,19	68.859,55	9.686,79	8.242,85
	741/221010/01/2021.2021	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		1.034.902,95	1.034.902,95	301.735,11	1.830,58	731.337,26
		T91 D.E. Investissements - Ferme d'expérimentation de La Haye - Jevoumont						
	741/221010/01/2018.2018	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		833,41	833,41			833,41
	741/221010/01/2020.2020	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		10.860,11	10.860,11			10.860,11
		Total T91 D.E. Investissements		2.635.717,53	2.635.717,53	1.147.609,86	19.375,59	1.468.732,08
	Total Enseignement supérieur			2.635.717,53	2.635.717,53	1.147.609,86	19.375,59	1.468.732,08
F759	Enseignement pour handicapés							
		T91 D.E. Investissements - Institut provincial d'enseignement secondaire spécialisé						
	752/221010/01/2020.2020	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		33.238,72	33.238,72	28.627,12		4.611,60
	752/221010/01/2021.2021	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		63.645,78	63.645,78	36.974,86		26.670,92
		T91 D.E. Investissements - Centre de réadaptation au travail						
	752/221010/01/2020.2020	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		5.686,75	5.686,75	2.307,02	3.379,73	
	752/221010/01/2021.2021	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		133.651,37	133.651,37	96.764,50		36.886,87

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : DEPENSES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		Total T91 D.E. Investissements		236.222,62	236.222,62	164.673,50	3.379,73	68.169,39
		Total Enseignement pour handicapés		236.222,62	236.222,62	164.673,50	3.379,73	68.169,39
F760		Complexes de délasserment						
		T91 D.E. Investissements - Domaine provincial de Wégimont						
	760/221010/01/2020.2020	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		305.377,08	305.377,08	266.184,12		39.192,96
	760/221010/01/2021.2021	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		340.225,76	340.225,76	230.475,52	3.227,73	106.522,51
		Total T91 D.E. Investissements		645.602,84	645.602,84	496.659,64	3.227,73	145.715,47
		Total Complexes de délasserment		645.602,84	645.602,84	496.659,64	3.227,73	145.715,47
F761		Jeunesse						
		T91 D.E. Investissements - Service provincial de la jeunesse						
	761/221010/01/2018.2018	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		17.069,43	17.069,43			17.069,43
		Total T91 D.E. Investissements		17.069,43	17.069,43			17.069,43
		Total Jeunesse		17.069,43	17.069,43			17.069,43
F763		Culture, loisirs et fêtes						

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : DEPENSES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		T90 D.E. Transferts - Culture et loisirs						
	762/262400/962481/2015.201	Subsides pour équipement culturel en partenariat avec les communes ou des opérateurs culturels		200.000,00	200.000,00			200.000,00
	762/262400/962482/2021.202	Soutien en partenariat avec les communes ou opérateurs culturels en vue de l'aménagement de lieux à vocation culturelle		40.941,00	40.941,00	40.941,00		
		Total T90 D.E. Transferts		240.941,00	240.941,00	40.941,00		200.000,00
		T91 D.E. Investissements - Coordination développement culturel						
	762/221010/01/2021.2021	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		89.076,53	89.076,53			89.076,53
		T91 D.E. Investissements - Culture et loisirs						
	762/242000/01/2021.2021	Patrimoine artistique - acquisition		2.460,00	2.460,00	2.160,00		300,00
		T91 D.E. Investissements - Pôle Bavière						
	767/221010/01/2016.2016	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		17.074,80	17.074,80			17.074,80
	767/221010/01/2017.2017	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		141.055,13	141.055,13	141.055,13		
	767/221010/01/2018.2018	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		11.750.897,70	11.750.897,70	11.592.275,06		158.622,64
	767/221010/01/2019.2019	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		1.358.720,67	1.358.720,67	822.607,90		536.112,77
	767/221010/01/2020.2020	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		411.924,51	411.924,51	411.924,50	0,01	

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : DEPENSES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	767/221010/01/2021.2021	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		1.840.000,00	1.840.000,00	1.750.363,60		89.636,40
		T91 D.E. Investissements - O.M. de Seraing						
	762/221010/01/2018.2018	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		510.277,72	510.277,72	254.630,16		255.647,56
	762/221010/01/2020.2020	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		132.053,86	132.053,86	106.972,27		25.081,59
		Total T91 D.E. Investissements		16.253.540,92	16.253.540,92	15.081.988,62	0,01	1.171.552,29
	Total Culture, loisirs et fêtes			16.494.481,92	16.494.481,92	15.122.929,62	0,01	1.371.552,29
F769	Sports							
		T90 D.E. Transferts - Sports						
	764/262400/962401/2019.2019	Subside à la Ville de Hannut pour le hall d'athlétisme indoor		10.202,99	10.202,99			10.202,99
		Total T90 D.E. Transferts		10.202,99	10.202,99			10.202,99
		T91 D.E. Investissements - Complexe sportif de Naimette-Xhovémont						
	764/221010/01/2020.2020	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		2.918.612,26	2.918.612,26	2.537.373,39		381.238,87
		T91 D.E. Investissements - Piste d'apprentissage cycliste						
	764/221010/01/2019.2019	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		5.991,11	5.991,11	1.740,72	4.250,39	

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : DEPENSES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		T91 D.E. Investissements - Centre de formation de tennis						
	764/221010/01/2019.2019	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		78.122,35	78.122,35	19.995,53		58.126,82
	764/221010/01/2021.2021	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		341.411,15	341.411,15	83.354,31		258.056,84
		Total T91 D.E. Investissements		3.344.136,87	3.344.136,87	2.642.463,95	4.250,39	697.422,53
	Total Sports			3.354.339,86	3.354.339,86	2.642.463,95	4.250,39	707.625,52
F789	Arts							
		T90 D.E. Transferts - Édifices classés						
	773/262400/962410/2021.202	Subsides pour grosses réparations et restauration d'édifices classés, propriétés de pouvoirs publics autres que l'Etat		13.883,06	13.883,06	13.883,06		
	773/262400/962440/2021.202	Subsides pour grosses réparations et restauration d'édifices classés, propriétés de personnes privées		36.206,62	36.206,62	36.206,62		
		T90 D.E. Transferts - Radio, télévision, presse						
	780/262400/962483/2021.202	Subside RTC nouveau bâtiment		80.000,00	80.000,00	80.000,00		
		Total T90 D.E. Transferts		130.089,68	130.089,68	130.089,68		
		T91 D.E. Investissements - Musée de la Vie wallonne						
	771/221010/01/2017.2017	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		10.074,11	10.074,11	10.011,21	62,90	

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : DEPENSES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	771/221010/01/2019.2019	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		25.011,77	25.011,77	10.947,83	14.063,94	
		T91 D.E. Investissements - Service des musées et expositions						
	771/242000/01/2021.2021	Patrimoine artistique - acquisition		1.370,00	1.370,00	1.170,00		200,00
		T91 D.E. Investissements - Château de Jehay						
	771/221010/01/2017.2017	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		2.126.001,40	2.126.001,40	711.625,01		1.414.376,39
	771/221010/01/2018.2018	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		899.203,56	899.203,56	480.064,59		419.138,97
	771/221010/01/2019.2019	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		1.726.484,02	1.726.484,02	15.709,72	85.856,64	1.624.917,66
	771/221010/01/2020.2020	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		768.894,58	768.894,58	391.155,68	1.955,36	375.783,54
	771/221010/01/2021.2021	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		1.396.279,15	1.396.279,15	252.481,73	1.490,72	1.142.306,70
		Total T91 D.E. Investissements		6.953.318,59	6.953.318,59	1.873.165,77	103.429,56	4.976.723,26
	Total Arts			7.083.408,27	7.083.408,27	2.003.255,45	103.429,56	4.976.723,26
F799	Cultes et laïcité							
		T90 D.E. Transferts - Cultes						
	790/262400/962420/2021.202	Subsides pour grosses réparations et restaurations d'églises et presbytères classés, effectuées par les communes, en partenariat avec la Région wallonne		24.056,34	24.056,34	24.056,34		

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : DEPENSES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	790/262400/962450/2018.2018	Subsides pour participation aux frais de grosses réparations et restaurations d'églises et presbytères classés, effectuées par les fabriques d'églises, en partenariat avec la Région wallonne		33.311,01	33.311,01			33.311,01
	790/262400/962450/2019.2019	Subsides pour participation aux frais de grosses réparations et restaurations d'églises et presbytères classés, effectuées par les fabriques d'églises, en partenariat avec la Région wallonne		6.636,61	6.636,61			6.636,61
	790/262400/962450/2020.2020	Subsides pour participation aux frais de grosses réparations et restaurations d'églises et presbytères classés, effectuées par les fabriques d'églises, en partenariat avec la Région wallonne		2.295,84	2.295,84			2.295,84
	790/262400/962450/2021.2021	Subsides pour participation aux frais de grosses réparations et restaurations d'églises et presbytères classés, effectuées par les fabriques d'églises, en partenariat avec la Région wallonne		8.917,98	8.917,98	8.917,98		
		Total T90 D.E. Transferts		75.217,78	75.217,78	32.974,32		42.243,46
	Total Cultes et laïcité			75.217,78	75.217,78	32.974,32		42.243,46
F869	Interventions sociales et famille							
		T90 D.E. Transferts - Aide et action sociales						
	801/262400/01/2021.2021	Subsides d'investissements alloués		7.575,44	7.575,44	7.575,44		
		Total T90 D.E. Transferts		7.575,44	7.575,44	7.575,44		
		T91 D.E. Investissements - Pôle Citoyens						
	840/221010/01/2019.2019	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		259.376,57	259.376,57	99.773,48		159.603,09
	840/221010/01/2020.2020	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		222.939,72	222.939,72	222.935,60		4,12
	840/221010/01/2021.2021	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		7.762,34	7.762,34	3.783,88	3.978,46	

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : DEPENSES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		Total T91 D.E. Investissements		490.078,63	490.078,63	326.492,96	3.978,46	159.607,21
		Total Interventions sociales et famille		497.654,07	497.654,07	334.068,40	3.978,46	159.607,21
F872	Soins de santé							
		T90 D.E. Transferts - Santé						
	871/262400/01/2021.2021	Subsides d'investissements alloués		9.705,23	9.705,23	9.705,23		
		Total T90 D.E. Transferts		9.705,23	9.705,23	9.705,23		
		T91 D.E. Investissements - DG Santé, Affaires sociales, Agriculture et Ruralité						
	870/221010/01/2019.2019	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		53.604,72	53.604,72			53.604,72
	870/221010/01/2020.2020	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		18.333,75	18.333,75	9.222,09		9.111,66
		Total T91 D.E. Investissements		71.938,47	71.938,47	9.222,09		62.716,38
		Total Soins de santé		81.643,70	81.643,70	18.927,32		62.716,38
		Total fonds reportés		68.046.334,48	68.046.334,48	40.100.794,85	1.772.796,02	26.172.743,61

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : DEPENSES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE ANTERIEUR)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
F009	Général							
	000/662002/01/2022.2021	T91 D.E. Investissements - Recettes et dépenses générales Dépenses afférentes aux années antérieures - B.E	35.000,00		22.343,31	22.343,31	12.656,69	
		Total T91 D.E. Investissements	35.000,00		22.343,31	22.343,31	12.656,69	
	000/096990/01/2022.2021	T96 Mali exercices antérieurs BE - Recettes et dépenses générales Engagements reportés d'exercices antérieurs financés par emprunts à contracter - Pour mémoire						
		Total T96 Mali exercices antérieurs BE						
	Total Général		35.000,00		22.343,31	22.343,31	12.656,69	
		Total fonds antérieurs	35.000,00		22.343,31	22.343,31	12.656,69	
		TOTAL GENERAL	35.000,00	68.046.334,48	68.068.677,79	40.123.138,16	1.785.452,71	26.172.743,61

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : DEPENSES EXTRAORDINAIRES ANTERIEURES (RECAPITULATIF ENGAGEMENTS)

FONCTION	DESIGNATION	TRANSFERTS 000/90	INVESTISSEMENTS 000/91	DETTE 000/92	TOTAL 000/93
F009	Général		22.343,31		22.343,31
F059	Assurances		23.202,64		23.202,64
F103	Autorités provinciales		165.000,00		165.000,00
F123	Administration générale	3.354.843,65	14.090.779,52		17.445.623,17
F129	Patrimoine privé		2.090.325,26		2.090.325,26
F139	Services généraux		2.964.404,98		2.964.404,98
F399	Sécurité et ordre public	20.155,35	1.258,36		21.413,71
F429	Communications routières		597.087,16		597.087,16
F449	Voies navigables - Hydraulique		704.799,04		704.799,04
F569	Tourisme	900.000,00	1.870.839,09		2.770.839,09
F699	Agriculture	67.100,00	780.942,49		848.042,49
F719	Enseignement : Affaires générales		4.446.447,73		4.446.447,73
F739	Enseignement secondaire		4.847.791,19		4.847.791,19
F749	Enseignement supérieur		2.635.717,53		2.635.717,53
F759	Enseignement pour handicapés		236.222,62		236.222,62
F760	Complexes de délasserment		645.602,84		645.602,84
F761	Jeunesse		17.069,43		17.069,43
F763	Culture, loisirs et fêtes	240.941,00	16.253.540,92		16.494.481,92
F769	Sports	10.202,99	3.344.136,87		3.354.339,86

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : DEPENSES EXTRAORDINAIRES ANTERIEURES (RECAPITULATIF ENGAGEMENTS)

FONCTION	DESIGNATION	TRANSFERTS 000/90	INVESTISSEMENTS 000/91	DETTE 000/92	TOTAL 000/93
F789	Arts	130.089,68	6.953.318,59		7.083.408,27
F799	Cultes et laïcité	75.217,78			75.217,78
F869	Interventions sociales et famille	7.575,44	490.078,63		497.654,07
F872	Soins de santé	9.705,23	71.938,47		81.643,70
	TOTAUX	4.815.831,12	63.252.846,67		68.068.677,79

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : DEPENSES EXTRAORDINAIRES ANTERIEURES (RECAPITULATIF IMPUTATIONS)

FONCTION	DESIGNATION	TRANSFERTS 000/90	INVESTISSEMENTS 000/91	DETTE 000/92	TOTAL 000/93
F009	Général		22.343,31		22.343,31
F059	Assurances		14.261,24		14.261,24
F103	Autorités provinciales		165.000,00		165.000,00
F123	Administration générale	1.604.071,39	9.425.044,15		11.029.115,54
F129	Patrimoine privé		348.572,50		348.572,50
F139	Services généraux		710.882,29		710.882,29
F399	Sécurité et ordre public	2.000,00			2.000,00
F429	Communications routières		594.087,63		594.087,63
F449	Voies navigables - Hydraulique		213.163,82		213.163,82
F569	Tourisme	500.000,00	232.449,44		732.449,44
F699	Agriculture	67.100,00	8.665,12		75.765,12
F719	Enseignement : Affaires générales		2.615.671,02		2.615.671,02
F739	Enseignement secondaire		1.636.264,19		1.636.264,19
F749	Enseignement supérieur		1.147.609,86		1.147.609,86
F759	Enseignement pour handicapés		164.673,50		164.673,50
F760	Complexes de délasserment		496.659,64		496.659,64
F761	Jeunesse				
F763	Culture, loisirs et fêtes	40.941,00	15.081.988,62		15.122.929,62
F769	Sports		2.642.463,95		2.642.463,95

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : DEPENSES EXTRAORDINAIRES ANTERIEURES (RECAPITULATIF IMPUTATIONS)

FONCTION	DESIGNATION	TRANSFERTS 000/90	INVESTISSEMENTS 000/91	DETTE 000/92	TOTAL 000/93
F789	Arts	130.089,68	1.873.165,77		2.003.255,45
F799	Cultes et laïcité	32.974,32			32.974,32
F869	Interventions sociales et famille	7.575,44	326.492,96		334.068,40
F872	Soins de santé	9.705,23	9.222,09		18.927,32
	TOTAUX	2.394.457,06	37.728.681,10		40.123.138,16

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : DEPENSES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
F009	Général							
		T90 D.E. Transferts - Recettes et dépenses générales						
	000/642190/01	Non-valeurs, irrécouvrables ou annulations de droits constatés au service extraordinaire	1.000,00		881,34	881,34	118,66	
		Total T90 D.E. Transferts	1.000,00		881,34	881,34	118,66	
		T91 D.E. Investissements - Recettes et dépenses générales						
	000/662100/01	Dépenses accidentelles ou imprévues	15.000,00				15.000,00	
	000/900010/01	Crédit destiné à pallier par voie de transfert les insuffisances de crédits budgétaires pour dépenses extraordinaires	36.875,06				36.875,06	
	Total T91 D.E. Investissements	51.875,06				51.875,06		
	Total Général	52.875,06			881,34	881,34	51.993,72	
F059	Assurances							
		T91 D.E. Investissements - Assurances						
	050/221010/01	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	70.000,00		7.828,70	7.828,70	62.171,30	
	050/230000/01	Machines, matériel - acquisition	230.000,00		204.815,25	100.573,75	25.184,75	104.241,50
	Total T91 D.E. Investissements	300.000,00		212.643,95	108.402,45	87.356,05	104.241,50	

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : DEPENSES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	Total Assurances		300.000,00		212.643,95	108.402,45	87.356,05	104.241,50
F123	Administration générale							
		T90 D.E. Transferts - Département des relations avec les Territoires, les Villes et les Communes						
	104/262400/962433	Interventions dans les projets supracommunaux, - sécurité - zones de secours	1.898.000,00		1.753.425,94	290.329,11	144.574,06	1.463.096,83
	104/262400/962435	Inondations : aides aux communes et acteurs de terrains dans le cadre de la dotation régionale de 2M€ reçue à cet effet						
		T90 D.E. Transferts - Direction générale des Infrastructures et du Développement Durable						
	104/262400/962434	Interventions Plan Climat	1,00				1,00	
		Total T90 D.E. Transferts	1.898.001,00		1.753.425,94	290.329,11	144.575,06	1.463.096,83
		T91 D.E. Investissements - Administration générale						
	104/230000/01	Machines, matériel - acquisition	3.036.000,00		1.989.703,30	372.811,95	1.046.296,70	1.616.891,35
	104/240000/01	Mobilier - acquisition	708.000,00		552.772,56	142.213,92	155.227,44	410.558,64
	104/241000/01	Matériel roulant - acquisition	680.000,00		432.783,15	32.917,84	247.216,85	399.865,31
	104/244300/01	Matériel de cuisine - acquisition	175.000,00		162.972,33	64.624,05	12.027,67	98.348,28
	104/270105/01	Travaux d'intérêt général	2.405.000,00		1.580.243,84	164.196,54	824.756,16	1.416.047,30

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : DEPENSES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	104/270108/01	Marchés de peintures et revêtements de sol dans les établissements provinciaux	100.000,00				100.000,00	
		T91 D.E. Investissements - Département des relations avec les Territoires, les Villes et les Communes						
	104/221010/01	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	1,00				1,00	
	104/230010/01	Inondations : aides aux communes et acteurs de terrains dans le cadre de la dotation régionale de 2M€ reçue à cet effet						
		T91 D.E. Investissements - Maison de la Formation						
	106/221010/01	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	1.300.000,00				1.300.000,00	
	106/230000/01	Machines, matériel - acquisition	583.000,00		567.085,23	219.127,99	15.914,77	347.957,24
		Total T91 D.E. Investissements	8.987.001,00		5.285.560,41	995.892,29	3.701.440,59	4.289.668,12
	Total Administration générale		10.885.002,00		7.038.986,35	1.286.221,40	3.846.015,65	5.752.764,95
F129	Patrimoine privé							
		T91 D.E. Investissements - Administration générale						
	124/221010/01	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	60.000,00				60.000,00	
		T91 D.E. Investissements - Bâtiment Charlemagne						
	124/221010/01	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement						

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : DEPENSES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		T91 D.E. Investissements - Bâtiment Fonds Saint-Servais						
	124/221010/01	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	115.000,00		15.063,09	15.063,09	99.936,91	
		T91 D.E. Investissements - Quartier Saint-Laurent						
	124/221010/01	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	3.000.000,00		2.678.136,90		321.863,10	2.678.136,90
		T91 D.E. Investissements - Hangar quai Kurth						
	124/221010/01	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	350.000,00		350.000,00			350.000,00
		T91 D.E. Investissements - Bois du Sart-Tilman Angleur						
	124/221010/01	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	1,00				1,00	
		T91 D.E. Investissements - Val Benoît						
	124/221010/01	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	190.000,00		182.618,11		7.381,89	182.618,11
		T91 D.E. Investissements - Caserne de Saive						
	124/221010/01	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	250.000,00		184.414,53		65.585,47	184.414,53
		Total T91 D.E. Investissements	3.965.001,00		3.410.232,63	15.063,09	554.768,37	3.395.169,54
	Total Patrimoine privé		3.965.001,00		3.410.232,63	15.063,09	554.768,37	3.395.169,54

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : DEPENSES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
F139	Services généraux							
	137/262400/962403	T90 D.E. Transferts - Infrastructures et Développement durable						
		Subside d'investissement pour travaux et rénovation du Musée du Vélo à Aywaille	405.000,00		405.000,00			405.000,00
		Total T90 D.E. Transferts	405.000,00		405.000,00			405.000,00
	134/221010/01	T91 D.E. Investissements - Imprimerie centrale						
		Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	30.000,00				30.000,00	
	139/231000/01	T91 D.E. Investissements - Service informatique central						
Matériel informatique - acquisition		805.000,00		800.519,41	172.879,11	4.480,59	627.640,30	
	Total T91 D.E. Investissements	835.000,00		800.519,41	172.879,11	34.480,59	627.640,30	
	Total Services généraux	1.240.000,00		1.205.519,41	172.879,11	34.480,59	1.032.640,30	
F169	Relations extérieures et internationales							
	141/262400/01	T90 D.E. Transferts - Secours aux victimes de catastrophes						
		Subsides d'investissements alloués	1,00				1,00	
	Total T90 D.E. Transferts	1,00				1,00		

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : DEPENSES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	Total Relations extérieures et internationales		1,00				1,00	
F429	Communications routières							
		T91 D.E. Investissements - Voirie						
	421/221010/01	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	120.000,00		27.260,40		92.739,60	27.260,40
		Total T91 D.E. Investissements	120.000,00		27.260,40		92.739,60	27.260,40
	Total Communications routières		120.000,00		27.260,40		92.739,60	27.260,40
F449	Voies navigables - Hydraulique							
		T91 D.E. Investissements - Cours d'eau non navigables						
	484/226010/01	Travaux extraordinaires d'urgence, d'amélioration ou de modification des cours d'eau non navigables de 2ème catégorie	760.000,00		750.965,07		9.034,93	750.965,07
		Total T91 D.E. Investissements	760.000,00		750.965,07		9.034,93	750.965,07
	Total Voies navigables - Hydraulique		760.000,00		750.965,07		9.034,93	750.965,07
F559	Industrie et énergie							
		T92 D.E Dettes - Industrie et énergie						
	530/280000/01	Libération de parts B au capital de la SPI	1.437.600,00		1.437.600,00	1.437.600,00		

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : DEPENSES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		Total T92 D.E Dettes	1.437.600,00		1.437.600,00	1.437.600,00		
	Total Industrie et énergie		1.437.600,00		1.437.600,00	1.437.600,00		
F569	Tourisme							
		T90 D.E. Transferts - Tourisme						
	560/262400/962460	Subsides pour équipement touristique	500.000,00		500.000,00			500.000,00
		Total T90 D.E. Transferts	500.000,00		500.000,00			500.000,00
		T91 D.E. Investissements - Tourisme						
	560/220000/01	Terrains - acquisition	5.400,00				5.400,00	
	560/221010/01	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	369.001,00		45.741,33		323.259,67	45.741,33
		Total T91 D.E. Investissements	374.401,00		45.741,33		328.659,67	45.741,33
	Total Tourisme		874.401,00		545.741,33		328.659,67	545.741,33
F699	Agriculture							
		T90 D.E. Transferts - Services agricoles						
	621/262400/962465	Aide à l'investissement dans les domaines de l'agriculture, de la ruralité et de la production alimentaire	55.000,00		54.860,00	1.000,00	140,00	53.860,00

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : DEPENSES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		Total T90 D.E. Transferts	55.000,00		54.860,00	1.000,00	140,00	53.860,00
		T91 D.E. Investissements - Bâtiment rue Jean Stassart à Crisnée						
	621/221010/01	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	54.081,00		54.080,75		0,25	54.080,75
		Total T91 D.E. Investissements	54.081,00		54.080,75		0,25	54.080,75
		Total Agriculture	109.081,00		108.940,75	1.000,00	140,25	107.940,75
F719		Enseignement : Affaires générales						
		T91 D.E. Investissements - Direction Générale de l'Enseignement et de la Formation						
	701/244200/01	Equipement didactique - acquisition	1.547.500,00		1.445.788,48	547.455,10	101.711,52	898.333,38
		T91 D.E. Investissements - Internats						
	708/221010/01	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	1.648.000,00		1.137.472,92	96.217,74	510.527,08	1.041.255,18
		T91 D.E. Investissements - Promotion de la santé à l'école						
	706/221010/01	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	1.000.000,00		1.000.000,00			1.000.000,00
		T91 D.E. Investissements - Enseignement - Affaires générales						
	700/221010/01	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	521.250,94		255.926,39	48.962,89	265.324,55	206.963,50

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : DEPENSES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	700/240000/01	Mobilier - acquisition	157.250,00		13.486,18	7.001,06	143.763,82	6.485,12
	700/244200/01	Equipement didactique - acquisition	890.000,00		444.917,36	42.757,72	445.082,64	402.159,64
	700/270102/01	Marchés de peintures et revêtements de sol dans les établissements scolaires, y compris conciergeries	30.000,00				30.000,00	
	700/270103/01	Sécurisation des abords des écoles	12.000,00				12.000,00	
		Total T91 D.E. Investissements	5.806.000,94		4.297.591,33	742.394,51	1.508.409,61	3.555.196,82
		Total Enseignement : Affaires générales	5.806.000,94		4.297.591,33	742.394,51	1.508.409,61	3.555.196,82
F739	Enseignement secondaire							
		T90 D.E. Transferts - Enseignement secondaire						
	735/262400/01	Subsides d'investissements alloués						
		Total T90 D.E. Transferts						
		T91 D.E. Investissements - Enseignement agricole et horticole						
	732/221010/01	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	698.000,00		93.864,14	32.028,32	604.135,86	61.835,82
		T91 D.E. Investissements - Enseignement secondaire						
	735/220000/01	Terrains - acquisition	70.000,00		64.969,06	64.969,06	5.030,94	

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : DEPENSES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	735/221010/01	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	2.164.000,00		1.247.851,91		916.148,09	1.247.851,91
		Total T91 D.E. Investissements	2.932.000,00		1.406.685,11	96.997,38	1.525.314,89	1.309.687,73
	Total Enseignement secondaire		2.932.000,00		1.406.685,11	96.997,38	1.525.314,89	1.309.687,73
F749	Enseignement supérieur							
		T91 D.E. Investissements - Enseignement supérieur non universitaire						
	741/221010/01	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	1.250.075,00		719.655,50	100.157,87	530.419,50	619.497,63
		Total T91 D.E. Investissements	1.250.075,00		719.655,50	100.157,87	530.419,50	619.497,63
	Total Enseignement supérieur		1.250.075,00		719.655,50	100.157,87	530.419,50	619.497,63
F759	Enseignement pour handicapés							
		T91 D.E. Investissements - Institut provincial d'enseignement secondaire spécialisé						
	752/221010/01	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement						
		T91 D.E. Investissements - Centre de réadaptation au travail						
	752/221010/01	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement						
		Total T91 D.E. Investissements						

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : DEPENSES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	Total Enseignement pour handicapés							
F760	Complexes de délassement							
		T91 D.E. Investissements - Domaine provincial de Wégimont						
	760/221010/01	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	445.001,00		297.685,85		147.315,15	297.685,85
		Total T91 D.E. Investissements	445.001,00		297.685,85		147.315,15	297.685,85
	Total Complexes de délassement		445.001,00		297.685,85		147.315,15	297.685,85
F763	Culture, loisirs et fêtes							
		T90 D.E. Transferts - Culture et loisirs						
	762/262400/962482	Soutien en partenariat avec les communes ou opérateurs culturels en vue de l'aménagement de lieux à vocation culturelle	162.500,00		161.703,36	87.691,70	796,64	74.011,66
		Total T90 D.E. Transferts	162.500,00		161.703,36	87.691,70	796,64	74.011,66
		T91 D.E. Investissements - Culture et loisirs						
	762/242000/01	Patrimoine artistique - acquisition	60.000,00		58.883,00	51.784,00	1.117,00	7.099,00
		T91 D.E. Investissements - Hangar quai Kurth						
	762/221010/01	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	1.000.000,00		1.000.000,00			1.000.000,00

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : DEPENSES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		T91 D.E. Investissements - Pôle Bavière						
	767/221010/01	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	3.705.078,00		3.125.775,84	1.730.383,51	579.302,16	1.395.392,33
		T91 D.E. Investissements - O.M. de Seraing						
	762/221010/01	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	110.000,00		107.746,52	18.636,29	2.253,48	89.110,23
		Total T91 D.E. Investissements	4.875.078,00		4.292.405,36	1.800.803,80	582.672,64	2.491.601,56
		Total Culture, loisirs et fêtes	5.037.578,00		4.454.108,72	1.888.495,50	583.469,28	2.565.613,22
F769	Sports							
		T90 D.E. Transferts - Sports						
	764/262400/962401	Subside à la Ville de Hannut pour le hall d'athlétisme indoor	70.000,00				70.000,00	
		Total T90 D.E. Transferts	70.000,00				70.000,00	
		T91 D.E. Investissements - Complexe sportif de Naimette-Xhovémont						
	764/221010/01	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement						
		T91 D.E. Investissements - Pôle Ballons à Waremme						
	764/221010/01	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	155.000,00				155.000,00	

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : DEPENSES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		Total T91 D.E. Investissements	155.000,00				155.000,00	
	Total Sports		225.000,00				225.000,00	
F789	Arts							
		T90 D.E. Transferts - Édifices classés						
	773/262400/01	Subsides d'investissements alloués	1,00				1,00	
	773/262400/962410	Subsides pour grosses réparations et restauration d'édifices classés, propriétés de pouvoirs publics autres que l'Etat	62.500,00		10.813,67	10.813,67	51.686,33	
	773/262400/962440	Subsides pour grosses réparations et restauration d'édifices classés, propriétés de personnes privées	62.500,00		39.248,88	39.248,88	23.251,12	
		T90 D.E. Transferts - Radio, télévision, presse						
	780/262400/962483	Subside RTC nouveau bâtiment	80.000,00		80.000,00	80.000,00		
		Total T90 D.E. Transferts	205.001,00		130.062,55	130.062,55	74.938,45	
		T91 D.E. Investissements - Service des musées et expositions						
	771/221010/01	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement						
	771/242000/01	Patrimoine artistique - acquisition	5.000,00		4.567,50	1.550,00	432,50	3.017,50
		T91 D.E. Investissements - Château de Jehay						

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : DEPENSES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	771/221010/01	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	105.000,00		71.748,73	12.135,33	33.251,27	59.613,40
		Total T91 D.E. Investissements	110.000,00		76.316,23	13.685,33	33.683,77	62.630,90
	Total Arts		315.001,00		206.378,78	143.747,88	108.622,22	62.630,90
F799	Cultes et laïcité							
		T90 D.E. Transferts - Cultes						
	790/262400/962420	Subsides pour grosses réparations et restaurations d'églises et presbytères classés, effectuées par les communes, en partenariat avec la Région wallonne	42.500,00				42.500,00	
	790/262400/962450	Subsides pour participation aux frais de grosses réparations et restaurations d'églises et presbytères classés, effectuées par les fabriques d'églises, en partenariat avec la Région wallonne	72.500,00		53.494,30	53.494,30	19.005,70	
		Total T90 D.E. Transferts	115.000,00		53.494,30	53.494,30	61.505,70	
	Total Cultes et laïcité		115.000,00		53.494,30	53.494,30	61.505,70	
F869	Interventions sociales et famille							
		T90 D.E. Transferts - Aide et action sociales						
	801/262400/01	Subsides d'investissements alloués	27.000,00		26.643,05	15.805,55	356,95	10.837,50
		Total T90 D.E. Transferts	27.000,00		26.643,05	15.805,55	356,95	10.837,50
		T91 D.E. Investissements - Pôle Citoyens						

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : DEPENSES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	840/221010/01	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	158.469,00		158.204,60		264,40	158.204,60
		Total T91 D.E. Investissements	158.469,00		158.204,60		264,40	158.204,60
	Total Interventions sociales et famille		185.469,00		184.847,65	15.805,55	621,35	169.042,10
F872	Soins de santé							
		T90 D.E. Transferts - Santé						
	871/262400/01	Subsides d'investissements alloués	27.000,00		24.752,45	4.078,24	2.247,55	20.674,21
		Total T90 D.E. Transferts	27.000,00		24.752,45	4.078,24	2.247,55	20.674,21
		T91 D.E. Investissements - I PROM'S						
	871/221010/01	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	50.000,00				50.000,00	
		Total T91 D.E. Investissements	50.000,00				50.000,00	
	Total Soins de santé		77.000,00		24.752,45	4.078,24	52.247,55	20.674,21
F879	Hygiène et salubrité publique							
		T90 D.E. Transferts - Traitement des eaux usées						
	877/262400/962430	Participation dans les dépenses pour travaux entrepris par l'Association Intercommunale pour le Démergement et l'Épuration des communes de la province de Liège, en partenariat avec la Région wallonne	92.033,00		92.032,27	92.032,27	0,73	

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : DEPENSES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		Total T90 D.E. Transferts	92.033,00		92.032,27	92.032,27	0,73	
		Total Hygiène et salubrité publique	92.033,00		92.032,27	92.032,27	0,73	
F939		Logement et aménagement du territoire						
		T92 D.E Dettes - Habitations sociales et politique du logement						
	922/280400/01	Participations, actions et parts - Acquisition	3.761,00		3.760,53	3.760,53	0,47	
		Total T92 D.E Dettes	3.761,00		3.760,53	3.760,53	0,47	
		Total Logement et aménagement du territoire	3.761,00		3.760,53	3.760,53	0,47	
		Total fonds propre	36.227.880,00		26.479.763,72	6.163.011,42	9.748.116,28	20.316.752,30
		TOTAL GENERAL	36.227.880,00		26.479.763,72	6.163.011,42	9.748.116,28	20.316.752,30

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : DEPENSES EXTRAORDINAIRES PROPRES (RECAPITULATIF ENGAGEMENTS)

FONCTION	DESIGNATION	TRANSFERTS 000/90	INVESTISSEMENTS 000/91	DETTE 000/92	TOTAL 000/93
F009	Général	881,34			881,34
F059	Assurances		212.643,95		212.643,95
F123	Administration générale	1.753.425,94	5.285.560,41		7.038.986,35
F129	Patrimoine privé		3.410.232,63		3.410.232,63
F139	Services généraux	405.000,00	800.519,41		1.205.519,41
F169	Relations extérieures et internationales				
F429	Communications routières		27.260,40		27.260,40
F449	Voies navigables - Hydraulique		750.965,07		750.965,07
F559	Industrie et énergie			1.437.600,00	1.437.600,00
F569	Tourisme	500.000,00	45.741,33		545.741,33
F699	Agriculture	54.860,00	54.080,75		108.940,75
F719	Enseignement : Affaires générales		4.297.591,33		4.297.591,33
F739	Enseignement secondaire		1.406.685,11		1.406.685,11
F749	Enseignement supérieur		719.655,50		719.655,50
F759	Enseignement pour handicapés				
F760	Complexes de délasserment		297.685,85		297.685,85
F763	Culture, loisirs et fêtes	161.703,36	4.292.405,36		4.454.108,72
F769	Sports				
F789	Arts	130.062,55	76.316,23		206.378,78

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : DEPENSES EXTRAORDINAIRES PROPRES (RECAPITULATIF ENGAGEMENTS)

FONCTION	DESIGNATION	TRANSFERTS 000/90	INVESTISSEMENTS 000/91	DETTE 000/92	TOTAL 000/93
F799	Cultes et laïcité	53.494,30			53.494,30
F869	Interventions sociales et famille	26.643,05	158.204,60		184.847,65
F872	Soins de santé	24.752,45			24.752,45
F879	Hygiène et salubrité publique	92.032,27			92.032,27
F939	Logement et aménagement du territoire			3.760,53	3.760,53
	TOTAUX	3.202.855,26	21.835.547,93	1.441.360,53	26.479.763,72

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : DEPENSES EXTRAORDINAIRES PROPRES (RECAPITULATIF IMPUTATIONS)

FONCTION	DESIGNATION	TRANSFERTS 000/90	INVESTISSEMENTS 000/91	DETTE 000/92	TOTAL 000/93
F009	Général	881,34			881,34
F059	Assurances		108.402,45		108.402,45
F123	Administration générale	290.329,11	995.892,29		1.286.221,40
F129	Patrimoine privé		15.063,09		15.063,09
F139	Services généraux		172.879,11		172.879,11
F169	Relations extérieures et internationales				
F429	Communications routières				
F449	Voies navigables - Hydraulique				
F559	Industrie et énergie			1.437.600,00	1.437.600,00
F569	Tourisme				
F699	Agriculture	1.000,00			1.000,00
F719	Enseignement : Affaires générales		742.394,51		742.394,51
F739	Enseignement secondaire		96.997,38		96.997,38
F749	Enseignement supérieur		100.157,87		100.157,87
F759	Enseignement pour handicapés				
F760	Complexes de délasserment				
F763	Culture, loisirs et fêtes	87.691,70	1.800.803,80		1.888.495,50
F769	Sports				
F789	Arts	130.062,55	13.685,33		143.747,88

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2022 : DEPENSES EXTRAORDINAIRES PROPRES (RECAPITULATIF IMPUTATIONS)

FONCTION	DESIGNATION	TRANSFERTS 000/90	INVESTISSEMENTS 000/91	DETTE 000/92	TOTAL 000/93
F799	Cultes et laïcité	53.494,30			53.494,30
F869	Interventions sociales et famille	15.805,55			15.805,55
F872	Soins de santé	4.078,24			4.078,24
F879	Hygiène et salubrité publique	92.032,27			92.032,27
F939	Logement et aménagement du territoire			3.760,53	3.760,53
	TOTAUX	675.375,06	4.046.275,83	1.441.360,53	6.163.011,42

Bilan, compte de résultats et annexes

BILAN**PASSIF**

	Codes	2022	2021
FONDS PROPRES			
	10/15	754.746.064	734.403.417
I. Capital	10	235.833.642	235.833.642
II. Patrimoine permanent résultant de dons	11		
III. Plus-values de réévaluation	12	116.713.199	116.713.199
IV. Réserves	13	133.695.756	134.436.517
A. Fonds de réserve ordinaire, transfert du SO.....	130	133.695.756	134.436.517
B. Fonds de réserve extraordinaire, transfert du SE.....	131		
C. Fonds de réserve extraordinaire, transfert du SO.....	132		
V. Résultats reportés	14	216.148.467	195.092.266
VI. Subsidés d'investissement	15	52.355.000	52.327.792
PROVISIONS			
	16		
VII. Provisions pour risques et charges	160/6		
A. Provisions pour pensions et obligations similaires	160		
B. Provisions pour grosses réparation et gros entretien	161		
C. Provisions pour arriérés de rémunération.....	162		
D. Provisions pour autres risques et charges.....	163/6		
DETTES			
	17/49	189.212.809	166.648.809
VIII. Dettes à plus d'un an	17	146.556.379	136.521.052
A. Dettes financières.....	170/4	144.862.523	134.265.410
1. Emprunts à charge de la Province	170	137.640.638	126.348.965
2. Emprunts à charge des autorités supérieures.....	171	7.221.884	7.916.445
3. Emprunts à charge de tiers.....	172		
B. Autres dettes.....	175	1.693.857	2.255.642
C. Cautionnements reçus en numéraire.....	178		
IX. Dettes à un an au plus	42/8	41.698.472	29.158.400
A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année.....	42	14.684.368	13.968.263
B. Dettes financières	43	1.452.052	2.043.478
C. Dettes de fonctionnement	44	8.323.479	8.796.617
D. Dettes fiscales, salariales et sociales	45	11.259.883	799.635
E. Acomptes perçus	46	1.004.977	254.334
F. Dettes relatives à la gestion de fonds de tiers	47	3.169.877	2.972.163
G. Dettes diverses	48	1.803.837	323.909
X. Comptes de régularisation	49	957.958	969.356
TOTAL DU PASSIF			
	10/49	943.958.874	901.052.226

COMPTE DE RESULTATS

Réf. Annexe	Codes	2022	2021
I. Produits d'exploitation	70/74	487.238.042	438.631.000
A. Produits de fonctionnement	70	252.985.690	214.142.833
1. Produits de la fiscalité	701	241.453.119	204.696.048
2. Produits de fonctionnement	702	11.532.571	9.446.785
B. Variations de stock	71		
C. Travaux internes passés à immobilisée	72		
D. Autres produits d'exploitation	74	234.252.352	224.488.168
III. Mali d'exploitation (I - II)			-1.473.055
IV. Produits financiers	75	3.447.735	3.450.735
A. Produits des immobilisations financières	750	0	20
B. Produits des actifs circulants	751	2.658	75.692
C. Autres produits financiers	752	6.883	20.982
D. Réductions de subsides d'investissements reçus	753	3.251.085	3.158.074
E. Subventions d'intérêts	754	187.109	195.967
VI. Mali financier (IV - V)			
VII. Mali courant (III + VI)			-97.143
VIII. Produits exceptionnels	76	169.619	2.068.011
A. Plus-values sur réalisations d'actifs immobilisés	760	7.174	910.421
B. Autres produits exceptionnels	761	162.445	1.157.590
C. Reprises d'amortissements, de réductions de valeur et de provisions	762/4		
X. Mali exceptionnel (VIII - IX)		-606.760	
XI. Mali de l'exercice (VII + X)			
XIII. Prélèvements sur les fonds de réserve	78	2.818.093	286.813
XIV. Mali de l'exercice à reporter	79		-16.571.516

COMPTE DE RESULTATS

Réf. Annexe	Codes	2022	2021
II. Charges de fonctionnement	60/64	467.380.439	440.104.055
A. Biens gérés comme stock	60	205.000	
1. Achats	600/8		
2. Variation des stocks	609	205.000	
B. Services et biens d'exploitation	61	45.939.042	37.354.417
C. Rémunérations, charges sociales et pensions	62	348.182.646	340.371.608
D. Amortissements, réductions de valeurs et provisions pour risques et charges	63	23.673.733	22.814.848
E. Autres charges d'exploitation	64	49.380.017	39.563.182
III. Boni d'exploitation (I - II)		19.857.603	
V. Charges financières	65	2.383.138	2.074.823
A. Charges des dettes	650	2.293.491	2.022.829
B. Réductions de valeurs sur actifs circulants	651		
C. Moins-values sur réalisations d'actifs circulants	652		
D. Autres charges financières	653	89.647	51.994
VI. Boni financier (IV - V)		1.064.597	1.375.912
VII. Boni courant (III + VI)		20.922.200	
IX. Charges exceptionnelles	66	776.379	1.445.628
A. Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés	660	3.613	239
B. Réductions de valeurs sur immobilisations financières	661		
B. Autres charges exceptionnelles	662	772.766	1.445.389
X. Boni exceptionnel (VIII - IX)			622.384
XI. Boni de l'exercice (VII + X)		20.315.440	525.241
XIII. Transferts aux fonds de réserve	68	2.077.332	17.383.570
XIV. Boni de l'exercice à reporter	69	21.056.201	

I - FRAIS D'ETABLISSEMENT (rubrique 20 de l'actif)

Valeur comptable nette au terme de l'exercice précédent
 Mutations de l'exercice :
 - Nouveaux frais imputés
 - Amortissements (-)

Valeur comptable nette au terme de l'exercice

Frais de restructuration
..... 0
.....
.....
0

II - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (rubrique 21 de l'actif)

a) VALEUR D'ACQUISITION

Au terme de l'exercice précédent
 Mutations de l'exercice
 . Acquisitions (+)
 . Cessions et désaffectations (-)
 . Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)

Au terme de l'exercice

b) AMORTISSEMENTS

Au terme de l'exercice précédent
 Mutations de l'exercice
 . Actés (+)
 . Annulés à la suite de cessions et désaffectations (-)
 . Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)

Au terme de l'exercice

c) VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Concessions, brevets, licences, logiciels...
..... 0
..... 0
.....
0
..... 0
..... 0
.....
0

COMPTES ANNUELS 2022

III - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

a) VALEUR D'ACQUISITION

Au terme de l'exercice précédent

Mutations de l'exercice

. Acquisitions (+)

. Cessions et désaffectations (-)

. Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)

Au terme de l'exercice

b) AMENAGEMENTS ET GROS ENTRETIEN

Au terme de l'exercice précédent

Mutations de l'exercice

. Acquisitions (+)

. Cessions et désaffectations (-)

. Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)

Au terme de l'exercice

c) AMORTISSEMENTS ANNUELS

Au terme de l'exercice précédent

Mutations de l'exercice

. Actés (+)

. Annulés à la suite de cessions et désaffectations (-)

. Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)

Au terme de l'exercice

d) AMORT. SUR AMENAGEMENTS ET GROS ENTRETIEN

Au terme de l'exercice précédent

Mutations de l'exercice

. Actés (+)

. Annulés à la suite de cessions et désaffectations (-)

. Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)

Au terme de l'exercice

e) VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

	Patrimoine immobilier	Patrimoine mobilier
	<u>606.494.597</u>	<u>57.388.772</u>
	<u>1.065.949</u>	<u>8.322.835</u>
	<u>1.108.184</u>	<u>-140.234</u>
	<u>608.668.729</u>	<u>65.571.374</u>
	<u>202.344.163</u>	
	<u>5.718.842</u>	
	<u>208.063.004</u>	
	<u>432.157.118</u>	<u>36.383.911</u>
	<u>5.917.062</u>	<u>6.124.239</u>
	<u>438.074.180</u>	<u>42.419.660</u>
	<u>147.031.505</u>	
	<u>7.895.912</u>	
	<u>154.927.417</u>	
	223.730.138	23.151.713

II - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

A. PATRIMOINE IMMOBILIER

a) VALEUR D'ACQUISITION

Au terme de l'exercice précédent
 Mutations de l'exercice
 . Acquisitions (+)
 . Cessions et désaffectations (-)
 . Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)

Au terme de l'exercice

b) AMÉNAGEMENTS ET GROS ENTRETIEN

Au terme de l'exercice précédent
 Mutations de l'exercice
 . Acquisitions (+)
 . Cessions et désaffectations (-)
 . Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)

Au terme de l'exercice

c) AMORTISSEMENTS ANNUELS

Au terme de l'exercice précédent
 Mutations de l'exercice
 . Actés (+)
 . Annulés à la suite de cessions et désaffectations (-)
 . Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)

Au terme de l'exercice

d) AMORT. SUR AMÉNAGEMENTS ET GROS ENTRETIEN

Au terme de l'exercice précédent
 Mutations de l'exercice
 . Actés (+)
 . Annulés à la suite de cessions et désaffectations (-)
 . Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)

Au terme de l'exercice

e) VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Terrains	Constructions
30.115.636	576.378.961
1.065.949	
	1.108.184
31.181.584,39	577.487.144,84
494.443	197.164.562
	5.640.192
494.443	202.804.753,47
0	432.157.118
	5.917.062
0	438.074.180,08
108.986	143.875.878
3.914	7.521.928
112.899,92	151.397.805,38
31.563.127	190.819.913

II - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

A. PATRIMOINE IMMOBILIER (suite)

a) VALEUR D'ACQUISITION

- Au terme de l'exercice précédent
 Mutations de l'exercice
 . Acquisitions (+)
 . Cessions et désaffectations (-)
 . Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)

Au terme de l'exercice

b) AMÉNAGEMENTS ET GROS ENTRETIEN

- Au terme de l'exercice précédent
 Mutations de l'exercice
 . Acquisitions (+)
 . Cessions et désaffectations (-)
 . Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)

Au terme de l'exercice

c) AMORTISSEMENTS ANNUELS

- Au terme de l'exercice précédent
 Mutations de l'exercice
 . Actés (+)
 . Annulés à la suite de cessions et désaffectations (-)
 . Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)

Au terme de l'exercice

d) AMORT. SUR AMÉNAGEMENTS ET GROS ENTRETIEN

- Au terme de l'exercice précédent
 Mutations de l'exercice
 . Actés (+)
 . Annulés à la suite de cessions et désaffectations (-)
 . Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)

Au terme de l'exercice

e) VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Voirie	Cours et plans d'eau	Total
		606.494.597
		0
		1.065.949
		0
		1.108.184
0	0	608.668.729
705.475	3.979.684	202.344.163
		0
		0
		0
	78.650	5.718.842
705.475,00	4.058.333	208.063.005
		432.157.118
		0
		5.917.062
		0
		0
0	0	438.074.180
613.981	2.432.660	147.031.505
		0
47.101	322.969	7.895.912
0	0	0
		0
661.082	2.755.630	154.927.417
44.393	1.302.704	223.730.137

II - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

B. PATRIMOINE MOBILIER

1. Installations, machines, outillage et matériel informatique

a) VALEUR D'ACQUISITION

Au terme de l'exercice précédent

Mutations de l'exercice

- . Acquisitions (+)
- . Cessions et désaffectations (-)
- . Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)

Au terme de l'exercice

b) GROS ENTRETIEN

Au terme de l'exercice précédent

Mutations de l'exercice

- . Acquisitions (+)
- . Cessions et désaffectations (-)
- . Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)

Au terme de l'exercice

c) AMORTISSEMENTS ANNUELS

Au terme de l'exercice précédent

Mutations de l'exercice

- . Actés (+)
- . Annulés à la suite de cessions et désaffectations (-)
- . Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)

Au terme de l'exercice

d) AMORTISSEMENTS SUR GROS ENTRETIEN

Au terme de l'exercice précédent

Mutations de l'exercice

- . Actés (+)
- . Annulés à la suite de cessions et désaffectations (-)
- . Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)

Au terme de l'exercice

e) VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Installations, machines, outillage	Matériel informatique	Total
18.532.897	6.009.176	24.542.072
1.752.416	771.570	2.523.986
-71.920		-71.920
20.213.393	6.780.746	26.994.139
		0
0	0	0
11.486.557	4.551.107	16.037.663
1.514.532	783.307	2.297.839
-50.344		-50.344
12.950.745	5.334.414	18.285.159
		0
0	0	0
7.262.648	1.446.332	8.708.980

II - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

B. PATRIMOINE MOBILIER

2. Mobilier, matériel roulant et patrimoine artistique

a) VALEUR D'ACQUISITION

Au terme de l'exercice précédent

Mutations de l'exercice

- . Acquisitions (+)
- . Cessions et désaffectations (-)
- . Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)

Au terme de l'exercice

b) AMORTISSEMENTS ANNUELS

Au terme de l'exercice précédent

Mutations de l'exercice

- . Actés (+)
- . Annulés à la suite de cessions et désaffectations (-)
- . Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)

Au terme de l'exercice

c) VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Mobilier	Matériel de bureau	Matériel didactique
5.142.587	51.247	13.235.319
3.446.045		2.052.301
		-2.691
8.588.632	51.247	15.284.929
3.883.782	43.961	9.499.251
1.195.883	3.296	1.808.218
		-2.153
5.079.666	47.257	11.305.316
3.508.967	3.990	3.979.613

a) VALEUR D'ACQUISITION

Au terme de l'exercice précédent

Mutations de l'exercice

- . Acquisitions (+)
- . Cessions et désaffectations (-)
- . Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)

Au terme de l'exercice

b) AMORTISSEMENTS ANNUELS

Au terme de l'exercice précédent

Mutations de l'exercice

- . Actés (+)
- . Annulés à la suite de cessions et désaffectations (-)
- . Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)

Au terme de l'exercice

e) VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Matériel roulant	Matériel de cuisine	Patrimoine artistique
7.485.920	1.667.073	5.264.555
118.598	125.241	56.664
-65.623		
7.538.895	1.792.313	5.321.219
5.813.180	1.106.073	
686.084	132.919	
-35.993		
6.463.271	1.238.992	
1.075.624	553.322	5.321.219

II - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

a) VALEUR D'ACQUISITION

Au terme de l'exercice précédent

Mutations de l'exercice

. Acquisitions (+)

. Cessions et désaffectations (-)

. Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)

Au terme de l'exercice

b) AMORTISSEMENTS ANNUELS

Au terme de l'exercice précédent

Mutations de l'exercice

. Actés (+)

. Annulés à la suite de cessions et désaffectations (-)

. Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)

Au terme de l'exercice

c) VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Immobilisations corporelles en cours	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations non affectées à l'exploitation
94.435.251	8.176.060	53.662.195
32.386.173		3.068.951
-6.827.025		
119.994.399	8.176.060	56.731.146
		33.388.175
		3.736.520
0	0	37.124.695
119.994.399	8.176.060	19.606.451

IV - IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

A. Participations actions et parts

a) VALEUR D'ACQUISITION

Au terme de l'exercice précédent

225.705.236

Mutations de l'exercice

. Acquisitions (+)

1.441.361

. Cessions et désaffectations (-)

. Régularisation suivant inventaire (+) (-)

Au terme de l'exercice

227.146.597

b) MONTANTS NON APPELÉS

Au terme de l'exercice précédent

-56.086.685

Mutations de l'exercice

. Acquisitions et souscriptions (+)

0

. Cessions et désaffectations (-)

0

Au terme de l'exercice

-56.086.685

c) + Value de réévaluation

Au terme de l'exercice précédent

96.726.731

Mutations de l'exercice

. Actée (+)

. Cessions et désaffectations (-)

Au terme de l'exercice

96.726.731

d) VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

267.786.643

V - CREANCES À PLUS D'UN AN

B. Promesses de subsides d'investissement à recevoir de l'Autorité supérieure

	En capital et en récupération de remboursement d'emprunts
Valeur comptable nette au terme de l'exercice précédent	7.916.445
. Promesses reçues (+)	
. Promesses transférée	
. Transferts à moins d'un an (-)	-694.561
. Mise en non valeur (-)	
VALEUR NETTE COMPTABLE AU TERME DE L'EXERCICE	7.221.884

C. Autres créances

MONTANTS ACCORDES

Valeur comptable au terme de l'exercice précédent

- . Nouveaux prêts accordés (+)
- . Remboursements (-)
- . Transfert du montant échéant dans l'année (-)
- . Transfert en créances douteuses (-)

VALEUR NETTE COMPTABLE AU TERME DE L'EXERCICE

Prêts d'études	Prêts aux jeunes ménages
260.125	
260.125	

MONTANTS ACCORDES

Valeur comptable au terme de l'exercice précédent

- . Nouveaux prêts accordés (+)
- . Remboursements (-)
- . Transfert du montant échéant dans l'année (-)
- . Transfert en créances douteuses (-)

VALEUR NETTE COMPTABLE AU TERME DE L'EXERCICE

Prêts pour habitations sociales	Prêts aux communes
3.766.935	2.265.140
	-632.570
3.766.935	1.632.570

MONTANTS ACCORDES

Valeur comptable au terme de l'exercice précédent

- . Nouveaux prêts accordés (+)
- . Remboursements (-)
- . Transfert du montant échéant dans l'année (-)
- . Transfert en créances douteuses (-)

VALEUR NETTE COMPTABLE AU TERME DE L'EXERCICE

Total
6.292.200
-632.570
5.659.630

IV. - RESERVES

Au terme de l'exercice précédent
 Mutations de l'exercice
 . Dotations (+)
 . Prélèvements (-)
 Au terme de l'exercice

Fonds de réserve ordinaire, transfert du SO	Fonds de réserve extraordinaire, transfert du SO
<u>134.436.517</u>	<u>0</u>
<u>2.077.332</u>	<u></u>
<u>-2.818.093</u>	<u></u>
133.695.756	0

VI - SUBSIDES D'INVESTISSEMENT

Valeur comptable nette au terme de l'exercice précédent
 Mutations de l'exercice
 . Nouveaux subsides (+)
 . Réductions de l'exercice (-)
 . Non valeurs (-)
 Valeur comptable nette au terme de l'exercice

Total
<u>52.327.792</u>
<u>3.278.292</u>
<u>-3.251.085</u>
<u></u>
52.355.000

VIII - DETTES A PLUS D'AN

Au terme de l'exercice précédent
 Mutations de l'exercice
 . Nouveaux emprunts (+)
 . Ajustement billets de trésorerie (+/-)
 . Emprunts régularisation transfert N-1
 . Non valeurs (-)
 . Remboursements anticipés (-)
 . Transfert du montant échéant dans l'année (-)
 Au terme de l'exercice

Dettes financières	Autres dettes
134.265.410	2.255.642
24.604.665	
115.030	
-14.128.932	-555.435
144.856.173	1.700.207

VENTILATION DES DETTES FINANCIERES

Au terme de l'exercice précédent
 Mutations de l'exercice
 . Nouveaux emprunts (+)
 . Ajustement billets de trésorerie (+/-)
 . Emprunts régularisation transfert N-1
 . Non valeurs (-)
 . Remboursements anticipés (-)
 . Transfert du montant échéant dans l'année (-)
 Au terme de l'exercice

Emprunts à charge de la Province	Emprunts à charge des autorités supérieures
126.348.965	7.916.445
24.604.665	
115.030	
-13.434.371	-694.561
137.634.289	7.221.884

Liste des adjudicataires des marchés de travaux, de fournitures ou de services pour lesquels le Conseil provincial a choisi le mode de passation et a fixé les conditions

Article Budgétaire	N° GED	Objet du marché	Nature du Marché	Mode de passation choisi	Montant de l'attribution HTVA et Adjudicataire	Date de la délibération du Conseil provincial
767/B003-05-01/273000	2022-00660	Département des Bâtiments provinciaux - 03.05-016 - Construction d'un Pôle des Savoires et d'une Pépinière d'Entreprises sur le site de Bavière - Travaux de ferronneries , de menuiseries et de peintures divers	Travaux	PROCEDURE OUVERTE	65.961.43 € HTVA - Lot 3 (Peintures) auprès de la SA LAMELEC de Bomal	19-05-2022
104/B003-05-01/240000	2022-01336	03.05-017 - Construction d'un Pôle des Savoires et d'une Pépinière d'Entreprises sur le site de Bavière - Mise en place d'un système Radio Frequency Identification (RFID)	Fournitures	PROCEDURE OUVERTE AVEC PUBLICITE BELGE ET EUROPEEN	265.094,87 € HTVA auprès de la SAS BIBLIOTHECA France de Nanterre (France)	28-04-2022
484/99484/276000	2022-04429	Département du Développement durable et de l'Équipement – 81.00-010 – TR2022-GELOURY – Remplacement d'un tronçon de canalisation du ruisseau « Le Géloury », n° 4-05	Travaux	PROCEDURE NEGOCIEE DIRECT AVEC PUBLICATION PREALABLE	258.257,10 € HTVA auprès de la SA NELLES FRERES de Malmedy	7-07-2022
735/25500/273000	2022-02817	50.01-019 - École Polytechnique de Verviers – Rue aux Laines 69 – 4800 Verviers - Remplacement du réseau de distribution d'eau sous voirie	Travaux	PROCEDURE NEGOCIEE DIRECT AVEC PUBLICATION PREALABLE	271.098,82 € HTVA auprès de la SRL TEGEC d'Alleur	29-09-2022
701/20100/244200	2021-09107	Acquisition d'ordinateurs portables de type "WinBook" destinés à être prêtés aux élèves de l'enseignement de la Province de Liège	Fournitures	PROCEDURE OUVERTE AVEC PUBLICATION BELGE ET EUROPEENE	245.340,00 EUR HTVA auprès de la SRL ESI INFORMATIQUE de Verviers	27-01-2022
735/25700/273000	2022-06389	40.02-010 – Institut Provincial d'Enseignement Secondaire de Hesbaye – Site rue de Sélys – Rénovation et isolation thermique des pavillons classes et éducateurs	Travaux	PROCEDURE NEGOCIEE DIRECT AVEC PUBLICATION PREALABLE	91.729,89 € HTVA - Lot 1 (Toiture) auprès de SRL TYCHON FRERES 114.181,32 € HTVA - Lot 2 (Menuiseries) auprès de la SA FABRIBOIS Montant total : 205.911,21 € HTVA	29-09-2022
762/B003-03-02/273000 826.446,28 € HTVA 104/ B003-03-02/270105 99.494,12 € HTVA	2022-06759	03.03-014 – Département des Bâtiments provinciaux - Hangar Kurth – Réaffectation du hangar	Travaux	PROCEDURE OUVERTE	925.940,40 € HTVA auprès de la SA BESSEGA de Herstal	29-09-2022
706/33030/273000 943.396.22€ HTVA 104/33030/270105 233.344,09 € HTVA	2022-06853	02.15-012 - Aménagement des services de Promotion de la Santé à l'École dans le bâtiment ETE sur le site Provincial Saint-Laurent »	Travaux	PROCEDURE OUVERTE	1.176.740,31 € HTVA auprès de la SA MENUISERIE KEPPELNE d'Oreye	29-09-2022
760/71000/273000	2022-06883	17.01-023 – Domaine provincial de Wégimont – Création d'un accès à une zone de stationnement pour les visiteurs	Travaux	PROCEDURE OUVERTE	181.383,71 € HTVA auprès de la SA SOCIETE DES TRAVAUX GENERAUX DE CONSTRUCTIONS (TRAGECO) de Waimes	29-09-2022
104/25600/270105	2022-05041	50.03-012 - Institut provincial d'Enseignement Secondaire - VERVIERS, RUE Pelzer de Clermont, 104 - Rénovation des façades vitrées des cages d'escalier	Travaux	PROCEDURE NEGOCIEE DIRECTE AVEC PUBLICATION PREALABLE	420.815,77 € HTVA auprès de la SRL JACQUES GASPARD d'Angleur	29-09-2022
741/27900/273000	2022-05873	04.01-034 – Haute Ecole de la Province de Liège – site Glosesener – Réparation des parachèvements et des menuiseries suite aux inondations	Travaux	PROCEDURE NEGOCIEE DIRECT AVEC PUBLICATION PREALABLE	291.776,25 € HTVA auprès de la SA MENUISERIE KEPPELNE d'Oreye	29-09-2022
104/12200/230000 (Acquisition) 138/12200/613232 (Entretien)	2022-05880	Acquisition de différents appareillages de blanchisserie dans le cadre du redéploiement du Centre de traitement du linge	Fournitures	PROCEDURE OUVERTE AVEC PUBLICITE EUROPEENNE	Lots 1, 3, 4, 10 et 11 auprès de la MENCH INDUSTRY SA de Machelen Lot 2 auprès de la SA HOSPITHERA de Bruxelles Lots 5, 7, 8 et 9 auprès de la LAMBERT, DRY CLEANING AND LAUNDRY EQUIPMENT SA de Deinz Lot 6 auprès de la TECHNICO AUTOMATISERING BV de Alphen aan den Rijn (Pays-Bas) Montant total de 1.341.599,15 € HTVA	29-09-2022
124/B002-15-00/273000	2022-05934	Département des Bâtiments provinciaux - 02.15-021 – Quartier Saint-Laurent – Réaffectation des ailes Est, Sud et Ouest	Travaux	PROCEDURE OUVERTE	2.213.336,28 € HTVA - Lot 1 auprès de la SA LAURENTY BATIMENTS GEBOUWEN de Liège	29-09-2022
708/23500/273000	2022-06521	50.01-020 Internat de Verviers – RUE AUX LAINES 69 - Rénovation de la fin du 5ème étage et du 2ème étage.	Travaux	PROCEDURE OUVERTE	413.379,03€ HTVA - Lot 1 auprès de la SA MENUISERIE KEPPELNE d'Oreye	29-09-2022
104/B003-05-01/240000	2022-06630	03.05-017 – Construction d'un Pôle des Savoires et d'une Pépinière d'Entreprises sur le site de Bavière - Mise en place d'un système Radio Frequency Identification (RFID)	Fourniture	PROCEDURE OUVERTE AVEC PUBLICITE BELGE ET EUROPEENE	265.094,87 € HTVA auprès de la SAS BIBLIOTHECA France de Nanterre (France)	29-09-2022

Vu pour être annexé à la résolution du Conseil provincial du 25 mai 2023 (document 22-23/234).

En séance à Liège, le 25 mai 2023.

Par le Conseil,

Le Directeur général provincial,

Pierre BROOZE

Le Président,

Jean-Claude JADOT.





Conseil provincial
Place Saint-Lambert, 18 a
B 4000 Liège

Tél. : 04 279 32 00



Sur base de l'article L2212-65, le Directeur financier est chargé (...), §2, 8° de remettre, en toute indépendance, un avis de légalité écrit préalable et motivé sur tout projet de décision du conseil provincial ou du collège provincial ayant une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000 euros (hors TVA - décret du 19 juillet 2018, art. 37), dans les dix jours ouvrables de la réception du dossier contenant le projet et ses annexes explicatives éventuelles.

J'ai pris connaissance le 18 avril 2023 du dossier GED 2023-02705 « Direction financière provinciale - Comptes annuels 2022 - compte budgétaire, bilan, compte de résultats et annexes ».

Pour rappel, le compte 2021 s'est clôturé, au résultat budgétaire, par un boni de 2.081.342,49 € de l'exercice propre et des années antérieures.

Ainsi pour rappel également, le CDLD en son article L2231-8 précise : « 1^{er}. Le collège provincial se réunit chaque année durant le mois de février au plus tard pour arrêter le compte budgétaire provisoire de l'exercice précédent qui reprend la situation des droits constatés nets, des engagements et des imputations comptabilisés au 31 décembre de l'exercice précédent.

§ 2. Le Conseil provincial se réunit chaque année durant le mois de mai au plus tard pour arrêter les comptes annuels de l'exercice précédent. Les comptes annuels comprennent le compte budgétaire, le compte de résultats et le bilan ainsi que la liste des adjudicataires de marchés de travaux de fournitures ou de services pour lesquels le conseil provincial a choisi le mode de passation et a fixé les conditions.

Un rapport spécifique sur les prises de participation de la province dont le modèle est arrêté par le Gouvernement est joint aux comptes annuels.

Le compte 2022 génère un résultat budgétaire (exercice propre et exercice antérieur) de 33.160.031,86 €.

Il est donc excellent, et cela à plusieurs égards mais certains éléments viendront modérer les excès d'euphorie et de certitude :

- Un montant de 20.401.164,59 € de CAPI perçus sur les 6 premiers mois de 2022 alors qu'il concerne l'année fiscale 2021. En résumé, le décalage qui a produit un « mauvais » compte 2021 (malgré un boni) vient améliorer très fortement le compte 2022 ;
- La perception à deux reprises des dividendes ENODIA soit un montant total de 10.589.722,12 €. On a donc perçu en 2022, le montant 2021 et 2022 avec obligation de comptabilisation au moment de la perception ;
- La perception de subsides non annoncés (+4.316.574,98 € complément régional, + +/- 2.000.000,00 € de subside enseignement) ;
- Enfin plus globalement, des sous-estimations de recettes de transferts (subsides) et une surestimation des dépenses globales.

COMPARATIF BUDGET 2022 - COMPTES 2022				
DEPENSES ORDINAIRES	Budget 2022	Comptes 2022	Ecart	
Dépenses ordinaires de personnel	343.277.836,00 €	341.568.582,35 €	-1.709.253,65 €	99,50%
Dépenses ordinaires de fonctionnement	53.464.988,00 €	47.905.474,92 €	-5.559.513,08 €	89,60%
Dépenses ordinaires de transfert	47.788.054,00 €	46.264.479,82 €	-1.523.574,18 €	96,81%
Dépenses ordinaires de dettes	16.409.000,00 €	16.348.945,72 €	-60.054,28 €	99,63%
	460.939.878,00 €	452.087.482,81 €	-8.852.395,19 €	98,08%

RECETTES ORDINAIRES (DC)	Budget 2022	Comptes 2022	Ecart	
Recettes ordinaires de prestations	15.263.952,00 €	16.576.490,43 €	1.312.538,43 €	108,60%
Recettes ordinaires de transfert	445.315.596,00 €	461.078.679,29 €	15.763.083,29 €	103,54%

Recettes ordinaires de dettes	6.568.429,00 €	11.231.833,37 €	4.663.404,37 €	171,00%
	467.147.977,00 €	488.887.003,09 €	21.739.026,09 €	104,65%

- On peut remarquer, au niveau des dépenses : celles-ci sont globalement réalisées au regard des projections budgétaires, à l'exception peut-être des dépenses ordinaires de fonctionnement qui ne sont réalisées qu'à hauteur de 89,60 %.

Globalement, les dépenses sont réalisées à hauteur de 98,08 %.

- On peut également remarquer au niveau des recettes que celles-ci sont toutes supérieures aux projections budgétaires : + 1.312.675,25 € au niveau des prestations + 15.766.989,49 € au niveau des recettes de transferts et +4.663.404,37 € lié aux dividendes ENODIA.

Globalement, les recettes sont réalisées à hauteur de 104,65 %.

COMPARATIF BUDGET 2022 - COMPTES 2022				
DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Budget 2022	Comptes 2022	Ecart	
Dépenses extraordinaires d'investissement	31.269.038,00 €	21.835.547,93 €	-9.433.490,07 €	69,83%
Dépenses extraordinaires de transfert	3.597.591,00	3.202.855,26 €	-394.735,74 €	89,03%
Dépenses extraordinaires de dettes	1.481.416,00 €	1.441.360,53 €	-40.055,47 €	97,30%
	36.348.045,00 €	26.479.763,72 €	-9.868.281,28 €	72,85%

RECETTES EXTRAORDINAIRES	Budget 2022	Comptes 2022	Ecart	
Recettes extraordinaires d'investissement	40.055,00 €	55.305,00 €	15.250,00 €	138,07%
Recettes extraordinaires de transfert	3.509.638,00 €	3.304.361,89 €	-205.276,11 €	94,15%
Recettes extraordinaires de dettes	1.646.826,53 €	1.646.826,53 €	0,00 €	100,00%
	5.196.519,53 €	5.006.493,42 €	-190.026,11 €	96,34%

- On peut remarquer aux niveaux des dépenses : celles-ci sont très en deçà des estimations budgétaires principalement au niveau des dépenses d'investissement ce qui démontre, comme déjà expliqué, le décrochage des services de la DGIDD et DGT (mobilier, véhicule,...) qui ne peuvent suivre techniquement les projets budgétés.

Globalement, les dépenses sont réalisées à hauteur de 72,85 % et les recettes à hauteur de 96,34 %.

En résumé le compte budgétaire 2022 est excellent même si ce résultat doit être relativisé. Les dépenses sont réalisées à hauteur de 98,08 % et 72,85 % et les recettes sont réalisées à hauteur de 104,65 % et 96,34 %.

Globalement, on se rapproche d'un « budget vérité » pour le budget ordinaire.

On peut donc noter, et c'est ce qui vient accentuer ce résultat positif, que nos dépenses sont inférieures à nos prévisions et que nos recettes sont, quant à elles, supérieures aux prévisions. Ces deux mouvements permettent de présenter un compte budgétaire positif à hauteur de 33.160.031,86 €.

Cependant, nous devons malgré tout rester particulièrement attentifs aux prochaines échéances budgétaires afin de maintenir le cap.

AVIS FAVORABLE

FASTRE Pierrick
Directeur financier provincial



Cour des comptes

Province de Liège

Comptes annuels 2022

Avant-Propos	3
Chapitre 1	4
Résultats de l'exercice	4
1.1 Résultats ex ante	4
1.2 Résultats ex post	4
1.2.1 Compte d'exécution du budget	4
1.2.2 Compte de résultats (comptabilité générale en partie double)	6
Chapitre 2	8
Compte d'exécution du budget	8
2.1 Budget ordinaire	8
2.1.1 Recettes	8
2.1.2 Dépenses	12
2.2 Budget extraordinaire	16
2.2.1 Recettes	16
2.2.2 Dépenses	18
Chapitre 3	21
Bilan et comptes de résultats	21
3.1 Analyse de diverses rubriques de la comptabilité générale	21
3.1.1 Créances à un an au plus	21
3.1.2 Stocks et commandes en cours d'exécution	21
3.1.3 Trésorerie	22
3.1.4 Encours de la dette provinciale	22
3.1.5 Comptes de régularisation	23
Chapitre 4	25
Conclusions	25
4.1 Compte d'exécution du budget	25
4.1.1 Budget ordinaire	25
4.1.2 Budget extraordinaire	25
4.2 Compte de résultats et bilan	26
4.3 Tableau de synthèse	26
4.3.1 Constats partiellement résolus ou en cours de résolution	26

AVANT-PROPOS

En application de l'article 66, § 2, de la loi provinciale¹, qui prévoit que « *chaque année, lors d'une séance qui a lieu au mois d'octobre, la députation permanente (le collège provincial) soumet au conseil provincial (...) les comptes de l'exercice précédent, accompagnés des observations de la Cour des comptes* », la Cour des comptes a procédé à l'examen des comptes annuels de la province pour l'année 2022, qui lui ont été transmis par le collège le 2 mai 2023.

Le code de la démocratie locale et de la décentralisation² a toutefois modifié l'échéance évoquée ci-avant. En effet, l'article L2231-8 de ce dernier prévoit désormais que le collège provincial arrête chaque année le compte budgétaire provisoire de l'exercice précédent durant le mois de février³ et que le conseil provincial arrête chaque année les comptes annuels de l'exercice précédent durant le mois de mai au plus tard.

L'examen des comptes a essentiellement porté sur le respect des dispositions qui règlent la comptabilisation des opérations de recettes et de dépenses provinciales, ainsi que l'établissement des comptes annuels, particulièrement celles du CDLD, du règlement général sur la comptabilité publique (RGCP) et des deux arrêtés ministériels du 15 février 2001 portant exécution, le premier, des articles 18 et 21, § 1^{er}, et le second, de l'article 41 du RGCP.

¹ En vertu de l'article 137 du décret du conseil régional wallon du 12 février 2004 organisant les provinces wallonnes, la loi provinciale a été abrogée pour tout le territoire de la Région wallonne. Cette abrogation est toutefois assortie d'exceptions. Le décret wallon a ainsi maintenu en application toutes les dispositions de la loi provinciale relatives à la Cour des comptes.

² Arrêté royal du 22 avril 2004 portant codification de la législation relative aux pouvoirs locaux (intégrant notamment le décret du conseil régional wallon du 12 février 2004 organisant les provinces wallonnes), ci-après dénommé le CDLD.

³ Le compte provisoire 2022 a été adressé à la tutelle le 13 février 2023.

Chapitre 1

Résultats de l'exercice

1.1 Résultats ex ante

Le budget 2022 a été voté par le conseil provincial le 28 octobre 2021. Trois modifications budgétaires ont été adoptées au cours de l'année 2021⁴. Le budget ainsi ajusté présente un résultat ex ante de 33 milliers d'euros à l'ordinaire et de 14 milliers d'euros à l'extraordinaire.

Tableau 1 – Prévisions budgétaires et soldes ex ante (milliers d'euros)

Exercice 2022		Budget ordinaire		Budget extraordinaire	
		initial	ajusté	initial	ajusté
Exercice propre	Recettes	460.321	467.148	26.236	5.197
	Dépenses	-460.321	-460.940	-43.957	-36.228
Solde de l'exercice propre		0	6.208	-17.721	-31.031
Exercices antérieurs	Recettes	20	2.081	51.688	30.496
	Dépenses	-8.527	-8.413	-51.699	-35
Solde des exercices antérieur		-8.506	-6.332	-12	30.461
Prélèvements	Recettes	28.900	2.818	17.741	584
	Dépenses	-18.374	-2.661	0	0
Solde des prélèvements		10.526	157	17.741	584
Exercice global	Recettes	489.242	472.047	95.664	36.277
	Dépenses	-487.222	-472.015	-95.656	-36.263
Solde de l'exercice global		2.020	33	8	14

Les soldes globaux des budgets ordinaire et extraordinaire respectent l'obligation d'équilibre imposé par l'arrêté royal n° 110 du 13 décembre 1982 imposant l'équilibre budgétaire aux provinces, communes, agglomérations et fédérations de communes.

De même, le solde de l'exercice propre à l'ordinaire, tant à l'initial qu'à l'ajusté, est en équilibre, conformément aux dispositions de la circulaire du 13 juillet 2021 relative à l'élaboration des budgets provinciaux pour l'année 2022.

1.2 Résultats ex post

1.2.1 Compte d'exécution du budget

Le compte budgétaire dégage d'une part, un résultat budgétaire établi sur la base de la différence entre les droits et les engagements et d'autre part, un résultat comptable établi sur la base de la différence entre les droits et les imputations.

⁴ Les 21 mars, 16 juin et 11 novembre 2022.

Tableau 2 – Résultats du compte budgétaire 2022⁵ (milliers d'euros)

Exercice 2022	Budget ordinaire		Budget extraordinaire	
	Recettes	Droits nets	Droits nets	Droits nets
Exercice propre	488.887	488.887	5.006	5.006
Exercices antérieurs hors boni des EA	0	0	22.958	22.958
Prélèvements	2.818	2.818	584	584
Exercice global hors boni des EA	491.705	491.705	28.548	28.548
Dépenses	Engagements	Imputations	Engagements	Imputations
Exercice propre	-452.087	-435.862	-26.480	-6.163
Exercices antérieurs	-8.386	-8.386	-22	-22
Prélèvements	-2.661	-2.661	0	0
Crédits reportés (imputations)		-16.383		-40.101
Exercice global	-463.135	-463.293	-26.502	-46.286
Résultats de l'année	budgétaire	comptable	budgétaire	comptable
Exercice propre	36.800		-21.473	
Exercices antérieurs hors boni des EA	-8.386		22.935	
Prélèvements	157		584	
Résultats de l'année	28.570	28.412	2.046	-17.738
Résultats cumulés	budgétaire	comptable	budgétaire	comptable
Boni des EA	20.973	20.973	75.585	75.585
Engagements reportés	-16.383		-66.274	
Résultats cumulés	33.160	49.385	11.358	57.847

1.2.1.1 Résultats budgétaires

Le résultat budgétaire est défini comme la différence entre les droits constatés nets et les engagements. En vertu de l'article 9 du RGCP, ce résultat, une fois arrêté par le conseil provincial, doit remplacer, par voie de modification budgétaire, le résultat présumé qui a été porté au budget initial de l'année ultérieure. Cette opération sera réalisée lors de l'approbation par le conseil de la deuxième modification budgétaire 2023 programmée pour le 6 juillet 2023.

L'exécution du budget 2022 se solde par un boni de 28,6 millions d'euros à l'ordinaire et de 2,0 millions d'euros à l'extraordinaire. Le résultat définitif s'obtient quant à lui en y additionnant le boni des exercices antérieurs et en défalquant les engagements reportés⁶. L'opération se solde par un boni cumulé de 33,2 millions d'euros à l'ordinaire et de 11,4 millions d'euros à l'extraordinaire.

À l'ordinaire, le solde budgétaire à l'exercice propre (36,8 millions d'euros) respecte ex post l'obligation de présenter un résultat en équilibre⁷.

1.2.1.2 Résultats comptables

Le résultat comptable représente la différence entre les droits constatés nets et les imputations de dépenses⁸.

L'exécution du budget 2022 se solde par un résultat comptable positif de 28,4 millions d'euros à l'ordinaire et négatif de 17,7 millions d'euros à l'extraordinaire. En ajoutant le résultat reporté des années antérieures, on obtient le solde à reporter au compte de l'exercice 2023, soit un boni cumulé de 49,4 millions d'euros à l'ordinaire et de 57,8 millions d'euros à l'extraordinaire.

⁵ Dans les tableaux qui suivent, ces abréviations seront occasionnellement utilisées : EP pour exercice propre, EA pour exercices antérieurs et EG pour exercice global.

⁶ À l'ordinaire, il s'agit du montant des imputations à la charge des engagements reportés. À l'extraordinaire, le montant repris dans le tableau correspond à la différence entre les crédits reportés de 2021 et la partie de ces crédits considérée comme sans emploi au 31 décembre 2022.

⁷ Cette obligation n'est pas imposée pour le budget extraordinaire.

⁸ Le dernier alinéa de l'article 69, § 1^{er}, du RGCP précise en outre que le résultat comptable constitue le solde à reporter à l'exercice suivant et que ce résultat inclut le résultat comptable cumulé des exercices antérieurs.

La différence entre les résultats comptable et budgétaire cumulés est égale aux montants des crédits engagés qui ont été reportés à l'exercice 2023, à savoir 16,2 millions d'euros à l'ordinaire et 46,5 millions d'euros à l'extraordinaire⁹.

1.2.2 Compte de résultats (comptabilité générale en partie double)

Le résultat de l'exercice s'élève à 20,3 millions d'euros. Les mouvements de l'année sur les fonds de réserve se soldent par un boni de 741 milliers d'euros. Il en résulte que le compte 2022 se clôture par un résultat de l'exercice à reporter de 21,1 millions d'euros (+37,6 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent), qui a été intégré à la rubrique V du passif *Résultats reportés*. Cette évolution à la hausse s'explique par celle des opérations d'exploitation (+21,3 millions d'euros) et sur fonds de réserves (+17,8 millions d'euros).

Tableau 3 – Compte de résultats¹⁰ (milliers d'euros)

Exercice 2022	Produits	Charges	Résultats
Opérations d'exploitation	487.238	-467.380	19.858
Opérations financières	3.448	-2.383	1.065
Opérations exceptionnelles	170	-776	-607
Total de l'exercice	490.855	-470.540	20.315
Opérations sur FR	2.818	-2.077	741
Total	493.673	-472.617	21.056

Le résultat d'exploitation (19,9 millions d'euros) augmente de 21,3 millions d'euros par rapport à celui de l'exercice précédent (-1,5 million d'euros).

Le résultat financier se solde par un boni de 1,1 million d'euros, en diminution de 311 milliers d'euros par rapport à l'exercice précédent.

Le résultat exceptionnel affiche un mali de 607 milliers d'euros. Celui-ci se détériore de 1,2 million d'euros par rapport à 2021.

Afin de rapprocher le résultat comptable du budget ordinaire et celui du compte de résultats, la Cour des comptes a examiné la concordance entre les écritures budgétaires ordinaires et celles du compte de résultats.

1.2.2.1 Concordance entre les droits nets et les produits

Hors boni des exercices antérieurs, le total des droits constatés imputés au budget ordinaire s'est élevé à 491,7 millions d'euros. Les produits enregistrés au compte de résultats ont atteint, quant à eux, le montant de 493,7 millions d'euros.

Pour réconcilier ces deux montants, il faut défalquer des droits constatés ceux qui n'ont pas été enregistrés en produits au compte de résultats¹¹ et ajouter aux droits constatés le montant des produits qui n'ont pas fait l'objet d'une imputation budgétaire au service ordinaire¹².

⁹ Voir les tableaux 7 et 9 du rapport.

¹⁰ L'abréviation FR utilisée à la ligne 5 du tableau correspond au terme fonds de réserves.

¹¹ Le remboursement en capital des prêts octroyés par la province s'inscrit en créances à court terme au bilan et non en produits au compte de résultats.

¹² Les réductions de subsides d'investissements reçus ainsi que les plus-values sur réalisations d'actifs immobilisés constituent des opérations qui relèvent exclusivement de la comptabilité patrimoniale. Les autres produits exceptionnels et les remboursements de subsides en capital mentionnés dans le tableau constituent des droits qui ont été comptabilisés au budget extraordinaire.

Tableau 4 – Concordance entre les recettes budgétaires ordinaires et les produits du compte de résultats (milliers d'euros)

		Comptes	Montant
Droits constatés nets du budget ordinaire (1)			491.705
Droits constatés sans contrepartie en produits	<i>Remboursements en capital au profit de la province (prêts)</i>	41xxxx	1.316
Sous-total à soustraire (2)			1.316
	<i>Réduction subsides d'investissements</i>	753xxx	3.251
Produits sans contrepartie en droits constatés (au budget ordinaire)	<i>Plus-values sur réalisation d'actifs immobilisés</i>	760000	7
	<i>Remboursement subsides (BE)</i>	764xxx	9
	<i>Autres produits exceptionnels (BE)</i>	761xxx	17
Sous-total à ajouter (3)			3.284
Total des produits (1) - (2) + (3)			493.673

1.2.2.2 Concordance entre les imputations et les charges

Le total des imputations enregistrées au budget ordinaire s'est élevé à 463,3 millions d'euros. Les charges comptabilisées au compte de résultats ont atteint globalement 472,6 millions d'euros¹³.

Afin de réconcilier ces deux montants, il convient de soustraire des imputations celles qui n'ont pas été répercutées en charges au compte de résultats¹⁴ et d'y ajouter le montant des charges qui n'ont pas fait l'objet d'une imputation budgétaire au service ordinaire¹⁵.

Tableau 5 – Concordance entre les dépenses budgétaires ordinaires et les charges du compte de résultats (milliers d'euros)

		Comptes	Montant
Imputations du budget ordinaire (1)			463.293
Imputations sans contrepartie en charges	<i>Remboursements périodiques d'emprunts</i>	43xxxx	13.962
	<i>Annuités capital SNCV</i>	423000	13
	<i>Transferts du SO vers le SE</i>	681xxx	584
Sous-total à soustraire (2)			14.559
Charges sans contrepartie en imputations (au budget ordinaire)	<i>Amortissements</i>	630xxx	23.674
	<i>Variations de stock</i>	609000	205
	<i>Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés</i>	660xxx	4
	<i>Non valeurs sur exercices clos (BE)</i>	642xxx	1
Sous-total à ajouter (3)			23.883
Total des charges (1) - (2) + (3)			472.617

¹³ Hors résultat de l'exercice à reporter (un boni de 21.056 milliers d'euros).

¹⁴ Les charges d'amortissements des emprunts contractés par la province (y compris les annuités en capital pour l'emprunt « SNCV ») sont comptabilisées en dettes financières à court terme au bilan et non en charges au compte de résultats. Les transferts d'excédents du budget ordinaire vers le service extraordinaire sont des opérations purement budgétaires.

¹⁵ Les amortissements des immobilisations, les variations de stock et les moins-values sur réalisations d'actifs constituent des opérations qui relèvent exclusivement de la comptabilité patrimoniale. Les non-valeurs sur exercices clos mentionnés dans le tableau sont des imputations du budget extraordinaire.

Chapitre 2

Compte d'exécution du budget

2.1 Budget ordinaire

2.1.1 Recettes

Hors boni des exercices antérieurs, les prévisions de recettes (470 millions d'euros) ont été réalisées à hauteur de 104,6 % (491,7 millions d'euros¹⁶). La Cour des comptes observe que ce taux est supérieur à celui de l'exercice précédent (97,1 %) ainsi qu'à celui de la moyenne de la mandature 2013-2018 (99,0 %)¹⁷. Ce ratio, supérieur à 100 %, s'explique par la prudence avec laquelle la province a établi ses prévisions de recettes dans un contexte où l'impact de la crise sanitaire était imprévisible.

En valeur absolue, les recettes globales de 2022 augmentent de 50,5 millions d'euros (+11,4 %). Cette évolution globale à la hausse s'observe au niveau de l'ensemble des recettes quelle que soit leur nature économique : les recettes de transferts augmentent de 40,3 millions d'euros, celles du service de la dette de 4,6 millions d'euros, celles de prestations de 3,0 millions d'euros et celles de prélèvements de 2,5 millions d'euros.

Tableau 6 – Ventilation des prévisions de recettes et des réalisations de 2022 selon leur nature économique¹⁸ (milliers d'euros)

	Prévisions ajustées	Droits constatés	Annulations	Droits nets	Taux de réalisation
	a	b	c	d = b - c	d / a
EP					
Prestations	15.264	16.577	0	16.576	108,6%
Transferts	445.316	461.083	4	461.079	103,5%
Dette	6.568	11.232	-	11.232	171,0%
Exercice propre	467.148	488.891	4	488.887	104,7%
EA					
Boni des EA	2.081	20.973	-	20.973	1007,7%
Prestations	-	-	-	-	-
Transferts	-	-	-	-	-
Dette	-	-	-	-	-
Exercices antérieurs	2.081	20.973	-	20.973	1007,7%
Prélèvements	2.818	2.818	-	2.818	100,0%
Exercice global	472.047	512.682	4	512.678	108,6%
EG - boni des EA	469.966	491.709	4	491.705	104,6%

Les moyens de financement 2022 du budget ordinaire se déclinent comme suit :

- 93,8 % de recettes de transferts : 461,1 millions d'euros ;
- 3,4 % de recettes de prestations : 16,6 millions d'euros ;
- 2,3 % de recettes du service de la dette : 11,2 millions d'euros ;
- 0,6 % de recettes de prélèvements.

¹⁶ Dont 137,2 millions d'euros de subventions-traitements pour lesquelles les droits nets sont égaux aux dépenses engagées et imputées. Ces opérations, qui n'ont aucun impact sur les soldes budgétaire et comptable, ne suscitent aucun commentaire.

¹⁷ La moyenne de la mandature précédente (2007 – 2012) s'établissait à 97,1 %.

¹⁸ En matière de résultat cumulé des exercices antérieurs, la mise en parallèle des prévisions et des réalisations n'est pas pertinente. En effet, le montant inscrit au budget ajusté correspond au résultat budgétaire au 31 décembre 2018, alors que les droits constatés reflètent le résultat comptable au 31 décembre 2018.

2.1.1.1 Recettes sans prévisions budgétaires

La Cour des comptes a relevé cinq articles budgétaires pour lesquels des droits ont été constatés sans avoir fait l'objet d'une prévision. Le montant total de ces droits s'élève à 4,5 millions d'euros. Il s'agit principalement de recettes de transferts inscrites à l'exercice propre (4,3 millions d'euros).

La transmission tardive d'informations au service du budget et/ou à la direction financière par les services décentralisés rend impossible d'une part, l'inscription d'une prévision budgétaire et d'autre part, la comptabilisation régulière de ces recettes de subsides en droits constatés sur la base de la promesse ferme de subsides (ou de l'arrêté d'octroi) et non sur la base de leur encaissement.

Pour le surplus, la Cour des comptes rappelle que l'article 5 du RGCP stipule que « *le budget comprend l'estimation précise de toutes les recettes [...] susceptibles d'être effectuées dans le courant de l'exercice budgétaire [...]* ». Pour les recettes qui sont structurellement inscrites sans prévision, la Cour invite la province à inscrire une estimation basée sur la progression en pourcentage de la moyenne des droits constatés au cours des cinq derniers exercices, comme le préconise la circulaire budgétaire annuelle.

2.1.1.2 Recettes de transferts

Les prévisions de recettes de cette nature (445,3 millions d'euros) ont été réalisées à hauteur de 461,1 millions d'euros (105,1 %). Par rapport à l'exercice précédent, elles s'accroissent de 40,3 millions d'euros (+9,6 %).

Centimes additionnels au précompte immobilier

La principale ressource ordinaire de la province est constituée par les centimes additionnels au précompte immobilier, pour lesquels les prévisions (215,9 millions d'euros) ont été réalisées à hauteur de 223,3 millions d'euros (103,4 %). Par rapport à 2021, ces recettes ont par ailleurs augmenté en valeur absolue de 33,2 millions d'euros (+17,5 %).

Cette hausse significative ainsi que le taux élevé de réalisation s'explique par trois facteurs : la situation particulière de 2021, la prudence subséquente dans l'évaluation de la prévision du montant inscrit en 2022 et l'accélération des enrôlements par le SPW Finances en 2022.

En 2021, la prévision des additionnels avait été réalisée à hauteur de 91,8 % et les droits constatés avaient diminué de 17,8 millions d'euros par rapport à 2020. Dans son rapport sur les comptes annuels 2021, la Cour des comptes avait expliqué que cette situation était due, d'une part, au changement intervenu au niveau de la perception de cet impôt qui était assurée depuis le 1^{er} janvier 2021 par la Région wallonne, ce qui avait occasionné un retard dans les enrôlements et, d'autre part, aux effets indirects de la crise sanitaire et des inondations de juillet 2021 qui avaient augmenté les demandes d'étalement de paiement.

Par ailleurs, la Cour des comptes rappelle que la province avait fait preuve de prudence au niveau de la prévision 2022, conformément aux recommandations du ministre de tutelle, en défalquant 8,0 % du montant que la Région wallonne l'autorisait à inscrire à son budget (229,5 millions d'euros).

Enfin, dans son courrier du 26 octobre 2022 adressé au gouverneur de la province, le SPW Finances a signalé avoir accéléré les enrôlements en 2022 (de juillet à septembre 2022), ce qui a contribué à accroître les recettes rétrocédées à la province en 2022.

Fonds des provinces et compensations régionales

L'intégralité de la prévision de recettes en provenance du fonds des provinces (32,7 millions d'euros) a été enregistrée en droits constatés (+798 milliers d'euros ou +2,5 % par rapport à 2021). Cette évolution à la hausse s'explique par le fait que la prévision n'est plus impactée, à partir de 2022, par

le prélèvement destiné à financer la mise en place d'un second pilier de pension pour les agents contractuels des pouvoirs locaux¹⁹ qui s'est étalé sur 3 ans²⁰.

Les prévisions relatives aux trois interventions compensatoires allouées par la Région wallonne (13,9 millions d'euros) ont été réalisées à hauteur de 17,4 millions d'euros (125,5 %). Elles augmentent de 3,5 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent (+25,5 %). Cette évolution à la hausse s'explique par le fait que le gouvernement wallon a décidé, le 1^{er} décembre 2022, de verser aux communes et provinces une régularisation visant à combler la différence entre le complément régional et les pertes fiscales réelles sur la période 2017-2021. Pour la province de Liège, cette régularisation a porté sur 4,3 millions d'euros. Le taux de réalisation atteint (125,5 %) se justifie par l'absence de prévision budgétaire pour cette régularisation qui n'a été communiquée à la province que le 7 décembre 2022, soit à une date trop tardive pour être intégrée dans la dernière modification budgétaire de l'année.

La Cour des comptes a pu s'assurer, sur la base des documents probants, que les recettes imputées en matière d'additionnels au précompte immobilier, de fonds des provinces et de compensations régionales correspondent aux montants communiqués par la Région wallonne²¹.

Recettes de transferts résiduelles

Les prévisions relatives aux recettes de transferts résiduelles²² (45 millions d'euros) ont été réalisées à hauteur de 49,7 millions d'euros (110,6 %). Elles ont augmenté de 3,5 millions d'euros (+7,6 %) par rapport à 2021.

Cette évolution globale à la hausse est le résultat de variations de sens contraire : de significatives diminutions²³ ont limité la hausse de ces recettes à 3,5 millions d'euros.

La Cour des comptes a identifié les recettes pour lesquelles la hausse des droits constatés a été la plus significative :

- les subventions de fonctionnement des institutions scolaires qui ont augmenté de 2,6 millions d'euros essentiellement sous l'effet de l'octroi de subsides exceptionnels en matière de dépenses énergétiques et du versement de soldes significatifs de 2021 en 2022 ;
- les remboursements de cotisations patronales par l'ONSS (+563 milliers d'euros) ;
- les contributions du fonds de pensions aux compléments de pensions (+502 milliers d'euros) ;
- les interventions de la Communauté française pour la réalisation de projets subsidiés dans l'enseignement (+408 milliers d'euros).

Par ailleurs, le soutien régional alloué en 2022 à la province à la suite de la reprise partielle et progressive de la part communale dans le financement des zones de secours (1,8 million d'euros²⁴) a augmenté de 570 milliers d'euros par rapport à 2021.

2.1.1.3 Recettes de prestations

Les prévisions de recettes de cette nature (15,3 millions d'euros) ont été réalisées à hauteur de 108,6 % (16,6 millions d'euros). Elles augmentent de 3 millions d'euros (+22 %) par rapport à 2021.

¹⁹ Afin d'encourager les pouvoirs locaux à recourir à ce second pilier de pension, la Région wallonne a accordé une prime de 198,71 euros par ETP pendant 3 ans.

²⁰ De 2019 à 2021.

²¹ Ces contrôles valident 77,7 % des montants enregistrés en droits constatés à l'exercice propre hors subventions-traitements : 273,4 millions d'euros contrôlés sur pièces sur un total de 351,7 millions d'euros de droits constatés de recettes à l'exercice propre.

²² Essentiellement des subventions allouées par l'État fédéral, la Communauté française et la Région wallonne.

²³ En particulier, l'aide régionale dont la province a bénéficié à la suite des inondations de juillet 2021 (2,0 millions d'euros) qui n'a pas été reconduite en 2022.

²⁴ Ce montant correspond à celui de la circulaire du 3 septembre 2021 relative à la reprise du financement communal des zones de secours. Il a été par ailleurs confirmé par courrier de la tutelle du 13 octobre 2022

L'amélioration du taux de réalisation (101,5 % en 2021) ainsi que l'accroissement constaté en valeur absolue en 2022 s'explique par un retour à la normale des activités provinciales après l'impact négatif qu'elles ont subi à la suite de la crise sanitaire de la covid-19. Ainsi, les recettes des secteurs les plus touchés par cette crise augmentent significativement : +1,8 million d'euros²⁵ pour les recettes du secteur de l'enseignement et +863 milliers d'euros²⁶ pour celles de la culture et des loisirs.

En ce qui concerne les remboursements de dépenses de personnel²⁷, la Cour des comptes constate, à l'instar des exercices précédents, une variation substantielle dans les taux de réalisation des articles les concernant²⁸ (de 0,0 % à 11.194,3 %). Ces discordances traduisent une absence de contrôle budgétaire pertinent de ceux-ci. En outre, cette pratique nuit au respect du principe de spécialité budgétaire.

La province explique que les remboursements de dépenses de personnel sont difficiles à prévoir, car ils dépendent de facteurs sur lesquels le service du budget n'a pas de prise. Elle ajoute qu'au vu de la date d'adoption du projet de dernière modification budgétaire, il est difficile d'anticiper les variations relatives aux quatre derniers mois de l'année. La direction financière signale qu'elle collabore au maximum avec le service pécuniaire afin d'adapter au mieux les crédits.

2.1.1.4 Recettes du service de la dette

Les prévisions de recettes de cette nature (6,6 millions d'euros) ont été réalisées à hauteur de 11,2 millions d'euros (171 %). Par rapport à l'exercice 2021, elles augmentent de 4,6 millions d'euros (+70,1 %).

Cette évolution à la hausse concerne les droits constatés relatif à la ristourne annuelle de l'intercommunale Publifin (Enodia) qui progressent de 5,3 millions d'euros, pour laquelle la province a perçu en 2022 les dividendes 2020 et 2021, dont les montants (deux fois 5,3 millions d'euros) lui ont été communiqués respectivement par courrier du 24 mars 2022 et 25 novembre 2022. Vu la date de réception de ce dernier courrier, la province n'a pas été en mesure d'inscrire une prévision pour le dividende de 2021 dans sa dernière modification budgétaire de l'année 2022.

Ces recettes comprennent également les remboursements des prêts sans intérêts (633 milliers d'euros) que la province a consentis aux communes en matière de services d'incendie. Pour ces derniers prêts, remboursables en 10 ans, la province a prévu un montant de recettes équivalant au dixième des montants prêtés.

En ce qui concerne le remboursements des prêts au logement, la Cour des comptes observe qu'aucun droit constaté n'apparaît dans le compte 2022 alors qu'ils se chiffraient à 603 milliers d'euros dans le compte précédent.

La direction financière explique que la gestion des prêts sociaux était réalisée depuis 2001 dans une application informatique externalisée qui générait toutes les données comptables fournies les années précédentes. La province ajoute que cette application vieillissante pose problème depuis plusieurs années de sorte que le fournisseur informatique de celle-ci (NRB) a fini par décider unilatéralement l'arrêt de cette application fin 2020. Les services du directeur financier ont toutefois continué d'assurer la gestion de l'encours des prêts via une application développée en interne. Son fonctionnement se passe correctement au niveau de l'imputation dans les dossiers de prêts. En revanche, de gros problèmes sont constatés dans le rapportage, tant au niveau de la production de clôture mensuelle permettant de générer les droits constatés qu'au niveau du rapportage annuel permettant l'élaboration du compte de gestion relatif à ces prêts. Les services

²⁵ Dont +429 milliers d'euros de droits d'inscriptions et de ventes de syllabus et +328 milliers d'euros de redevances d'internats.

²⁶ Dont +498 milliers d'euros pour les complexes de délassement.

²⁷ Il s'agit des remboursements de traitements du personnel mis à disposition des institutions hospitalières Isosl (CHS Lierneux), CHPLT (site princesse Astrid de la Gleize) et CAHC « Heures claires » (site de Spa). Ces remboursements sont perçus sur la base des déclarations de créance transmises mensuellement.

²⁸ 33 articles dotés de 3,1 millions de crédits réalisés globalement à 103,1 %.

provinciaux tentent d'améliorer le système existant mais ne sont pas encore en mesure de certifier l'exactitude des informations produites. Pour ces raisons, la province a opté pour une comptabilisation provisoire de ces recettes sur un compte général d'attente, sans imputation budgétaire, le risque d'erreur et le manque de fiabilité des informations étant trop important. La province signale qu'elle met actuellement tout en œuvre pour aboutir à une solution permettant de garantir la fiabilité des données et du rapportage dans les meilleurs délais.

2.1.1.5 Recettes de prélèvements

Les prévisions de recettes de prélèvements 2022 (2,8 millions d'euros) ont été intégralement réalisées. Il s'agit d'une reprise opérée sur le fonds de réserves ordinaires à hauteur de 2,5 millions d'euros.

2.1.2 Dépenses

Les crédits votés en 2022 (472 millions d'euros²⁹) ont été consommés en engagement à hauteur de 463,1 millions d'euros³⁰ (98,1 %). Ce taux est proche de celui atteint lors de l'exercice précédent (97,9 %) ainsi que de celui de la mandature 2013-2018 (97,7 %). En valeur absolue, les engagements 2022 sont supérieurs de 2,9 millions d'euros à ceux de 2021, ce qui représente une augmentation de 0,6 %. Cette évolution globale à la hausse peu significative est le résultat de variations en sens contraire conséquentes selon la nature économique des dépenses : alors que les engagements de fonctionnement, de personnel et de transferts s'accroissent respectivement de 9,4, 7,4 et 6,9 millions d'euros, ceux de prélèvements et du service de la dette diminuent respectivement de 20,6 millions d'euros et de 172 milliers d'euros.

Les imputations totales de l'année 2022 se chiffrent à 463,3 millions d'euros dont 446,9 millions d'euros sur les crédits votés en 2022 et 16,4 millions d'euros sur crédits reportés de 2021.

Tableau 7 – Ventilation des crédits, des engagements et des imputations de 2022 selon leur nature économique (milliers d'euros)

	Crédits ajustés	Engagements	Imputations	Crédits sans emploi	Crédits à reporter à 2023	Taux de consommation	
	a	b	c	a - b	b - c	b / a	
Crédits votés en 2022	Personnel	343.278	341.569	338.453	1.709	3.115	99,5%
	Fonctionnement	53.465	47.905	39.504	5.560	8.401	89,6%
	EP Transferts	47.788	46.264	41.565	1.524	4.699	96,8%
	Dette	16.409	16.349	16.339	60	10	99,6%
	Sous-total EP	460.940	452.087	435.862	8.852	16.225	98,1%
	Mali des EA	-	-	-	-	-	-
	Personnel	7.963	7.963	7.963	0	-	100,0%
	EA Fonctionnement	450	423	423	27	-	93,9%
	Transferts	-	-	-	-	-	-
	Dette	-	-	-	-	-	-
Sous-total EA	8.413	8.386	8.386	27	-	99,7%	
Prélèvements	2.661	2.661	2.661	-	-	100,0%	
Exercice global	472.015	463.135	446.910	8.880	16.225	98,1%	
Crédits reportés de 2021	18.892	18.892	16.383	2.509	-	100,0%	
Totaux			463.293	11.388	16.225		

L'article 67 du RGCP impose au directeur financier de dresser, à la clôture de l'exercice, la liste des crédits à reporter et sans emploi, laquelle doit être approuvée par le collège provincial avant la fin du premier trimestre de l'année suivante³¹. La Cour des comptes s'est assurée que les montants qui y sont mentionnés correspondent à ceux calculés dans le tableau ci-dessus.

²⁹ Dont 8,4 millions d'euros aux exercices antérieurs.

³⁰ Dont 8,4 millions d'euros aux exercices antérieurs.

³¹ Le collège provincial a approuvé cette liste le 24 mars 2023.

En 2022, les crédits sans emploi³² atteignent 11,4 millions d'euros dont 8,9 millions sur les crédits votés en 2022 et 2,5 millions d'euros sur les crédits reportés de 2021.

À l'ordinaire, les crédits engagés ne pouvant être reportés qu'une seule fois, seuls les crédits votés en 2022 ont pu faire l'objet d'un report qui s'établit à 16,2 millions d'euros, en diminution de 2,7 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent (18,9 millions d'euros).

La Cour des comptes s'est assurée qu'il n'y a pas d'articles en dépassement dans le compte budgétaire 2022³³.

En 2022, les dépenses du service ordinaire se répartissent comme suit :

- 75,5 % de dépenses de personnel : 349,5 millions d'euros dont 8,0 millions d'euros aux exercices antérieurs ;
- 10,4 % de dépenses de fonctionnement : 48,3 millions d'euros dont 423 milliers d'euros aux exercices antérieurs ;
- 10,0 % de dépenses de transferts : 46,3 millions d'euros ;
- 3,5 % de dépenses du service de la dette : 16,3 millions d'euros ;
- 0,6 % de dépenses de prélèvements : 2,7 millions d'euros.

2.1.2.1 Dépenses de personnel

Les crédits dédiés aux dépenses de personnel (351,2 millions d'euros³⁴) ont été consommés à hauteur de 349,5 millions d'euros³⁵, soit à 99,5 %. Ce taux est supérieur à celui de l'exercice 2021 (98,7 %) ainsi qu'à celui du mandat 2013 – 2018 (99,2 %). Par rapport à l'exercice précédent, les dépenses de personnel augmentent de 7,4 millions d'euros (+2,2 %). Abstraction faite des subventions-traitements³⁶ (qui diminuent de 779 milliers d'euros), les dépenses de personnel *stricto sensu* s'accroissent de 8,2 millions d'euros (+4,0 %).

Cette évolution à la hausse se concentre sur les cotisations patronales pour pensions et sur les rémunérations, allocations sociales et cotisations patronales de sécurité sociale (codes économiques 620, 621 et 623) qui augmentent respectivement de 5,9 et 4,9 millions d'euros. Ce dernier accroissement s'explique notamment par les différentes indexations salariales de 2022 dont l'impact sur le compte 2022 peut être évalué à 5,4 millions d'euros. Elles ont été partiellement compensées par le non-renouvellement systématique des départs qui s'est traduit par une diminution en ETP de 250,1 ETP en 2022³⁷. Ces mesures d'économie s'inscrivent dans le cadre du défi budgétaire posé par l'accroissement significatif de la reprise partielle de la part communale dans le financement des zones de secours.

Cotisations de pensions

La province de Liège est affiliée de plein droit, depuis le 1^{er} janvier 2012, au fonds de pensions solidarisé de l'Office national de sécurité sociale des administrations provinciales et locales (ONSSAPL). Ce fonds est géré depuis le 1^{er} janvier 2017 par le Service fédéral des pensions (SFP) alors que la perception des cotisations de pensions des provinces est désormais du ressort de l'ONSS. Il vise à garantir le financement à long terme des pensions du personnel nommé des administrations provinciales et locales, sur la base d'un équilibre entre la solidarité et la responsabilisation.

³² Correspondant aux crédits ajustés diminués des engagements.

³³ L'article 10, alinéa 2, du RGCP dispose que les crédits de dépenses sont limitatifs, à l'exception de ceux relatifs aux dépenses prélevées d'office.

³⁴ Dont 8 millions aux exercices antérieurs.

³⁵ Dont 8 millions d'euros aux exercices antérieurs.

³⁶ 137,2 millions d'euros tant en crédits budgétaires qu'en engagements.

³⁷ L'effectif provincial est en effet passé de 2.756,96 ET au 31 décembre 2021 à 2.506,86 ETP au 31 décembre 2022.

Cotisations de responsabilisation 2021 et 2022

La circulaire du 6 mars 2018 relative au nouveau régime de paiement de la cotisation de responsabilisation³⁸ expose que cette dernière fera, à l'horizon 2024, l'objet d'un paiement mensuel durant l'exercice et non plus annuel lors de l'exercice suivant. La réforme prévoit un programme de rattrapage étalé de 2019 à 2024 afin de lisser la charge dans le temps.

La cotisation de responsabilisation due à l'ONSS pour 2021 (18,9 millions d'euros³⁹) devait être atteinte par le total des avances payées en 2021 à l'exercice propre (équivalant à 75 % de la prévision établie à l'époque) et du solde payé en 2022 sur exercices antérieurs (7,5 millions d'euros équivalant en principe à 25 % du montant). La Cour des comptes note que ce montant figure bien en prévision, en engagement et en imputation aux exercices antérieurs du compte 2022. Le montant a pu être validé sur la base des factures mensuelles qu'Ethias adresse à la province.

Pour la cotisation de responsabilisation 2022, ladite circulaire prévoit un taux de couverture de 95 % pour l'année en cours. Selon les derniers éléments transmis par le SFP⁴⁰, celle-ci est évaluée à 16,7 millions d'euros. Dès lors, un montant de 15,8 millions d'euros aurait dû apparaître dans les engagements 2022 de l'exercice propre sous ce libellé. Le montant de l'engagement du compte 2022 se chiffre à 15,1 millions d'euros, soit un déficit de 733 milliers d'euros. La Cour des comptes note toutefois que le montant engagé correspond exactement au total des douze mensualités facturées à la province par Ethias. Le solde de cette cotisation⁴¹ sera à la charge des exercices antérieurs du compte 2023.

Cotisations de solidarité

La part patronale de la cotisation de solidarité due à l'ONSS doit équivaloir à 35,5 % de la masse salariale du personnel statutaire. Selon les derniers éléments transmis par le SFP⁴², la masse salariale⁴³ 2022 peut être évaluée à 69,7 millions d'euros, ce qui représente une cotisation de solidarité estimée à 24,7 millions d'euros⁴⁴. Le montant des cotisations patronales pour la caisse des pensions engagées en dépenses dans le compte 2022 s'établit à 25 millions d'euros, soit un montant supérieur de 250 milliers d'euros par rapport aux dernières données du SFP.

2.1.2.2 Dépenses de fonctionnement

Les crédits de dépenses de fonctionnement (53,9 millions d'euros⁴⁵) ont été consommés à hauteur de 89,6 % (48,3 millions d'euros⁴⁶). Ce ratio est inférieur à celui de l'exercice précédent (91,6 %) mais supérieur à celui de la mandature 2013-2018 (88,8 %). Les dépenses de cette nature augmentent en valeur absolue de 9,4 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent (+24,0 %).

Cette évolution à la hausse s'explique d'une part, par l'augmentation des coûts des dépenses énergétiques (+7,1 millions d'euros) et d'autre part, comme pour les recettes de prestations, par le retour à la normale des activités provinciales après la période de la crise sanitaire liée à la covid-19. À titre d'exemple, les dépenses de fonctionnement engagées par les services les plus impactés par la crise, ceux du secteur de l'enseignement et de la culture et des loisirs, augmentent respectivement de 6,4 et de 1,8 millions d'euros par rapport à 2021. Ces derniers chiffres intègrent les augmentations des coûts de l'énergie pour leurs secteurs respectifs.

³⁸ Circulaire relative à l'octroi d'un crédit d'aide extraordinaire au travers du compte Crac long terme sans intervention régionale afin de permettre la prise en charge des cotisations de responsabilisation des pensions des agents des pouvoirs locaux.

³⁹ Facture de l'ONSS du 20 septembre 2022.

⁴⁰ Simulation du SFP du 27 octobre 2022.

⁴¹ Dont le montant définitif ne sera communiqué à la province qu'au moment de la transmission de la facture annuelle de septembre 2023.

⁴² Simulation du SFP 27 octobre 2022.

⁴³ Des agents statutaires.

⁴⁴ 35,5 % de la masse salariale.

⁴⁵ Dont 450 milliers d'euros aux exercices antérieurs.

⁴⁶ Dont 423 milliers d'euros aux exercices antérieurs.

La Cour des comptes s'est intéressée à la détérioration du taux de consommation des crédits de fonctionnement constatée ci-dessus. À cette fin, la Cour a interrogé la province sur les raisons de ces sous-utilisations et de l'absence d'ajustement adéquat pour les articles⁴⁷, dotés de crédits significatifs, dont les engagements s'écartaient le plus des prévisions.

Trois articles concernent les dépenses de fonctionnement administratifs du secteur culturel pour lesquels les crédits (800 milliers d'euros) n'ont été consommés qu'à hauteur de 52,3 % (418 milliers d'euros). La province explique qu'un certain ralentissement de l'activité a été constaté en fin d'exercice 2022 pour préparer au mieux le transfert de certains services vers le nouveau site de Bavière.

Les crédits relatifs aux notes de cours et manuels de la Haute École (250 milliers d'euros) n'ont été utilisés qu'à concurrence de 68,3 % (171 milliers d'euros). La province justifie cette sous-consommation par le fait que l'imprimerie provinciale a travaillé de manière plus importante au détriment des prestataires extérieurs.

Enfin, les crédits de fonctionnement administratif du secteur de l'aide sociale et familiale (215 milliers d'euros) n'ont été engagés qu'à hauteur de 52,2 % (112 milliers d'euros). La province motive cette sous-utilisation par la suppression de diverses activités en fin d'année.

La Cour des comptes observe que, pour l'ensemble de ces articles, l'absence d'ajustement adéquat de ces crédits n'a pas été motivée par la province et que ceux-ci auraient dû être adaptés à l'occasion de la dernière modification budgétaire de l'exercice.

2.1.2.3 Dépenses de transferts

Les crédits de transferts (47,8 millions d'euros) ont été consommés à hauteur de 46,3 millions d'euros (96,8 %⁴⁸). Par rapport à l'exercice 2021, ces dépenses augmentent de 6,9 millions d'euros (+17,4 %). Cette évolution à la hausse se justifie essentiellement par l'accroissement de la reprise par les provinces de la part communale dans le financement des zones de secours (+7,1 millions d'euros).

La Cour des comptes rappelle à ce sujet que, dans sa déclaration de politique régionale 2019-2024, le gouvernement wallon s'est engagé à ce que les provinces reprennent progressivement à leur charge les contributions communales au financement des zones de secours. Le calendrier et les modalités de la mise en œuvre de cette reprise ont été précisés en 2020 par voie réglementaire⁴⁹. Comme l'indiquent ces mesures réglementaires, la reprise est progressive et s'étale sur 5 ans (2020-2024) : de 20 % en 2020, elle atteindra, par palier annuel de 10 %, les 60 % en 2024. Pour 2022, la province devait donc prendre à sa charge d'une part, 40 % de la part communale dans le financement des zones de son territoire et d'autre part, continuer de consacrer 10,0 % de la dotation qu'elle reçoit du fonds des provinces à cette même fin. L'ensemble de ces interventions obligatoires se chiffre à 29,5 millions d'euros dont 26,2 millions d'euros de reprise de parts communales et 3,3 millions d'euros de contribution du fonds des provinces. La Cour observe que cette dernière part n'a été engagée qu'à hauteur de 2,3 millions d'euros. La province explique qu'un montant supérieur à l'intervention obligatoire est pris en charge directement par son propre budget sur d'autres articles. Il s'agit de dépenses corrélatives aux aides en nature que la province met directement en œuvre au profit de la zone de secours : mises à disposition de personnel, de matériel, d'applications informatiques, ... Ces contributions, d'un montant de 1,6 million d'euros, ont fait l'objet d'un rapport détaillé au collège provincial en date du 16 décembre 2022.

Enfin, la dotation prévue au profit de la zone de secours de la Communauté germanophone (778 milliers d'euros) a été intégralement engagée.

⁴⁷ 5 articles dotés de 1,3 million d'euros de crédits et engagés globalement à hauteur de 701 milliers d'euros (55,4 %).

⁴⁸ 95,4 % en 2021.

⁴⁹ Circulaire du 17 juillet 2020.

2.1.2.4 Dépenses du service de la dette

Les crédits attribués au service de la dette (16,4 millions d'euros) ont été engagés à hauteur de 16,3 millions d'euros (99,6 %), exclusivement à l'exercice propre. Ce taux de consommation s'améliore tant par rapport à celui de l'exercice précédent (99,0 %) que par rapport à celui de la mandature 2013-2018 (97,3 %).

Après deux accroissements consécutifs⁵⁰, les charges de la dette s'inscrivent à la baisse par rapport à l'exercice précédent (-172 milliers d'euros ou -1,0 %).

2.1.2.5 Dépenses de prélèvements

Les crédits prévus pour les dépenses de prélèvements (2,7 millions d'euros) ont été intégralement engagés. Ces dépenses diminuent de 20,6 millions d'euros par rapport à l'exercice 2021.

Elles se rapportent d'une part, à un transfert au profit du budget extraordinaire en vue de contribuer au financement des investissements de la province (584 milliers d'euros) et d'autre part, à l'alimentation du fonds spécial de réserves pour les projets supracommunaux (2,1 millions d'euros).

2.2 Budget extraordinaire

2.2.1 Recettes

Pour une bonne compréhension des commentaires relatifs aux moyens de financement extraordinaires et afin d'assurer la correspondance de ceux-ci avec les appellations réglementaires figurant dans le tableau 8 ci-après, il est à noter que :

- Les recettes de transferts englobent les subsides d'investissements reçus et les produits exceptionnels.
- Les recettes du service de la dette concernent les emprunts et les remboursements anticipés d'emprunts⁵¹.
- Les recettes d'investissements se rapportent aux ventes de patrimoine immobilier.
- Les recettes de prélèvements concernent des transferts du service ordinaire et des utilisations de fonds de réserves extraordinaires⁵².

Hors boni des exercices antérieurs, les prévisions de recettes (28,7 millions d'euros⁵³) ont été réalisées à hauteur de 28,5 millions d'euros⁵⁴ (99,3 %)⁵⁵. En valeur absolue, les droits constatés nets de 2022 augmentent de 1,2 million d'euros par rapport à 2021 (+4,3 %). Cette évolution globale à la hausse résulte de variations de sens contraires entre les différentes natures économiques de recettes : alors que les recettes d'emprunts et de subsides d'investissements reçus augmentent respectivement de 6,4 et 2,2 millions d'euros, celles de prélèvements, de ventes et de produits extraordinaires diminuent respectivement de 5,2 et 1,2 millions d'euros et de 982 milliers d'euros.

⁵⁰ +592 milliers d'euros en 2020 et +617 milliers d'euros en 2021.

⁵¹ Pas de telles recettes en 2022.

⁵² Pas de telles recettes en 2022.

⁵³ Dont 23 millions d'euros aux exercices antérieurs.

⁵⁴ Dont 23 millions d'euros aux exercices antérieurs.

⁵⁵ 96,7 % en 2021.

Tableau 8 – Ventilation des prévisions et réalisations de 2022 selon leur nature économique (milliers d’euros)

	Prévisions ajustées a	Droits constatés b	Annulations c	Droits constatés nets d = b - c	Taux de réalisation d / a
EP					
Transferts	3.510	3.304	-	3.304	94,2%
Investissement:	40	55	-	55	138,1%
Dette	1.647	1.647	-	1.647	100,0%
Sous-total EP	5.197	5.006	-	5.006	96,3%
EA					
Boni des EA	7.538	75.585	-	75.585	1002,7%
Transferts	-	-	-	-	-
Investissement:	-	-	-	-	-
Dette	22.958	22.958	-	22.958	100,0%
Sous-total EA	30.496	98.543	-	98.543	323,1%
Prélèvements	584	584	-	584	100,0%
Exercice global	36.277	104.133	-	104.133	287,1%
EG - boni des EA	28.738	28.548	-	28.548	99,3%

2.2.1.1 Moyens de financement

Les moyens de financement 2022 du budget extraordinaire se déclinent comme suit :

- 86,2 % d’emprunts : 24,6 millions d’euros dont 23 millions d’euros aux exercices antérieurs ;
- 11,5 % de subsides d’investissements : 3,3 millions d’euros ;
- 2,0 % de transferts d’excédents du budget ordinaire au profit du service extraordinaire : 584 milliers d’euros ;
- 0,2 % de ventes de patrimoine immobilier : 55 milliers d’euros ;
- 0,1 % de produits exceptionnels 26 milliers d’euros.

2.2.1.2 Recettes sans prévisions budgétaires

La Cour des comptes a relevé dix articles budgétaires pour lesquels des droits ont été constatés sans avoir fait l’objet d’une prévision. Le montant total de ces droits s’élève à 727 milliers d’euros. Il s’agit principalement de subsides d’investissements (718 milliers d’euros).

S’agissant de recettes non récurrentes, le rappel des recommandations du ministre de tutelle⁵⁶ n’est pas pertinent pour ces recettes extraordinaires. Néanmoins, la Cour des comptes estime que la province devrait prendre les mesures nécessaires pour que les pièces permettant d’inscrire au budget de telles recettes (comme les promesses de principe des pouvoirs subsidiaires) parviennent à la direction financière dans un délai permettant leur budgétisation au plus tard lors de la dernière modification budgétaire de l’année.

2.2.1.3 Recettes de transferts

La Cour des comptes a examiné les pièces comptables sous-tendant les écritures des droits constatés les plus significatifs. Ce contrôle a porté sur trois articles portant sur un total de 2,5 millions d’euros. Il a été limité aux pièces comptables des subsides supérieurs à 200 milliers d’euros.

Un article concerne un subside d’équipement de 872 milliers d’euros octroyé à la province par la Communauté française dans le cadre de l’appel à projet « stratégie numérique pour l’enseignement supérieur ». Le droit a été constaté sur la base de la promesse ferme de subside datée du 8 juin 2022 dont la Cour des comptes a eu copie.

⁵⁶ Qui invite, dans sa circulaire budgétaire annuelle, la province à inscrire, pour ces recettes, une estimation basée sur la progression en pourcentage de la moyenne des droits constatés au cours des cinq derniers exercices.

Les deux autres articles se rapportent à des subsides alloués par la Région wallonne et par l'Europe pour des travaux sur le site de Bavière : le premier pour la construction d'un pôle des savoirs pour un montant de 900 milliers d'euros et le second pour l'aménagement des voiries autour du site de Bavière pour un montant de 398 milliers d'euros. La province a produit à la Cour des comptes copie des deux arrêtés d'octroi du 17 juin 2022 sur la base desquels les subsides ont été constatés en droits.

Ces inscriptions comptables ne suscitent aucune remarque.

2.2.1.4 Recettes du service de la dette

Comme chaque année, les emprunts constatés en recettes aux exercices antérieurs (23 millions d'euros) ont été souscrits en vue de reconstituer la trésorerie utilisée antérieurement en préfinancement des dépenses extraordinaires.

2.2.2 Dépenses

Les crédits ajustés de 2022 (36,3 millions d'euros⁵⁷) ont été consommés en engagement à hauteur de 26,5 millions d'euros⁵⁸ (73,1 %). Ce taux, inférieur à celui atteint lors de l'exercice 2021 (85 %), traduit une détérioration du contrôle budgétaire sur les crédits extraordinaires. En valeur absolue, les engagements 2022 décroissent de 13,9 millions d'euros par rapport à ceux de l'an dernier (-34,5 %). Cette évolution à la baisse concerne essentiellement les dépenses d'investissements (-13,5 millions d'euros).

Les imputations totales de l'année 2022 s'élèvent à 46,3 millions d'euros, dont 6,2 millions d'euros sur les crédits votés en 2022 et 40,1 millions d'euros sur les crédits reportés de 2021.

Tableau 9 – Ventilation des crédits, des engagements et des imputations 2022 selon leur nature économique (milliers d'euros)

	Crédits ajustés	Engagements	Imputations	Crédits sans emploi	Crédits à reporter à 2023	Taux de consommation	
	a	b	c	a - b	b - c	b / a	
Crédits votés en 2022	Transferts	3.558	3.203	675	355	2.527	90,0%
	EP Investissements	31.229	21.836	4.046	9.393	17.789	69,9%
	EP Dette	1.441	1.441	1.441	0	-	100,0%
	Sous-total EP	36.228	26.480	6.163	9.748	20.317	73,1%
	Mali des EA	-	-	-	-	-	-
	EA Transferts	-	-	-	-	-	-
	EA Investissements	35	22	22	13	-	63,8%
	EA Dette	-	-	-	-	-	-
	Sous-total EA	35	22	22	13	-	63,8%
	Prélèvements	-	-	-	-	-	-
Exercice global	36.263	26.502	6.185	9.761	20.317	73,1%	
Crédits reportés de 2021	68.046	68.046	40.101	1.773	26.173	100,0%	
Totaux			46.286	11.534	46.489		

L'article 67 du RGCP impose au directeur financier de dresser, à la clôture de l'exercice, la liste des crédits et engagements à reporter et des crédits sans emploi, laquelle doit être approuvée par le collège provincial avant la fin du premier trimestre de l'année suivante⁵⁹. La Cour des comptes s'est assurée que les montants qui y sont mentionnés correspondent à ceux calculés dans le tableau ci-dessus.

Les crédits sans emploi atteignent en 2022, 11,5 millions d'euros dont 9,8 millions sur les crédits votés en 2022 et 1,8 million d'euros sur les crédits reportés de 2021.

⁵⁷ Dont 35 milliers aux exercices antérieurs.

⁵⁸ Dont 22 milliers aux exercices antérieurs.

⁵⁹ Le collège provincial a approuvé cette liste le 24 mars 2023.

Les crédits reportés à 2023 s'établissent à 46,5 millions d'euros dont 20,3 millions d'euros sur les crédits votés en 2022 et 26,2 millions d'euros sur ceux reportés de 2021.

En 2022, les dépenses du service extraordinaire se répartissent comme suit :

- 82,5 % de dépenses d'investissements : 21,9 millions d'euros ;
- 12,1 % de subsides d'investissement⁶⁰ : 3,2 millions d'euros ;
- 5,4 % de dépenses du service de la dette (participations) : 1,4 million d'euros dont la quasi-intégralité au titre de participation à l'intercommunale SPI+⁶¹.

La Cour des comptes s'est assurée qu'il n'y a pas d'articles en dépassement dans le compte budgétaire 2022⁶².

2.2.2.1 Dépenses de transferts

La Cour des comptes a examiné les pièces comptables sous-tendant les écritures des engagements les plus significatifs (trois articles). Ce contrôle a porté sur un total de 2,7 millions d'euros. Le contrôle a été limité aux subsides supérieurs à 200 milliers d'euros.

Le premier article se rapporte à des interventions de la province dans des projets supracommunaux. Le contrôle a porté sur trois arrêtés d'octroi du 7 novembre 2022 portant sur un total de 1,6 million d'euros.

Le deuxième concerne un subside d'un montant de 405 milliers d'euros octroyé à la commune d'Aywaille pour des travaux au musée du cyclisme. La Cour des comptes a pu contrôler la régularité de l'inscription comptable sur la base de l'arrêté d'octroi du 15 décembre 2022.

Enfin, le troisième article se rapporte à des subsides pour investissements touristiques. Un seul atteignait le seuil des 200 milliers d'euros, celui octroyé à la Fédération de tourisme de la province de Liège. La province a communiqué à la Cour des comptes l'arrêté d'octroi du 15 décembre 2022 sur la base duquel l'engagement a été comptabilisé.

Ces engagements comptables ne suscitent aucune observation.

2.2.2.2 Dépenses d'investissements

La Cour des comptes a procédé à une analyse de régularité des pièces comptables relatives aux trois articles portant sur les engagements les plus significatifs des dépenses de cette nature en 2022 (8,5 millions d'euros). À cette occasion, la classification économique et fonctionnelle, le respect du principe d'annualité, la conformité du montant enregistré⁶³ et l'existence d'un visa préalable du directeur financier ont été examinés. Les contrôles ont porté sur trois arrêtés d'attribution portant globalement sur 6,5 millions d'euros⁶⁴. Ces opérations ne suscitent aucune remarque.

En outre, la Cour des comptes s'est intéressée à la détérioration du taux de consommation des crédits d'investissements qui est passé de 85,1 % en 2021 à 69,9 % en 2022. À cette fin, la Cour a interrogé la province sur les raisons de ces sous-utilisations et de l'absence d'ajustement adéquat pour les articles⁶⁵, dotés de crédits significatifs, dont les engagements s'écartaient le plus des prévisions. La province a expliqué les raisons des non-attributions des principaux marchés

⁶⁰ Classés en dépenses de transferts.

⁶¹ Services Promotion Initiatives en province de Liège.

⁶² L'article 10, alinéa 2, du RGCP dispose que les crédits de dépenses sont limitatifs, à l'exception de ceux relatifs aux dépenses prélevées d'office.

⁶³ Avec une tolérance d'accroissement de 10,0 % pour les éventuels décomptes de travaux complémentaires.

⁶⁴ Il s'agissait de travaux de réfection des ailes Est, Sud et Ouest du Quartier Saint-Laurent (2,7 millions d'euros), des travaux imprévus et révisions des prix (2,2 millions d'euros) relatifs au marché attribué le 22 novembre 2018 au montant de 41,5 millions d'euros pour travaux de construction d'un pôle des savoirs sur le site de Bavière et, enfin, d'un marché de fourniture relatif à l'acquisition de différents appareillages de blanchisserie pour le Centre de traitement du linge (1,6 million d'euros).

⁶⁵ Quatre articles dotés de 2,9 millions d'euros de crédits et engagés globalement à hauteur de 396 milliers d'euros (13,7 %).

concernés⁶⁶ dont la réalisation, pour la plupart, a été reportée en 2023 mais elle n'a pas motivé de façon explicite l'absence d'ajustement adéquat des crédits à l'occasion de la dernière modification budgétaire.

2.2.2.3 Crédits à reporter à 2023

À l'issue de l'exercice 2022, les crédits à reporter en 2023 atteignent 46,5 millions d'euros, soit une diminution de 21,6 millions d'euros par rapport aux reports de l'an dernier (68,0 millions d'euros).

Pour la troisième année consécutive, l'encours des engagements reportés diminue à la suite d'un contrôle accru sur les soldes d'engagements reportés les plus anciens. De 115,1 millions d'euros en 2019, ils sont passés à 83,4 millions en 2020, à 68,0 millions en 2021 et à 46,5 millions en 2022, soit une diminution de 68,6 millions d'euros en quatre ans.

La Cour des comptes a procédé à une analyse de ces crédits, plus particulièrement ceux qui sont reportés une nouvelle fois⁶⁷, soit des crédits engagés avant le 31 décembre 2021 (26,2 millions d'euros). La Cour constate que 57,0 % de ce montant (14,9 millions d'euros) a été engagé en 2020 et en 2021. S'agissant de dépenses d'investissements dont la réalisation est étendue sur plusieurs exercices, ces reports ne suscitent a priori pas d'inquiétude.

La Cour des comptes constate que la province a suivi ces dernières années sa recommandation de procéder à une analyse des reports les plus significatifs et les plus anciens et d'annuler ceux dont le maintien n'est plus justifié. Vu l'évolution significative à la baisse de l'encours, la Cour n'a pas réalisé cette année de contrôle plus spécifique sur les crédits reportés.

⁶⁶ Traitement des fumées à Amay (1,3 million d'euros), remplacement d'une station d'épuration (538 milliers d'euros), marché de câblages informatiques (235 milliers d'euros), remplacement d'un guidonage d'ascenseur (180 milliers d'euros) et installation d'une cabine haute-tension (100 milliers d'euros).

⁶⁷ Soit des crédits déjà reportés par le passé.

Chapitre 3

Bilan et comptes de résultats

L'examen du bilan et du compte de résultats établis au 31 décembre 2022 vise principalement à établir la concordance entre les deux comptabilités (budgétaire et générale) et à effectuer divers rapprochements entre certains postes du bilan et du compte de résultats.

Le pied de bilan au 31 décembre 2022 s'élève à 944 millions d'euros et augmente de 42,9 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent. À l'actif, cette augmentation est principalement due à l'accroissement des immobilisations corporelles (+21,1 millions d'euros) et de la trésorerie (+20,4 millions d'euros). Au passif, la dette à long terme enregistre une augmentation de 10 millions d'euros et la dette à court terme de 12,5 millions d'euros. Le résultat reporté de l'exercice s'élève à 21,1 millions d'euros et est en augmentation de 37,6 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent.

3.1 Analyse de diverses rubriques de la comptabilité générale

3.1.1 Créances à un an au plus

Les créances à un an au plus sont réparties entre les comptes 40 *Créances pour impôts et exploitation* et 41 *Autres créances*. Elles s'élèvent globalement à 34,9 millions d'euros, en augmentation de 1,5 million d'euros par rapport à l'exercice précédent. Cette variation résulte, entre autres, de l'augmentation des rubriques « créances de fonctionnement » (+1,2 million d'euros) et « emprunts à recevoir » (+471 milliers d'euros).

3.1.1.1 Créances (droits constatés) gérées par le directeur financier

Les créances non recouvrées relevant de la responsabilité du directeur financier s'élèvent à 31,0 millions d'euros⁶⁸. Ce montant comprend le solde à recouvrer en matière de centimes additionnels (7,8 millions d'euros), lesquels ont donné lieu à des droits constatés à hauteur de 223,3 millions d'euros (+33,2 millions d'euros par rapport à 2022) et à des recouvrements à hauteur de 215,5 millions d'euros (+35,5 millions d'euros). Ces créances concernent également des subsides à recevoir de la Région wallonne pour un montant de 16,9 millions d'euros⁶⁹.

La Cour des comptes constate que les droits constatés gérés par le directeur financier comprennent des droits anciens (plus de 5 ans) d'un montant de 854,5 milliers d'euros et dont le plus ancien concerne l'exercice 2015 (733 milliers d'euros).

3.1.2 Stocks et commandes en cours d'exécution

La Cour des comptes constate que les comptes des stocks d'approvisionnement (rubriques 30xx), évalués au 31 décembre 2021 à 205 milliers d'euros, sont soldés au terme de l'exercice. L'administration justifie cette opération par la volonté de donner aux états financiers de la province une image fidèle. Elle reconnaît que l'évaluation de ces rubriques, intervenue lors de la mise en place de la nouvelle comptabilité provinciale en 2003, n'a jamais été actualisée ni étendue à l'ensemble des services provinciaux⁷⁰. Elle précise en outre que l'abandon progressif du système

⁶⁸ Dont 17,3 millions d'euros relèvent du service ordinaire et 13,7 millions relèvent du service extraordinaire.

⁶⁹ Il s'agit de subsides pour travaux (7,5 millions d'euros), de la compensation de la forfaitisation des réductions du précompte immobilier (4,1 millions d'euros) et de l'intervention relative au plan Marshall renommée complément régional (3,1 millions d'euros).

⁷⁰ Cette évaluation concernait le laboratoire de Malvoz, l'imprimerie des Hauts Sarts ainsi que la Régie des bâtiments.

d'adjudication du début des années 2000 au profit du système de marché stock favorise la limitation des stocks nécessaires dans les établissements.

Par ailleurs, la Cour des comptes rappelle que le collège, lors de sa séance du 9 décembre 2022, a décidé de mettre un terme aux comptabilités des matières, et ce à partir du 1^{er} janvier 2023. La gestion des stocks en magasin sera désormais tenue via un logiciel centralisé spécifique. La Cour précise qu'au-delà de la décision du collège de ne plus lui soumettre les comptes en matière, il appartient à la direction financière, en concertation avec les directions fonctionnelles, de définir des mesures de contrôle interne pour garantir d'une part, la bonne gestion des matières en magasin (avec l'obligation de réaliser un inventaire physique au moins une fois l'an) et d'autre part, de veiller à la tenue contemporaine de la gestion comptable des stocks qui doit donner, en temps réel, l'image fidèle des quantités détenues dans les magasins.

3.1.3 Trésorerie

Les comptes de placements de trésorerie et de valeurs disponibles au 31 décembre 2022 représentent un montant de 233,8 millions d'euros, soit une augmentation de 20,4 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent.

La Cour des comptes a procédé à un rapprochement entre les soldes des différents comptes bancaires inscrits en comptabilité et les extraits de comptes corrélatifs. Celui-ci a mis en évidence l'existence de quatre comptes bancaires soldés et non mouvementés depuis 2019/2020⁷¹. La province a déjà réalisé un premier inventaire et clôturé une majorité de comptes inactifs depuis l'arrivée du nouveau directeur financier. Les services financiers ont indiqué reprendre ce travail d'inventaire lors du deuxième trimestre 2023.

3.1.4 Encours de la dette provinciale

Les dettes à plus d'un an (146,6 millions d'euros) sont constituées exclusivement par la part de l'encours de la dette provinciale à long terme⁷². Elles s'inscrivent à la hausse en 2022 (+10 millions d'euros).

Tableau 100 – Évolution de la dette à plus d'un an (milliers d'euros)

Dettes à plus d'un an (17)			Solde créditeur au 31/12/2021	Opérations de 2022			Solde créditeur au 31/12/2022
Comptes généraux	Débiteurs des charges	Institutions prêteuses		Débit		Crédit	
			Encours de la dette au 31/12/2021	Correction au 31/12/2022	Reclassements vers le court terme (classe 42)	Nouveaux emprunts et OC de 2022	Encours de la dette au 31/12/2022
170	Province	Belfius	14.496	0	1.985	0	12.512
		ING	48.701	0	4.143	0	44.559
		BNP	15.928	0	1.191	0	14.737
		Billets de trésorerie	47.223	-122	6.115	24.605	65.834
		SRWT	53	0	9	0	44
		Solico	0	0	0	0	0
		PPP	2.202	0	553	0	1.650
	Sous-total	128.604	-122	13.996	24.605	139.335	
171	Pouvoirs subsidiaires		7.916	0	695	0	7.222
Total			136.521	-122	14.691	24.605	146.556

La Cour des comptes a établi la concordance entre les recettes extraordinaires du service de la dette, mentionnées dans le compte budgétaire, et les opérations enregistrées au crédit du compte *Dettes*

⁷¹ Il s'agit des comptes suivants : BE75091339211251 ouverture de crédit 5817, BE41055003463010 Compte placement Leg Dejaer, BE7409101203507 Legs Hallin Gabriel, BE06091017857022 Compte épargne 091-0178570-22

⁷² Le montant mentionné ne reprend pas l'encours total de la dette provinciale puisqu'il ne tient pas compte des montants venus à échéance en 2022. Ceux-ci sont en effet reclassés dans la dette à moins d'un an.

à plus d'un an au passif du bilan (24,6 millions d'euros). Comme déjà signalé par le passé, la Cour considère que les opérations sur billets de trésorerie ne constituent pas des dettes à long terme mais bien des dettes à court terme à comptabiliser en dettes financières à un an au plus. Un tel reclassement de ces opérations n'altère toutefois pas le solde de l'encours global de la dette provinciale présenté dans le tableau 13 ci-dessous.

Les écritures de reclassement de la dette à long terme⁷³, réalisées en fin d'exercice comptable, vers la dette à court terme⁷⁴ sont conformes.

Enfin, le solde de la dette à long terme enregistrée dans les comptes généraux est identique aux soldes mentionnés sur les justificatifs bancaires produits par les institutions prêteuses.

Tableau 111 – Évolution de la dette à plus d'un an échéant dans l'année (milliers d'euros)

Dettes à plus d'un an échéant dans l'année (42)			Solde créditeur au 31/12/2021	Opérations de 2022			Solde créditeur au 31/12/2022
Comptes généraux	Débiteurs des charges	Institutions prêteuses		Débit	Crédit		
				Remboursements des charges d'amortissements	Correction au 31/12/2022	Reclassements en provenance du long terme	
		Belfius	2.607	2.607	0	1.985	1.985
		ING	4.053	4.053	0	4.143	4.143
		BNP	1.184	1.184	0	1.191	1.191
420	Province	Billets de trésorerie	4.911	4.911	0	6.115	6.115
		SRWT	16	16	0	12	12
		PPP	514	514	0	543	543
		<i>Sous-total</i>	13.285	13.285	0	13.990	13.990
421	Pouvoirs subsidants		683	683	0	695	695
		Total	13.968	13.968	0	14.684	14.684

Le tableau suivant présente l'encours global de la dette provinciale au 31 décembre 2021 et son évolution par rapport à l'exercice précédent.

Tableau 122 – Encours de la dette provinciale au 31 décembre 2021 (milliers d'euros)

Encours de la dette provinciale au 31/12/2022	Solde créditeur au 31/12/2021	Solde créditeur au 31/12/2022	Variations
à long terme (17)	136.521	146.556	10.036
à court terme (42)	13.968	14.684	716
Total	150.489	161.241	10.752

L'endettement global de la province s'établit à 161,2 millions d'euros, en augmentation de 10,8 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent.

3.1.5 Comptes de régularisation

Les comptes de régularisation du passif présentent un solde de 958 milliers d'euros⁷⁵, en diminution de 11 milliers d'euros par rapport à l'exercice précédent.

La Cour des comptes a procédé à un examen des soldes des différents comptes d'attente et de régularisation, sur la base des historiques ouverts des comptes généraux⁷⁶. L'encours des montants en attente de ventilation comptable concernent les exercices 2018 à 2022.

⁷³ Compte 17.

⁷⁴ Compte 42.

⁷⁵ À l'actif, cette même rubrique présente un solde nul.

⁷⁶ Ces listings comptables permettent d'identifier les mouvements non soldés sur chaque compte, ainsi que l'ancienneté des montants enregistrés.

Les opérations comptables réalisées en fin d'exercice en vue d'établir les comptes annuels consistent notamment à justifier les comptes d'attente et à les reclasser dans les rubriques comptables adéquates. Ils doivent dès lors présenter un solde nul au terme de l'exercice.

L'administration précise que des avances sur remboursement de prêts logements ont été comptabilisées dans des comptes de régularisation dans l'attente de procéder au rapprochement, en 2023, entre les montants dus et versés. D'autres opérations concernent des subsides sociaux, octroyés et gérés par la Haute École de la province, en attente également de rapprochement avec les comptes gérés par le conseil social de l'institution. Par ailleurs, des déficits de caisse n'ont pu être pris en charge, faute de crédits budgétaires disponibles, et ont dès lors été imputés dans cette rubrique du bilan dans l'attente d'octroi de ces crédits lors d'une prochaine modification budgétaire. Enfin, cette rubrique contient également des opérations résultant de la transition vers une nouvelle version SAP qui a généré des erreurs dans les écritures d'amortissements, lesquelles n'ont pas encore été corrigées.

D'une manière générale, l'administration se dit consciente de la nécessité de poursuivre l'examen de cette rubrique du bilan et dénonce son recours par un trop grand nombre de collaborateurs. Elle s'engage toutefois à en limiter strictement l'usage et, avec l'aide de son réviseur d'entreprises, à corriger les écritures irrégulières.

La Cour des comptes recommande que le travail de vérification des soldes les plus anciens soit poursuivi, en apportant un traitement comptable adéquat.

Chapitre 4

Conclusions

4.1 Compte d'exécution du budget

L'exercice 2022 se solde par un boni budgétaire de 33,2 millions d'euros à l'ordinaire et de 11,4 millions d'euros à l'extraordinaire. L'obligation d'équilibre à l'exercice propre du budget ordinaire est respectée ex post (boni de 36,8 millions d'euros).

4.1.1 Budget ordinaire

Le taux de réalisation des prévisions de recettes (104,6 %) s'améliore alors que celui de consommation des crédits de dépenses (98,1 %) est stable.

L'accroissement, en valeur absolue, des recettes en 2022 (+50,5 millions d'euros) s'explique essentiellement par celle des centimes additionnels au précompte immobilier (+33,2 millions d'euros). Cet accroissement s'explique par trois facteurs : la situation particulièrement défavorable de 2021, la prudence subséquente dans l'évaluation de la prévision du montant inscrit en 2022 et l'accélération des enrôlements par le SPW Finances en 2022.

L'amélioration du taux de réalisation des prévisions de recettes de prestations et de consommation des crédits de fonctionnement ainsi que leur accroissement constaté en valeur absolue en 2022 s'expliquent particulièrement par un retour à la normale des activités provinciales après l'impact négatif qu'elles ont subi à la suite de la crise sanitaire de la covid-19.

La prise en charge partielle (40 % en 2022), par la province, de la part communale dans le financement des zones de secours s'est accrue de 7,1 millions d'euros. Elle a été compensée par des mesures d'économie, notamment avec la réduction des effectifs provinciaux (-250,1 ETP).

La Cour des comptes formule les observations suivantes :

- Les remboursements des prêts au logement de 2022 n'ont pas été enregistrés en droit constaté ;
- Les prévisions relatives aux remboursements de dépenses de personnel devraient faire l'objet d'un contrôle budgétaire plus pertinent en cours d'exercice ;
- Un certain nombre de crédits de fonctionnement auraient dû être adéquatement ajustés à l'occasion de la dernière modification budgétaire.

4.1.2 Budget extraordinaire

Les taux de réalisation des recettes (99,3 %) s'améliorent et celui de consommation des crédits de dépenses (73,1 %) se détériore.

La province n'a pas motivé de façon explicite l'absence d'ajustement adéquat de certains crédits de dépenses d'investissements sur lesquels la Cour des comptes l'a interrogée, à la suite de la détérioration constatée du taux de consommation des crédits.

À l'issue de l'exercice 2022, les crédits à reporter en 2023 atteignent 46,5 millions d'euros, soit une diminution de 21,6 millions d'euros par rapport aux reports de l'an dernier (68,0 millions d'euros). Cette baisse significative de l'encours est la conséquence d'une analyse plus pertinente des crédits qui doivent être reportés en fin d'exercice, recommandation qui avait été adressée par la Cour des comptes à la province à l'occasion des contrôles précédents.

4.2 Compte de résultats et bilan

L'analyse des rubriques du bilan et du compte de résultats met en évidence d'une part, l'absence d'un inventaire physique actualisé des stocks ainsi que celle de leur valeur comptable et d'autre part, l'existence de quatre comptes bancaires inactifs.

Les créances non recouvrées relevant de la responsabilité du directeur financier s'élèvent à 31,0 millions d'euros. Celles-ci comprennent des droits anciens (plus de 5 ans) d'un montant de 854,5 milliers d'euros et dont le plus ancien concerne l'exercice 2015 (733 milliers d'euros).

L'encours de la dette provinciale augmente de 10,8 millions d'euros au cours de l'exercice.

Des montants très anciens sont inscrits dans les comptes d'attente. La Cour des comptes recommande de poursuivre les régularisations relatives à ceux-ci lors des travaux de fin d'exercice.

4.3 Tableau de synthèse

Le tableau suivant synthétise les principales remarques et recommandations formulées par la Cour des comptes et indique, en regard de celles-ci, les actions et/ou solutions apportées par la province.

Tableau 133 – Constats partiellement résolus ou en cours de résolution

Première occurrence	Point du rapport	Observation	Recommandation	Suivi des recommandations
2018	2.1.1.1	BO - Recettes de transferts résiduelles : absence d'ajustement des prévisions lors de la dernière MB.	La Cour des comptes recommande d'ajuster au mieux les prévisions de recettes lors de la dernière MB.	
2021	3.1.1	Comptes de trésorerie : discordances entre les soldes enregistrés en comptabilité générale avec les extraits bancaires.		L'administration a entamé la régularisation des comptes de trésorerie et poursuit ce travail sous l'impulsion du nouveau directeur financier.
2018	3.1.3	Comptes de régularisation du passif : les comptes d'attente ne font pas l'objet d'un reclassement systématique.	La Cour des comptes recommande de procéder à un examen des comptes d'attente et de régularisation, en accordant une attention particulière aux montants les plus anciens.	L'administration se dit consciente de la nécessité de poursuivre l'examen de cette rubrique du bilan et dénonce son recours par un trop grand nombre de collaborateurs. Elle s'engage toutefois à en limiter strictement l'usage et, avec l'aide de son réviseur d'entreprises, à corriger les écritures irrégulières.

Annexes

Tableau 144 – Compte de résultats (exercices 2017 à 2022)

Rubriques	Comptes	2022	2021	2020	2019	2018	2017
I. Produits d'exploitation		487.238.042	438.631.000	450.990.848	451.417.115	451.633.111	443.694.926
A Produits de fonctionnement	70	252.985.690	214.142.833	230.944.241	230.537.295	229.732.497	222.596.080
1 Produits de la fiscalité	701	241.453.119	204.696.048	221.622.940	218.534.798	217.473.675	210.648.986
2 Produits de fonctionnement	702	11.532.571	9.446.785	9.321.301	12.002.497	12.258.822	11.947.094
3 Autres produits de fonctionnement	703	0	0	0	0	0	0
B Variations des stocks	71	0	0	0	0	0	0
C Travaux internes passés à l'immobilisé	72	0	0	0	0	0	0
D Utilisations et reprises de provisions	73	0	0	0	0	0	0
E Autres produits d'exploitation	74	234.252.352	224.488.168	220.046.607	220.879.820	221.900.614	221.098.846
II. Charges d'exploitation		467.380.439	440.104.055	434.197.873	427.893.086	415.300.082	411.544.962
A Biens gérés au titre de stock	60	205.000	0	0	0	0	0
B Services et biens d'exploitation	61	45.939.042	37.354.417	37.709.083	39.494.316	40.844.225	38.986.936
C Rémunérations, charges sociales et pensions	62	348.182.646	340.371.608	342.390.768	343.880.364	331.425.452	327.422.121
D Amortissements, réductions de valeur et provisions...	63	23.673.733	22.814.848	22.379.375	22.697.991	22.218.919	21.296.773
E Autres charges d'exploitation	64	49.380.017	39.563.182	31.718.647	21.820.415	20.811.486	23.839.132
III. Résultat d'exploitation (I - II)		19.857.603	-1.473.055	16.792.975	23.524.029	36.333.029	32.149.964
IV. Produits financiers		3.447.735	3.450.735	3.464.022	4.133.263	3.917.515	4.048.022
A Produits des immobilisations financières	750	0	20	21	106	158.112	158.107
B Produits des actifs circulants	751	2.658	75.692	88.057	116.723	131.455	208.501
C Produits financiers	752	6.883	20.982	3.441	7.109	5.241	4.401
D Réductions de subsides d'investissements reçus	753	3.251.085	3.158.074	3.162.091	3.784.860	3.390.986	3.442.515
E Subventions d'intérêts	754	187.109	195.967	210.411	224.465	231.720	234.498
V. Charges financières		2.383.138	2.074.823	2.112.554	2.237.917	2.520.462	2.689.569
A Charges de dettes	650	2.293.491	2.022.829	2.092.995	2.213.031	2.484.387	2.655.708
B Réductions de valeurs sur actifs circulants	651	0	0	0	0	0	0
C Moins-values sur réalisation d'actifs circulants	652	0	0	0	0	0	0
D Autres charges financières	653	89.647	51.994	19.559	24.886	36.074	33.861
VI. Résultat financier (IV - V)		1.064.597	1.375.912	1.351.468	1.895.346	1.397.054	1.358.453
VII. Résultat courant (III - VI)		20.922.200	-97.143	18.144.443	25.419.375	37.730.083	33.508.417
VIII. Produits exceptionnels		169.619	2.068.011	172.195	372.117	633.991	2.819.817
A Plus-values sur réalisation d'actifs immobilisés	760	7.174	910.421	26.229	11.133	37.233	1.987.123
B Autres produits exceptionnels	761	153.213	1.152.093	136.395	360.984	596.758	832.694
C Reprises d'amortissements, de réductions de valeurs,...	762	0	0	0	0	0	0
D Autres produits exceptionnels	763/764	9.231	5.497	9.572	0	0	0
IX. Charges exceptionnelles		776.379	1.445.628	1.462.315	1.035.805	2.064.897	1.400.503
A Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés	660	3.613	239	6.314	3.195	31.098	358
B Réductions de valeur sur immobilisations financières	661	0	0	0	0	0	0
C Amortissements et réductions de valeurs exceptionnelles	662	772.766	2.044	4.920	33.196	10.058	149.013
D Autres charges exceptionnelles	662	0	1.443.345	1.451.080	999.414	2.023.741	1.251.131
X. Résultat exceptionnel (VIII - IX)		-606.760	622.384	-1.290.120	-663.688	-1.430.906	1.419.314
XI. Résultat de l'exercice (VII - X)		20.315.440	525.241	16.854.323	24.755.688	36.299.177	34.927.732
XIII Prélèvements sur les fonds de réserve	78	-2.818.093	286.813	4.255.309	7.770.000	111.195.000	873.177
Transferts vers les fonds de réserve	68	2.077.332	-17.383.570	-26.512.570	-632.570	-74.527.570	-20.432.570
XIV. Résultat de l'exercice à reporter (XI - XIII)		21.056.201	-16.571.516	-5.402.938	31.893.118	72.966.607	15.368.339

Tableau 155 – Actif du bilan (exercices 2017 à 2022)

Variations 2022 - 2021															
Rubriques	Classes	2022	Analyse verticale	2021	Analyse verticale	Analyse horizontale	En %	2020	Analyse verticale	2019	Analyse verticale	2018	Analyse verticale	2017	Analyse verticale
Actifs immobilisés		675.326.918,11	71,5%	654.094.258,55	72,6%	21.232.659,56	3,1%	625.948.195,46	69,9%	596.942.062,44	68,4%	570.584.900,89	67,9%	555.819.058,73	67,7%
I Frais d'établissement	20	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00		0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%
II Immobilisations incorporelles	21	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00		0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%
III Immobilisations corporelles		394.658.761,04	41,8%	373.540.331,03	41,5%	21.118.430,01	5,4%	346.941.837,01	38,7%	318.810.214,86	36,6%	291.512.872,30	34,7%	276.554.482,08	33,7%
<i>Patrimoine immobilier</i>	22	223.730.137,51	23,7%	229.650.138,70	25,5%	-5.920.001,19	-2,6%	226.090.281,05	25,2%	220.348.217,81	25,3%	204.965.061,06	24,4%	192.970.225,34	23,5%
<i>Installations, machines,...</i>	23	8.708.979,82	0,9%	8.504.409,02	0,9%	204.570,80	2,3%	8.264.038,27	0,9%	7.772.907,72	0,9%	7.344.379,40	0,9%	6.437.721,97	0,8%
<i>Mobilier et matériel roulant,...</i>	24	14.442.733,47	1,5%	12.500.451,95	1,4%	1.942.281,52	13,4%	12.431.864,04	1,4%	11.488.486,13	1,3%	12.014.146,44	1,4%	12.248.072,02	1,5%
<i>Autres immobilisations corporelles</i>	261	8.176.060,07	0,9%	8.176.060,07	0,9%	0,00	0,0%	8.176.060,07	0,9%	8.176.060,07	0,9%	8.176.060,07	1,0%	8.176.060,07	1,0%
<i>Immobilisations non affectées à l'exploitation</i>	262	19.606.450,87	2,1%	20.274.020,36	2,3%	-667.569,49	-3,4%	18.956.374,44	2,1%	17.727.632,92	2,0%	14.237.369,41	1,7%	12.828.773,49	1,6%
<i>Immobilisations corporelles en cours</i>	27	119.994.399,30	12,7%	94.435.250,93	10,5%	25.559.148,37	21,3%	73.023.219,14	8,2%	53.296.910,21	6,1%	44.775.855,92	5,3%	43.893.629,19	5,3%
IV Immobilisations financières		267.786.643,25	28,4%	266.345.282,72	29,6%	1.441.360,53	0,5%	261.946.158,14	29,2%	259.187.458,14	29,7%	259.187.458,14	30,8%	257.446.783,56	31,4%
<i>Participations</i>	280	267.786.643,25	28,4%	266.345.282,72	29,6%	1.441.360,53	0,5%	261.946.158,14	29,2%	259.187.458,14	29,7%	259.187.458,14	30,8%	257.446.783,56	31,4%
<i>Cautionnements versés en numéraire</i>	288	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00		0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%
V Créances à plus d'un an		12.881.513,82	1,4%	14.208.644,80	1,6%	-1.327.130,98	-10,3%	17.060.200,31	1,9%	18.944.389,44	2,2%	19.884.570,45	2,4%	21.817.793,09	2,7%
<i>Créances pour prestations</i>	290	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00		0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%
<i>Promesses de subsides à recevoir</i>	291	7.221.884,16	0,8%	7.916.445,02	0,9%	-694.560,86	-9,6%	9.561.250,27	1,1%	10.249.706,12	1,2%	10.859.308,63	1,3%	11.124.953,67	1,4%
<i>Autres créances</i>	292/293	5.659.629,66	0,6%	6.292.199,78	0,7%	-632.570,12	-11,2%	7.498.950,04	0,8%	8.694.683,32	1,0%	9.025.261,82	1,1%	10.692.839,42	1,3%
Actifs circulants		268.631.955,59	28,5%	246.957.967,53	27,4%	21.673.988,06	8,1%	270.036.583,59	30,1%	275.162.144,06	31,6%	269.957.335,28	32,1%	265.096.652,39	32,3%
VI Stocks et commandes en cours d'exécution	30	0,00	0,0%	205.000,00	0,0%	-205.000,00	-100,0%	205.000,00	0,0%	205.000,00	0,0%	205.000,00	0,0%	205.000,00	0,0%
VII Créances à un an au plus		34.861.948,75	3,7%	33.367.874,30	3,7%	1.494.074,45	4,3%	44.056.668,56	4,9%	48.894.793,67	5,6%	51.563.912,45	6,1%	52.768.762,38	6,4%
<i>Créances pour impôts et exploitation</i>	40	21.888.474,88	2,3%	20.877.323,40	2,3%	1.011.151,48	4,6%	24.736.483,71	2,8%	27.034.475,23	3,1%	22.485.473,30	2,7%	21.390.659,71	2,6%
<i>Autres créances</i>	41	12.973.473,87	1,4%	12.490.550,90	1,4%	482.922,97	3,7%	19.320.184,85	2,2%	21.860.318,44	2,5%	29.078.439,15	3,5%	31.378.102,67	3,8%
VIII Placements de trésorerie	51 à 53	116.811.040,09	12,4%	1.677.152,53	0,2%	115.133.887,56	98,6%	233.154,54	0,0%	235.084,78	0,0%	235.349,15	0,0%	235.349,15	0,0%
IX Valeurs disponibles	54 à 58	116.958.966,75	12,4%	211.707.940,70	23,5%	-94.748.973,95	-81,0%	225.541.760,49	25,2%	225.827.265,61	25,9%	217.953.073,68	25,9%	211.887.540,86	25,8%
X Comptes de régularisation	49	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00		0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%
Total actif		943.958.873,70	100,0%	901.052.226,08	100,0%	42.906.647,62	4,5%	895.984.779,05	100,0%	872.104.206,50	100,0%	840.542.236,17	100,0%	820.915.711,12	100,0%

Tableau 166 – Passif du bilan (exercices 2017 à 2022)

Variations 2022 - 2021																
Rubriques	Classes	2022	Analyse verticale	2021	Analyse verticale	Analyse horizontale	En %	2020	Analyse verticale	2019	Analyse verticale	2018	Analyse verticale	2017	Analyse verticale	
Capitaux propres		754.746.064,33	80,0%	734.403.417,44	81,5%	20.342.646,89	2,7%	736.680.311,73	82,2%	719.928.930,67	82,6%	697.868.369,07	83,0%	662.372.863,43	80,7%	
I	Capital	10	235.833.642,19	25,0%	235.833.642,19	26,2%	0,00	0,0%	235.833.642,19	26,3%	235.833.642,19	27,0%	235.833.642,19	28,1%	235.833.642,19	28,7%
II	Patrimoine permanent résultant de dons	11	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,00	0,0%	0,00	0,0%	
III	Plus-values de réévaluation	12	116.713.199,31	12,4%	116.713.199,31	13,0%	0,00	0,0%	116.713.199,31	13,0%	116.713.199,31	13,4%	116.713.199,31	13,9%	116.713.199,31	14,2%
IV	Fonds de réserve	13	133.695.756,48	14,2%	134.436.517,48	14,9%	-740.761,00	-0,6%	117.339.760,48	13,1%	95.082.499,48	10,9%	102.219.929,48	12,2%	138.887.359,48	16,9%
	Ordinaire, transferts du SO	130	133.695.756,48	14,2%	134.436.517,48	14,9%	-740.761,00	-0,6%	117.339.760,48	13,1%	95.082.499,48	10,9%	102.219.929,48	12,2%	138.887.359,48	16,9%
	Extraordinaire, transferts du SE	131	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,00	0,0%	0,00	0,0%	
	Extraordinaire, transferts du SO	132	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,00	0,0%	0,00	0,0%	
V	Résultats reportés	14	216.148.466,70	22,9%	195.092.266,17	21,7%	21.056.200,53	9,7%	211.663.782,20	23,6%	217.066.720,27	24,9%	185.173.602,76	22,0%	112.206.995,31	13,7%
VI	Subsides d'investissements	15	52.354.999,65	5,5%	52.327.792,29	5,8%	27.207,36	0,1%	55.129.927,55	6,2%	55.232.869,42	6,3%	57.927.995,33	6,9%	58.731.667,14	7,2%
	Provisions pour risques et charges		0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%
VII	Provisions pour risques et charges		0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%
	Provisions pour pensions et obligations similaires	160	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%
	Provisions pour gros entretiens	161	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%
	Provisions pour amérés de rémunérations	162	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%
	Provisions pour autres risques et charges	163 à 166	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%
	Dettes		189.212.809,37	20,0%	166.648.808,64	18,5%	22.564.000,73	11,9%	159.304.467,32	17,8%	152.175.275,83	17,4%	142.673.867,10	17,0%	158.542.847,69	19,3%
VIII	Dettes à plus d'un an		146.556.379,42	15,5%	136.521.052,01	15,2%	10.035.327,41	6,8%	133.522.542,44	14,9%	123.625.269,38	14,2%	117.900.563,23	14,0%	130.584.585,44	15,9%
	Emprunts à charge de la province	170	137.640.638,35	14,6%	126.348.964,61	14,0%	11.291.673,54	8,2%	121.175.583,84	13,5%	110.056.247,65	12,6%	103.195.534,48	12,3%	115.095.898,74	14,0%
	Emprunts à charge d'autorités supérieures	171	7.221.884,16	0,8%	7.916.445,02	0,9%	-694.560,86	-9,6%	9.561.250,27	1,1%	10.249.706,12	1,2%	10.859.308,63	1,3%	11.124.953,67	1,4%
	Emprunts à charge de tiers	172	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0%	
	Autres dettes	175	1.693.856,91	0,2%	2.255.642,18	0,3%	-561.785,27	-33,2%	2.785.708,33	0,3%	3.319.315,61	0,4%	3.845.720,12	0,5%	4.363.733,03	0,5%
	Cautionnements reçus en numéraire	178	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0%	
IX	Dettes à un an au plus		41.698.472,24	4,4%	29.158.400,46	3,2%	12.540.071,78	30,1%	25.286.520,73	2,8%	28.252.540,81	3,2%	24.055.415,14	2,9%	26.844.868,74	3,3%
	Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	42	14.684.367,58	1,6%	13.968.262,93	1,6%	716.104,65	4,9%	14.464.219,94	1,6%	13.793.710,85	1,6%	13.078.425,07	1,6%	13.711.728,28	1,7%
	Dettes financières	43	1.452.052,38	0,2%	2.043.478,08	0,2%	-591.425,70	-40,7%	2.044.701,01	0,2%	2.096.414,50	0,2%	2.308.270,92	0,3%	2.381.970,21	0,3%
	Dettes de fonctionnement	44	8.323.479,21	0,9%	8.796.617,12	1,0%	-473.137,91	-5,7%	4.345.972,68	0,5%	7.346.916,13	0,8%	3.966.065,67	0,5%	6.832.169,41	0,8%
	Dettes relatives aux impôts, rémunérations et charges sociales	45	11.259.882,62	1,2%	799.635,30	0,1%	10.460.247,32	92,9%	932.356,22	0,1%	1.845.084,55	0,2%	1.543.610,43	0,2%	994.155,34	0,1%
	Acomptes perçus	46	1.004.976,70	0,1%	254.334,42	0,0%	750.642,28	74,7%	325.962,93	0,0%	203.111,87	0,0%	217.754,23	0,0%	151.901,28	0,0%
	Dettes relatives à la gestion de fonds de tiers	47	3.169.876,58	0,3%	2.972.163,30	0,3%	197.713,28	6,2%	2.868.258,00	0,3%	2.646.715,50	0,3%	2.625.406,99	0,3%	2.472.271,88	0,3%
	Dettes diverses	48	1.803.837,17	0,2%	323.909,31	0,0%	1.479.927,86	82,0%	305.049,95	0,0%	320.587,41	0,0%	315.881,83	0,0%	300.672,34	0,0%
X	Comptes de régularisation	49	957.957,71	0,1%	969.356,17	0,1%	-11.398,46	-1,2%	495.404,15	0,1%	297.465,64	0,0%	717.888,73	0,1%	1.113.393,51	0,1%
	Total passif		943.958.873,70	100,0%	901.052.226,08	100,0%	42.906.647,62	4,5%	895.984.779,05	100,0%	872.104.206,50	100,0%	840.542.236,17	100,0%	820.915.711,12	100,0%



ADRESSE

Cour des comptes
Rue de la Régence 2
1000 Bruxelles

TÉL.

+32 2 551 81 11

www.courdescomptes.be